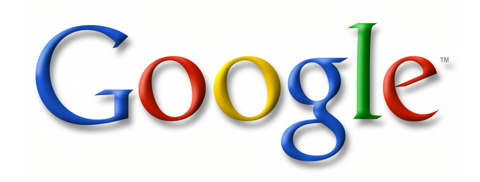
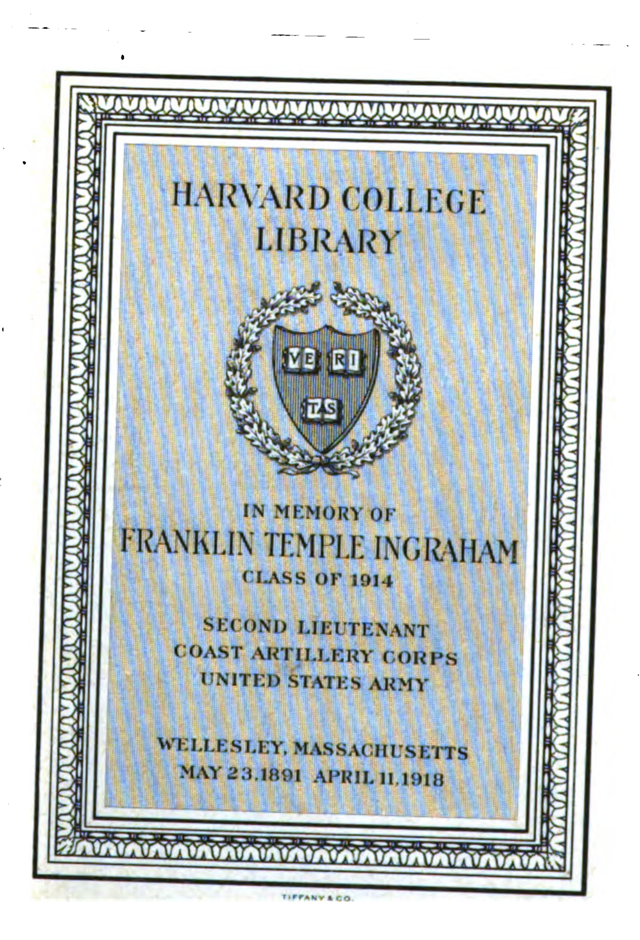



HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918
TIFFANY & CO.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

Département des Vosges.

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

DU

DÉPARTEMENT DES VOSGES.

Tome IX. — IIIe Cahier. — 1857.

ÉPINAL,

CHEZ Mme Ve GLEY, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.

1858.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DU DÉPARTEMENT DES VOSGES.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DU 10 DÉCEMBRE 1857.

La séance a eu lieu, comme de coutume, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, à deux heures de l'après-midi.

Elle était présidée par M. Maud'heux, ayant à sa droite M. le comte de Bourcier, Député des Vosges et Président du Comice agricole, à sa gauche M. Ferry, Maire d'Épinal. Nous aimons à signaler l'empressement que met toujours M. le comte de Bourcier à honorer de sa présence notre fête annuelle.

Presque tous les membres étaient présents. Parmi les membres associés libres, on distinguait M. Péchin, Sous-préfet de Remiremont, M. Noël, Président du Comice agricole de la même ville, M. de Pruines, membre du Conseil général, et M. Gaulard, bibliothécaire de Mirecourt, l'un des doyens de la Société. On remarquait aussi dans l'auditoire plusieurs hauts fonctionnaires d'Épinal, les professeurs du collége, les élèves des classes supérieures sous la conduite de M. le Principal.

Dans la salle étaient exposés : le tableau de Jeanne d'Arc, de M. Monchablon, des moulures sur nature de M. Virlas, un des lauréats, et des fleurs artificielles qui, venues trop tard, ont dû être renvoyées au prochain concours.

M. le Président, ayant déclaré la séance ouverte, a pris la parole pour rappeler l'accueil extrêmement bienveillant que M. de la Guéronnière a fait à la Société, à son arrivée dans les Vosges, et le désir qu'il a témoigné de prendre part à ses travaux. Après avoir dit ensuite que la Société d'Émulation est toujours fidèle à son but, le progrès, M. Maud'heux a terminé en remerciant ses collègues du concours qu'ils lui prêtent, et en les félicitant de l'harmonie et de la vraie cordialité qui existent entre tous. Tous ont témoigné par leurs applaudissements que la confiance de la Société ne pouvait être placée en un plus digne Président.

La parole a été donnée ensuite à M. Petit, professeur de rhétorique au collége, chargé du compte rendu pour l'année 1857. M. Petit s'est acquitté de sa tâche avec talent. Il a su tout enchaîner dans cette nomenclature de faits et de travaux, et passer naturellement d'un sujet à l'autre. La page où M. Petit rappelle les titres de M. le curé du Valtin, non-seulement à l'estime publique et au prix que la Société lui donne aujourd'hui, mais encore à d'autres récompenses que ne peuvent décerner les hommes, a soulevé les applaudissements de tout l'auditoire.

La séance a continué par la lecture du rapport présenté au nom de la Commission d'agriculture,

par M. Marchal, qui a rappelé les titres des divers candidats aux primes du Gouvernement et de la Société. M. Marchal a exposé les faits avec une clarté et une simplicité pleines d'à-propos.

Enfin, M. Malgras, au nom de la Commission du concours artistique et littéraire, a rendu compte des œuvres présentées cette année à ce concours. Le jugement de M. Malgras est impartial et sévère. Un seul prix a été accordé : le jeune Monchablon l'a obtenu pour son tableau de Jeanne d'Arc. M. Malgras nous place au milieu des circonstances qui ont inspiré l'artiste, et, avec le goût et le talent d'un amateur distingué, révèle l'avenir que promet cette toile, premier coup de pinceau d'un élève qui donne de belles espérances.

Après ces discours, M. Maud'heux fils a proclamé les noms des lauréats qui sont venus, au milieu des applaudissements, recevoir les récompenses méritées. M. le curé du Valtin a emporté une bonne part de ces applaudissements. Ils n'ont pas manqué non plus, quelques instants après, à un pauvre pâtre infirme, dont l'aspect a ému tous les cœurs de compassion : Guénot, dans la dernière condition, dans le dernier dénûment, a trouvé moyen d'attirer l'attention de la Société. En de telles circonstances, elle regrette vivement que ses ressources ne lui permettent pas de donner des récompenses qui puissent soulager d'une manière un peu plus durable de pareilles et de si méritantes infortunes.

DISCOURS D'OUVERTURE,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société d'Émulation.

MES CHERS COLLÈGUES,

En ouvrant cette séance, qui est toujours pour nous une véritable fête, j'éprouve un sentiment de regret que certainement vous partagez.

L'habile administrateur qui a donné à notre association un si constant appui, et qui comprenait si bien notre œuvre, appelé par la confiance de l'Empereur à un poste plus élevé, s'est éloigné des Vosges en emportant notre reconnaissance et nos regrets.

Son successeur, cédant à des engagements qu'il n'a pu ajourner, a dû renoncer à se placer aujourd'hui à notre tête et à présider cette séance.

Mais, s'il ne nous est pas donné, cette fois, d'entendre le chef de notre administration départementale vous adresser un témoignage public d'approbation et ces encouragements qui sont pour nous la récompense du passé et un élément de force pour l'avenir,

vous approuverez, Messieurs, que je rappelle ici en quels termes flatteurs, à notre visite d'adieux, M. Bourlon de Rouvre, après plusieurs années d'une administration aussi active qu'éclairée, vous exprimait son estime pour vos travaux, et attestait le haut prix que les populations du département attachent à vos récompenses, le soin avec lequel ceux qui les ont obtenues les invoquent comme un titre à la bienveillance du Gouvernement. Vous approuverez aussi que je rappelle les expressions de sympathie que M. de la Guéronnière vous a fait entendre dès notre première visite, le désir qu'il a exprimé de partager vos travaux, l'empressement qu'il a mis ensuite à accepter la présidence d'honneur que vous lui avez conférée, et ses regrets de ne pouvoir assister à cette séance.

Mes chers collègues, nous devons garder précieusement ces honorables témoignages de l'estime qu'avait conçue pour nous l'administrateur qu'une longue expérience avait complétement éclairé sur notre œuvre; comme nous devons nous féliciter des sympathies de celui qui, ne la connaissant pas encore, mais sachant combien son but est noble et élevé, vient à nous avec une bienveillance que nous rend plus chère encore la haute réputation de mérite et d'habileté qui l'a précédé parmi nous.

Combien j'aurais voulu qu'il pût entendre avec nous le compte si remarquable que notre collègue, M. Petit, va nous rendre des travaux de l'année, et dans lequel il a su répandre les charmes d'un style correct et éminemment littéraire; écouter les rapports non moins intéressants des Commissions qui

président à l'examen des concours ; assister à la distribution de nos récompenses, et embrasser ainsi d'un coup d'œil, comme dans une sorte de résumé sommaire, les travaux de la Société en général, la part que chacun de ses membres y a prise, les progrès et les améliorations réalisés sur tous les points du département, les nécessités qui les excitent et les bienfaits qu'ils produisent. Sans doute, ce tableau d'ensemble, limité aux étroites proportions d'une année, laissera dans l'ombre bien des efforts, bien des dévouements : l'étonnante transformation de notre agriculture, de notre industrie et des conditions de bien-être du pays ; et, pour ne citer qu'un seul exemple, il ne dira pas cet admirable dévouement de notre honorable doyen, M. le docteur Mougeot, de Bruyères, ce zèle pour la science que ni l'âge ni les infirmités ne peuvent ralentir, tant de travaux qui ont révélé les richesses scientifiques de nos contrées, tant de dons généreux qui ont enrichi le musée départemental dont tous les ans il écrit l'histoire. — Le temps seul révèle tous les mérites qui distinguent les membres d'une association ; mais les éléments d'une séance publique suffisent pour manifester son but, son esprit et ses tendances.

Ce n'est pas, Messieurs, que vous ayez besoin de paroles d'encouragement pour stimuler votre zèle. Notre association a eu ses mauvais jours : elle a, pendant leur durée, rencontré des obstacles, des hostilités même, et votre dévouement n'a point failli. Vous compreniez trop l'utilité de votre mission pour la compromettre par le découragement ou la

faiblesse : vous saviez que l'avenir était pour elle, et si j'attache une grande importance à vous signaler le sympathique appui de l'administration, si je vous en félicite hautement, ce n'est pas comme un moyen de soutenir votre courage, mais pour vous donner l'assurance que vos efforts ainsi secondés seront bien plus féconds en résultats utiles. Il est d'ailleurs un témoignage que je dois porter en public : c'est que, depuis plusieurs années que vous daignez m'appeler à diriger vos travaux, jamais il n'est arrivé qu'un appel adressé à la Société tout entière, ou à l'un de ses membres en particulier, n'ait pas été écouté, accepté et suivi de l'accomplissement dévoué de l'œuvre demandée; et lors même que, cédant trop facilement au désir du bien au delà des conditions du possible, une proposition dépassait nos forces et nos ressources, je vous ai vus, mes chers collègues, étudier tous les moyens de surmonter les obstacles et ne vous arrêter que devant la démonstration acquise d'une impossibilité absolue.

Je ne dois pas me borner, Messieurs, à rendre justice à votre activité et à votre dévouement : je dois aussi porter témoignage de l'harmonie et de la cordialité bienveillante qui n'ont jamais cessé de régner parmi vous, et qui rendent nos rapports si agréables et si faciles, que je compte au nombre des moments les plus heureux de ma vie ceux que je consacre à nos travaux. Sans doute, nous n'avons pas tous les mêmes idées, les mêmes inspirations, les mêmes vues; mais nous savons nous accorder

une estime mutuelle et respecter dans chacun de nous la liberté de l'intelligence et de la pensée.

Aussi, zèle, dévouement, harmonie, telles sont les hautes inspirations qui animent notre association, qui en constituent l'esprit et la force, et qui, avec l'appui de l'administration et le concours des comices, continueront à féconder l'œuvre de progrès que nous avons entreprise.

Je voudrais exprimer mieux encore, Messieurs, combien elles ont rendu facile et douce la tâche que vous m'avez imposée, et que, sans elles, je n'aurais ni osé accepter, ni su accomplir. Je voudrais surtout pouvoir vous dire, en termes dignes de vous, quelle vive et profonde reconnaissance j'éprouve et de l'honneur que vous m'avez conféré, et de la confiance que vous avez mise en moi, et surtout de l'inépuisable bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves. Permettez-moi de vous en exprimer mes remercîments publics.

Je terminerais ici les paroles qu'il m'a paru utile de vous adresser au début de cette séance, si je n'étais convaincu que je remplirai vos intentions en exprimant aux concurrents de cette journée les sentiments que leurs travaux vous inspirent. L'an dernier, leur nombre était notablement diminué : l'agriculture semblait, après quatre années de revers, céder à un invincible découragement. Cette année, au contraire, les concurrents se sont présentés en foule, et jamais des travaux plus importants n'ont été signalés à vos récompenses. Tous en auraient

été dignes, l'insuffisance seule de vos ressources vous a obligés à faire un choix. Honneur donc à tous, même à ceux que des motifs quelconques ont placés à un rang inférieur. La Société leur exprime son estime et sa gratitude.

Messieurs, nous recommencerons bientôt le cours de nos travaux : abordons-les avec plus de confiance que jamais. Les concours de 1857 l'attestent : l'esprit de progrès se développe de plus en plus dans le département; l'administration vous donne son appui, et vous possédez les conditions les plus sûres du succès, dans le zèle, dans le dévouement, dans l'esprit de cordialité et d'harmonie qui vous inspirent.

COMPTE RENDU
DES TRAVAUX
DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION
DU DÉPARTEMENT DES VOSGES,

PAR M. E. PETIT,

Licencié ès-lettres, Professeur de rhétorique, Membre titulaire.

MESSIEURS,

En consacrant l'usage de venir, chaque année, exposer en séance publique le résultat de vos expériences et de vos travaux, vous n'avez point été entraînés par le puéril désir de solliciter des éloges et des remercîments pour les services rendus à vos concitoyens. Non, Messieurs, un tel sentiment de vanité est incompatible avec le beau mot que vous avez choisi pour devise; car la véritable *émulation*, comme le devoir, comme le dévouement, répudie toute pensée d'intérêt personnel, pour s'attacher tout entière au bien général. Vous obéissez à un mobile plus noble et plus puissant. Vous avez compris qu'accepter le titre de membre de notre Société vosgienne, c'était prendre l'engagement sacré de travailler autant qu'il serait en vous en faveur de l'intérêt commun; c'est un mandat qui vous est confié, et dont vous venez rendre compte; et la démarche que vous accomplissez

aujourd'hui, comme vous l'avez fait les années précédentes, n'est qu'un témoignage spontané de respect et de déférence envers l'esprit public. Vous venez dire à tous : « Voilà ce que nous avons fait en vue du progrès de l'agriculture, de l'industrie et des arts, de toutes les forces vives du pays. Si le succès n'a pas toujours couronné nos efforts, on ne doit en accuser ni notre zèle ni notre bonne volonté, mais bien plutôt des obstacles sérieux, dont l'exiguité de nos ressources ne nous a pas permis de triompher. »

Cependant, Messieurs, si nous réfléchissons que le bien ne s'accomplit que lentement, nous ne perdrons point l'espérance de voir se réaliser, dans un avenir prochain, quelques-unes des améliorations utiles qui sont l'objet de nos vœux, aujourd'hui surtout que les circonstances les plus favorables semblent venir d'elles-mêmes seconder nos efforts.

Voyez, en effet : au sortir d'une lutte longue et sanglante, la France, sous un Gouvernement dont l'énergie égale la loyauté, se repose tranquille et fière dans sa gloire et dans sa force ; et c'est une vérité incontestable que la paix est la sauvegarde des intérêts de l'agriculture aussi bien que du progrès des arts. Une ligne de chemin de fer, reliant Épinal à Nancy, met nos montagnes à quelques heures de la Capitale, et ne peut que contribuer puissamment au développement du commerce et de l'industrie vosgienne. Deux fois déjà l'Empereur a honoré de sa présence notre département ; nous avons l'espoir de saluer plus d'une fois encore son arrivée de nos acclamations, et, sans parler des bienfaits sans nombre que sa main libérale laisse tomber sur tant de souffrances privées, est-il permis de douter que le séjour du Chef de l'État au milieu de nous ne soit éminemment favorable aux intérêts généraux du département? Enfin, Messieurs, vous en avez reçu l'assurance de la bouche même de M. de la Guéronnière : vous rencontrerez dans l'honorable magistrat à qui l'Empereur vient de confier l'administration des Vosges cette même bienveillance éclairée dont notre ancien Préfet vous a donné tant de preuves. Ai-je besoin de vous le rappeler,

Messieurs? soit au sein du Conseil général, soit auprès des différents Ministères, vous avez constamment trouvé dans M. Bourlon de Rouvre le plus solide appui. Qu'il daigne recevoir aujourd'hui le témoignage public de notre reconnaissance et des profonds regrets que nous laisse son départ. Je louerais bien mieux les importants services qu'il a rendus à notre Société, si je n'étais convaincu que les hommes qui travaillent à l'exécution de vues généreuses et désintéressées n'ont pas besoin d'autre éloge que celui de leur conscience.

Toutes ces considérations que je viens d'énumérer sont bien de nature, Messieurs, à vous encourager dans la tâche à laquelle vous avez voué tous vos soins, et à augmenter encore, s'il est possible, le zèle et l'activité que vous avez apportés cette année à l'accomplissement de votre mission.

I.

Pénétrés de cette vérité, que la culture du sol est un des éléments les plus essentiels de force et de prospérité pour notre pays, car ce sont les campagnes qui fournissent à la France du pain pour la nourrir et des soldats pour la défendre, vous avez veillé, cette année comme les années précédentes, aux intérêts de l'agriculture. Utile intermédiaire entre les hommes de science qui, par de longues et patientes études, découvrent des idées nouvelles, et les cultivateurs dont la mission est de rendre ces idées fécondes par leurs sueurs, votre Société a fait tous ses efforts pour les propager et les répandre. Publications, concours, récompenses, expériences tentées par un grand nombre de vos collègues, vous avez tout mis en œuvre, afin de combattre d'une manière efficace les erreurs de la routine, et de faire luire la lumière aux yeux des populations agricoles.

Dans la réunion qui suivit votre dernière séance solennelle, vous avez décidé que des primes et des médailles de 1re et de 2e classe seraient décernées aux travaux ou produits les plus remarquables dans différentes catégories, telles que le

perfectionnement dans l'irrigation des prairies naturelles, l'exploitation des prairies artificielles, sur une grande échelle, proportionnellement à la surface du domaine, le défrichement et la mise en valeur des terrains improductifs, le drainage, la culture des plantes nouvelles, introduites par les sociétés d'acclimatation. Dans un instant M. le Rapporteur de la Commission vous dira si votre appel a été entendu.

Quant aux expériences pratiquées par plusieurs d'entre vous, la plupart vous ont donné des résultats qui ont dépassé vos espérances.

M. Maud'heux père, notre honorable Président, dont il nous faut partout citer le nom, qu'il s'agisse d'agriculture, d'industrie ou de lettres, vous a donné lecture de quelques notes sur différentes expériences agricoles. Vous avez décidé que ces notes seraient imprimées dans vos *Annales*, et qu'en outre cent exemplaires en seraient tirés à part, à l'effet de répandre dans les campagnes les vérités utiles qu'elles contiennent, et qui sont d'une si facile application.

Vous aviez confié à M. Schœll-Dolfus des semences de diverses plantes, de cerfeuil bulbeux, de chervis, de plusieurs sortes de blés et de riz sec de la Chine : toutes ont parfaitement réussi, à l'exception de la dernière; et cependant, s'il faut en croire M. de Méritens, membre de la Société zoologique d'acclimatation, la culture de cette plante réussit à merveille en Chine, dans toute espèce de sol, sur les montagnes élevées aussi bien que dans les plaines. Une seconde expérience viendra-t-elle renverser ou confirmer le fait avancé par M. de Méritens?

Un huitième de litre d'avoine de Haptowen, semé le 24 mars, avec trois litres d'engrais Javel, dans une terre ordinaire préparée à la bêche, a produit à la récolte, le 14 août suivant, 16 litres d'une belle avoine blanche, bien plus grosse que nos avoines ordinaires du pays. Aussi notre collègue, M. Deblaye, aux soins duquel nous devons ces résultats, est-il d'avis qu'il serait utile d'engager nos cultivateurs à semer de préférence l'avoine de Haptowen.

C'est encore M. Deblaye qui, de concert avec M. Gahon, a bien voulu se charger de l'expérience à faire sur la culture de la pomme de terre Chardon. Le succès a été complet et analogue à celui que vous signale un de vos membres correspondants, M. Martin-Hachette, du comice agricole de Saint-Dié. 25 tubercules, plantés entiers en quinconce et espacés à 70 centimètres, ont produit 420 tubercules pesant ensemble 48 kilogrammes : c'est-à-dire qu'ils ont rendu 16 fois le poids et la semence. Dans cette même lettre M. Martin, vous faisant part de son semis en lignes, et de son repiquement de froment d'Égypte, annonçait que la récolte s'était élevée au centuple de la semence employée à l'opération.

Vous rappellerai-je encore, Messieurs, les essais tentés avec bonheur par M. Claudel sur les fèves oléagineuses et le blé d'Écosse? et, dans un autre ordre, par M. Vadet sur l'espèce de poire dite le *Soldat laboureur*, à la chair si exquise et si parfumée, et sur une autre espèce, la *Duchesse*, dont il vous a présenté dernièrement un échantillon de la forme la plus parfaite, et qui ne pesait pas moins de 750 grammes? S'il me fallait nommer tous ceux d'entre vous qui se sont occupés d'expériences, je me verrais forcé d'en citer un trop grand nombre, et principalement tous les membres des diverses sections qui s'occupent des travaux relatifs à la culture, car tous ont rivalisé de zèle et d'empressement; et je craindrais ainsi de dépasser les bornes dans lesquelles doit se renfermer ce rapport.

Cependant je ne puis me taire sur les services que vous a rendus un de vos collaborateurs les plus dévoués : les rappeler, c'est payer en votre nom une dette de reconnaissance.

Comme par le passé, vous avez rencontré en M. François, jardinier à l'hôpital, un auxiliaire aussi actif qu'intelligent. Tout le monde a pu voir, dans les jardins de l'hospice d'Épinal, une belle plantation d'ignames due aux soins de cet infatigable travailleur. Mais M. François ne se consacre pas exclusivement à son rude labeur. Après les fatigues du jour,

il aime à se reposer dans l'étude, et à consigner dans d'intéressantes notices le fruit de ses observations. Vous avez entendu dans une de vos séances le rapport qu'il vous adressait sur la culture du chou-rave et du tourne-sol, un autre sur la culture du cerfeuil bulbeux et sur les différentes phases de son accroissement.

Parmi toutes les expériences que nous venons de citer, il en est deux, Messieurs, sur lesquelles vous devez plus particulièrement porter votre attention, et que vous recommanderez de préférence à nos cultivateurs : la première, qui est relative à l'igname de la Chine, l'autre, qui a pour objet la culture de la pomme de terre Chardon, dont le rendement est si considérable. Votre devoir, Messieurs, est d'encourager le progrès en toutes choses ; c'est à ce but que doivent tendre tous vos efforts : or, quel plus noble usage pourriez-vous faire de votre influence, que de chercher à répandre et à multiplier dans nos contrées des plantes qui seraient de nature à assurer aux classes pauvres et déshéritées une subsistance facile et peu coûteuse ?

Mais les expériences pratiques n'ont pas absorbé tous vos soins et tout votre temps. Des questions d'un haut intérêt ont souvent occupé vos esprits; la lecture de plus d'un rapport sur les plantations ou les défrichements a aussi captivé votre attention.

Vous avez entendu M. Claudel, dans quelques pages empreintes d'une énergique éloquence, déplorer les conséquences funestes que menace d'entraîner à sa suite l'émigration des campagnes. Si le moyen qui semble à notre honorable collègue le plus efficace pour les prévenir n'est pas d'une application facile et immédiate; si, dans son ardent désir de voir cesser le mal, il propose un remède que l'état présent des choses rend peut-être impraticable, du moins devons-nous lui tenir compte de sa bonne et généreuse pensée : sachons-lui gré d'avoir uni sa voix à celle de tant d'hommes éclairés qui, dans les revues ou au sein des comices, ont fait entendre les mêmes plaintes. « Et vous qui m'écoutez, » disait il y a

deux mois, au comice de Fontaine-Française, le baron Paul Thénard, le fils de cet homme dont la France et l'Université porteront longtemps le deuil au fond du cœur, « s'il en est quelques-uns parmi vous qui rêvent aussi l'abandon des champs pour le hasard des villes, avez-vous oublié que de tous les métiers le plus noble, quand il est noblement exercé, c'est celui d'agriculteur? L'agriculteur de lui seul relève! à Dieu seul il demande de féconder ses sueurs! Il est indépendant. » Langage simple à la fois et pathétique, bien propre à remuer l'âme de l'agriculteur, à raviver en lui l'amour du champ que ses pères ont cultivé.

Dans une autre de vos séances, M. Baudrillart vous a donné lecture d'une notice sur la forêt dite Halvanfaÿs, appartenant à M. Évon et à quelques autres particuliers. Il n'entre point dans mes attributions de vous donner une analyse, même rapide, de ce travail consciencieux : je dois me borner à rappeler les éloges que vous avez adressés à l'auteur, qui a su si bien exprimer dans un style clair, rapide, animé, des détails curieux et intéressants.

M. Marchal, que depuis un an nous sommes heureux de compter parmi les membres de notre Société, vous a communiqué un mémoire intitulé : *Projet d'un nouveau Cadastre Pied Terrier*. Non-seulement vous lui avez donné place dans vos *Annales;* mais cette œuvre, sous le rapport du plan et des vues développées par M. Marchal, vous a paru si remarquable et elle renferme tant de vérités utiles que vous avez décidé qu'une copie en serait adressée au Ministre des Finances. Si je ne craignais de blesser la modestie de M. Marchal, j'ajouterais que M. le Ministre a répondu à cet envoi par une lettre de remercîment et d'éloges, dont notre honorable Président vous a donné lecture, et que vous avez fait déposer aux archives de la Société. Espérons, Messieurs, que les idées excellentes, émises par notre collègue, recevront un jour leur application, comme nous venons de voir se réaliser enfin un de nos plus chers souhaits.

Vous avez compris que je voulais parler du cours

d'arboriculture, dont une subvention accordée, en partie par le Conseil général sur la proposition de M. le Préfet, en partie par le conseil municipal et par le comice agricole, vient de doter notre département. Il serait inutile de vous entretenir des précieux avantages que nous promet une institution de ce genre : à votre séance publique de l'année dernière, M. le Rapporteur de la Commission des primes, qui vous a donné une analyse si étendue de l'ouvrage de M. Renaud, de Bulgnéville, les a fait assez bien ressortir pour que je me croie dispensé de vous les rappeler aujourd'hui.

Je terminerais ici le compte rendu de vos travaux en ce qui concerne l'agriculture, si je ne pensais pas qu'à ces travaux se rattachent tout naturellement les efforts tentés en faveur de l'instruction primaire. Convaincus, en effet, que les habitants des campagnes seront mieux disposés à écouter votre voix, à mettre en pratique vos conseils, si l'instruction vient ouvrir leur intelligence à la vérité, vous n'avez rien négligé pour arriver à ce résultat. Toujours on vous a vus préconiser les méthodes utiles, encourager les instituteurs en proposant des prix pour les meilleurs ouvrages élémentaires, enfin récompenser le dévouement et les idées généreuses, ainsi que vous allez le faire en ce jour pour M. Thomas, curé du Valtin.

Dans un instant vous entendrez M. le Rapporteur de la Commission d'agriculture vous exposer la noble conduite de ce respectable prêtre, qui a si bien compris la parole du Christ « *Laissez venir à moi les petits enfants ;* » mais je ne puis résister au désir d'unir mon éloge à celui que vous saluerez tout à l'heure de vos applaudissements.

Profondément affligé de voir les enfants du village déserter l'école pendant les beaux jours de l'été, et dissiper ainsi dans l'oisiveté et le vagabondage les instants précieux qu'ils devaient plutôt consacrer à l'étude, M. Thomas conçoit l'heureuse pensée de les ramener au bien, et d'exciter leur émulation en occupant ceux qui fréquenteraient la classe au défrichement d'un terrain dont le produit leur appartiendrait. MM. de

Lesseux mettent à sa disposition une friche d'une assez grande étendue; il obtient de la générosité de M. Hildebrand les instruments nécessaires, et voilà nos petits agriculteurs, portant des outils proportionnés à leur taille et à leurs forces, qui s'en vont bravement à l'ouvrage, guidés tantôt par leur digne pasteur, tantôt par l'instituteur qui a voulu, lui aussi, prendre sa part dans cette bonne action. Comme cela devait être, Dieu a béni leurs sueurs : heureux et fiers du fruit de leur travail, ils ont pu encore, ces braves enfants, faire du bien à leur tour, et nourrir de leur superflu, le superflu du pauvre! les vieillards infirmes du hameau.

Honneur à vous, Monsieur le curé Thomas! vous avez bien mérité de l'humanité! Si l'aumône est chose sainte, alors que celui qui la fait n'obéit qu'à un mouvement spontané du cœur, combien n'est-il pas plus digne de nos respects et de notre admiration, l'homme intelligent qui secourt le pauvre en lui faisant acheter son pain par le travail, cette condition suprême du bonheur dans la vie! Persévérez, Monsieur, dans cette voie de charité vraiment chrétienne, et, soyez-en sûr, le ciel bénira vos efforts. Quant à la récompense que nous allons vous décerner tout-à-l'heure, elle est de celles que peuvent donner les hommes; mais le digne prix de votre généreuse action, ne l'attendez point parmi nous.... de pareils comptes se règlent ailleurs.

II.

Jusqu'ici, Messieurs, en rappelant la part que vous avez prise au développement et au progrès de l'agriculture dans nos contrées, je n'ai rempli encore que la première partie de ma tâche. Si, à vos yeux, la plus grande preuve que puisse donner notre Société de son attachement sincère au pays, c'est de soutenir et de protéger les intérêts agricoles, vous n'avez point oublié que vous vous deviez en même temps à tout ce qui peut assurer la prospérité et la gloire de notre nation. Aussi l'industrie et les sciences, les lettres et les

beaux-arts ont-ils rencontré auprès de vous une protection éclairée, comme ils ont été de votre part l'objet d'études sérieuses et intéressantes.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, le nombre des travaux que j'ai à signaler dans l'ordre des sciences et de l'industrie n'est pas considérable.

M. Ganderth, de Rambervillers, un de vos lauréats de l'an dernier, vous a soumis une machine à métrer les étoffes, qui a donné lieu à un rapport de M. Réveilliez, et à un second rapport présenté par M. Küss, au nom de la Commission d'industrie.

Cette même Commission a accordé des éloges bien mérités à M. Virlas, contre-maître à la marbrerie de M. Colin, pour des moulages qu'il vous avait adressés. Par son ingénieux procédé, M. Virlas obtient des objets d'ornements d'une exécution parfaite. C'est sans doute à l'habileté de cet intelligent ouvrier que vous êtes aussi redevables de ce masque en plâtre d'un travail achevé, que vous a envoyé récemment M. Colin. Ce masque reproduit les traits d'Antoine Dutac, l'homme regrettable dont je parlerai tout-à-l'heure, et dont la vie patiente et laborieuse a été retracée par M. Claudel dans une courte notice, insérée au dernier volume de vos *Annales*.

Parmi ceux de vos membres correspondants qui s'occupent de l'étude des sciences médicales, plusieurs vous ont fait hommage d'œuvres utiles ou remarquables. Je citerai, entre autres, deux mémoires de l'infatigable M. Liégey : l'un sur un cas d'hémorragie périodique, l'autre sur une affection typhique pernicieuse; de M. Turck, une notice concernant la pleuro-pneumonie du gros bétail; enfin de M. Denis, de Commercy, une brochure portant pour titre : *Nouvelles études chimiques, physiologiques et médicales sur les substances albumineuses*. Ces divers ouvrages ont été appréciés comme ils le méritaient par vos collègues, les docteurs Crousse et Mansuy.

Je ne ferais pas mention d'un mémoire sur l'*Origine de la chaleur des eaux thermales*, si cet ouvrage ne vous avait

valu un rapport de M. Pentecôte. Ce rapport, rédigé avec autant d'impartialité que de talent, a été lu au sein d'une Commission spéciale qui en a adopté les conclusions, en félicitant sur le mérite de son travail notre nouveau collègue.

Vous devez aussi des remercîments à M. Pidoux qui, à chacune de vos séances, vous a communiqué avec la plus scrupuleuse exactitude le résultat des observations météorologiques faites à l'école normale de Mirecourt. L'examen comparé de ces tableaux et des cadres que notre honorable collègue, M. Berher, met le soin le plus attentif à établir, fournira matière à un rapport scientifique sur les différences climatériques qui séparent deux points aussi voisins que Mirecourt et Épinal. Notre ami, M. Lebrunt, à qui vous avez confié la rédaction de ce rapport, doit vous en donner lecture au commencement de l'année 1858.

Dans les beaux-arts, je n'ai rien à signaler que les heureux essais en peinture de votre protégé, le jeune Monchablon. En encourageant au début de la carrière le talent précoce de cet enfant des Vosges, vous n'avez pas semé, Messieurs, dans une terre inféconde. M. le Rapporteur de la Commission va tout-à-l'heure, avec l'autorité et le goût exercé d'un artiste, vous exposer tous les mérites de ce beau tableau de Jeanne d'Arc, dont notre jeune compatriote vous a fait hommage, sans doute avec la pensée qu'il ne pouvait mieux faire, pour vous témoigner sa vive gratitude, que d'offrir les prémices de son talent à ceux-là qui lui avaient ouvert la route et qui, par leurs encouragements, avaient doublé ses forces et son ardeur.

Un don fait à vous est un don fait à tous : aussi avez-vous décidé que ce tableau serait placé au musée départemental.

Outre cette œuvre d'art qui vient enrichir notre musée, je dois mentionner encore des médailles anciennes, envoyées par M. Turlat, de Courcelles, et destinées à augmenter la collection déjà si étendue de nos vieilles médailles de Lorraine dont, à la demande de M. Laurent, notre Secrétaire perpétuel, le 4e catalogue a sa place dans vos *Annales*.

Sans prétendre que notre musée vosgien puisse rivaliser avec un grand nombre d'autres établissements de ce genre, on peut avancer néanmoins qu'il renferme des collections assez riches et assez importantes pour qu'il mérite d'être classé dans un rang secondaire. Et il n'y a pas lieu de douter qu'il ne trouve encore une source précieuse d'agrandissement dans l'adoption de la mesure que vous proposait cette année notre honorable Président.

Le succès d'une publication entreprise par la société archéologique de Langres, de ce beau travail dont les dessins vous ont paru d'une exécution si parfaite, a inspiré à M. Maud'heux le désir de voir notre Société suivre cet exemple. Bien que notre département soit moins riche que le pays de Langres en souvenirs et en antiquités, certes les Vosges, sous ce rapport, peuvent encore fournir assez large matière à un important travail, et nous devons tenir à honneur de ne pas laisser à d'autres que nous le soin de l'entreprendre. Est-il besoin de faire ressortir les avantages incontestables d'une semblable publication, et le service immense qu'elle rendrait aux études historiques?

Sous l'inspiration de la même pensée, votre collègue, M. Sabourin, membre de la société langroise, vous a soumis un mémoire qui a mérité votre approbation. Retraçant l'influence que peut exercer sur le présent et l'avenir des nations la connaissance des siècles écoulés, M. Sabourin vous engageait à faire appel aux hommes qui, dans les campagnes, sont le plus à même de fournir d'utiles documents ou d'intéressants détails sur l'histoire et les monuments de leurs localités.

Ce n'est point là, Messieurs, le seul travail dont M. Sabourin vous ait donné lecture. Vous avez sans doute gardé le souvenir de cette courte notice qu'il a composée sur l'imagerie Pellerin, dont les produits ont un charme si délicieux pour l'enfance, et servent d'ornements aux murs de nos pauvres chaumières. Vous vous rappelez surtout avoir souri, en entendant cette ingénieuse fiction sur l'authenticité de la figure du

Juif-Errant, telle que l'a représentée le célèbre imagiste, notre compatriote.

C'est ainsi, Messieurs, que vous savez dans vos séances mêler l'utile à l'agréable, les choses sérieuses, qui exigent de l'esprit une attention profonde, aux choses aimables et légères qui le délassent en l'amusant.

Je suis heureux d'avoir à le constater : jamais les lettres n'ont eu une plus large part dans les travaux de votre Société; jamais vous n'avez si bien compris que, s'il est beau de s'occuper du bien-être et des intérêts matériels du pays, c'est une mission plus noble et plus glorieuse encore de travailler à tout ce qui peut élever les âmes, en même temps faire germer et fleurir dans les cœurs le sentiment du beau, si intimement lié à celui du bien.

Tous ceux d'entre vous qui, par suite des habitudes de leur esprit ou de la nature de leurs fonctions, s'occupent d'études littéraires, ont pris à tâche de charmer vos séances par la lecture de travaux dus à leurs veilles ou à de patientes recherches.

Tantôt c'est M. l'abbé Pierrot, membre correspondant, qui vous envoie un mémoire généalogique sur les anciens seigneurs d'Houécourt, suite glorieuse de héros ou d'hommes utiles, parmi lesquels brille un nom cher à nos souvenirs, celui de M. de Choiseul, pair de France, lieutenant-général, qui a pris jadis une part si active aux travaux de votre Société. Un autre jour M. Chapellier, fouillant les secrets du passé avec la persévérance de l'archéologue, vous communique sur l'origine du village de Beaufremont une savante notice qui, sous le rapport de la sévère simplicité du style comme sous celui de l'importance des faits au point de vue de l'histoire, mériterait une place dans vos *Annales*.

Vous avez aussi entendu naguère M. l'abbé Villaume vous donner lecture d'un passage vraiment remarquable du cours de rhétorique qu'il vient de publier. Cet ouvrage consciencieux que nous avons parcouru en entier, il y a quelques jours, avec un vif sentiment de plaisir, a dû coûter bien

des soins et bien des veilles au laborieux professeur. Si M. Villaume, par une retenue digne d'éloges, n'a pas cru devoir innover; si, fidèle à la tradition classique, il a suivi le plan tracé par les grands maîtres, on peut dire qu'il a semé de fleurs la route aride des préceptes de l'art, en appuyant ses leçons d'exemples choisis avec goût dans ce que renferment de plus pur et de plus élevé l'antiquité profane et les chefs-d'œuvre de la chaire chrétienne.

Parmi les nombreux mémoires que vous avez reçus des sociétés savantes, plusieurs ont été l'objet de rapports intéressants. Pour ne les pas citer tous, je me bornerai à vous rappeler le rapport de M. Gley sur le IVe tome des mémoires de la Société des sciences morales, lettres et arts du département de Seine-et-Oise. Ce n'est pas la première œuvre de ce genre que vous devez à la plume exercée de M. Gley. Il serait donc superflu de vous parler ici de ce judicieux travail : je craindrais d'ailleurs que l'éloge ne parût suspect dans la bouche d'un collègue et d'un vieil ami de vingt ans, le compagnon de ses études et de ses travaux.

Deux ouvrages sur Jeanne d'Arc vous ont été adressés par leurs auteurs : le premier est un drame historique en dix tableaux, par M. Cozic et M. Jouve, votre compatriote : vous entendrez tout-à-l'heure le Rapporteur chargé de l'examen de cette œuvre dramatique. L'autre est une histoire populaire de l'héroïne, par M. Huin, instituteur. Ce petit ouvrage, où respire le plus pur patriotisme, se recommande autant par l'élégante simplicité du style que par l'exactitude des faits, qui semblent puisés aux sources authentiques.

Ferai-je encore mention d'un livre portant pour titre : *Les Homonymes et les Homographes de la langue française,* livre destiné par l'auteur à l'enseignement primaire? Le Rapporteur que vous avez choisi pour rendre compte de cet ouvrage, vous a exprimé le regret de n'y avoir point rencontré le caractère d'utilité publique, indispensable surtout à ce qui concerne l'instruction élémentaire. Tout en rendant justice au zèle patient et infatigable de l'écrivain, qui a consacré

à ce travail huit années de sa vie, votre collègue n'a pas cru devoir admettre les réformes qu'il propose, jugeant au contraire qu'elles seraient de nature à surcharger et à embarrasser la langue, au lieu de la rendre plus facile et plus claire. Vous avez approuvé les vues du critique, persuadés que, lorsqu'on veut contribuer au progrès d'une manière efficace, il n'est rien qui doive être plus cher que la vérité.

J'aurais dû peut-être, Messieurs, vous parler avant tout d'une analyse critique de M. Maud'heux père, sur un système d'organisation sociale intitulé la *Panhiérarchie ;* mais notre honorable Président me pardonnera, si j'ai cru mieux faire en terminant par l'appréciation d'une de ses œuvres la liste des travaux dont il s'est toujours montré le plus ardent instigateur.

L'auteur de la *Panhiérarchie* est M. Lemoyne, ancien ingénieur en chef, que vous regrettez de ne plus compter parmi vos membres titulaires. Si jamais critique peut sembler difficile, c'est assurément celle d'un ouvrage de ce genre, d'une théorie tout à fait scientifique, qu'on dirait écrite dans la langue des chiffres, et où les idées suivent le même ordre de déduction logique que dans un livre de science pure. Et cependant, Messieurs, vous avez vu avec quelle heureuse facilité et quelle réserve délicate M. Maud'heux a triomphé de cet obstacle qui, à tout autre que lui, eût paru insurmontable. S'il ne partage point les idées, peut-être irréalisables, de l'ouvrage de M. Lemoyne; s'il adresse à l'auteur le reproche d'avoir fait une trop large part aux instincts généreux, sans tenir compte des passions mauvaises, dont les effets contrarieraient nécessairement l'application du système, il n'en loue pas moins le profond penseur qui emploie son temps et les forces de son esprit à la recherche du possible, et il excuse l'erreur en faveur de l'intention.

Tel est en résumé, Messieurs, le compte rendu de vos travaux. Vous le voyez, l'année a été bonne et bien remplie. Chacun de vous, déployant toute l'activité dont il était capable, a voulu apporter sa pierre à l'édifice, contribuer pour sa part au perfectionnement de l'œuvre commune. Qui ne verrait dans

cet empressement général le plus heureux présage pour l'avenir de notre Société?

Mais je n'ai rien dit encore des autres éléments de force et de vitalité dont elle dispose : je veux parler de vos nombreuses relations au dehors du département.

Un grand nombre de sociétés savantes, celles de la Sarthe, de la Lozère, de l'Eure, du Doubs, de Seine-et-Oise, de Dunkerque et de Montbéliard, pour n'en pas citer tant d'autres, échangent leurs publications avec vos *Annales;* le directeur du cercle *Malaquais,* à Paris, vous offre le titre de société correspondante et vous envoie son *Annuaire* avec le droit, pour chacun de vous, d'assister aux conférences, aux soirées musicales ou littéraires de ce cercle renommé. Et n'est-il pas à penser que cet échange d'idées, ces fréquentes communications doivent avoir pour résultat de faire jaillir la lumière, et d'imprimer à la Société d'Émulation des Vosges une impulsion nouvelle et salutaire?

Marchez donc pleins de confiance, Messieurs; continuez votre œuvre avec le même courage et la même bonne volonté que vous avez mis jusqu'ici à vous acquitter dignement de votre mission. Vous serez d'ailleurs utilement secondés dans votre tâche difficile par les nouveaux auxiliaires qui viennent d'entrer dans vos rangs.

Vous avez donné l'unanimité de vos suffrages :

A M. Schlumberger, ancien fabricant à Mulhouse, occupant aujourd'hui ses loisirs par l'étude de la géologie, dans les belles montagnes du Val-d'Ajol;

A M. Michaud, officier en retraite, qui s'est fait un nom dans les sciences naturelles;

A M. Pentecôte, pharmacien, dont les connaissances en physique et surtout en chimie pourront vous être d'une si grande ressource;

Enfin à M. Grandemange, pauvre jeune homme infirme, enfant d'Épinal, qui a cherché dans l'étude des sciences une consolation à son triste sort, et qui, aujourd'hui à Paris, est devenu le rival du célèbre calculateur Henri Mondeux : la

nature lui a refusé la force et la beauté du corps; mais, en revanche, elle lui a donné ce qui fait la vraie richesse de l'homme, une belle âme et une haute intelligence.

A tous ces noms, Messieurs, je voudrais pouvoir en ajouter un autre, qui retentira longtemps dans nos contrées : c'est celui d'un homme qui pendant vingt-cinq ans déjà avait eu sa place au milieu de vous; mais à peine ce nom était-il de nouveau inscrit dans vos cadres, que la mort est venue l'en effacer. Deux mois après que vous aviez par acclamation décerné à Antoine Dutac le titre de membre honoraire, vous le conduisiez en deuil à sa dernière demeure. Je ne vous redirai point les paroles touchantes que votre Vice-président, M. Claudel, a prononcées au bord de la tombe, en associant le nom d'Antoine à celui de son frère, qui l'avait précédé dans la mort. Ces quelques mots, dits avec des larmes que l'orateur s'efforçait en vain de retenir, nous ont tous plus vivement émus que ne l'aurait pu faire le plus magnifique discours, comme la modeste pierre que vous allez faire placer en tête des prairies de la Moselle, avec cette simple inscription : *Dutac frères,* pour perpétuer la mémoire de leurs utiles travaux, dira plus au cœur qu'un somptueux mausolée. Pour ceux qui ont fait le bien pendant leur vie, il n'est pas besoin que de superbes tombeaux rappellent leur souvenir : la reconnaissance leur élève dans les cœurs un monument plus durable que le marbre et l'airain.

J'ai terminé, Messieurs. Si vous avez rencontré dans mon travail des lacunes et des imperfections, n'en accusez que mon inexpérience pour des matières si diverses, et dont la plupart sont complétement étrangères à la nature de mes études habituelles. Admis depuis peu à l'honneur de faire partie de votre respectable Société, je n'ai pas cru pour cela devoir refuser la tâche, périlleuse pour moi, de rendre compte de tous vos travaux de l'année. J'ai accepté, Messieurs, espérant qu'en faveur de ma bonne volonté, il me serait permis de compter sur votre indulgence et sur celle du public éclairé et sympathique qui nous entoure.

RAPPORT

de la

COMMISSION CHARGÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES

de la

VISITE DES FERMES

DE L'ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEAU,

PENDANT L'ANNÉE 1857,

PAR M. MARCHAL,

Membre titulaire.

Messieurs,

Votre Commission d'agriculture a bien voulu me charger de vous faire connaître le mérite des candidats qui se sont présentés pour obtenir les récompenses que vous devez décerner, au nom de l'État et du département, aux hommes intelligents et laborieux qui réussissent à augmenter les produits de la terre. Bien des moyens viennent concourir à ce but : le travail d'abord, les bonnes méthodes de culture, le perfectionnement des instruments aratoires, l'irrigation, le drainage, et même la destruction des animaux nuisibles aux végétaux.

Avant d'aborder ma tâche, permettez-moi, Messieurs et chers collègues, de saisir la première occasion solennelle qui

se présente à moi, pour vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait, en m'acceptant dans votre compagnie, et de l'accueil bienveillant dont vous avez encouragé mon opuscule sur le renouvellement du cadastre. C'est, sans nul doute, à cet accueil que j'ai dû les adhésions d'hommes qui s'occupent spécialement de cette question, intéressant à un si haut point l'agriculture, et il n'a pas dépendu de moi de mettre en pratique, au moins partiellement, les idées que j'avais exprimées.

PRIMES DU GOUVERNEMENT.

1° A L'EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE, ENTRETENANT LE MIEUX, RELATIVEMENT A SA SURFACE, LA PLUS FORTE PROPORTION DU MEILLEUR BÉTAIL.

Prime de 300 francs.

Ferme de Saulcy, commune de Seraumont.

La ferme de Saulcy appartient à MM. Masson, de Nancy. Elle est exploitée depuis nombre d'années par M. Rudiger, André, qui en a complétement changé l'aspect et la valeur. Le sol est sec, aride et rocailleux, de cette nature qui ne livre ses produits qu'au travail intelligent et opiniâtre. Rudiger est entré dans la ferme en 1840 ; chaque année a été marquée par de nouvelles améliorations, création de prairies, défrichement de terrains jusqu'alors improductifs, et dans des proportions vraiment extraordinaires pour le personnel attaché à la ferme.

Ces travaux remarquables ont été l'objet de nombreuses récompenses décernées par le comice de Neufchâteau, et le propriétaire, entraîné par ces efforts successifs, a fait, de son côté, toutes les dépenses de constructions nécessaires pour mettre les bâtiments d'exploitation en rapport avec ces améliorations. Nous avons trouvé de belles écuries, hautes et aérées, de vastes greniers, une distillerie, une forge,

et une huilerie bien agencée, dont les dispositions ont été ordonnées par Rudiger lui-même qui en a fait tous les frais. Au moyen de ces annexes, tous les produits de la ferme sont livrés au commerce spécial. Les graines oléagineuses sont converties en huile, les pommes de terre et les betteraves qui ne sont pas consommées par la ferme sont réduites en alcool, et tous les résidus servent à l'alimentation du bétail.

Les produits de la ferme, que nous avons vus sur pied, étaient fort beaux si on les comparait à la valeur du sol; les betteraves surtout étaient d'une grosseur extraordinaire pour une année de sécheresse, dans des terres aussi arides.

Rudiger a un beau bétail et un troupeau de moutons dont le nombre varie de 100 à 250 têtes.

Les travaux remarquables exécutés par Rudiger, et l'excellente tenue de la ferme le désignent pour l'obtention de la prime de 300 fr.

2° M. Jules Garcin, agriculteur et maître de poste à Rouceux, près Neufchâteau, a une culture disséminée, mais dans un meilleur sol que le Saulcy. Ses produits sont plus beaux, si on ne les compare pas à la différence du sol. Sa culture n'est guère que le quart de celle du Saulcy, et cependant le gros bétail y est aussi nombreux et de premier choix. Seulement il n'a pas de troupeau de moutons. Les étables d'ancienne construction nous ont paru trop basses. Le choix que M. Garcin apporte dans le peuplement de ces étables est digne de récompense, et nous vous proposons de décerner à M. Garcin une médaille de 1re classe.

3° M. Turlat, de Rouvres-la-Chétive, est un agriculteur d'un ordre parfait et parfois minutieux. La maison qu'il a construite, il y a quelques années, renferme de belles écuries, de vastes greniers, et se recommande par d'excellentes dispositions parfaitement appropriées à sa destination de maison de cultivateur.

4° M. Turlat, de Courcelles, n'a pas encore imité son frère, en ce qui concerne sa maison de ferme; ses écuries sont bien basses et mal aérées, mais en revanche ses terres sont

belles de produits ; ses betteraves sont de toute beauté, ainsi que les autres plantes sarclées qui remplacent les jachères éliminées de ses assolements. Il cultive, dans son jardin, les plantes nouvelles recommandées par la Société d'acclimatation. La Commission a été heureuse de retrouver MM. Turlat au nombre des principaux agriculteurs de l'arrondissement de Neufchâteau, et elle vous propose en leur faveur le rappel des récompenses qui déjà leur ont été décernées par la Société.

§ 2. AUX INSTRUMENTS ARATOIRES PERFECTIONNÉS.

1° M. Laborde, Nicolas, fabricant de tarares à Beaufremont, est un ouvrier mécanicien, laborieux et intelligent. Le mérite du perfectionnement apporté aux tarares de sa fabrication consiste notamment dans l'application du moteur à gauche. Cette disposition permet le service de la machine avec une personne en moins, et par conséquent l'économie de deux bras, si rares maintenant aux travaux agricoles. Il a aussi apporté à ses machines d'autres modifications qui en rendent le service moins dangereux et plus commode. La Commission vous propose de décerner une prime de 150 fr. et une médaille de 1re classe à M. Laborde.

2° Corroy, Didier, fabricant de tarares à Rouceux, près Neufchâteau, a, lui aussi, modifié avantageusement la construction de cette machine, autrefois si rustique et si bruyante. Les améliorations qu'il a apportées dans la disposition des engrenages et des cribles lui ont valu une récompense au concours de Bar-le-Duc, et votre Commission vous propose de lui accorder une prime de 100 fr. et une médaille de 2e classe.

3° M. Sauvageot, Joseph-Victor, de Rouvres-la-Chétive, fabrique, d'après les nouveaux modèles, des instruments aratoires qu'il sait approprier aux besoins des localités. Ses charrues tiennent généralement du système Grégoire. Sa houe à cheval, système de Brantigny, que nous avons vue chez M. Turlat,

de Courcelles, nous a paru commode et d'un emploi peu dispendieux. Votre Commission vous propose d'encourager les travaux intelligents de ce jeune ouvrier, en lui accordant une prime de 50 fr. et une médaille de 2e classe.

PRIMES ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

1° CRÉATION DE PRAIRIES NATURELLES.

1° M. Villemin, Jacques-Auguste, propriétaire de la ferme de Gosselancourt, commune de Derbamont, a obtenu de nombreuses primes du comice de Mirecourt, pour ses travaux de drainage et la bonne tenue de sa ferme les travaux d'assainissement qu'il a dû faire, pour amener à l'état de prairie les parties de la ferme qui comportaient cet état, lui ont permis de réunir des eaux assez abondantes, non-seulement pour l'irrigation, mais aussi pour faire mouvoir une huilerie et une machine à battre. Les travaux agricoles et industriels de M. Villemin sont des plus remarquables.

2° M. Schlegel, Augustin-Paul, tanneur à Vagney, est aussi un irrigateur distingué. La transformation en prairies des rives graveleuses des affluents de la Moselle est, depuis de longues années, pratiquée avec succès à Vagney. Cependant il restait encore beaucoup à faire sur les rives du ruisseau du Bouchot, et d'après le rapport du comice de Remiremont, c'est M. Schlegel qui a pris l'initiative de la transformation de ces grèves en prairies naturelles.

3° M. Mathieu, maire de Gendreville, n'avait pas à transformer des grèves en prairies; mais il a su créer de bons prés avec des terres jusqu'alors employées à la culture. Ses travaux ont été déjà récompensés par le comice de Neufchâteau. Votre Commission vous propose d'accorder une médaille de 1re classe à M. Villemin, et des médailles de 2e classe à MM. Schlegel et Mathieu.

2° PERFECTIONNEMENT DANS L'IRRIGATION DES PRAIRIES NATURELLES.

1° M. Davillers, François, aubergiste à Girancourt, est le seul concurrent qui se présente pour l'obtention des primes de cette catégorie; les travaux d'amélioration qu'il a exécutés dans ses prairies en ont doublé la valeur, et votre Commission vous propose de lui accorder une médaille de 2e classe.

3° EXPLOITATION DES PRAIRIES ARTIFICIELLES.

Aucun concurrent ne s'est présenté.

4° DÉFRICHEMENT ET MISE EN VALEUR DE TERRAINS IMPRODUCTIFS.

L'œuvre que M. Thomas, curé du Valtin, vient de créer dans sa paroisse, est tout à fait morale et agricole, et surtout d'un excellent exemple.

Les travaux de M. Thomas ont eu un si grand retentissement qu'ils sont connus de tous. Cependant il importe qu'ils soient consignés dans vos *Annales*, et votre Commission a pensé qu'il convenait de les rappeler au moins succinctement.

La commune du Valtin est une des plus pauvres de l'arrondissement de Saint-Dié; les enfants mendiaient et ne fréquentaient pas l'école pendant l'été.

M. Thomas obtint, en 1855, de M. de Lesseux, la concession gratuite d'un terrain inculte non loin de l'école communale; il s'adressa à M. Hildebrand, de Sémouse, qui, ainsi que M. de Lesseux l'avait fait pour le sol, s'empressa de lui adresser des outils sortis gratuitement de ses ateliers; ensuite l'abbé Thomas conduisit les élèves de l'école au travail, en dehors des heures de classes.

La première année, vingt-deux ares ont été défrichés et ensemencés de pommes de terre, ils ont produit quarante hectolitres de tubercules qui ont servi, pendant l'hiver, à la nourriture des élèves, préparée au presbytère.

L'année suivante, quatorze ares ont été ajoutés aux premiers, et la récolte a été double; l'excédant de la récolte sur les besoins des élèves a été réparti entre les parents des plus pauvres. Depuis que M. Thomas a pourvu, et au delà, à la nourriture de ses élèves, il a commencé, avec ses petits agriculteurs, le défrichement de quatre-vingts ares de terre qu'il convertit en pré, pour le prix de la récolte être employé à l'habillement des enfants pauvres.

Ainsi que le fait fort judicieusement observer M. l'inspecteur des écoles primaires de Saint-Dié, l'œuvre de M. le curé du Valtin a eu pour résultat : 1° de nourrir et de vêtir les enfants pauvres de la paroisse; 2° de les accoutumer de bonne heure à un travail utile, et de les élever à leurs propres yeux, en les habituant à gagner leur nourriture; 3° de faire disparaître la mendicité de la commune, et enfin d'augmenter considérablement la fréquentation de l'école.

Votre Commission aurait bien voulu décerner une médaille d'or à M. Thomas; mais la somme en argent qu'elle désire lui donner pour son œuvre, eût été diminuée dans une notable proportion. Elle a cru mieux entrer dans la pensée qui a dirigé M. le curé du Valtin en vous proposant de lui décerner une médaille d'argent de 1re classe, et d'accorder à son œuvre une prime de 150 francs.

2° M. Houël, Louis, de Laveline-du-Houx, a, malgré son grand âge, défriché un hectare de terres qui appartiennent en grande partie à la commune; ses travaux de drainage lui ont procuré une fontaine suffisante pour les besoins de la maison qu'il a bâtie sur le sol rendu par lui à la culture.

3° M. Guenot, François, ancien pâtre à Girancourt, a doublé, par son travail, les produits d'une ferme qu'il tient à bail.

4° M. Marotel, Jean-Blaise, d'Épinal, a converti en prés et champs, pour le compte de plusieurs propriétaires, un hectare et demi de terres incultes que la ville a dernièrement aliénées, à Razimont. Les travaux relativement remarquables de ces trois ouvriers laborieux et intelligents méritent d'être récom-

pensés, et votre Commission vous propose d'accorder à chacun d'eux un prime de 25 francs.

5° MM. Claudon, Louis Antoine, cultivateur à Vagney; Martin, François, de Frizon; Bazoche, jardinier à Épinal; Bougel, Jean-Baptiste, d'Épinal, vieillard de 72 ans, ont exécuté sur leurs propriétés des travaux d'amélioration notables, mais sur une trop faible étendue pour avoir droit aux primes de la Société. Votre Commission vous propose un rappel de médaille pour M. Bazoche, et une mention honorable à MM. Claudon, Martin et Bougel.

6° MM. Hamart, agriculteur à Belmont, et Georgel, maire de la Forge, ont exécuté des travaux d'amélioration considérables : la Commission, n'ayant pu cette année en vérifier toute l'importance, a jugé convenable d'ajourner à l'an prochain ses propositions à leur égard.

DRAINAGE.

Votre Commission renvoie aussi à l'an prochain, pour les mêmes motifs, ses propositions en ce qui concerne les travaux de drainage de M. Antoine Lecoanet, d'Éloyes.

REBOISEMENT, PRINCIPALEMENT PAR DES PARTICULIERS.

1° Les reboisements exécutés depuis 27 ans par M. Mathieu, Jean-Nicolas, garde particulier de la forêt d'Halvanfays, ont été l'objet d'un rapport remarquable de M. l'inspecteur Baudrillart. Je ne pourrais rien ajouter aux détails intéressants contenus dans ce rapport spécial que vous connaissez tous; j'ajouterai seulement que M. Mathieu est non-seulement forestier distingué, mais qu'il est aussi arboriculteur, et que déjà vous l'avez récompensé pour l'impulsion qu'il a donnée, à Deyvillers et dans les environs, à la propagation des bonnes espèces d'arbres fruitiers.

2° M. Clever, propriétaire à Docelles, a fait un semis sur un hectare de ravins incultes et hérissés de rochers qu'il a acquis de la commune. Le semis a été mélangé de pins et d'épicéas; les premiers, d'une croissance plus robuste, n'ont été semés que dans l'intention de protéger les derniers. L'opération a réussi, autant qu'il est possible de l'espérer, en effectuant à l'avance le mélange des semences; au fur et à mesure que les épicéas prennent un développement suffisant, les pins protecteurs sont coupés, et, à la fin de l'opération, l'essence dominante sera l'épicéa, de beaucoup préférable à celle du pin.

3° M. Eugène Masson, brigadier forestier à Bruyères, a opéré des semis et des replants sur 170 hectares de sol forestier; le nombre des replants qu'il a fait effectuer de 1846 à 1857 atteint le chiffre énorme de 806,500. Ces travaux extraordinaires sont attestés par M. le Maire de Bruyères et par MM. les agents forestiers. Si votre programme n'accordait pas la priorité aux reboisements particuliers, les travaux de M. Masson devraient passer en première ligne.

4° Le Comice de Remiremont vous a renvoyé, l'an dernier, une demande formée par les habitants du Val-d'Ajol, tendant à obtenir une récompense pour M. Lemasson, maire de cette commune. Comment M. Lemasson, qui n'est pas forestier, a-t-il pu effectuer toutes les améliorations que les habitants lui attribuent? Telle a été la question qui a motivé l'ajournement que votre Commission vous avait proposé. Le bureau du Comice, usant du droit que lui attribue votre programme, est venu dissiper tous vos doutes, en prenant une délibération spéciale qui signale à votre attention les heureux résultats obtenus, dans le repeuplement des forêts du Val-d'Ajol, par l'initiative et les mesures d'exécution qui l'ont suivie, dues à l'excellente administration de M. Lemasson.

Votre Commission est heureuse de pouvoir témoigner toute sa sympathie au bureau du Comice de Remiremont et aux services éminents que M. Lemasson a rendus à la commune dont l'administration lui est confiée, en vous proposant de

lui décerner une médaille de 1re classe; elle vous propose également d'accorder à M. Mathieu une médaille de 1re classe et une prime de 50 francs; à M. Masson, une médaille de 1re classe, et à M. Cléver, dont les travaux ont moins d'importance, une médaille en argent de seconde classe.

PRIMES ÉVENTUELLES.

M. Bron, vice-secrétaire du Comice de Mirecourt, vous a adressé un mémoire de ses expériences sur la culture de l'abeille et la production de la cire et du miel; ce mémoire n'a pu être examiné en temps utile, et l'appréciation de sa valeur a été ajournée à l'an prochain.

M. Bédon, meunier à Deyvillers, ne produit d'autre mémoire que l'indication des résultats qu'il a obtenus. M. Bédon a dévoué sa vie à l'éducation des abeilles, il enseigne l'apiculture par la pratique qu'il exerce gratuitement, et il est toujours à la disposition des propriétaires de ruches, qu'il visite de sa personne à d'assez grandes distances de son domicile. Votre Commission vous propose d'encourager le dévouement de M. Bédon, en lui décernant une médaille en argent de 2e classe.

CULTURE EXPÉRIMENTALE.

M. François, jardinier à l'hôpital, est chargé depuis plusieurs années de la culture des plantes dont votre Société tente l'acclimatation. Il s'est constamment acquitté, avec zèle et intelligence, de la mission que vous lui avez confiée, et votre Commission regrette que les ressources de la Société ne permettent d'ajouter à la médaille de 1re classe, qu'elle vous propose de lui décerner, qu'une prime de 50 francs.

DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES.

L'un des membres de la Société, que vous estimez le plus, vous a fait connaître un peu tardivement les services rendus à

l'agriculture par M. Dominique Pierrat, du Plateau, commune de Gerbamont. Vos décisions déjà prises avaient fait emploi de toutes les ressources mises à votre disposition, et, d'un autre côté, votre programme, pour 1857, n'ouvrait pas de concours à la destruction des animaux nuisibles. Votre Commission vous propose de combler cette lacune au programme de 1858, d'ajourner à l'an prochain la récompense des services rendus à l'agriculture par Dominique Pierrat, et de lui accorder, pour cette année, une mention honorable.

Ici, Messieurs, se termine ma tâche aussi aride que le sol du Saulcy, je ne puis qu'exprimer le regret de n'avoir su en tirer aussi bon parti que Rudiger des terres de sa ferme.

RAPPORT SUR LE CONCOURS

LITTÉRAIRE, ARTISTIQUE ET SCIENTIFIQUE,

PAR M. MALGRAS,

Inspecteur d'Académie, Membre titulaire.

MESSIEURS,

Vous avez bien voulu me charger encore de vous parler des lettres, des arts et des sciences, dans votre séance annuelle. C'est un honneur que j'aurais voulu décliner, mais je l'accepte sans regret, parce que mes goûts et la nature de mes études, tout en me rendant leur commerce familier, en ont fait un des bonheurs de ma vie.

Pourquoi, dans les Vosges, voit-on apparaître à de si rares intervalles des œuvres scientifiques, artistiques et littéraires, lorsqu'autour de nous tout semble évoquer des souvenirs dignes d'être retracés? Nos vieux monuments, nos riches bibliothèques, l'industrie qui se développe, à chaque pas, au bruit de nos torrents, la fraîcheur des vallées, la beauté pittoresque de nos montagnes, la bravoure des soldats vosgiens, les eaux bienfaisantes de nos sources thermales, à la renommée desquelles la présence de notre auguste Souverain vient donner un éclat nouveau, ne sont-ce pas là autant d'éléments propres, je ne dis pas à éveiller le génie, les génies sont trop rares, mais

à inspirer le goût des arts et à alimenter les cœurs avides des douces émotions et des jouissances intellectuelles?

La vie matérielle offre trop de mécomptes pour nous plaire toujours; le tourbillon des affaires peut entraîner l'esprit; mais le cœur veut un contre-poids, il veut d'autres aliments. En cela les arts, les lettres, les sciences le servent à ravir, et il se complaît dans ces aspirations vers les jouissances réservées aux natures d'élite, qui sommeillent en si grand nombre dans notre beau pays. Y a-t-il en effet rien de plus propre que l'étude à dissiper les troubles du cœur, à rétablir, dans un concert parfait, les harmonies de l'âme? Pour quiconque se réfugie dans le sanctuaire des muses, n'est-ce pas entrer dans un air tranquille et dans une série d'idées nobles et généreuses?

Cicéron avait été témoin des malheurs de sa patrie; à Rome tout se pervertissait; le cœur de ses amis se fermait aux épanchements de son cœur; il avait vu la solitude se faire autour de lui. A ces peines, déjà si grandes, se joignirent des chagrins domestiques : « Ma fille me restait, écrit-il à Sulpicius, c'était » un soutien toujours présent auquel je pouvais avoir recours. » Le charme de son entretien me faisait oublier mes peines; » mais l'affreuse blessure que j'ai reçue, en la perdant, rouvre » dans mon cœur toutes celles que j'y croyais fermées....... » Je suis chassé de ma maison et du Forum. »

Que fit Cicéron dans une position si triste? Il eut recours à l'étude. « Je me suis réconcilié avec mes livres, écrivait-il à » Varron, ils me rappellent à leur ancien commerce; ils me » déclarent que vous avez été plus sage que moi de ne pas les » abandonner. »

Les muses, qui nous permettent de choisir notre société, sont partout d'un puissant secours; si elles ne nous rendent pas les amis que nous pleurons, elles adoucissent le chagrin que nous cause leur perte, car elles mêlent leur souvenir à tout ce qu'il y a de pur dans les sentiments de la vie, et de beau dans les images de la nature.

Déjà, Messieurs, vous avez interprété mes paroles, vous qui vous préoccupez constamment des progrès qui s'opèrent

autour de nous, et qui regrettez avec moi de ne pas voir dans la lice un plus grand nombre de concurrents se disputer les prix que vous avez fondés.

.... *Sous sa* tombe
Où nul ne vient verser des pleurs,

l'ombre de Gilbert semble gémir de cette solitude; François de Neufchâteau, Pellet, Claude Lorrain, demandent des émules, et la mort même semble nous les disputer. Naguère elle brisait un pinceau cher aux arts, elle enlevait le coloriste Dutac à ses chères études, et nous privait ainsi d'un ami et d'un talent qui ne relevait que de lui-même et de ses inspirations. Les amusements frivoles, les attraits d'un luxe corrupteur, les excentricités d'une littérature empressée et trop facile semblent avoir envahi la place; on oublie trop le culte plus sérieux des lettres, dont les autels déserts ne voient plus autour d'eux que quelques esprits d'élite.

Nos regrets sont des vœux pour l'avenir. Votre appel ne les laissera pas stériles. Déjà le présent le prouve, un certain nombre de concurrents ayant pris part au concours.

M. Roblet vous a présenté un mémoire sur l'origine de la chaleur des eaux thermales, quelques recherches sur la cause des épidémies et des maladies en général.

Une étude académique largement dessinée et d'un bon style vous a été présentée.

L'héroïne de Domremy a fourni le sujet de deux autres œuvres: Jeanne d'Arc, drame historique, en prose, par MM. L. Jouve et J. Cosic, et enfin Jeanne d'Arc assistant au sacre de Charles VII, tableau dû au pinceau du jeune artiste que vous suivez avec tant d'intérêt, Alphonse Monchablon, de Vincey.

Le mémoire de M. Roblet, analysé attentivement par M. Pentecôte, un de vos membres, repose sur une théorie que les données actuelles de la science ne peuvent admettre. Il soumet à des lois inconnues la production et la calorification des eaux, des plantes et des animaux, ce qui n'a pas permis à votre Commission de le juger digne d'une récompense.

Le drame de MM. Jouve et Cosic, bien que le fruit d'un travail sérieux, n'a pas paru réunir, au point de vue de l'intérêt, du style et de l'élévation, les conditions nécessaires; on y remarque bien une certaine originalité, la naïveté d'un langage emprunté au temps où se passait ce drame si émouvant et si réel; mais on n'y voit pas retracées d'un style assez ferme la grandeur et la netteté des caractères; on n'y trouve pas cette élévation morale et ces mouvements saisissants qui font du drame une source d'émotions, et une école d'enseignement pour le peuple. Par ces motifs, votre Commission a eu le regret de ne pouvoir couronner l'œuvre d'un de vos compatriotes.

Sans quitter Jeanne d'Arc, j'arrive à l'œuvre capitale du concours. Le tableau que le jeune Monchablon vous a envoyé, sous le titre de premier essai, est une œuvre remarquable, si l'on tient compte de la jeunesse de son auteur, et du peu de temps qu'il a passé à Paris.

« Châlons se rend, Charles VII entre à Rheims le 15 juillet » 1427; il est sacré aux fontaines baptismales de Clovis. » Pendant la cérémonie, Jeanne se tient près de l'autel » portant son étendard. »

Tel est le sujet choisi par l'artiste; mais il est dit qu'après le sacre elle se jette à genoux devant le roi pour lui annoncer que son pouvoir allait expirer. « Je voudrais bien, dit-elle, » qu'il plût au Roi de me faire ramener auprès de mes père » et mère qui auraient tant de joie à me revoir; je garderais » leurs brebis et bétail, et ferais ce que j'avais coutume de » faire. »

L'attitude de l'héroïne, ses yeux tournés vers le ciel, sa pose simple et naïve montrent assez qu'elle songe à sa mère, qu'elle rêve aux campagnes de Domremy. Son glaive repose dans le fourreau, sa main l'y retient captif; son devoir est désormais accompli, l'inspiration cesse; elle médite et consulte du regard le ciel qui l'a si bien protégée; mais si le calme de sa pose indique la tranquillité d'âme, on trouve dans la mélan-

colie de ses traits le pressentiment de la triste et malheureuse fin qui lui est réservée.

Qui pourrait se défendre d'une douce émotion à la vue de cette belle figure? Ce n'est plus l'ardeur de la guerrière, mais la naïveté de la paysanne, la faiblesse de la femme et la sérénité d'une conscience que cessent d'agiter des voix intérieures.

C'est avec un sentiment d'orgueil que l'on voit ainsi les arts et les lettres se disputer l'honneur de réhabiliter, d'illustrer de plus en plus la vierge de Domremy. Nous sommes loin du jour où, dans la basilique de Rheims, elle répondait au Roi à propos de cet étendard reproduit par l'artiste :

» Il a été à la peine, c'est bien raison qu'il soit à l'hon-
» neur. »

Il y a quatre siècles que, enfermée dans une cage de fer, elle fut livrée à ses bourreaux; mais fut-ce assez du supplice infligé par des étrangers? Comme si cette mémoire eût été poursuivie par une espèce de fatalité, on l'a vue deux fois déshonorée en France, d'abord par l'absence, puis par la prostitution du talent. Chapelain et Voltaire ont commis ce crime du génie qui, comme le dit Chateaubriand, n'a pas même l'excuse du crime de la puissance.

Les monuments trop peu dignes d'elle, élevés à Rouen et à Orléans, pouvaient faire dire que les beaux-arts ne l'avaient pas mieux traitée que la poésie, jusqu'au moment où un ciseau royal, la princesse Marie d'Orléans, sut enfin, la première, deviner et rendre la physionomie la plus poétique de notre histoire.

Disons-le à la louange des étrangers et du temps où nous vivons : les réparations se sont opérées de toutes parts : artistes, peintres, historiens étudient cette figure. Schiller, en Allemagne, Southey, en Angleterre, l'ont chantée; après eux, Casimir Delavigne et Georges Ozanneaux, en France.

En face de cette toile, qu'il nous soit aussi permis de citer les vers peu connus dans lesquels une autre Française, M[elle] de Gournay, a, pour ainsi dire, enchassé le portrait de Jeanne d'Arc :

— Peux-tu bien accorder, vierge du ciel chérie,
La douceur de tes yeux et ce glaive irrité?
— La douceur de mes yeux caresse ma patrie,
Et ce glaive en fureur lui rend sa liberté.

Félicitons donc le jeune artiste des Vosges qui s'est inspiré d'un sujet tout vosgien. Bien des faces de cette légende surnaturelle restent encore inconnues, vaste champ digne de la plume des poètes et du pinceau des artistes.

Dans ce tableau, la pose de l'héroïne est calme comme le repos auquel elle aspire. Une heureuse distribution d'ombres et de lumières, un faire large et facile, un coloris simple et naturel forme un tout harmonieux et doux à l'œil. Il est regrettable que quelques incorrections se soient glissées dans le dessin : la taille un peu courte, outre qu'elle a fourni des bras trop courts, n'est point celle d'une femme grande et robuste; il y a peu de grâce dans l'angle droit décrit par le bras qui porte l'étendard, et le bras gauche ne paraît pas, sous son armure, avoir la souplesse et la longueur désirables; on peut dire aussi que l'air ne joue pas assez autour de la tête et des bras, mais la beauté de la figure, sur laquelle se concentre l'attention, rachète, en les éloignant, des défauts que, dans l'intérêt de l'art et de l'artiste, nous avons dû néanmoins signaler.

Malgré ces incorrections, les qualités que renferme cette première œuvre ont paru suffisantes à votre Commission pour qu'il soit décerné à son auteur un prix de 150 francs.

Si nous avons un regret à exprimer, c'est que la Société ne puisse disposer que d'une somme aussi modique. Puissent nos encouragements fixer l'attention du Conseil général, pour que le département vienne en aide à un jeune talent sans fortune, qui, au milieu des privations, ne continue pas moins courageusement des études qui, soutenues par une aptitude spéciale, peuvent faire de Monchablon une des gloires du pays.

NOTICE

SUR LA

FORÊT DITE HALVANFAYS,

PAR M. BAUDRILLART,

Inspecteur des forêts, Membre titulaire.

Messieurs,

Depuis longtemps nous nous étions proposé de visiter la forêt d'Halvanfays, appartenant à MM. Évon et à quelques autres particuliers, lorsqu'une demande adressée à la Société d'Émulation par le sieur Jean-Nicolas Mathieu, garde particulier, dans le but d'obtenir une récompense pour ses travaux forestiers, nous décida, dans le courant du mois de mai dernier, à faire cette excursion.

Nous allons vous en faire connaître le résultat.

La forêt d'Halvanfays est d'origine ecclésiastique, elle appartenait autrefois aux dames du chapitre d'Épinal; le domaine de l'État, qui s'en était emparé à l'époque de la révolution[1], la vendit en 1818 à des particuliers.

Elle est située en plaine légèrement ondulée, sur le territoire de la commune de Longchamp, canton d'Épinal, à une hauteur d'environ 400 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Elle est entourée de champs et de prés.

Le sol est argilo-siliceux.

Sa contenance est d'environ 200 hectares dont 50 appartiennent à MM. Évon.

Les essences qui la composent sont le hêtre, de 50 ans en moyenne, sur la moitié de la surface, et les résineux de 25 à 30 ans sur l'autre moitié.

Ces résineux, à l'état de massif, mais généralement groupés par essence, comprennent le mélèze, le weymouth, l'épicéa et le pin sylvestre, chacun dans la proportion du quart; il s'y trouve aussi quelques pins noirs d'Autriche et quelques pins laricio.

La consistance du peuplement, soumis au régime des éclaircies, est complète, la végétation fort belle; la production des résineux peut être évaluée au moins à 9 ou 10 stères par hectare et par an, c'est-à-dire presqu'au triple d'un taillis de chêne ou de hêtre du même âge.

L'accroissement est si considérable que nous avons vu, au-dessus d'une source, un weymouth, qui, âgé de 25 ans, et malgré la consistance serrée du peuplement, mesurait $1^m,15$ de circonférence à un mètre du sol. Un assez grand nombre d'autres, dans les massifs, avaient de $0^m,90$ à $1^m,10$.

Ce n'est pas sans efforts que de pareils résultats ont été obtenus, et M. Évon, agronome distingué, sylviculteur habile, a dû y consacrer bien des soins, tenter bien des essais, particulièrement pour la culture du mélèze; voici au sujet de cette culture ce qu'il nous a raconté :

« J'effectuai, par les procédés ordinaires, les premiers » semis de mélèze dans mon jardin, à Épinal, sur un sol » argilo-siliceux, fumé comme celui de tous les jardins. La » première année, les pluies continuelles firent pourrir les » racines et mon semis fut manqué. Je fis l'année suivante » un nouvel essai, et cette fois ce ne fut pas la pluie, » mais le soleil qui détruisit ma pépinière; le jeune plant » se dessécha au-dessus du collet de la racine, se réduisit à » la ténuité d'un fil, se tordit et tomba. Pour remédier à ce » double inconvénient de l'humidité et de la sécheresse, je » fis creuser le sol à une profondeur de 50 centimètres sur

» une largeur de deux mètres et une longueur de 8 mètres, » étendue que je voulais donner à une pépinière; la terre » ainsi enlevée fut mise de côté, je plaçai au fond de la » fosse et sur toute son étendue, des fagots de genêts ou » mieux de bruyères (le genêt pourrissant trop vite), en les » imbriquant, c'est-à-dire en les disposant de manière à ce » que l'extrémité des cîmes d'un fagot reposât sur l'autre » fagot. Je comblai la fosse à l'aide de la terre mise de côté » jusqu'à une hauteur de 15 centimètres au-dessus des fagots; » cette couche de terre fut elle-même recouverte de terre de » bruyère à une hauteur de 2 à 3 centimètres; enfin j'effectuai » très-dru mon semis de mélèze, et je le recouvris de 3 à 4 » millimètres de terre de bruyère passée au crible; lorsque » ma graine fut levée, j'abritai les jeunes plants à l'aide de » toiles fixées à des piquets. Cette espèce de drainage assainit » le sol en le dépouillant de l'excès d'humidité provenant des » eaux pluviales, les racines eurent une fraîcheur suffisante » et mes toiles garantirent les jeunes plants de l'ardeur du » soleil. Le procédé était trouvé, la difficulté vaincue, la » réussite fut complète. »

Oui, la réussite des semis était complète, aussi bien dans la forêt d'Halvanfays que dans le jardin où les premiers essais avaient été tentés; mais le jeune plant avait encore d'autres ennemis qui l'attendaient : c'étaient les lièvres qui, dès la 2e année, coupaient les jeunes brins à 5 ou 6 centimètres du sol; c'étaient les chevreuils qui, succédant aux lièvres, vers la 5e ou 6e année, détachaient l'écorce avec leur tête ou l'arrachaient avec leurs dents; à ces nouveaux ennemis de ses chers mélèzes que M. Évon entourait avec tant de sollicitude, qu'avait-il à opposer? Un moyen, un seul, mais infaillible entre les mains de M. Évon, le fusil. Ce danger-là, Messieurs, hâtons-nous de le dire, n'est plus à craindre, grâce aux nombreux chasseurs du canton, et les jeunes mélèzes de M. Évon croissent en parfaite sécurité sous ce rapport.

Dans les terres légères, perméables, où l'excès d'humidité

n'est pas à craindre, les procédés ordinaires réussissent, et l'on peut garantir les jeunes plants des ardeurs du soleil à l'aide d'une légère couche de mousse très-divisée, répandue sur le sol, et que l'on fixe en y déposant quelques branches pour empêcher le vent de l'enlever; ce mode d'abri, remplaçant les toiles, a parfaitement réussi à M. Évon fils, à la Côte-Raterre, au-dessous des murs de l'ancien château d'Épinal, à l'exposition du nord.

Ce que nous venons de dire de la difficile réussite des pépinières de mélèzes, prouve théoriquement qu'il ne faut pas compter sur le succès des semis en pleine terre, et que les plantations sont le seul mode efficace de repeuplement : l'expérience a pleinement confirmé cette induction de la théorie.

Indépendamment du mélèze, M. Évon tenta l'acclimatation de différentes espèces de pins : le weymouth, le laricio, le maritime, le pin noir d'Autriche, le cembro et le sapin baumier de Gilead, le sapin hemlock-spruce ou du Canada, et quelques essences feuillues comme le châtaignier et l'ailanthe glanduleux ou vernis du Japon.

A l'exception du weymouth dont la réussite fut admirable et dont il suffit, à l'aide de filets, de préserver les graines de la voracité des pinsons et des bruants, ces tentatives ne furent pas heureuses.

Le laricio ou pin de Corse souffre des grands froids, et, parvenu à l'âge de 12 à 15 ans, il s'étiole, le sol sablonneux lui étant contraire.

Le pin maritime lève très-bien, croît très-vite, ses pousses annuelles étant de 1^{m},50 à 2^{m}, mais il ne peut résister aux grands froids; l'hiver de 1829 à 1830 le fit périr; ses longues aiguilles, d'ailleurs, ne peuvent supporter le poids de la neige et du givre.

Le pin noir d'Autriche est, comme le weymouth, exposé aux atteintes des pinsons et des bruants, et, comme le maritime, il pousse avec vigueur dans les premières années; comme

ce dernier encore ses aiguilles longues, épaisses et touffues ne résistent pas au poids des neiges et du givre qui brisent ses rameaux. Ces accidents se reproduisant annuellement s'opposent à son développement.

Le pin cembro a une graine épaisse et charnue un peu moins grosse et de même goût que la noisette; cette graine lève très-bien, mais la végétation est tellement lente, dans nos climats trop chauds pour cette essence, qu'à l'âge de 10 ans le jeune plant n'a qu'une hauteur de 20 à 30 centimètres. Ce pin à cinq feuilles, greffé sur le weymouth à cinq feuilles aussi, a donné un résultat très-satisfaisant, ainsi que nous avons pu le voir sur un sujet de la ferme de M. Évon, entre la ville d'Épinal et le bois de la Voivre.

Ce cembro greffé est âgé de 15 ou 16 ans, sa hauteur est d'environ 4 mètres; ses branches grosses et courtes, relevées vers la tige, lui donnent une forme pyramidale; l'écorce du tronc rappelle celle du cerisier; depuis quatre ans il porte des cônes fertiles.

Le sapin baumier de Gilead ressemble au sapin commun ou à feuilles d'if, mais il a les feuilles relevées plus petites, plus disséminées sur les rameaux, et il a un reflet bleuâtre comme la sapinette bleue. Il porte des cônes vers l'âge de 13 à 14 ans.

Le sapin hemlock-spruce a, par la disposition de ses rameaux inclinés vers la terre, le port du thuya occidental, il porte de petits cônes vers l'âge de 13 à 14 ans.

Ces trois dernières essences, le cembro-greffé, le sapin baumier et l'hemlock-spruce, sont voisines les unes des autres à la ferme de M. Évon, et plantées dans un sol argilo-siliceux, fortement incliné vers le nord, en compagnie de deux thuya.

On ne peut les considérer que comme arbres d'agrément et sans autre intérêt d'acclimatation.

Le châtaignier et l'ailanthe glanduleux ou vernis du Japon ne peuvent résister aux gelées de l'automne et du printemps; les ailanthes ont été complétement détruits à l'âge de 4 ou 5

ans, pendant les froids de 1829; cependant on pourrait tenter de nouvelles expériences sur cette dernière essence.

En résumé, sans parler de l'épicéa et du pin sylvestre, depuis longtemps acclimatés, l'expérience a parfaitement réussi sur le mélèze et le weymouth dont la végétation est admirable, à condition que les pins sylvestres et les mélèzes occuperont la partie la plus élevée du terrain, les weymouth, la partie basse et humide, et les épicéas, les parties intermédiaires.

Les pins sylvestres et les mélèzes qui occupaient les bas-fonds se sont couverts de mousse et périssent. On en achève l'extraction en les remplaçant par les weymouth.

Il ressort donc de l'étude de la forêt d'Halvanfays et de cette notice :

1° La connaissance d'un procédé recommandable pour l'éducation du mélèze, en pépinière, dans les terrains qui ne jouissent pas d'une grande perméabilité;

2° L'utilité de la propagation, dans les conditions indiquées, du mélèze, de l'épicéa et du weymouth.

Tous ces essais, Messieurs, qu'ils aient été ou non couronnés de succès, sont dus à la persévérante habileté de M. Évon père, qui non-seulement nous laissera une magnifique forêt créée par ses soins, mais nous laissera encore, pour propager ses utiles procédés, un élève formé depuis 27 ans à son école et qui a pris une part active à tous ses travaux en repeuplant plus de 100 hectares de résineux; nous voulons parler de son garde particulier, le sieur Jean-Nicolas Mathieu, de Deyvillers, déjà médaillé l'année dernière pour la greffe des arbres fruitiers.

Aussi, Messieurs, n'hésitons-nous pas à vous demander, pour le sieur Mathieu, la récompense la plus élevée que notre Société puisse accorder cette année, aux repeuplements des forêts.

MÉDAILLES ET PRIMES

DÉCERNÉES

par la Société d'Émulation

DANS SA SÉANCE PUBLIQUE DU 10 DÉCEMBRE 1857.

Grandes primes départementales accordées par M. le Ministre de l'Agriculture et des Travaux publics, et spécialement attribuées à l'arrondissement de Neufchâteau.

A L'EXPLOITATION LA MIEUX DIRIGÉE.

Prix d'honneur. — Une prime de 300 francs et une médaille de 1re classe à M. Rudiger (André), fermier au Saulcy, commune de Seraumont.

Une médaille de 1re classe à M. Garcin, maître de poste à Rouceux, pour le choix du bétail de son exploitation.

Rappel de médaille à M. Turlat, de Rouvres-la-Chétive.

Rappel de médaille à M. Turlat, de Courcelles-sous-Châtenois.

INSTRUMENTS ARATOIRES.

1° Une prime de 150 francs et une médaille de 1re classe à M. Laborde (Nicolas), de Beaufremont, pour sa fabrication de tarares mécaniques perfectionnés.

2° Une prime de 100 francs et une médaille de 2° classe à M. Corroy (Didier), de Rouceux, pour sa fabrication de tarares perfectionnés.

3° Une prime de 50 francs et une médaille de 2° classe à M. Sauvageot (Joseph-Victor), pour sa fabrication d'instruments aratoires modifiés.

Primes ordinaires de la Société d'Émulation.

CRÉATION DE PRAIRIES NATURELLES.

1° Une médaille de 1re classe à M. Villemin (Jacques-Augustin), de Derbamont.

2° Une médaille de 2° classe à M. Schlégel (Paul), tanneur à Vagney.

3° Une médaille de 2° classe à M. Mathieu (Clément), maire de la commune de Gendreville.

PERFECTIONNEMENT DANS L'IRRIGATION.

Une médaille de 2° classe à M. Davillers (François), de Girancourt.

DÉFRICHEMENT.

1° Une médaille de 1re classe et une prime de 150 francs à M. l'abbé Thomas, curé du Valtin.

2° Rappel de médaille à M. Bazoche, jardinier à Épinal.

3° Prime de 25 francs à M. Houel (Louis), de Laveline-du-Houx.

4° Prime de 25 francs à M. Guenot, pâtre à Girancourt.

5° Prime de 25 francs à M. Marotel (Jean-Blaise), d'Épinal.

6° Mention honorable à M. Claudon (Louis-Antoine), cultivateur à Vagney.

7° Mention honorable à M. Martin (François), de Frizon.

8° Mention honorable à M. Bougel (Jean-Baptiste), d'Épinal.

REBOISEMENT.

1° Une médaille de 1re classe et une prime de 50 francs à M. Mathieu (Jean-Nicolas), garde particulier à Deyvillers.

2° Une médaille de 1re classe à M. Masson (Eugène), brigadier forestier à Bruyères.

3° Une médaille de 1re classe à M. Lemasson, ancien maire du Val-d'Ajol.

4° Une médaille de 2e classe à M. Cléver, propriétaire à Docelles.

CULTURE EXPÉRIMENTALE.

Une médaille de 1re classe et une prime de 50 fr. à M. François (François), jardinier à l'hôpital d'Épinal.

APICULTURE.

Une médaille de 2e classe à M. Bédon, cultivateur et meunier à Deyvillers.

DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES.

Mention honorable à M. Pierrot, du Plateau, commune de Gerbamont.

MOULAGE.

Une médaille de 2e classe à M. Virlas fils, sculpteur à Épinal.

CONCOURS ARTISTIQUE.

Une prime de 150 francs à M. Monchablon (Alphonse), de Portieux.

NOTES

SUR DIVERSES

EXPÉRIENCES AGRICOLES

TENTÉES EN 1857,

PAR M. MAUD'HEUX,

Président de la Société.

La Société d'Émulation des Vosges a fait continuer, en 1857, les expériences qu'elle avait commencées dans le cours des années précédentes. Je crois qu'il est utile encore d'en signaler les résultats, mais je me bornerai à un résumé rapide, suffisant pour compléter la notice de l'année dernière.

Vous avez confié à M. François, jardinier de l'hôpital Saint-Maurice d'Épinal, le soin de continuer la culture du sorgho de la Chine, de l'igname, et des oxalis crenata et hocca. Quelques autres plantes ont été expérimentées par plusieurs de nos collègues. Voici quels ont été les résultats de ces épreuves.

Sorgho de la Chine. — Par une culture habile, M. François avait réussi à conduire le développement, jusqu'à la parfaite maturité de la graine, de cette plante nouvelle, dont le département vous doit l'introduction. Sous d'autres rapports, l'utilité du sorgho avait pu aussi être appréciée. Il s'agissait,

cette année, de s'assurer si, cultivé comme fourrage, il pourrait fournir un rendement suffisamment rémunérateur. C'est dans ce but qu'une plantation a été faite sur une étendue de 116 centiares dans le jardin de l'hôpital ; les plants provenaient de semis faits du 20 avril au 20 mai, et ils étaient espacés de 0^m,50 en tous sens. Cette plantation a produit 300 kilogrammes de tiges vertes provenant des élagages faits en été, et, lors de la récolte que diverses circonstances ont beaucoup trop retardée, 600 kilog. de cannes et 150 kilog. de feuilles à moitié sèches : total 1,080 kilog., chiffre correspondant à 93,100 kilog. par hectare.

Les fautes qui se commettent dans le cours d'une expérience permettent d'en rectifier les résultats. Avec une récolte moins tardive, avec plusieurs élagages au lieu d'un seul, le produit total n'aurait pas été diminué par la dessication des feuilles et par la maturation de la canne, qui s'était durcie comme toute plante dont le développement est complet. Le rendement eût certainement dépassé 1,500 kilog. ; il eut donné au moins 1,000 kilog. par are, ce qui est justement celui que le directeur de la ferme de Beyrie, département des Landes, indique comme le rendement moyen du sorgho, cultivé comme plante fourragère. En effet, il a obtenu, en 1857, 123,000 kilog. par hectare, mais il ramène cette quantité qu'il répute un maximum, à la moyenne de 100,000 kilog. par hectare, soit 1,000 kilog. par are (1).

En admettant ce produit moyen, et en considérant l'influence que le sorgho, employé comme fourrage pour les vaches, produit sur la quantité et la qualité de leur lait, on ne doit pas s'étonner qu'il soit présenté par toutes les publications agricoles comme une acquisition précieuse pour notre agriculture, et que partout on l'accueille tout à la fois comme plante fourragère, et comme produit destiné à l'industrie. Déjà, quelques cultivateurs de notre département l'ont adopté et se félicitent des résultats obtenus. Le sorgho

(1) *Journal d'agriculture pratique*, n° du 5 janvier 1858.

de la Chine est une conquête désormais acquise à notre agriculture et s'y popularisera de plus en plus.

Igname. — Quelques bulbilles, en assez mauvais état, ont constitué la chétive et précaire ressource au moyen de laquelle notre Société a introduit ce nouveau tubercule dans notre département. Sans guide, sans instructions capables d'en enseigner la culture, M. François dut recourir aux conseils de son expérience horticole, et à de nombreux tâtonnements pour arriver à des résultats qui ont enfin permis une plantation de quelqu'étendue. La moitié a été récoltée à l'automne, et il en a été fait une distribution entre les jardiniers d'Épinal et plusieurs autres personnes. L'autre moitié ne sera récoltée qu'à l'automne prochain.

Dès aujourd'hui, cette plante nouvelle est assez répandue pour que sa place soit marquée dans notre culture maraîchère. Les rhizomes de l'igname contiennent une forte proportion de fécule, et donnent un aliment sain, agréable et dont la cuisson est prompte.

Mais, entrera-t-elle dans la grande culture? Sous ce rapport, une grave objection s'élève, et, comme d'habitude, elle est poussée jusqu'à une telle exagération, que, dès à présent, la négative est présentée par quelques personnes comme la seule solution possible. L'igname, disent ses détracteurs, ne remplacera jamais la pomme de terre : sa culture n'est même pas possible, parce que ses rhizomes s'enfoncent à une telle profondeur que les frais de l'arrachage absorberaient tout le bénéfice de la récolte.

Heureusement, nous ne sommes plus à cette époque d'anxiétés et de troubles, où la persistance et la gravité de la maladie des pommes de terre faisait redouter la perte définitive de ce précieux tubercule et rechercher avec avidité les moyens d'y suppléer. La maladie a cessé : plus que jamais la pomme de terre est en honneur dans nos cultures, et personne ne songe à la détrôner : mais, de même que nous admettons à côté d'elle le turneps, le topinambour, la carotte et la betterave, une place ne pourrait-elle pas

aussi être accordée à l'igname? En Chine, cette plante a le même succès et la même faveur que la pomme de terre en Europe : pourquoi n'obtiendrait-elle pas au moins un rang inférieur dans notre agriculture?

La difficulté de l'arrachage est une objection grave, il faut en convenir, mais suffit-elle pour prononcer une condamnation absolue. Je ne le pense pas; et je crois que, si l'on se rendait bien compte de l'avantage qui résulte du défoncement et de l'ameublement que donne à la terre plantée en ignames, l'arrachage qui la fouille jusqu'à un mètre de profondeur, on finirait par reconnaître qu'il peut bien compenser les dépenses de cette opération : et je me suis demandé plus d'une fois si une ferme, dont tous les champs seraient successivement plantés en ignames, n'acquerrait pas une grande augmentation de valeur, lorsque tout son sol aurait été ainsi défoncé et ameubli. C'est au moins une question qui mérite un sérieux examen.

Ne nous pressons pas de proscrire, aujourd'hui surtout qu'une culture perfectionnée parvient à multiplier les variétés d'une même plante, à modifier sa taille, ses qualités, ses formes. Qui peut dire quelle place l'igname obtiendra un jour dans les cultures? — Il y a quelques années, M. Vilmorin voulut prouver par une expérience décisive la puissance d'une culture habile : il sema dans un jardin des carottes sauvages, et, en peu de temps, il en obtint des produits égaux en grosseur et en qualité à ceux de la carotte maraîchère. La pomme de terre elle-même nous offre un exemple plus remarquable encore. Lorsqu'elle fut introduite en France, ses tubercules étaient si petits, si chétifs, de si médiocre qualité, qu'elle eut aussi des détracteurs impitoyables, au point que des parlements en proscrivirent la culture. Mais, bientôt, des soins intelligents amenèrent des variétés nouvelles : de la pomme de terre ronde on obtint des pommes de terre longues; d'un tubercule chétif on obtint des tubercules de plus en plus gros : la qualité ne s'améliora pas moins. L'igname, au premier moment de son acclimatation en

France, s'offre dans des conditions meilleures : comme aliment, sa qualité est bonne : ses rhizomes ont une satisfaisante grosseur; qu'ils deviennent plus trapus, plus arrondis, et qu'ils s'enfoncent moins profondément, toute objection disparaîtra. Laissons tenter les épreuves nécessaires : elles sont commencées, et, je n'en doute pas, elles réussiront.

Oxalis. — Les oxalis hocca et crenata ont été cultivées aussi par M. François avec un succès remarquable. La méthode qu'il a adoptée consiste à recourber les tiges et à les recouvrir de terre, en laissant les extrémités libres, ce qui augmente la production des tubercules qui se forment aux aisselles des bourgeons souterrains. Malheureusement ces tubercules ne dépassent pas la grosseur d'une petite noix, et ne sont pas assez nombreux pour que la culture de ces plantes soit réellement avantageuse. Comme les feuilles, ils ont le goût acide de l'oseille, et constituent plutôt un condiment qu'un aliment. Il ne semble donc pas que l'oxalis puisse convenir à la grande culture, ni même obtenir une place notable dans la culture maraîchère.

Chervis. — Les expériences tentées sur une petite échelle ont été trop limitées pour qu'il soit possible de s'y arrêter. Elles seront reprises cette année.

Cerfeuil bulbeux. — La semence que la Société s'est procurée, au printemps de 1857, a été immédiatement répandue; elle n'a pas levé. En effet, il est maintenant reconnu que les semis ne réussissent que lorsqu'ils ont été faits après la maturité de la graine, c'est-à-dire, en août et septembre. Ils lèvent au printemps, et la récolte des tubercules doit être faite sur la fin de juillet, avant que les tiges produisent des semences. Les semis effectués dans ces conditions offrent en ce moment l'espoir d'un succès complet. — On doit conserver pour reproducteurs les tubercules les plus gros et les plus denses. C'est à l'aide de cette précaution que M. Vivet a obtenu un accroissement notable de leur grosseur. Du poids de 41 grammes, il les a vus s'élever à 130 grammes en 1856, à 168 grammes en 1857; il en a

même obtenu un du poids de 225 grammes (1). Mais, si les tubercules sont généralement petits, ils sont faciles à obtenir en grand nombre : leur goût est distingué et les place au nombre des légumes les plus fins. Ces petits tubercules donnent naissance à des tiges qui s'élèvent à plus de deux mètres de hauteur et fournissent une grande quantité de semence dont la maturité est complète dès le mois d'août.

On annonce une variété nouvelle, originaire de la Sibérie, où elle croît naturellement, et qui se répand rapidement dans le nord de l'Allemagne. Ses tubercules affectent la forme d'un fuseau : ils sont plus gros, d'un goût plus fin encore, et continuent à grossir lorsque la plante élève ses tiges et murit sa semence. Le cerfeuil bulbeux de Sibérie se prêterait donc à une culture plus avantageuse et plus commode : mais, la France ne le possède pas encore.

Riz de montagne. — Le riz de montagne, qui est aussi originaire de la Chine, a été expérimenté par beaucoup de personnes, et je n'en connais aucune qui ait obtenu autre chose que des tiges grêles, souffreteuses et qui n'ont donné aucun épi. L'épreuve a présenté partout des résultats si identiquement conformes, malgré les conditions favorables d'une température constamment chaude, qu'il semble impossible d'espérer un meilleur succès d'une seconde expérience.

Espèces diverses adressées par les Sociétés d'acclimatation. — Quelques-unes des semences n'ont pas levé. Les autres ont donné des résultats dont il n'est pas possible, quant à présent, de tenir un compte sérieux.

Blés. — Les blés cultivés par M. Schoël n'ont pas eu un succès égal. Ceux qui ont le mieux réussi sont les espèces Northampton et Chiddam, que M. Schoël n'hésite pas à placer au-dessus du Poulard et du Rouge d'Écosse. Dans quelques localités, ce dernier blé a souffert pendant l'hiver de 1856—57 et ne présentait pas un aspect satisfaisant au retour de la belle saison. Ailleurs, il a continué à donner un produit abondant.

(1) *Journal d'agriculture pratique*, n° du 5 mars 1858.

Bien des causes peuvent expliquer ces anomalies. Il en est une surtout qui les ramènera plus multipliées et plus intenses, si les cultivateurs ne s'occupent pas de la prévenir : c'est l'hybridation qui s'effectue chaque fois que les champs, destinés à fournir la semence d'une espèce de blé, ne sont pas isolés des autres espèces de manière à empêcher, au moment de la floraison, la fécondation de la première par les autres. L'espèce se modifie et dégénère, et bientôt elle perd les qualités qui lui étaient propres.

Telles ont été les principales expériences tentées sous les auspices de notre Société. Celles qui concernent les pommes de terre ont été l'objet d'un rapport spécial. Les conclusions qu'il faut en déduire, quoique peu nombreuses, ne manquent pas d'importance. Recommander le sorgho, comme culture fourragère, à raison de sa qualité et de l'abondance du produit, telle est la première; et peut-être devrait-elle être d'autant mieux accueillie que notre département, qui fournit à ses voisins une quantité croissante de bétail, et qui doit s'appliquer de plus en plus à l'élevage, a besoin de développer, en quantité et en qualité, sa production laitière. La seconde conclusion, c'est que les variétés de blés, Northampton et Chiddam, peuvent être signalées à nos cultivateurs comme au moins égales à la variété dite Rouge d'Écosse; mais, s'ils veulent éviter leur dégénérescence, il faut les soustraire aux effets de l'hybridation, en éloignant des autres espèces les champs destinés à fournir les blés de semence. La troisième, c'est que, loin de proscrire l'igname, comme impropre à la grande culture, on doit recommander cette plante aux cultivateurs qui veulent défoncer leurs terrains, et attendre, pour la juger à un point de vue plus général, les résultats des expériences qui ont pour but d'en obtenir des variétés.

A côté de ce résumé, il serait utile de présenter celui des nombreuses expériences dont les journaux et les revues agricoles de plus en plus multipliées nous ont rendu compte. Cette tâche difficile, longue surtout, dépasserait mes forces et les limites de ces notes. Je me bornerai à vous signaler deux faits spéciaux qui offrent un intérêt particulier, et qui

soulèvent quelques réflexions que je ne crois pas sans valeur.

La truffe, ce produit si vanté du Périgord, qu'on rencontre aussi dans notre voisinage, à Favières, département de la Meurthe, et à Erstein, département du Bas-Rhin, mais, avec une qualité inférieure, avait jusqu'aujourd'hui échappé à toutes les tentatives de reproduction artificielle. On annonce, depuis un an, que ce problème a été résolu par M. Rousseaux, de Carpentras, et les vérifications qu'enregistrent plusieurs journaux d'agriculture semblent exclure à cet égard toute espèce d'incertitude. Le procédé est simple : il consiste uniquement à planter, dans un terrain favorable, des glands recueillis sur les chênes aux pieds desquels la truffe se rencontre. Au bout de quatre ans, on commence à trouver des truffes au pied des jeunes plants, et toujours dans la partie du sol que leur ombrage recouvre. A mesure que ces plants grandissent, le nombre des truffes augmente. Les terrains les plus favorables paraissent être ceux qui reposent sur le calcaire schisteux. En apparence, cette découverte semble encore plus curieuse qu'utile ; mais, cette appréciation serait une véritable erreur. Le commerce des truffes roule sur des sommes très-considérables. A Carpentras, il s'élève à 1,800,000 fr. par année. Si l'on considère que la production de la truffe n'enlèverait aucun terrain à l'agriculture, et ne réclame ni culture, ni engrais, on est amené à reconnaître que la découverte de M. Rousseaux pourrait, sans grands efforts, et surtout sans sacrifices et sans mise de fonds, doter la France d'un élément précieux de richesse. Il suffirait que l'administration des forêts, après avoir reconnu les sols favorables, y effectuât des semis de glands cueillis sur les chênes qui donnent des truffes. Malheureusement, cette administration se renferme avec une scrupuleuse rigueur dans l'objet principal de sa mission, la production de nos belles essences forestières. Administration des eaux, elle protége la pêche, mais, elle repousse la pisciculture. Administration des forêts, elle s'applique à produire de belles futaies et des taillis bien garnis, mais elle ne tente aucune des améliorations secondaires qui pourraient procurer des produits d'un autre ordre.

En étudiant la botanique et la faune forestière, elle pourrait développer les ressources de la chasse; elle pourrait acclimater de nouvelles espèces d'oiseaux et d'animaux, etc. Toutes ces améliorations se font sans elle, hors d'elle, presque contre elle. Aussi, une opinion qui grandit de plus en plus, surtout parmi ses agents jeunes, instruits, et amis du progrès, réclame-t-elle l'application d'idées plus conformes à l'esprit du siècle, et voudrait-elle voir cette administration retirée du ministère des finances pour être rattachée au ministère de l'agriculture. Ce vœu a de nombreux partisans.

Le second fait que je crois utile de vous signaler, c'est la formation d'un congrès pomologique à Lyon, dans le but éminemment utile de classer méthodiquement les diverses espèces de fruits suivant les qualités qui les distinguent, et en faisant disparaître l'abus des dénominations multipliées pour la même variété. Cet abus est poussé si loin qu'on achète souvent, sous des noms différents, des espèces qui n'en constituent identiquement qu'une seule. Ce congrès a commencé ses travaux : il y apporte une attention et une prudence remarquables, qui lui ont valu l'approbation et les sympathies des Sociétés d'arboriculture; plusieurs se sont empressées de publier la partie déjà arrêtée de la nomenclature nouvelle, afin de la généraliser de plus en plus. Si vous adoptez la proposition par laquelle je terminerai ces notes, nous imiterons leur exemple en insérant, à leur suite, la première partie de cet utile catalogue.

VARIÉTÉ DE POIRES ADMISES PAR LE CONGRÈS POMOLOGIQUE DE LYON.

Extrait de la *Revue horticole*.

ADÈLE DE SAINT-DENIS (Adèle de Saint-Céras, baronne de Mello). Fertile, moyen, bon; octobre (1).

(1) Le nom en PETITES CAPITALES indique le *nom définitif;* les noms *entre parenthèses* indiquent les *synonymes détruits;* le mot *fertile*

Alexandrine Douillard (Douillard). Très-fertile, assez gros, bon; novembre.

Arbre courbé (Amiral). Fertile, gros, bon; octobre.

Beau présent d'Artois (Présent royal de Naples). Très-fertile, gros, assez bon; commencement de septembre. (Entre-cueillir.)

Bergamote d'Angleterre (Gansel's bergamote, Bezy de Caissoy par plusieurs pépiniéristes). Fertile, moyen, bon; septembre, octobre. (Greffer sur franc.)

Bergamote Esperen. Très-fertile, moyen, très-bon; mars, mai.

Beurré Beaumont (Beurré de Beaumont, Bezy, Waët, Bezy de Saint-Wast, Belmont, Beymont). Fertile, moyen, bon; janvier.

Beurré Benoît (Beurré Auguste Benoît ou Benoist.) Fertile, gros ou assez gros, assez bon; septembre, octobre.

Beurré Bretonneau (Calebasse d'hiver). Fertile, assez gros, assez bon; février, mars. (Greffer sur franc; très-bon cuit.)

Beurré Capiaumont (Beurré aurore). Très-fertile, moyen, bon; octobre. (Greffer sur franc; très-bon cuit.)

Beurré Clairgeau. Très-fertile, gros ou très-gros, bon; novembre, décembre.

Beurré d'Amanlis, Beurré d'Amanlis panaché (Wilhelmine, Hubard, Duchesse de Brabant, Poire Delbert ou d'Albert, Poire kessoise). Très-fertile, gros; septembre.

Beurré d'Arenberg (Orpheline d'Enghien, Colmar Deschamps, Beurré Deschamps, Beurré des Orphelins, Délices des Orphelins). Très-fertile, moyen, très-bon; décembre, janvier. (Greffer sur franc.)

Beurré d'Anjou (Ne plus Meuris, Nec plus Muris.) Peu fertile, assez gros, très-bon; décembre.

s'applique à la fertilité de l'*arbre;* le mot *moyen*, à la grosseur du *fruit;* le mot *bon*, à la qualité de la *chair;* enfin l'énonciation du mois de l'année fait connaître l'époque de la *maturité*.

Beurré Davy (Beurré Spence, Beurré de Bourgogne, Beurré Saint-Amour, Belle de Flandre ou des Flandres, Nouvelle gagnée à Heuze, Beurré des bois, Fondante des bois, Boss père, Poire des bois, Boss pear, Beurré d'Elberg, Beurré Davis, B. Foidart). Fertile, gros ou très-gos, bon; octobre.

Beurré de Nantes (Beurré Nantais). Très-fertile, moyen; septembre.

Beurré d'Hardenpont (Beurré d'Arenberg par erreur, Glou morceau, Goulu morceau de Cambron, Beurré de Kent, Beurré Lombard, Beurré de Cambronne). Fertile, gros, très-bon; janvier.

Beurré Diel (Beurré magnifique, Beurré incomparable, Beurré royal, Beurré des trois tours, Dry toren, Melon de Knops, Poire melon, Graciole d'hiver, Fourcroy, Dorothée). Fertile, gros, très-bon; novembre, décembre. (Recommandé.)

Beurré Giffart. Fertile, moyen, très-bon; fin juillet.

Beurré Piquery (Urbaniste, Louis Dupont, Beurré Drapiez, Louise d'Orléans, Serrurier d'automne, Vergaline musquée). Peu fertile, moyen, très-bon; octobre, novembre.

Beurré Quételet (Beurré Dumortier). Très-fertile, moyen, très-bon; septembre, octobre.

Beurré Six. Fertile, assez gros ou gros, très-bon; novembre, décembre. (Greffer sur franc.)

Beurré superfin. Assez fertile, assez gros, très-bon; septembre.

Bezy de Montigny (non pas Doyenné musqué vulgairement nommé Bezy de Montigny). Très-fertile, moyen, bon; septembre.

Bon Chrétien Napoléon (Liard, Médaille, Mabille, Captif de Sainte-Hélène, Charles d'Autriche, Charles X, Beurré Napoléon, Bonaparte, Gloire de l'Empereur, Napoléon d'hiver). Très-fertile, assez gros, très-bon; octobre, novembre.

Bon Chrétien William (Bartlett de Boston, de Lavault). Très-fertile, gros ou très-gros, très-bon; septembre.

Bonne d'Ezée (Belle ou Bonne des Zées, Belle et Bonne des haies). Très-fertile, gros, bon; septembre.

CALEBASSE Bosc (Thompson). Très-fertile, gros, bon; novembre.

CALEBASSE MONSTRE (Calebasse Carafon, Calebasse Royale, Calebasse monstrueuse du Nord, Van Marum, Triomphe de Hasselt). Très-fertile, très-gros, assez bon; octobre. (Greffer sur franc.)

COLMAR D'ARENBERG (Kartoffel). Très-fertile, très-gros, assez bon; novembre.

CONSEILLER DE LA COUR (Maréchal de cour, Bô ou Baud de la cour, Grosse Marie). Fertile, gros, assez bon; octobre.

CUMBERLAND. Très-fertile, assez gros, bon; septembre, octobre.

DES DEUX-SŒURS. Très-fertile, assez gros, assez bon; novembre.

DÉLICES D'HARDENPONT D'ANGERS (Poire Pomme, de Racqueingheim). Très-Fertile, moyen, très-bon; novembre, décembre.

DÉLICES DE LOWENJOUL (Jules Bivort). Très-fertile, assez gros, très-bon; octobre, novembre. (Greffer sur franc.)

DOYENNÉ BOUSSOCH (Beurré de Mérode, Double Philippe, nouvelle Boussoch). Fertile, gros, bon; septembre.

DOYENNÉ DEFAIS. Fertile, moyen, assez bon; novembre, décembre.

DOYENNÉ D'HIVER (Bergamote de la Pentecôte, Seigneur d'hiver, Doyenné de ou du Printemps, Dorothée royale, Poire Fourcroy, Canning d'hiver, Merveille de la nature, Pastorale d'hiver, Poire du Pâtre, Beurré roupé). Très-Fertile, gros, bon; janvier, mai.

DUCHESSE D'ANGOULÊME (Poire de Pézenas, des Éparonnais, Duchesse). Très-fertile, très-gros, bon; octobre, novembre.

DUCHESSE PANACHÉE. Assez fertile, moyen, très-bon; fin août.

DUCHESSE DE BERRY D'ÉTÉ. Assez fertile, moyen, très-bon; fin août.

ÉPINE DU MAS (Belle Épine Dumas, Colmar du Lot, Duc de Bordeaux, Épine de Rochechouard, C. de Limoges). Fertile, moyen, bon; novembre.

ESPÉRINE. Très-fertile, moyen, assez bon; octobre.

FIGUE (Figue d'Alençon, Figue d'hiver, Bonissime de la Sarthe). Fertile, assez gros, très-bon; novembre, décembre.

FONDANTE DE CHARNEUX (Beurré ou Fondante des Charneuses, Duc de Brabant [Van Mons], Miel de Waterloo). Fertile, assez gros, très-bon; octobre. (Greffer sur franc.)

FONDANTE DE NOEL (Belle ou Bonne de Noël, Belle ou Bonne après Noël, Souvenir d'Esperen). Fertile, moyen, bon; décembre.

GRAND SOLEIL. Fertile, assez gros, bon; décembre.

GRASLIN. Fertile, gros ou assez gros, bon; octobre, novembre.

JALOUSIE DE FONTENAY (Jalousie de Fontenay-Vendée, Belle d'Esquermes). Très-fertile, assez gros, très-bon; septembre.

LOUISE BONNE D'AVRANCHES (Louise de Jersey, Bonne ou Beurré d'Avranches, Bergamote d'Avranches, Bonne de Longueval). Très-fertile, assez gros, très-bon; septembre.

MARIE-LOUISE DELCOURT (Marie-Louise Nova. Marie-Louise nouvelle, Van-Donkelear, Vandonckelaër, Marie-Louise Van-Mons). Très-fertile, moyen ou assez gros, très-bon; octobre, novembre.

NOUVEAU POITEAU (Tombe de l'amateur). Fertile, gros, bon; novembre. (Blettit avant de jaunir.)

PASSE COLMAR (Passe Colmar gris, Passe Colmar nouveau, Passe Colmar ordinaire). Très-fertile, moyen, très-bon; décembre, février.

ROUSSELET D'AOUT (Gros Rousselet d'août, Van-Mons). Très-fertile, moyen, très-bon; août.

SAINT-MICHEL ARCHANGE. Fertile, assez gros, très-bon; octobre.

SAINT-NICOLAS (Duchesse d'Orléans). Très-fertile, moyen, très-bon; septembre, octobre.

SEIGNEUR (ESPEREN) (Seigneur d'Esperen, Bergamote fiévée, Bergamote lucrative, Lucrate, Brésilière, Beurré lucratif, Fondante d'automne, Arbre superbe). Très-fertile, moyen, assez gros, très-bon; septembre, octobre.

SHOBDENCOURT (non pas Shobden court). Très-fertile, moyen, très-bon ; janvier, mars.

SOLDAT LABOUREUR. Fertile, assez gros, bon; octobre, décembre.

SUZETTE DE BAVAY. Très-fertile, petit, bon; février, avril.

TRIOMPHE DE JODOIGNE. Fertile, gros ou très-gros, assez bon ; décembre.

VAN-MONS (Van Mons de Léon Leclerc). Fertile, gros, très-bon ; novembre. (Greffer sur franc.)

Le mérite des sous-variétés panachées, Beurré d'Amanlis et Duchesse d'Angoulême, est un léger diminutif de leur type.

Poiriers spécialement pour espaliers.

BERGAMOTE CRASSANNE. (Cressanne, Cresane d'automne, Beurré plat). Fertile, moyen, très-bon ; novembre. (Contre un mur et au soleil.)

BEURRÉ GRIS (Beurré doré, Beurré d'Amboise, Beurré Roux, Beurré d'Isambart, Beurré du Roi, Isambart le bon, B. de Terweren). Fertile, moyen et gros, très-bon; septembre, octobre. (Contre un mur, avec avant-toit; levant, couchant; peut s'élever en haute tige.)

BEZY DE CHAUMONTEL (Beurré de Chaumontel, Chaumontel, Beurré d'hiver). Assez fertile, moyen et gros, assez bon; janvier. (Peut aussi s'élever en pyramide.)

BON CHRÉTIEN DE RANS (Beurré de Rance, Beurré de Flandre, Beurré Noirchain, Beurré Noir chair, Hardenpont de printemps, Beurré de Pentecôte). Assez fertile, assez gros, assez bon; janvier, mars. (Sur franc, contre un mur; bonne exposition.)

DOYENNÉ BLANC (Beurré blanc, par erreur, Saint-Michel, Bonne ente, Doyenné picté, de Neige, du Seigneur, Citron de septembre, etc.). Très-fertile, moyen, très-bon ; octobre. (Sur franc, contre un mur, avec avant-toit; nord, levant, couchant.)

DOYENNÉ GRIS (Doyenné roux, Doyenné crotté, Doyenné

galeux, Doyenné jaune, Saint-Michel gris, Neige grise). Très-fertile, moyen, très-bon; octobre, novembre. (Sur franc, contre un mur, avec avant-toit; terre légère; levant, couchant, nord.)

Saint-Germain d'hiver (Inconnue Lafare, Saint-Germain gris, Saint-Germain vert). Fertile, assez gros, très-bon; novembre, mars. (Contre un mur, au soleil.)

Variétés dont les fruits sont à cuire.

Belle Angevine (Angora, Bolivar, Comtesse ou Beauté de Terweren, Royale d'Angleterre, Duchesse de Berry d'hiver, Abbé Mongein, très-grosse de Bruxelles). Assez fertile, énorme, assez bon; fin d'hiver. (Pyramide; mieux en espalier contre un mur au midi.)

Bon Chrétien d'hiver (Poire d'angoisse, Poire de Saint-Martin, Bon Chrétien de Tours). Assez fertile, gros, bon; mars, mai. (Contre un mur à bonne exposition.)

Catillac (Quenillat, Teton de Vénus, Gros Gillot, Bon chrétien d'Amiens, Grand Monarque, Monstrueuse des Landes, Chartreuse, Abbé Mongein). Très-fertile, très-gros, bon; février, mai. (Pyramide, mieux en espalier; et haute tige.)

Certeau d'automne (Cuisse-Dame, par erreur). Très-fertile, moyen, très-hon; octobre, novembre. (Mieux en espalier et haute tige.)

Curé (Monsieur le Curé, de Monsieur, de Clio, Belle de Berry, Belle Andréanne ou Adrienne, Bon papa, Pater noster, Vicair of Wakefield, Belle Héloïse, Beurré Comice de Toulon, Belle Andréine). Fertile, gros, très-bon, novembre, janvier. (Pyramide, espalier, haute tige.)

Léon Leclerc. Fertile, gros, assez bon; mars, mai. (Pyramide; mieux en espalier, sur franc; bonne exposition.)

Martin sec (Rousselet d'hiver). Assez fertile, petit, très-bon; décembre, janvier. (Mieux en haute tige.)

Messire-Jean (Mi-Sergent, Messire-Jean gris, Messire-Jean

doré; Chaulis). Assez fertile, moyen, bon; novembre. (Mieux en haute tige.)

Poiriers spécialement pour haute tige. (Arbres de verger.)

BERGAMOTE SYLVANGE (Poire Sylvange). Fertile, moyen, bon; novembre.

BEURRÉ D'ANGLETERRE (Bec d'oie, Amande, Poire d'Amande, Poire anglaise, Saint-François, Poire des Finnois). Très-fertile, moyen, assez long; septembre.

BEURRÉ GOUBAULT. Très-fertile, moyen, bon; septembre. (Entre-cueillir.)

BEURRÉ MILLET. Très-fertile, petit, très-bon; décembre.

BLANQUET (Blanquet gros, Cramoisin, Cramoisine). Fertile, petit, assez bon; juillet. (Entre-cueillir.)

CITRON DES CARMES (Petite-Madeleine, Saint-Jean). Très-fertile, petit, assez bon; juillet. (Entre-cueillir.)

COLMAR NÉLIS (Nélis d'hiver, bonne ou fondante de Malines). Fertile, moyen, bon; novembre et décembre.

DOYENNÉ DE JUILLET (Roi Jolimont). Très-fertile, petit, très-bon; juillet. (Entre-cueillir.)

ÉPARGNE (Beau présent, Cuisse-Madame, Grosse Madeleine, Saint-Samson, Chopine, Beurré de Paris, Cueillette, de la Table des Princes). Très-fertile, moyen ou assez gros, bon; juillet, août. (Réussit en espalier.)

JOSÉPHINE DE MALINES. Peu fertile, moyen et petit, très-bon; janvier. (Réussit en espalier.)

ROUSSELET DE REIMS (Petit Rousselet, Rousselet musqué). Fertile, petit, bon; septembre. (Très-bon confit.)

SECKLE (Shakespear, Seckle pear). Fertile, petit, *bon*; octobre.

ZÉPHIRIN GRÉGOIRE. Très-fertile, petit ou moyen, très-bon; janvier, février.

ÉTUDES AGRICOLES,

PAR M. LAHACHE, PHARMACIEN A BRUYÈRES,

Membre associé libre.

CULTURE DE L'IGNAME DE CHINE.

Plusieurs plantes à racines féculentes alimentaires ont été proposées, depuis l'invasion de la maladie de la pomme de terre, pour remplacer ce précieux tubercule.

Le *Psoralea esculenta*, l'*Ulluco*, l'*Apios tuberosa*, le *Boussingaultia*, le *Lathyrus tuberosus*, la *Batate* douce, l'*Oxalis crenata* et les *Dioscorea Japonica, alata* et *Batatas* ont tour à tour fixé l'attention des savants et des jardiniers.

L'igname de Chine, Convolvulus Batatas, (*Dioscorées*), importé en Europe en 1850, est sans contredit la plante qui promettait le plus, aussi la culture en a-t-elle été tentée sur différents points : le *Gardeners' Chronicle* et la *Revue horticole* nous ont raconté les revers et les succès de ses amateurs en Angleterre et en France.

Les *études* spéciales que nous faisons des maladies des végétaux alimentaires nous ont engagé à essayer nous-même la culture de cette plante.

Trois racines d'igname de Chine, de MM. Simon-Louis, cultivateurs à Metz, ont été repiquées en avril 1857, dans une terre meuble et profonde; la végétation s'est d'abord fait attendre environ un mois, puis sous l'influence de la chaleur et des pluies du mois de mai, elle a pris un développement très-rapide, les tiges se sont déroulées en longues spirales

autour des rames, elles ont acquis une longueur de deux à trois mètres. La floraison et toutes les phases de la végétation se sont accomplies, grâce à une chaleur continue et prolongée jusqu'aux premiers jours de l'automne. Lorsque la couleur terne jaunâtre des feuilles nous en a annoncé la fin, nous avons procédé à la récolte.

Deux tubercules de 30 à 40 centimètres sur 10 centimètres de circonférence dans le plus grand développement, géminés comme les tiges correspondantes et soudés au collet, remplaçaient chaque tubercule-plant. Le poids total de cette récolte est de 1 kilogramme, quadruple de celui des plants reproducteurs; l'état des *tubercules-mères* nous en assure une conservation aussi sûre que facile.

Ces racines ou rhizomes sont colorées extérieurement comme nos pommes de terre dites *blanches*, et garnies sur toute la périphérie de petites radicules qui augmentent en nombre et en dimension en se rapprochant du collet où elles forment un petit chevelu. Elles sont très-fragiles, blanches à l'intérieur, mucilagineuses, légèrement sucrées sans acreté. Cuites à la vapeur, elles sont très-féculentes et friables, elles rappellent et offrent toutes les qualités des meilleures variétés de pommes de terre.

L'analyse y décèle :

Eau	80
Fécule.	16
Sels minéraux	1
Cellulose.	1
Albumines et autres principes azotés.	2
Sur. . . .	100 parties.

Cette composition est, à peu de chose près, celle de la pomme de terre qui renferme de 18 à 20 p. 0/0 de fécule, mais pas les principes azotés qui, dans l'igname, doivent augmenter ses qualités nutritives.

La *guérison* des pommes de terre diminue de beaucoup l'importance de la culture de l'igname, dont nous devons aussi signaler les inconvénients.

La multiplication de cette plante peut s'opérer de quatre manières différentes : 1° par le bouturage ; 2° par la plantation des bulbiles axillaires aériens ; 3° par la plantation des bulbiles terrestres provenant des boutures de bourgeons ; 4° par la plantation des rhizomes entiers ou divisés.

Le semis n'a pu encore être fait en Europe : nous ne possédons que la plante mâle de ces dioiques ; mais la nature y supplée grandement par les autres organes.

Le *Bon Jardinier* dit que la culture de l'igname *paraît* devoir être *facile* et des *plus simples ;* « elle consiste, dit-il, » à mettre les tubercules coupés par fragments moyens, et » de préférence les têtes de tubercules, en végétation, *sur* » *couches, dans de petits pots*, au mois d'avril, et de » mettre les plants en place, en terre *douce* et *riche*, dès » que les gelées ne sont plus à craindre..... Des rames » courtes et droites nous paraissent devoir être employées » pour faciliter le nettoyage du terrain que le feuillage maigre » du dioscorea ne protége pas contre l'invasion des mauvaises » herbes. L'igname peut être planté assez serré (8 à 10 plants » par mètre superficiel) ; il est *nécessaire* que la surface du » sol soit tenue *constamment fraîche* par des *bassinages* » *fréquents*. »

Nous avons souligné, à dessein, les conseils du *Bon Jardinier* pour demander à tous nos cultivateurs qui plantent de un à cinq hectares et plus de pommes de terre : ces soins et ces travaux sont-ils praticables, et la culture de l'igname, à ces conditions, peut-elle jamais remplacer la culture de la pomme de terre ? Poser ces questions c'est les résoudre. Nous ne nous occupons pas ici d'agriculture dans des *pots de fleurs*, nous laissons ce soin aux *agrologues*.

Cependant l'igname ne doit pas être abandonné, propageons-le malgré les rames, les arrosages, les difficultés de l'extraction, la fragilité et la forme de ses tubercules qui, dans les terres profondes, peuvent pénétrer verticalement à un mètre en grossissant à mesure qu'ils descendent, offrant ainsi la forme d'un sac féculifère étranglé au collet et

s'élargissant jusque vers les 4/5es de la longueur, pour se terminer en forme de *vitelotte*. Nous devons augmenter le plus possible le nombre si restreint de nos végétaux alimentaires, pour parer à la disette d'une de nos mauvaises récoltes; nous devons agrandir le cercle si étroit de nos assolements, c'est le plus sûr et le meilleur moyen de supprimer les jachères et, comme l'a dit un poète agriculteur trop peu étudié de nos jours :

Sic quoque mutatis requiescunt fœtibus arva.

VIRG. GEORG.

La terre ainsi repose en changeant de richesse.

GEORG. DELILLE.

Efforçons-nous de conserver ce tubercule et de faire franchir les limites du jardin à ce présent de la Chine qui nous devance de beaucoup en agriculture, et ne compte pas moins de *cent quarante plantes alimentaires*. De toutes celles qui nous ont été offertes pendant douze ans pour remplacer la pomme de terre, et le nombre en est considérable, il ne nous reste guère que l'igname.

Si la translation, le changement de climat, de température, de terrain n'altèrent ni la santé, ni les qualités de ce végétal, ce sera une bonne acquisition, un bon mets de plus.

Nous pensons que la reproduction à la manière des pommes de terre, sera la plus convenable; les autres procédés trop lents, et peu praticables dans la grande culture, peuvent être mis en usage pour augmenter, multiplier les tubercules encore très-rares ; peut-être, à l'aide des semis qui nous donneront de nouvelles variétés, obtiendrons-nous des racines moins longues, plus faciles à arracher; nous n'avons pas, comme dans quelques contrées de la Chine, une couche de vingt mètres de terre végétale, il est vrai, mais il est néanmoins très-pénible de fouiller le sol à une profondeur d'un mètre pour extraire entièrement un tubercule.

Accueillons la racine d'igname telle qu'elle est, en attendant la plante femelle qui nous permettra des essais de modification;

le zèle et la philanthropie de ses prôneurs outrés ne nous abusent pas, et ne nous font pas espérer une nouvelle *Parmentière*. Ne voulant pas en compromettre l'avenir, nous n'en avons pas exagéré les qualités; ne demandons à cette plante que ce qu'elle peut nous donner; nous n'aurons pas de déception.

PLANTATION DU BLÉ.

Nous appelons *plantation* l'action de mettre en terre, à distance calculée et à une profondeur convenable, le blé qui est ordinairement semé à la volée. Les résultats de ce mode d'ensemencement connu depuis longtemps, sont si avantageux et encore si peu appréciés, que nous allons mettre sous les yeux de la Société d'Émulation quelques-uns des essais de ce genre fait dans nos environs.

Trente-sept grains de blé trouvés dans un épi ont été mis en terre par Mme Lièvre, de Bruyères, dans un jardin, en ligne, à une distance de vingt à trente centimètres; ils ont donné chacun de 40 à 50 tiges, en tout 1,500 épis dont 1,400 productifs, les autres ne sont pas arrivés en maturité. La récolte a été de quatre litres du poids de 3 kilogrammes, 72,000 grains environ, près de 2,000 fois la semence.

M. Toussaint, instituteur à Bois-de-Champ, dans la vallée des Rouges-Eaux, a fait sur la plantation du blé plusieurs expériences d'où il conclut que, à surface et à nombre de grains égaux, l'isolement des grains est plus productif. Ainsi en plaçant 4 grains ensemble et à une distance de 18 à 20 centimètres en tous sens, il a obtenu 30 fois la semence; tandis que, isolant les grains de 4 à 5 centimètres, il l'a obtenue 50 fois. M. Beuve, de Bruyères, confirme cette expérience, et il a recolté autant d'un grain placé seul que de deux et même de trois se touchant.

M. Tissot, dans un mémoire sur le morcellement du sol, couronné par l'académie de Besançon, rapporte, d'après le *Spectateur* de Dijon, l'exemple de la fécondité extraordinaire

d'un grain de blé qui, semé par hasard dans un jardin, y produisit *cent-quatorze* épis et 3,090 grains.

Les semis de blé ainsi pratiqués conduisent nécessairement au *repiquage* qui peut encore *décupler* le rapport. M. Toussaint, véritable apôtre des progrès agricoles, a fait cette seconde tentative. Deux grains de blé plantés à la fin de juin lui ont donné, fin août, 18 tiges qui, repiquées, en ont produit fin octobre 284, lesquelles isolées de nouveau, et remises en terre en ont poussé chacune de 6 à 7 : soit 1,800 environ. La moitié de ces tiges ayant été détruite par l'hiver, la récolte en a encore été d'environ 16,000 grains (16,000 grains représentent 1 litre) !

En présence de cette production indéfinie, ne craignons pas le *morcellement du sol*, il est plus utile que nuisible, et la gêne de quelques cultivateurs a souvent pour cause une trop grande étendue de terrains mal labourés, mal fumés et mal amendés. Lorsque les engrais et les amendements que l'on met ordinairement sur un hectare de terre seront placés sur 50 ares, la récolte sera plus assurée et pourra sans doute, à l'aide de la plantation, nourrir une famille.

Chaque patrimoine, dans nos pauvres montagnes, pourrait être cultivé comme les jardins, et la culture, le labour à la bêche si estimés des romains, qui a fertilisé les Flandres et qui *hortalise* les terres les plus ingrates, deviendrait praticable et augmenterait encore les produits.

Une plus grande surface de terrain pourrait être réservée aux prairies artificielles qui épuisent peu la terre, la reposent en la fertilisant, et permettent au cultivateur un bétail plus nombreux et une fumure plus abondante encore.

Les essais qui sont tentés nous feront connaître la distance à mettre entre chaque grain et le degré de profondeur dans la plantation. Il serait bon de demander conseil sur ce sujet à différents pieds de blés plantés dans des terres de différentes richesses, et d'examiner l'étendue et la profondeur occupées par les racines issues d'un seul grain. Des plantoirs plus expéditifs seront la conséquence de ces

observations. Nous pouvons déjà assurer que l'espacement des grains doit être en raison directe de la richesse du sol. Ils tallent prodigieusement dans les jardins. M. Aubertin, de Champ-le-Duc, plante annuellement 20 ares de blé avec un décalitre de semence, il en faut 50 litres en le *semant ;* la plantation lui donne dans les champs une récolte double de celle de l'ensemencement. Les grains sont en lignes, à 15 centimètres d'un sens et 10 centimètres environ de l'autre. Vingt ares peuvent être plantés par 3 personnes en deux jours.

En résumé ce procédé offre économie des trois quarts aux quatre cinquièmes de la semence, économie de terrain et d'attelage, il permet, comme nous l'avons dit, le *labour* à la bêche plus *profond,* plus d'engrais, l'élection plus complète et plus parfaite de la *graine-semence ;* le sarclage qui est aussi un labour très-important dans la *montagne* en devient plus simple, plus aisé; une seconde récolte de racines (carottes, navets), semée au moment du sarclage, devient facile et sûre. L'espacement des lignes et la consistance des tiges qui, grosses comme des roseaux, ont quelquefois deux mètres de hauteur, en permettant la circulation du vent préviennent la *verse* si souvent nuisible aux récoltes et facilitent le *faucillage,* enfin le piétinement du sol pendant la plantation complète, ce procédé en offrant au blé, comme aux graines potagères comprimées à dessein par le tassement de la terre, un point d'appui plus compacte, plus solide qui le met à l'abri des intempéries hivernales, en hâte et en assure la germination entière et promet une récolte d'autant plus *abondante.*

Dans la supputation des récoltes dont nous avons parlé, nous avons, comme les anciens, pris le grain de blé comme *grain* (poids), c'est-à-dire pesant cinq centigrammes environ ; c'est en effet le poids du blé d'automne de cette année, ce qui équivaut à 800 grammes le litre, ou 80 kilogrammes l'hectolitre. Il devient alors facile de calculer approximativement le nombre des grains contenus dans un litre du poids de 800 grammes, le quotient 16,000 est ce nombre.

La plantation du blé sera repoussée longtemps encore dans la grande culture, mais elle sera et elle est déjà adoptée dans la petite, où ses bénéfices sont plus nécessaires et partant plus estimés. L'année prochaine nous aurons l'honneur de transmettre à la Société d'Émulation les résultats de notre plantation, qui comprend plus de trente expériences comparatives, tant sur les variétés de froments et de seigles de Russie qui nous ont été envoyées par l'Académie nationale, que sur celles de notre pays, sur l'espacement, le rapprochement, l'association et l'alternance de ces différentes céréales.

RAPPORT

SUR LA

CULTURE DE DIVERSES ESPÈCES

de Pommes de terre,

PAR M. DEBLAYE,

Membre titulaire.

La Société d'Émulation m'a confié 10 litres de pommes de terre dites Rohan, 10 litres de bienfaisantes, 10 litres de Chardon, 10 litres de neuf-semaines, j'y ai joint 10 litres de nos pommes de terre ordinaires blanches; j'ai planté le tout séparément à distance ordinaire, à l'exception des pommes de terres Chardon que j'ai un peu plus espacées, dans une terre de sable, sans fumier, préparée par un seul coup de charrue, sur un plan uni. La plantation a eu lieu le 8 avril 1857.

Toutes ces pommes de terre ont levé à peu près à la même époque, c'est-à-dire 5 à 6 semaines après la plantation, et sans que celles dites neuf-semaines aient devancé les autres.

La végétation a été la même pour toutes les espèces, la floraison a eu lieu à la même époque, c'est-à-dire fin juin, sans différence aucune. Toutes ont été travaillées en même temps. Les neuf-semaines seulement ont précédé la maturité des autres espèces d'environ vingt jours.

J'ai fait arracher le 20 octobre la Rohan, dont quelques

pieds étaient tachés par la maladie, qui n'est pas encore entièrement disparue dans nos contrées, mais dont les effets sont toutefois bien moins graves; elles m'ont donné par tige 4, 5, 6 et 7 tubercules, mais jamais plus; les plus gros étaient du poids de 250 grammes. Le rendement a été de 90 litres, pesant ensemble, le 29 octobre, 72 kilogrammes. Ce rendement eût été, sans aucun doute, plus considérable en poids et en litres, sans la maladie de plusieurs pieds; je n'ai pas remarqué que les tiges des pommes de terre plantées entières fussent plus belles, plus grosses et plus fournies en tubercules que celles que j'avais coupées : d'où je conclus qu'il n'est pas nécessaire de planter la pomme de terre entière, comme le pensent certains théoriciens.

Cette pomme de terre, d'un jaune un peu rosé à la peau, jugée depuis longtemps, ne vaut certainement pas les autres; elle n'est pas bonne à manger en robe de chambre, elle ne pourrait être employée dans le ménage. Je ne crois donc pas qu'on puisse la recommander pour la grande culture.

LES BIENFAISANTES.

Les bienfaisantes, dont les pieds étaient chargés de 25, 30, 35 et jusqu'à 40 tubercules, ont rapporté *140 litres*, pesant ensemble 140 kilogrammes. Point de tachées, mais beaucoup de petites pommes de terre moins grosses que des noix. Ne pourrait-on pas dire que le défaut de grosseur de ces pommes de terre provient de la grande chaleur de cette année? et ne faudrait-il pas, pour être fixé sur la valeur de cette espèce, recommencer l'expérience l'an prochain? Cette pomme de terre, très-farineuse, est excellente dans le ménage. C'est à vos soins éclairés, Messieurs, que je m'en rapporte pour décider s'il convient d'en recommander la culture.

NEUF-SEMAINES.

Les neuf-semaines m'ont donné 6, 7, 8 et 9 tubercules par pied, au total 78 litres, et 60 kilogrammes en poids. Cette

pomme de terre, très-farineuse, est bonne en robe de chambre et pour le ménage, mais son peu de rendement et le faible volume de ses tubercules ne me font pas juger qu'on doive l'employer dans la grande culture.

LES CHARDON.

La pomme de terre Chardon ressemble beaucoup, pour la couleur, à notre pomme de terre ordinaire dite Jaune-de-Jeuxey, mais elle n'a point sa forme ronde; elle m'a donné, par pied, 8, 9 et jusqu'à 12 tubercules, dont plusieurs du poids de quatre à sept cents grammes, en total 140 litres et en poids 130 kilogrammes.

Le rendement eût été bien plus considérable encore, mais bon nombre de tubercules, notamment les plus gros, se sont trouvés atteints par la maladie. Il y a nécessairement une conséquence à tirer pour l'observateur, quand on remarque que ce sont particulièrement les plus gros tubercules qui sont gâtés : ces mêmes tubercules sont ordinairement creux.

Cette pomme de terre ne peut donc servir que pour le bétail ou la féculerie. Le goût n'en est pas délicat comme celui de nos espèces ordinaires.

DEUXIÈME PLANTATION DE CHARDON.

154 pommes de terre Chardon, plantées le 8 mai 1857 dans une autre terre préparée à la houe et sans fumier, arrachées le 31 octobre suivant, m'ont produit 240 litres de beaux tubercules d'une grosseur moindre que ceux des 10 litres plantés le 8 avril précédent, mais bien plus réguliers, sans un seul de gâté : un grand nombre étaient mangés par les souris; j'ai compté jusqu'à 41 pommes de terre sous un bois, toutes d'une grosseur moyenne; ordinairement il y en avait de 18 à 25. Le poids a été de 136 kilogrammes.

D'où provient, Messieurs, cette différence dans les produits? d'où vient cette maladie dans les unes et cette absence de maladie dans les autres? Cependant les pommes de terre

plantées étaient les mêmes, elles avaient les unes et les autres la même origine. La terre qui les a reçues était de même nature; est-ce parce que la première a été cultivée à la charrue, tandis que l'autre ne l'a été qu'à la houe? mais la houe ne retourne pas la terre aussi profondément que la charrue; ou bien est-ce encore parce que les premières ont été plantées un mois après les autres? mais on recommande de planter de bonne heure. J'ai remarqué déjà depuis plusieurs années que la pomme de terre produit moins d'autant plus qu'elle est plantée à une moins grande profondeur; moins aussi elle se tache, et plus elle est facile à arracher.

BLANCHE DE JEUXEY.

La pomme de terre dite Jeuxey, d'une grosseur ordinaire, est parfaitement connue dans nos Vosges : je n'ai pas besoin de vous en parler ici. Vous savez tous, Messieurs, qu'elle est dans les temps ordinaires la nourriture forcée de nos campagnards, et que, dans les années d'abondance, comme en 1857 par exemple, elle est aussi la nourriture de leur bétail. Cette pomme de terre, dont quelques pieds étaient malades, m'a donné jusqu'à 14 tubercules, mais en moyenne 7 et 8, ou 150 litres du poids de 122 kilogrammes.

En cultivant ces diverses variétés de pommes de terre, j'ai remarqué que quelques-unes étaient malades, et principalement celles qui sont étrangères à nos Vosges; et cependant, Messieurs, vous avez lu dans les systèmes de plusieurs théoriciens, qu'ils attribuent la maladie à l'usage trop long de la vieille semence : ils recommandent les semis et le renouvellement des espèces; mon expérience de plusieurs années m'a démontré l'erreur de leurs théories. Je n'ai pas non plus grande confiance aux remèdes qu'ils indiquent; cependant, en voyant chaque année l'affaiblissement de la maladie de la pomme de terre, j'ai l'espoir qu'elle cessera entièrement, et cela sans le secours des enseignements théoriques.

ANALYSE.

Messieurs,

D'après M. Payen, pour trouver la quantité approximative de fécule que renferme une pomme de terre, il faut prendre un poids déterminé, 100 grammes, par exemple, des pommes de terre dont on veut connaître le rendement en fécule, les couper par rondelles excessivement minces, les faire sécher à l'étuve en élevant successivement la température jusqu'à 100°, les laisser quelque temps exposées à cette température, puis les peser et retrancher 6 % du poids trouvé : alors on aura la quantité de fécule contenue dans les 100 grammes de pommes de terre ; mais ce procédé qui est expéditif n'est pas très-exact. Il donne dans la plupart des cas une plus forte proportion de fécule que celle qui est véritablement contenue dans la pomme de terre, et surtout bien plus grande que celle que les féculiers, même les mieux montés, peuvent en retirer. Voulant savoir exactement quelle était la proportion de fécule que renfermaient diverses espèces de pommes de terre, voici la manière d'opérer que j'ai employée, et je crois être arrivé à un résultat exact. J'ai lavé les pommes de terre en ayant soin de ne rien leur enlever de leur épiderme, puis je les ai fait sécher ; alors en ayant pris un poids déterminé exactement, je les ai réduites en pulpe très-fine au moyen d'une rape que j'ai fait faire exprès ; j'ai broyé dans un mortier les dernières parties de la pomme de terre qui ne pouvaient plus être rapées, réunissant sur deux tamis très-fins et superposés toutes les matières obtenues au moyen de la rape et du mortier ; je les ai lavées à grande eau jusqu'à ce que les eaux de lavage ne bleuissent plus par la teinture d'iode ; j'ai reçu toutes ces eaux dans une terrine en terre évasée, je les y ai laissées séjourner douze heures pour que toute la fécule pût s'y

déposer ; au bout de ce temps, j'ai décanté et recueilli la fécule sur des papiers disposés à cet effet et sur lesquels j'ai fait sécher à l'étuve la fécule obtenue.

Comme je ne pouvais pas opérer sur toutes les espèces à la fois, et que je ne pouvais régler tous les jours la chaleur comme je l'aurais voulu, quelques-uns de mes paquets de fécule auraient pu contenir une plus forte proportion d'eau que les autres; pour éviter cela, une fois toutes mes analyses terminées, j'ai laissé les fécules pendant quinze jours exposées à la même température; celles qui auraient été trop dessséchées ont pu reprendre de l'eau, et celles qui ne l'étaient plus assez, en abandonner. Voici les résultats que j'ai obtenus.

NOMS DES ESPÈCES de pommes de terre.	LEUR PROVENANCE.	QUANTITÉ de fécule obtenue de 500 gr.	QUANTITÉ pour %. Procédé de la Rape.	QUANTITÉ pour %. Procédé de Payen.
	MM.			
Chardon	Gahon.	97,00	19,40	20,60
Id.	Braconnot.	95,50	19,10	20,20
Id.	Deblaye.	94,50	18,90	20,10
Rohan (1)	Deblaye.	104,30	20,86	21,00
Id.	Braconnot.	93,50	18,70	19,10
Id.	Gahon.	82,50	16,50	17,14
Id. (2)	Gahon.	71,00	14,20	17,00
Bienfaisante	Gahon.	100,50	20,10	23,00
Id.	Braconnot.	99,12	19,824	21,15
Id.	Deblaye.	98,00	19,60	21,05
Neuf-Semaines (3)	Deblaye.	113,50	22,78	19,00
Id.	Gahon.	104,00	20,80	18,40
Id.	Braconnot.	103,50	20,70	18,40
Patraques Jeuxey	Gahon.	101,90	20,38	21,70
Id.	Braconnot.	100,50	20,10	21,50
Id.	Deblaye.	99,40	19,88	21,40
Anglaises	Braconnot.	113,00	22,60	
Blanches Haudompré	Braconnot.	109,00	21,80	

(1) C'est l'espèce qui offre le plus de variation dans ses produits.

(2) Les pommes de terre étaient gâtées.

(3) Par le procédé Payen, les neuf-semaines ont donné moins de fécule que par l'autre procédé, contrairement aux autres espèces.

NOMS DES ESPÈCES de pommes de terre.	LEUR PROVENANCE.	QUANTITÉ de fécule obtenue de 500 gr.	QUANTITÉ pour °/₀. Procédé de la Rape.	QUANTITÉ pour °/₀. Procédé de Payen.
	MM.			
Anciennes Griselles	Braconnot.	121,00	24,20	
Nouvelle Griselle	Braconnot.	99,50	19,80	
Parmentière	Braconnot.	112,50	22,50	
Rouges Chaumousey	Braconnot.	108,00	21,60	
Rouges Char-d'Argent	Gahon.	103,00	20,60	
Rouges Truffières	Braconnot.	101,00	20,20	
Rouges Mexicaines (1)	Braconnot.	67,50	13,50	
Igname (2)	Hôpital.	74,00	14,50	
Résidus féculerie	Mougeot.	20,00	4,00	

Vous devez voir, Messieurs, en comparant le rendement que notre honorable collègue, M. Deblaye, a obtenu des diverses espèces de pommes de terre, que la Bienfaisante, la Chardon et la Jeuxey ont donné des résultats identiques en volume et différents en poids; cette différence vient de la plus ou moins grande proportion d'eau que renferment les diverses espèces; c'est un fait qui est démenti par les analyses que j'ai faites. Ainsi, la Chardon qui pèse le plus parmi les trois espèces qui ont donné le même nombre de litres de tubercules, ne contient que 19,40 pour 100 de fécule, tandis que la Jeuxey qui pèse le moins, renferme 20,28 pour 100 de fécule, et la Bienfaisante, qui est l'espèce intermédiaire, ne donne que 20,10.

Je me propose de recommencer cette année toutes les analyses que j'ai faites, et même de les étendre. Si seulement je pouvais me procurer cinq ou six espèces de pommes de terre qui auraient été cultivées dans le même champ, par les mêmes moyens et dont on connaîtrait le rendement en volume et en poids, le résultat serait beaucoup plus exact.

PENTECOTE, Pharmacien.

(1) Les plus grosses étaient comme de petites noix.
(2) La fécule est beaucoup plus douce au toucher.

NOTICE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

SUR LES

DAMES CHANOINESSES D'ÉPINAL

ET LA

CHAPELLE DES INNOCENTS,

PAR M. SABOURIN DE NANTON,

Directeur comptable des Postes du Département,
Membre titulaire de la Société d'Émulation des Vosges.

Dans le moyen-âge, la législation sacrée, n'inspirant que du mépris pour cet univers, rapporta tout à un monde différent de celui-ci. De là sortit l'idée d'une perfection inconnue. On vit réduire en précepte le détachement des sens, le règne de l'âme, et je ne sais quoi de surnaturel et de sublime qui se mêla à tout. De là le vœu de continence et le célibat consacré. Alors la vie fut un combat. La sainteté des mœurs étendit un voile sur la société; la beauté craignit de plaire; la force se redouta elle-même; tout apprit à se vaincre, et l'austérité de l'âme augmenta tous les jours par les sacrifices des sens.

Il est aisé de voir la prodigieuse révolution qui, à cette époque, s'accomplit dans les mœurs. Les femmes surtout,

presque toutes d'une imagination vive et d'une âme ardente, se livrèrent à la pratique de vertus qui les frappaient d'autant plus qu'elles étaient plus pénibles.

L'expérience et l'histoire nous apprennent que, dans tous les siècles, les femmes ont plus que les hommes les vertus religieuses. Naturellement plus sensibles, elles ont plus besoin d'un objet qui sans cesse occupe leur âme; elles portent à Dieu un cœur tendre qui a besoin de s'épancher. Avides du bonheur, et le trouvant moins autour d'elles, elles s'élancent dans une vie et vers un monde différents. Extrêmes dans leurs désirs, rien de borné ne les satisfait. Plus dociles à la voix du devoir, elles le raisonnent moins et le sentent mieux; plus asservies aux bienséances, elles croient encore plus à ce qu'elles respectent. Enfin plus curieuses et plus impressionnables, elles goûtent mieux l'appareil des cérémonies et des temples, et pour elles la religion des sens influe souvent sur celle de l'âme.

La France se couvrait alors de couvents et d'ordres religieux de toute espèce; les femmes surtout, poussées par le désir de faire leur salut, entraient dans ces maisons de retraite. Les cloîtres eurent une grande vogue, et les grandes dames de la cour et de la noblesse qui voulaient faire pénitence fondèrent des ordres et des congrégations, où elles occupaient les premières dignités.

Parmi tous ces ordres, on distinguait particulièrement les chanoinesses séculières, dont plusieurs chapitres se trouvaient en Lorraine, en Allemagne et en Flandre.

Il n'y a rien de certain touchant l'origine des chanoinesses, qui n'ont point toujours été obligées aux vœux de religion. Cependant il paraîtrait que, dans le principe, elles ont été véritablement religieuses et soumises à la règle de Saint-Benoît. Le plus ancien établissement religieux de cet ordre était celui de Remiremont. Il était antérieur de plus de deux siècles à l'institution que saint Chrodegand, évêque de Metz, mort en 766, établit à l'usage des prêtres de son diocèse, vers l'an 760, à l'instar de celle qu'avait rédigée

autrefois saint Augustin, d'où ceux qui la suivirent furent appelés *Canonici*, *Chanoines*. Pour se distinguer des autres couvents, ceux de chanoinesses s'appelaient colléges. Ces chanoinesses avaient une règle particulière, qui fut approuvée par Louis-le-Débonnaire. Celles des autres colléges en différaient peu. L'abbesse et la doyenne ne pouvaient pas rentrer à leur gré dans le siècle. Les chanoinesses n'avaient pas, hors du collége, de costume particulier; rien ne les distinguait des autres femmes, et on les rencontrait dans les salons, au spectacle et dans les promenades publiques. Elles avaient de plus que les autres le privilége de porter des croix, des décorations féodales. Ces insignes les faisaient remarquer; et l'on était sans excuse si on ne les saluait pas du titre de madame la chanoinesse.

Pour être reçu dans un chapitre de dames chanoinesses, on était obligé de faire preuve de noblesse, tant du côté paternel que du côté maternel; et sept personnes nobles devaient l'assurer avec serment.

Tous les papes n'ont pas approuvé cette pratique, et le pape Honorius IV cassa ces statuts comme donnant lieu à une infinité de parjures.

Les chanoinesses d'Épinal étaient religieuses dans l'origine, mais elles ont imité leurs voisines de Remiremont en secouant le joug de la règle de saint Benoît. Dom Calmet nous affirme qu'elles suivaient anciennement la règle de saint Benoît, mais qu'elles en avaient quitté depuis longtemps les principales observances. Popon, évêque de Metz en 1094, et Conrad-Probus, évêque de Toul en 1294, avaient entrepris de les réformer : ils n'y réussirent pas.

Les chanoinesses d'Épinal eurent pour fondateur Thierri, premier évêque de Metz, vers 983; il fit transporter de Metz le corps de saint Goëry, qui avait toujours reposé dans l'église saint Symphorien, et le mit dans le nouveau monastère d'Épinal, auquel il donna le nom de ce saint. Ce prélat étant mort avant d'avoir mis dans ce monastère des personnes qui y chantassent les louanges du Seigneur,

saint Adalberon II y assembla d'abord des clercs, et donna ensuite ce monastère à des religieuses de l'ordre de saint Benoît. Les papes Alexandre III, Honorius III, Lucius III et plusieurs autres prélats prirent ce monastère sous leur protection.

Charles VII, roi de France, ayant pris possession de la ville d'Épinal en 1444, confirma à ces religieuses, par ses lettres données à Épinal la même année, tous les priviléges, franchises, libertés, droits et prérogatives dont elles jouissaient; et par d'autres lettres, il les prit sous sa protection, ainsi que les chanoines, chapelains et autres personnes de leur église.

Dès l'an 1466, cette église prit le titre de collégiale. Nous en trouvons la relation dans un acte où se trouve relatée la prise de possession de la ville d'Épinal et de ses dépendances, par Nicolas, marquis de Pont-à-Mousson, au nom de Jean, duc de Calabre et de Lorraine, son père, ainsi que le serment de fidélité et d'obéissance prêté entre ses mains par les bourgeois d'Épinal, qui s'étaient donnés au duc de Lorraine après que le roi de France, Louis XI, eût cédé leur ville à Thiébaut, seigneur de Neufchâtel, de Châtel-sur-Moselle et maréchal de Bourgogne, qu'ils ne voulurent point reconnaître pour souverain. Cet acte est passé devant quatre notaires, qui prennent la qualité de notaires apostoliques et impériaux en l'église collégiale de saint Goëry d'Épinal. Mais quoique leur église eût le titre de collégiale, ces chanoinesses se disaient toujours religieuses, car l'an 1474, Réné, duc de Lorraine, suivant le droit qu'il avait, à son avénement au trône ducal, de pouvoir placer dans chaque monastère de ses états une religieuse, présenta à l'abbesse d'Épinal, Alix, fille de Louis, seigneur de Dompmartin, et d'Isabelle du Châtelet son épouse, pour être reçue dame et religieuse dans ce monastère.

Il est resté quelques anciennes peintures, qui font reconnaître que les dames d'Épinal étaient anciennement religieuses; la forme de leur habit consistait dans une robe ou tunique et un manteau de couleur gris-blanc; elles avaient aussi une guimpe et un voile blanc. L'abbesse avait un voile noir,

avec un bord blanc de la largeur d'un doigt; son manteau était doublé de fourrures blanches.

L'abbesse était élue par tout le chapitre : elle avait le plus souvent la qualité de princesse de l'empire, honneur qui fut accordé aux abbesses de la maison de Lorraine, à la prière de Thiébaud, duc de Lorraine, l'an 1307, par l'empereur Albert Ier.

La seconde dignitaire du chapitre était la doyenne, aussi nommée par élection. Elle jugeait en seconde instance tous les différends des habitants de la ville, lorsqu'ils appelaient devant elle des jugements rendus par la justice ordinaire. Elle avait le droit d'assembler le chapitre, lorsqu'elle en avait reçu l'ordre de l'abbesse. Elle recevait les lettres et les requêtes qui étaient adressées au chapitre, et transmettait les délibérations qui y étaient prises à l'écolâtre de l'église, secrétaire ordinaire du chapitre.

La troisième dignitaire était la secrète, ainsi nommée par corruption au lieu de sacristine, qui était son véritable nom. Elle était aussi choisie par élection. Son emploi était de pourvoir à la décoration des autels et à l'ornement de l'église. Son pouvoir s'étendait sur tout ce qui regardait l'église et sur les sacristains mêmes qui dépendaient d'elle. Elle possédait en cette qualité plusieurs juridictions temporelles.

L'abbesse et les deux chanoinesses revêtues des dignités de doyenne et de secrète, étaient distinguées des autres en ce qu'elles avaient droit de porter une espèce de linge, qu'on appelait chef, qui s'attachait derrière la tête, et dont les bouts venaient joindre une petite barbette qui couvrait le sein en manière de guimpe.

Après la secrète, venait la célerière; elle jouissait de plusieurs droits et juridictions temporelles qu'elle possédait, ainsi que quelques seigneurs, par indivis avec l'abbesse. Elle était tenue, par forme de reconnaissance au chapitre, de distribuer à toutes les dames chanoinesses, à certains jours de l'année, de l'huile, du vin et autres choses semblables.

L'aumônière tenait le cinquième rang : elle jouissait de plusieurs revenus qui étaient attachés à sa dignité, mais qui lui imposaient aussi de grandes charges, car elle était obligée de faire plusieurs distributions à tous les pauvres qui se présentaient pendant le temps du carême et pendant plusieurs jours de l'année. Elle était aussi chargée de la visite de l'hôpital. Elle avait également le droit de présenter au chapitre un prédicateur pour le temps de l'avent, et s'il était agréé, elle devait le loger pendant tout le temps de son séjour.

Outre ces cinq dignités électives, il y en avait d'autres à la nomination de l'abbesse, ou, en son absence, de la doyenne, telles que deux petites aumônières, deux boursières, une censière, une trésorière, une maîtresse de fabrique, quatre grands chantres et la lettorrière, dont l'office était de lire les lettres et les requêtes qui étaient présentées au chapitre par la doyenne.

Quatre prêtres séculiers, qui prenaient la qualité de chanoines et avaient voix au chapitre, desservaient l'église et servaient de conseillers à la doyenne, lorsqu'il y avait quelque procès à soutenir. Il y avait encore d'autres officiers nommés par l'abbesse et le chapitre : tels que le chancelier et le sonrier, qui devaient être des seigneurs qualifiés et avoir fait preuve de noblesse. Leur office était de représenter le corps du chapitre pour l'administration des hautes justices de léglise. Ils étaient tenus à certaines redevances envers les dames chanoinesses.

Les dames chanoinesses étaient à Épinal au nombre de vingt. Elles avaient droit de présenter les demoiselles nobles qu'elles adoptaient pour nièces, afin de faire l'office avec elles dans l'église et de maintenir entre elles une succession légitime.

La dame chanoinesse qui voulait présenter une demoiselle la proposait au chapitre et exposait la noblesse de ses parents. Lorsque l'épreuve était faite, on la jugeait digne d'être reçue, et quinze jours après, la dame chanoinesse pouvait

l'adopter pour nièce; elle succédait ainsi à la prébende de celle qui l'avait nommée, soit après sa mort, soit lorsqu'elle quittait le chapitre pour se marier.

La cérémonie particulière pour la réception de ces sortes de nièces, consistait à leur donner à manger un morceau de biscuit trempé dans du vin.

Les dames étaient habillées au chœur comme les séculières : elles portaient un grand manteau noir doublé d'hermine, à queue traînante de deux ou trois aunes. Elles ne pouvaient pas porter d'étoffes de couleur éclatante, mais le noir, le brun, le blanc, ainsi que les rubans étaient tolérés. A l'église, elles étaient toujours habillées de noir. Elles portaient aussi, comme les chevaliers du Saint-Esprit, un grand cordon bleu qui allait de l'épaule droite au côté gauche, et auquel était attachée une grande croix d'or à huit pointes, ayant d'un côté l'image de la Vierge et de l'autre celle de saint Goëry, patron du chapitre. L'origine de cette décoration remontait au temps de l'abbesse de Lenoncourt, morte en 1698.

Tous les ans, à Pâques, les dames chanoinesses demandaient à madame l'abbesse la permission de se choisir un confesseur, de demeurer en leur particulier et de retenir *leur propre*. Voici quelle était la formule de ces demandes et réponses. En remettant leurs clefs à l'abbesse, elles lui disaient : « Madame, je vous rends mon propre; permettez-moi de me » choisir un confesseur à mon gré, de sortir pour une » journée, de vendre et d'acheter pour mon nécessaire; je » veux et je souhaite de vivre et de mourir sous votre » obéissance. »

L'abbesse répondait, en remettant les clefs : « Ma fille, » je vous rends votre propre; je vous donne permission de » vous choisir un confesseur à votre gré, de sortir pour un » jour, et revenir le même jour, d'acheter et de vendre pour » vos nécessités. »

La sentence qui confirmait cet usage était datée de Rome, le lundi 14 janvier 1630, la septième année du pontificat

d'Urbain VIII, le tout confirmé par arrêt contradictoire, donné au conseil de S. A. royale Léopold Ier.

La noblesse de Lorraine et d'Alsace composait presque exclusivement le chapitre des Dames d'Épinal. Nous trouvons parmi elles les noms d'Agnès de Salm, Salm-Dombâle, Catherine de Vaudémont, Catherine de Blamont, Catherine de Neufchâtel, Jeanne d'Anglure, Alix de Dompmartin, Madeleine de Choiseul, Marguerite d'Haraucourt, Marguerite de Ludres, Clémence de Foulq, de Ville-sur-Illon; Iolande de Bassompierre, Catherine de Livron, de Bourbonne; Charlotte de Lenoncourt; des comtesses de Ludres, de Craon, de Spada, etc. Parmi la noblesse d'Alsace, nous trouvons les noms de baronne de Zurhein, de Dolbenstein, de Ferrette, de Schauvenbourg, de Carspach, de Bœcklin, d'Herlisheim, de Reinach, de Warsberg, de Hunolstein, de Horst, de Wangen, de Reiffenberg, de Flackslanden, etc.

L'inventaire des archives de l'insigne chapitre d'Épinal, sous la date du 22 octobre 1003, ainsi que le cartulaire du chapitre, manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, renferment, sous différentes dates, des documents curieux, dont quelques-uns ont paru dans la *Statistique historique du département des Vosges*. Je ne les reproduirai donc pas ici; mais il m'a été permis de parcourir un recueil manuscrit, qui se trouve aux archives de la préfecture : ce recueil, qui a été traduit du latin par Jacob Bailly, traite du chapitre, de l'administration de l'ancien hospice Saint-Goëry, et de plusieurs faits qui n'ont pas été publiés. Il m'a paru intéressant d'extraire quelques passages de ce manuscrit, ou plutôt d'en donner une courte analyse.

Voici comment Jacob Bailly, d'Épinal, s'exprime dans sa lettre du samedi 27 décembre 1558, jour de la fête de monseigneur saint Jean l'évangéliste, qu'il adresse à très-noble, très-révérende et très-prudente dame Iolande de Bassompierre, par permission divine, abbesse de l'église monseigneur saint Goëry d'Épinal :

« Madame, voici un petit recueil que j'ai fait de plusieurs

mémoires traitant de divers sujets, entre autres de la forme en laquelle anciennement vos devancières abbesses de bonne mémoire établissaient l'ordre et le gouvernement de votre hôpital Saint-Goëry. En outre du trépas de l'illustre dame Nicole de Dompmartin, votre grande tante, vivante abbesse en votre église et celle de Remiremont, des cérémonies faites à l'enterrement de son corps, comme de celles observées en la prise de possession d'illustre dame Alix de Dompmartin, sa nièce, qui lui a succédé en votre dite église du temps où vous y avez été apprêbendée et reçue par elle, si bien qu'il se trouvera que dans l'espace de cinq ans vos révérences ont commencé à y officier et célébrer le service et les saintes louanges à Dieu, et plusieurs autres faits dignes de mémoire, que j'oserai vous présenter, Madame, tout mal polis qu'ils sont, mais persuadé qu'ils vous seront agréables. Ces motifs considérés, s'il en est ainsi, Madame, ce sera une espérance pour me faire courir avec plus grand effort à vous complaire, ainsi que j'en ai bonne affection, comme notre Seigneur le sait, auquel je fais prières continuelles de vous conserver prospère et longue santé au magnifique état où il vous a constituée. »

Le sieur Bailly nous parle ensuite de la lettre d'*institution* du gouvernement de l'hôpital monsieur Saint-Goëry, donnée en l'année 1384 par madame Catherine de Blamont, abbesse d'Épinal. C'est une chartre d'administration et en même temps un titre de propriété.

Nous y remarquons ces phrases : « Considérant de bon cœur et de bonne affection que ladite maison et hôpital se puisse maintenir en bon et suffisant état, par bon conseil et bonne délibération, et afin que les œuvres de miséricorde soient puissants et à la louange de notre Seigneur Jésus-Christ, et aussi pour que les habitants de ladite ville d'Épinal et autres bonnes gens y aient bonne dévotion d'y faire leurs aumônes en l'honneur et louange de Dieu et de monsieur saint Goëry d'Épinal, pour laquelle chose nous avons ordonné et établi par ces présentes lettres que trois bonnes

personnes dévotes et de bonne conscience soient commises et établies par nous pour avoir le gouvernement et l'autorité, recevoir et vendre, acheter et changer, accroître et amasser au profit de ladite maison ou hôpital, et pour cause des droits que nous avons sur notre dite maison ou hôpital, lesdits gouverneurs seront tenus de payer et paieront chaque an à nous et à nos successeurs, en notre propre chambre, au jour après Noël, la somme de trois florins. Et quand il plaira à notre Seigneur que nous Catherine, abbesse, trépasserons de cette mortelle vie, ces dits gouverneurs seront tenus de payer à celle qui sera élue pour abbesse, la première année 6 florins, et les années suivantes 3 florins. »

Le reste de cette charte donne des détails très-longs d'administration intérieure, et se termine par le choix fait de trois gouverneurs de l'hôpital qui sont : Jean Ballot-Deport, bourgeois d'Épinal, Valence, femme Stevenin, et Jeannette, fille Lamblin, le drapier, « lesquelles trois nous ont promis en bonne foi de faire leurs bons devoirs et d'avoir bonne diligence pour gouverner et administrer aux pauvres qui sont et seront admis audit hôpital, selon la faculté des biens qu'ils ont et auront au temps advenir. »

Cette pièce très-intéressante se termine ainsi :

« Et afin que ce soit chose ferme et établie, nous Catherine, abbesse, avons requis nos bien-aimées sœurs, les dames de notre chapitre d'Épinal, mettre le scel du couvent en ces présentes lettres avec le nôtre, et nous, les dames dudit couvent d'Épinal, considérant et regardant le profit et l'utilité de ladite maison et hôpital, et à la requête de notre chère dame abbesse, avons mis notre scel pendant en ces présentes lettres qui furent faites et données l'an 1384, le jour de la fête de saint Grégoire, pape, qui était le 11 mars. »

Après cette charte, le chroniqueur nous met sous les yeux trois lettres de commission, pour aller faire la quête au nom de l'hôpital Saint-Goëry, la première de madame Adeline de Ménour, en 1460, la seconde de madame Nicole de Domp-

martin, en 1490, et la troisième de madame Alix de Dompmartin, en 1532. Ces trois abbesses de l'église Saint-Goëry d'Épinal font savoir que ceux qui ont donné et donneront de leurs biens pour aider et nourrir les pauvres malades et les pèlerins qui arrivent et qui sont tous les jours reçus à l'hôpital, fondé en l'honneur de monsieur saint Goëry, seront reçus à la participation des mérites d'un psautier et de trois messes qui se célébraient tous les jours à l'église d'Épinal.

Jacob Bailly nous fait ensuite assister à la mort de révérende dame Nicole de Dompmartin, abbesse d'Épinal et de Remiremont, qui eut lieu le 20 octobre 1527 à huit heures du soir. Cette dame peu de temps auparavant avait constitué coadjutrice sa nièce madame Alix de Dompmartin, âgée de 15 ans, et avait admis madame Léonarde de Lambrey en qualité de doyenne à la place de dame Marguerite, sa sœur, encore vivante; elle avait établi secrète madame Marguerite de Valle.

Cette mort, dit le chroniqueur, apporta beaucoup de fâcheries et de regrets aux dames chanoinesses.

Aussitôt après le trépas de dame Nicole, son corps fut exposé dans sa chambre, le visage à découvert; elle était revêtue de ses habits de chœur et des attributs de sa dignité; une grande quantité de chandeliers d'argent avec des cierges du poids d'une demi-livre furent placés autour de son lit, et le prêtre chancelier garda le corps jusqu'au moment de l'enterrement

Le lendemain 21 octobre, à huit heures du matin, le corps de madame Nicole fut conduit à sa dernière demeure.

Les chanoines officièrent à l'enterrement. Celui de semaine, en chape, précédé du prêtre chancelier, du crosier et de l'administrateur, alla chercher le corps à la maison mortuaire. Les officiers du chapitre en habits noirs et en petits manteaux suivaient immédiatement. Les dames en manteaux d'église, précédées aussi de leur bâtonnier, fermaient le convoi funèbre. Le cercueil fut porté à découvert; le convoi se dirigea par la grande place du marché, aujourd'hui place des Vosges,

revint par celle de l'Atre et descendit dans le quartier des maisons canonicales dont il fit le tour avant d'entrer dans l'église. Le clergé chanta seul pendant le convoi. Le corps fut porté au grand chœur devant l'autel de saint Goëry et placé sur un catafalque très-élevé garni de soixante cierges, où il demeura pendant que messire Sébastien Clément, chanoine, célébrait la messe. Il fut ensuite inhumé dans une sépulture particulière du caveau de la chapelle Saint-Joseph, à l'entrée, du côté gauche de l'autel, en présence de toutes les dames du chapitre, et avec toute la pompe des cérémonies religieuses.

Immédiatement après, les dames et les prêtres conduisirent madame Alix de Dompmartin dans la maison mortuaire, où messire Sébastien Clément, doyen de Jeuxey, après avoir prononcé une harangue à la louange des vertus de la défunte et des soins de son administration, exposa les patentes et les bulles qui appelaient madame Alix en qualité d'abbesse du chapitre. Cette cérémonie se fit en présence d'un notaire, qui en dressa acte ; toutes les dames signèrent. Alix de Dompmartin canoniquement pourvue, ayant satisfait aux formalités prescrites par les ordonnances, prit possession de l'abbaye par le ministère du notaire et déclara en même temps qu'elle était prête à faire le serment accoutumé, en trois endroits, savoir : devant sa maison rue du grand portail, à l'entrée de l'église dont les clefs lui furent remises, et au grand chœur, en présence de la doyenne, madame Léonarde de Lambrey assistée de toutes les dames du chapitre. Tenant en main le livre des canons, elle prononça le serment en ces termes :

« Je, Alix de Dompmartin, abbesse de l'insigne église collégiale et séculière de Saint-Goëry d'Épinal, immédiatement soumise au saint siége, promets et jure sur les saints évangiles que je garderai, maintiendrai et observerai, ferai garder, entretenir et observer à mon loyal pouvoir, le cours de mon abbatiat, les règlements, ordonnances, franchises, libertés, usages et priviléges anciens de notre église. Que je donnerai

licence et congé aux dames chanoinesses de faire leurs testaments, toutes les fois que j'en serai requise. Que je ne devrai ni ne pourrai empêcher aucune dame de notre église de jouir des fruits de leur année de grâce, quand aucune d'elles décédera; que je n'éleverai ni ne laisserai élever aucune nouveauté qui puisse être préjudiciable aux dames de ladite église; que les changements dans les règlements et statuts particuliers, et le bon ordre que les circonstances pourront exiger, se feront au gré et du consentement de la plus grande partie du chapitre; que j'accomplirai tous les articles proposés, en la forme et manière qu'ils m'ont été déclarés, et observerai tout ce que les dames abbesses, mes devancières, ont observé et promis d'observer, sans difficulté et contradiction quelconque. »

De là elle fut conduite à l'autel saint Goëry, où elle fit sa prière après laquelle elle alla s'asseoir sur le siége abbatial. On lui remit la crosse, qui appartenait à l'église, le grand couvre-chef et toutes les marques de la dignité abbatiale.

Madame Alix de Dompmartin, accompagnée d'un gentilhomme qui lui donnait la main, suivie d'une demoiselle qui portait la queue de son manteau et précédée d'un jeune clerc qui portait sa crosse, alla embrasser toutes les dames chanoinesses en signe d'alliance et d'amitié; elle fut ensuite reconduite à son siége abbatial, et l'on donna immédiatement après lecture à haute voix du testament de la défunte abbesse.

Le lendemain 22 octobre, on célébra dans l'église d'Épinal des services religieux à la mémoire de la vénérable abbesse dame Nicole de Dompmartin. Le chroniqueur nous apprend qu'il y eut en cette circonstance une grande libéralité de la part du chapitre, car chaque prêtre, qui assistait aux vêpres, avait reçu six blancs, et aux vigiles des morts six soldes; les pauvres eurent aussi leur part. Il fut distribué du pain de vingt resaux de froment et la somme de six écus.

Neuf jours après, la vénérable dame Alix de Dompmartin

quitta Épinal pour aller saluer sa tante, madame la comtesse de Bayon, qui la conduisit huit jours après à Toul pour la faire consacrer par le très-vénérable Christophe, suffragant de monseigneur de Toul, en présence du vénérable abbé de Beauchamp, du doyen de Jeuxey, de Jean Drouel, régent d'Épinal, de Jean Lonys, maître de l'hôpital. Après cette bénédiction, qui fut solennelle et entourée de toutes les pompes de l'église, elle retourna à Épinal le 16 du mois de novembre. Deux jours après, c'est-à-dire le 18 du même mois, on célébra un nouveau service religieux à la mémoire de dame Nicole de Dompmartin ; tous les prêtres qui y assistaient reçurent six gros et furent invités au dîner de madame l'abbesse, avec toutes les dames du chapitre d'Épinal : douze dames du chapitre de Remiremont avaient été conviées à ce dîner.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'existence claustrale des dames d'Épinal ; l'organisation de ce royaume à part, qui a sa propre vie ; cette direction fondée sur la confiance et l'amour, qui devait toujours tendre au perfectionnement de l'âme, tout cela est un curieux sujet d'observations ; mais ce que je me plais à constater encore, c'est que cette compagnie religieuse présentait un aspect d'une incroyable grandeur, qu'elle avait créé d'abondantes richesses et semé dans la ville d'Épinal bien des travaux utiles ; et quand les jours difficiles arrivaient, dans les grandes tempêtes, dans les guerres qui se succédaient à chaque instant, dans les révolutions, où la misère rongeait très-souvent le peuple, elle apparaissait toujours dévouée, toujours charitable et toujours bien appréciée. L'histoire ne devra donc pas oublier de tels services rendus à l'humanité et à la civilisation.

Je pourrais terminer ici l'analyse de la chronique de Jacob Bailly, qui nous offre encore la chronologie historique de quelques autres dames abbesses du chapitre d'Épinal. Cette chronique est intéressante à plus d'un titre, car elle est entremêlée d'épisodes curieux, dont quelques-uns ont

trait à l'histoire du chapitre et plusieurs à l'histoire de la ville d'Épinal. Mais je tiens à parler de l'érection de la chapelle des saints Innocents dont Jacob Bailly nous dit aussi quelques mots. Il ne sera pas sans intérêt de lire quelques détails sur l'adjonction de cette chapelle à la vieille église d'Épinal, à ce vieux monument dont la construction présente un mélange d'architecture des IXe, X^e^ et XIe siècles, et qui à ce titre est digne de toute l'attention des artistes et des historiens. A ces époques reculées, les sciences exactes étaient dans l'enfance ; on ignorait le secret de multiplier les forces par des appareils ingénieux ; on n'arrivait à l'exécution des choses les plus simples que par une immense multiplication de moyens. Les échafaudages étaient sans doute une forêt de poutres qui se croisaient dans tous les sens, et cependant de ces éléments imparfaits sont sortis ces monuments parfaits qui ont fait pendant des siècles, et qui font encore aujourd'hui l'orgueil de la France.

Le 29 décembre 1523, tous les membres de la confrérie des Innocents étant rassemblés pour entendre les comptes de messire Claude-Jean Perrin, leur procureur, furent d'avis à l'unanimité de faire ériger une chapelle en l'honneur des Saints-Innocents, et obtinrent de madame Alix de Dompmartin une place à côté du grand portail de l'église. Les membres de la confrérie contribuèrent par des dons et des quêtes à l'érection de cette chapelle, et la ville fournit la somme de 60 francs, à condition qu'on y placerait les fonts baptismaux.

Cette chapelle tombe en ruines aujourd'hui et il est question de la démolir. Elle est du style de la renaissance qui commençait à se faire jour vers le milieu du XVIe siècle.

Les artistes que Louis XII et François Ier firent successivement venir du Milanais avaient introduit parmi nous cette innovation appelée renaissance, qui commençait à prendre de la vogue. Ce style toutefois ne manquait pas d'élégance, l'ornementation en était délicate. Les grandes

voûtes conservaient encore la forme ogivale, mais surbaissée; les petites étaient ordinairement cintrées et partagées en caissons remplis de sculptures variées. Des fleurs, des fruits, des rinceaux, des arabesques se remarquaient partout, et la chapelle des Innocents possédait pour sa part quelques portions, informes il est vrai, de ce style de la renaissance.

La nef de cette chapelle présente un carré oblong, d'une longueur de 12 mètres 60 centimètres, jusqu'aux marches de l'autel, sur une largeur de 6 mètres 25 centimètres.

Les colonnes qui soutiennent la voûte sont petites et groupées par 4 sur un piédestal d'une forme massive et sans ornementation que le *tore* simple, d'une hauteur de 2 mètres; elles sont surmontées d'un chapiteau dont l'ornementation assez délicate peut être attribuée au style *Composite*, formé de spirales d'*Ionie*, sur la corbeille de *Corinthe*, style considéré comme moins pur que les autres et complétement abandonné par les architectes modernes. Quoique les colonnes du style de la renaissance soient généralement cannelées, celles de la chapelle des Innocents ne le sont pas.

Les deux fenêtres qui éclairent cette chapelle sont à plein cintre, sans ornement et d'une grande largeur; elles étaient primitivement ornées de vitraux peints, dont il reste encore quelques vestiges. On m'a assuré que ces fenêtres avaient reçu, au moment de l'érection de la chapelle, des panneaux historiés, d'un effet merveilleux, qui représentaient les scènes du massacre des Innocents. Il est regrettable que ces peintures aient disparu. La loi de l'harmonie, le respect dû aux anciennes choses, l'intérêt qu'elles inspirent presque toujours, me font vivement désirer que l'on rende à nos édifices sacrés, dépouillés de leurs verrières peintes, ce riche élément de leur décoration primitive.

La voûte de la chapelle offrait quatre grands macarons au-dessus de l'emplacement réservé aux fidèles et trois macarons au-dessus du sanctuaire, présentant légèrement en bas-relief des sculptures variées.

Le contrefort est lourd et affecte la forme d'une console renversée; il est d'une proportion forcée.

L'autel avait la forme d'un sarcophage carré; sur la table étaient gravés les attributs du christianisme; des peintures sur bois, d'une grande dimension, représentant diverses scènes du massacre des Innocents, de la nativité de Jésus-Christ et de l'adoration des mages, se remarquaient derrière l'autel.

Toutes nos anciennes basiliques possédaient de ces peintures, et c'était toujours dans la bible ou dans la légende dorée qu'il fallait en chercher l'explication. L'instruction du peuple et l'édification des fidèles semblent avoir été dans tous les siècles le but principal que se proposait le christianisme en adoptant ce mode curieux d'ornementation historiée. L'art figuré représenta toute la science, tout le dogme chrétien; mais en groupant à l'intérieur des édifices religieux des myriades de personnages, il n'a pas jeté ses sujets au hasard, et partout il a fait régner un ordre constant et une remarquable intelligence.

La peinture de la chapelle des Innocents avait un cachet particulier : elle se composait de trois parties distinctes, la première derrière l'autel, et les deux autres de chaque côté, à l'emplacement où se trouvent aujourd'hui ces maçonneries en pierres de taille, qui paraissent avoir été élevées pour soutenir la voûte qui menaçait de tomber.

Le tableau placé derrière l'autel représentait la maison de Jésus-Christ; on apercevait dans une grotte servant d'étable à une hôtellerie, l'enfant enveloppé dans des langes et déposé dans une crèche. Des bergers jouant de la flûte et de la cornemuse, des anges, et la sainte famille étaient groupés autour de cette crèche. Ce tableau était surmonté d'une banderole sur laquelle on lisait « Gloria in excelsis deo. »

Le tableau à gauche de l'autel représentait l'adoration des mages. On apercevait dans le ciel une étoile brillante comme signe de la révélation particulière qui apprit au monde la naissance du nouveau roi de Judée; on voyait les mages

revêtus du magnifique costume oriental, prosternés et offrant en présent de l'or, de l'encens et de la myrrhe, symbole mystérieux par lequel ils reconnaissaient la royauté du Sauveur, sa divinité et son humanité.

Sur le tableau de droite, on remarquait Hérode, monté sur un cheval blanc, dans son costume de gouverneur de la Judée, entouré d'une troupe de soldats. De la main droite, il semblait commander à ses barbares satellites de massacrer les enfants de Jérusalem; la colère était peinte sur sa figure, ses yeux lançaient des étincelles. Sur la gauche de ce tableau, on apercevait la ville de Béthléem, et de farouches soldats sortant des demeures et emportant de jeunes enfants percés de coups de poignards. La partie du milieu offrait le plus déchirant spectacle; c'était le sol jonché de cadavres de jeunes enfants, c'étaient des mères de famille à genoux devant ces victimes, c'était un groupe incommensurable de barbares soldats, enfin la désolation partout. Pour couronner ce tableau, on apercevait, dans un nuage, deux anges portant des palmes, qui semblaient présider à cette scène de désolation et de barbarie, mais qui semblaient annoncer aussi que la sainte famille était sauvée et reposait paisiblement en Egypte. Une légende en forme de banderole portait en lettres gothiques ces tristes paroles de Jérémie :
« On a entendu dans Rama des cris plaintifs et lamentables,
» Rachel y pleurait ses enfants, et ne voulait point se consoler,
» parce qu'ils ne sont plus. »

Ces tableaux qui étaient encore dans la chapelle des Innocents il y a une quinzaine d'années, avaient une largeur de 2 mètres 90 centimètres, sur une hauteur de 2 mètres 30 centimètres. Ils ont disparu à l'époque de la restauration de l'église et servent aujourd'hui de plancher dans la partie latérale de la nef, entre l'ancien et le nouveau portail. En débarrassant les bancs qui sont posés dessus, nous avons pu les examiner tout à notre aise ; ils sont dans un regrettable état de dégradation, par suite de l'humidité du sol qui les a fortement endommagés.

Le dessin de ces tableaux laissait sans doute beaucoup à désirer, mais en revanche la peinture ne manquait pas d'un certain mérite, le coloris surtout était harmonieux et les ombres assez bien ménagées. Ce qu'il y avait surtout de particulier et de remarquable, c'était la lumière qui, dans certaines parties, était rehaussée d'or et qui projetait des rayons sur les principales scènes de ces tableaux. Les chapiteaux de la colonnade du palais d'Hérode étaient également rehaussés de pampres dorés. Les manteaux que portaient les trois mages étaient richement dorés. Cette adjonction de la dorure sur les tableaux à l'huile fut très-recherchée dans les XVe et XVIe siècles; elle était principalement employée dans les tableaux d'église, ce qui nous porte à croire que ceux de la chapelle des Innocents dataient de 1523, époque de son érection.

Tout dans ces tableaux respirait l'archéologie chrétienne et l'iconographie du moyen-âge, qui firent un grand usage du symbolisme. On remarquait, dans le nimbe et l'auréole, un caractère d'immortalité et de sainteté suprême; ce caractère se trouvait aussi figuré en iconographie chrétienne par la nudité des pieds.

L'église appelle du nom de saints Innocents les enfants qu'Hérode fit mettre à mort par toute la Judée, dans l'année qui suivit celle de la naissance de Jésus-Christ, parce qu'il lui avait été révélé que parmi eux était né celui qui devait un jour régner sur Israël et sur le monde entier. Saint Mathieu est le seul évangéliste qui rapporte ce massacre. L'église honore les saints Innocents comme des martyrs, et célèbre leur fête le 28 décembre. Cette fête est une des plus anciennes, il en est fait mention dans les écrits d'Origène et de saint Cyprien.

Dans les premiers temps de l'érection de la chapelle, on y célébrait la saturnale des enfants de chœur, qui élisaient un d'entre eux évêque, le revêtaient des habits pontificaux, et dansaient tous joyeusement dans le chœur; après les danses, ils étaient conviés au dîner de madame l'abbesse.

Cette fête ne dura que peu de temps ; l'évêque de Toul s'éleva contre cet abus et le fit cesser.

La confrérie des Saints-Innocents avait ses constitutions et ses statuts, approuvés par le pape Sixte IV, et des indulgences accordées par Clément VIII, le 5 juin 1598. Cette confrérie se composait de 40 membres, savoir, 20 prêtres et 20 laïcs. Le but de la confrérie dans le moment de son érection et des bulles qu'elle avait obtenues, n'avait pour objet que l'amitié, l'union et la charité qui devaient régner entre les confrères.

En parcourant l'inventaire des archives du chapitre d'Épinal, j'ai retrouvé quelques pièces assez curieuses sur la confrérie des Innocents : c'est en premier lieu un traité du 17 janvier 1598, entre le chapitre et les membres de la confrérie, par lequel il leur est accordé, à eux et à leurs successeurs, le privilége de recevoir tous les ans, le jour de la fête des saints Innocents, pour la célébration de la messe, savoir : une chasuble, avec les deux tuniques, étoles et manipules de velours pris parmi ce qu'il y avait de plus riche dans le vestiaire de la chancellerie du chapitre, ainsi que les aubes et encensoirs d'argent.

Pour reconnaître un pareil service, les confrères étaient tenus de donner aux vénérables dames du chapitre le cierge de cire que le roi fournissait le jour de la fête des saints Innocents, cierge qui pesait deux livres et qui était déposé à l'offrande au nom du roi.

Nous trouvons ensuite un bref du pape Paul V, en date du 16 mars 1615, par lequel il délivre des peines du purgatoire les âmes des morts pour lesquels un des prêtres de l'église collégiale et paroissiale de saint Goëry dira seulement la messe des défunts le jour de la commémoration des morts, ou un jour de l'octave, à l'autel de la chapelle des saints Innocents.

Puis par un autre bref en date du 16 février 1762, les confrères étaient dispensés de payer les dix francs de taxe pour l'ouverture de la fosse, lorsqu'ils étaient enterrés dans leur chapelle.

Dom Calmet nous apprend aussi que le roi de la confrérie

devait traiter tous les ans le jour des Saints-Innocents, et que toutes les semaines on célébrait une messe en l'honneur des confrères.

Le premier confrère dont on trouve le nom est M. Claude-Jean Cave, en 1517.

En 1554, Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, faisait partie de cette confrérie : on y voyait aussi des Bassompierre, des du Châtelet, des Des Pilliers, des Vatronville, des d'Anglure, des Lignéville, des Dompmartin, des Savigny.

Deux évêques, Jean de Porcelet de Maillane, évêque de Toul, et Nicolas de Balgnerey, enterré dans la chapelle en 1564, en faisaient partie.

L'humilité et la confiance en Dieu étaient les vertus dont l'ensemble et l'heureux concours devaient former comme le fond et la base de la confrérie. Chaque membre devait veiller à ne présenter pour en faire partie que des personnes qui pussent édifier toute la société. La charité envers les pauvres était encore un des premiers devoirs de la confrérie, comme aussi la condition et l'un des motifs de son existence et de sa prospérité. Dans les temps de malheur, lorsque les guerres de toutes les époques avaient décimé les populations, lorsque la peste en même temps que la famine exerçait ses ravages dans toute la Lorraine, la confrérie des Saints-Innocents nous apparaît, multipliant ses ressources et ses bienfaits dans la proportion des souffrances publiques.

Tous ces détails ont une bien petite importance pour l'histoire du pays, mais j'ai pensé qu'on ne lirait pas sans intérêt quelques notes sur une des plus anciennes confréries de la ville d'Épinal. Il est toujours bon de rappeler l'histoire de nos sociétés religieuses : nul n'est indifférent au souvenir des services qu'elles ont rendus, au récit des souffrances qu'elles ont soulagées ; et à ce titre la confrérie des Saints-Innocents a mérité notre étude et notre admiration, parce qu'elle a symbolisé les perfections de la charité chrétienne.

Essai historique

SUR

BEAUFREMONT,

SON CHATEAU ET SES BARONS,

PAR M. CHAPELLIER,

Secrétaire adjoint.

INTRODUCTION.

STATISTIQUE DU VILLAGE DE BEAUFREMONT.

Sur les confins de l'ancien duché de Bar, à une distance d'environ dix kilomètres de Neufchâteau et de Bulgnéville, et à six kilomètres de Châtenois, demeure des premiers ducs de Lorraine, s'élève une montagne oblongue, qui, isolée entre deux vallées, a reçu au nord le nom de Moyemont (Moyen-Mont), et au sud celui de Beaufremont (Beau-frais-Mont).

Deux petits cours d'eau arrosent la base de cette montagne; des terrains cultivés servent de ceinture à ses flancs et occupent tout l'espace méridional de son sommet; une riche forêt vient en quelque sorte la couronner au septentrion et s'étendre en outre sur toute la partie supérieure de son versant oriental. De ce dernier côté, appelé *la Roche*, l'escarpement augmente à mesure qu'on approche du sommet, et finit par

devenir très-ardu ; dans la direction opposée, au contraire, la côte s'abaisse graduellement, sans rebords trop marquants.

Avant de passer du sud à l'ouest, le revers de la montagne forme un bourrelet qui s'avance sur la vallée. C'est dans le pli qui précède ce bourrelet que s'étend, en amphithéâtre, le village de Beaufremont, dont le nom rappelle évidemment la situation. Sur le même versant, et à environ deux kilomètres plus bas, se trouve le petit village aggloméré de Lemmecourt, d'une population de 120 âmes seulement, et qui ne fut peut-être d'abord qu'une dépendance du premier.

Beaufremont se divise naturellement en deux sections : le village proprement dit, comprenant la grande rue à laquelle se rattachent d'un côté la rue du Loup et celle du Paquis, et de l'autre la rue de l'Église ; puis la Montagne, espèce de hameau séparé du village par une côte très-raide, où il n'aurait pas été possible de construire des habitations commodes. Quelques maisons à l'est de la Montagne constituent ce qui reste de l'antique château dont il sera parlé plus loin. Une tuilerie et une maison désignée sous le nom de marcairie, sont les seules demeures écartées de la localité.

Le village de Beaufremont appartient à l'arrondissement et au canton de Neufchâteau. Il possède 102 maisons et 112 ménages. Au commencement de ce siècle il avait une population de 354 âmes : elle s'accrut d'abord, car en 1820, elle était de 441 âmes et en 1830 de 461, mais elle a diminué sensiblement depuis et ne compte plus, en 1858, que 350 individus. Cette diminution semble devoir être attribuée à l'absence d'industrie spéciale dans le lieu, ce qui empêche les étrangers de venir s'y établir.

Les édifices communaux sont une église dont la construction paraît dater de la fin du XVI[e] siècle; l'architecture en est simple et n'offre rien de particulier, sans doute par suite des réparations successives qui sont venues lui enlever son caractère primitif. La tour et la nef ont été entièrement reconstruites en 1852. Le village possède en outre un assez

beau presbytère; une modeste maison où sont le logement de l'instituteur, celui de l'institutrice, l'école des garçons et celle des filles, la première fréquentée par 27 élèves, la seconde par 24; puis des puits, et deux lavoirs publics de récente construction, au-dessus de l'un desquels a été établie une jolie salle pour les archives de la mairie et les réunions du conseil municipal.

Quelques maisons de particuliers sont élégantes, les autres sont en général commodes et salubres. Les moëllons qui ont servi à les bâtir ont été extraits de la montagne, mais les tailles sont en calcaire plus fin et plus blanc et viennent des carrières de Landaville, Rebeuville et autres lieux.

La situation de Beaufremont est très-salubre, l'air y est pur, la température agréable, la chaleur et le froid n'y sont jamais excessifs : aussi, les habitants y sont-ils d'une bonne constitution physique, que justifie l'âge avancé auquel les vieillards y parviennent; les maladies épidémiques y sont rares et y font peu de victimes, ce qui est probablement dû en grande partie au genre de vie qu'on y mène et au bon air qu'on y respire pendant les travaux de la campagne.

Ces travaux occupent le plus grand nombre des familles du lieu, car toutes possèdent au moins leur habitation et quelques propriétés, venant de l'héritage paternel, ou bien ayant été acquises au moyen d'économies péniblement, mais honorablement réalisées. Les professions exercées par les artisans sont peu nombreuses et ne suffisent pas aux besoins de la population. Cependant, depuis longtemps, la tuilerie, quoique peu active, y fournit de la chaux et des briques, mais surtout des tuiles creuses qui servent à recouvrir les habitations du village et qui s'exportent aussi dans les localités voisines. Il y a quelques années, un ouvrier intelligent y a introduit la fabrication des tarares; ses produits, qu'il expédie surtout dans la Haute-Saône, sont estimés et recherchés par les cultivateurs. Là, comme dans tout le département des Vosges, la broderie jouit du privilége d'occuper presque généralement les jeunes personnes; le gain qu'elle procure leur

permettant un luxe en rapport avec leurs goûts, leur a fait préférer l'aiguille à la quenouille qui caractérisait si bien la bonne mère de famille.

Sous le rapport du caractère et des habitudes, les habitants de Beaufremont sont gais, honnêtes, sobres et laborieux. Quoique la prodigalité ne soit pas un de leurs défauts, l'étranger qui arrive parmi eux peut s'attendre à y être accueilli avec urbanité ; les transactions y sont faciles et loyales ; un sentiment traditionnel de l'honneur n'y admet aucune tolérance pour le vice, et, bien qu'il y ait eu parfois, pour les mœurs, quelques écarts à regretter, la population considère justement comme avilis, déshonorés (c'est le terme en usage), tout individu, toute personne dont la moralité ou la probité ne sont plus intactes. Ils terminent ordinairement à l'amiable les différents qui surviennent entre eux, et ce qui témoigne en leur faveur, c'est que leurs noms ont été très-rarement inscrits dans les archives judiciaires du pays.

Les fonctionnaires de la commune sont : un maire, un adjoint, un conseil municipal composé de dix membres, un instituteur et une institutrice, un garde forestier et un garde champêtre.

La religion catholique y est professée exclusivement. Le prêtre qui dirige la paroisse est aussi chargé de l'annexe de Lemmecourt. Les sentiments religieux conservent dans cette paroisse une empreinte patriarchale, l'assistance aux offices du culte y est régulière et édifiante.

Le patois est le langage habituel de la plupart des habitants de Beaufremont, néanmoins le français s'y parle avec facilité et avec une prononciation bien peu défectueuse. En général, un cachet particulier de civilisation que l'on rencontre en parcourant ce village, montre qu'il se ressent encore d'avoir été le séjour de familles distinguées.

II.

L'étendue du territoire de Beaufremont est de 898 hectares, dont 332 en terres labourables, 85 en prés, 11 en vignes,

440 en bois et 14 en jardins, vergers et chènevières. Il a pour limites, au nord, le territoire de Lemmecourt et celui de Landaville; à l'est, celui d'Aulnois; au sud, celui de Roncourt; à l'ouest, celui de Médonville et celui de Gendreville. Il occupe la plus grande partie du sommet, du versant méridional et occidental de la montagne, puis la plaine et la vallée qui s'étendent du sud au nord sous le village, et enfin le versant oriental des coteaux qui sont au delà de la vallée.

Ce territoire est d'une fertilité assez grande, mais variable suivant la nature des différents terrains qui le composent; l'humidité y est plutôt utile que nuisible, surtout si elle n'est pas excessive; mais il n'en est pas de même de la sécheresse qui y cause toujours un préjudice très-notable aux récoltes. Il produit principalement du blé, de l'avoine, de l'orge, d'excellentes pommes de terre et des plantes fourragères. Le chanvre et le colza sont les seules plantes industrielles qui y soient cultivées en grand. Le vin qu'on y récolte est médiocre. Chaque maison a pour accessoire un jardin potager et ordinairement un verger, qui donnent les légumes nécessaires au ménage, et quelques fruits, tels que pommes, poires, prunes, cerises et noix consommés sur place à l'époque de la maturité. L'abondance et la bonne qualité des foins et des autres produits agricoles permettent d'y nourrir avec profit divers animaux domestiques, tels que les chevaux, les vaches, les moutons, les chèvres, les porcs et la volaille. Ces animaux y sont, pour la plupart, d'espèce et de conformation avantageuses. On ne peut que louer l'attention spéciale avec laquelle, depuis longtemps, les étalons y sont choisis et entretenus : c'est évidemment à cette cause qu'il faut attribuer la beauté du bétail qu'on remarque dans ce village et à Lemmecourt.

Bien que la commune de Beaufremont soit essentiellement agricole, il est vrai de dire que la culture des terres n'y est pas entrée jusqu'à ce jour dans la voie du véritable progrès. Les instruments perfectionnés y sont en quelque sorte

inconnus, et la division des terres en saisons y maintient d'une manière exclusive le séculaire assolement triennal. L'irrigation des prairies y est complétement ignorée; les eaux des rues, comme celles des chemins et des champs cultivés, y ruissellent en pleine liberté : on ne paraît pas même en soupçonner les propriétés fécondantes. Les seuls progrès réels à constater dans l'agriculture sont : la suppression de plus en plus complète de la jachère remplacée, à l'avantage de tous, par la culture des pommes de terre, des plantes oléagineuses et légumineuses, et des prairies artificielles; puis, les défrichements opérés avec persévérance par les petits propriétaires, dans quelques terrains incultes ou autour des murs-haies de la montagne.

Les produits agricoles qui dépassent les besoins de la population sont vendus aux marchés de Neufchâteau, ou livrés au roulage et aux commissionnaires qui les exportent à Nancy et à Gray. Ces produits consistent surtout en grains, bétail, beurre, œufs, etc.

L'étendue des terrains cultivés de Beaufremont est assez considérable, celle du sol forestier lui est peu inférieure. Les forêts de la commune sont belles et bien entretenues. A l'exception du canton dit le François-Châtel situé en plaine, elles occupent les parties du territoire les plus élevées et dont l'agriculture ne pourrait tirer aucun avantage. Les trois quarts des bois communaux sont divisés en coupes pour être exploités annuellement, et servir au chauffage et aux autres besoins des habitants; l'autre quart est mis en réserve pour subvenir de temps à autre aux grandes dépenses de la localité. Les essences qui y dominent sont le chêne, le hêtre et la charmille; on y remarque aussi l'érable, le platane, l'aulne, le tilleul, le frêne, le cerisier et quelques autres espèces de bois blancs. Divers particuliers y possèdent l'ancienne forêt seigneuriale dite de Saint-Charles, qui est très-peuplée et l'une des plus productives de la contrée.

III.

Quelques détails géologiques, qui n'ont pu être donnés jusqu'ici, compléteront cette statistique.

La montagne de Beaufremont, comme celles qui l'avoisinent à l'est et à l'ouest, appartient à la chaîne des monts faucilles qui, des hauteurs de Sion et Vaudémont, se dirigent vers la Haute-Marne, s'élevant en contrefort au-dessus d'une vaste plaine où l'on distingue de nombreux et beaux villages, entre autres les bourgs de Houécourt, Saint-Ouen, Vrécourt, etc.

Les vallées qui sont au pied de cette montagne ont une longueur d'environ cinq kilomètres; l'étendue de leur largeur est variable, mais peu considérable, si ce n'est au sud-est vers la plaine; au nord, elles s'élargissent aussi pour se confondre et n'en former plus qu'une seule, dans la direction du nord-ouest. Elles sont limitées, au levant, par le plateau arrondi de Saint-Hilaire et par les hauteurs qui se succèdent vers Landaville; au couchant, par les coteaux que recouvrent les forêts dites de Roncourt ou de Roche, de Saint-Charles, du Champ-Liégeat et du Grand-Radon. Au delà de ces coteaux se trouve la vallée du ruisseau d'Anger où se voient successivement, à partir du sud, les villages de Malaincourt, Médonville, Gendreville et Jainvillotte.

L'élévation du faîte de ces hauteurs est loin d'être la même : celle de la montagne de Beaufremont est de 495 mètres au-dessus du niveau de la mer, au lieu dit sur Saint-Antoine; celle du mont Saint-Hilaire est de 435 mètres, et celle du bois de Saint-Charles de 420 mètres. Landaville-le-Bas, situé au point de jonction des ruisseaux qui coulent au fond des deux vallées, n'est plus qu'à 315 mètres, ce qui donne 180 mètres d'ascension pour arriver de là au point le plus élevé du Moyemont.

Le ruisseau qui descend de la vallée de Beaufremont vers Lemmecourt et Landaville, a sa source sur le territoire de Roncourt, au pré Bani qui lui donne son nom; mais il

ne se forme réellement qu'à quelques centaines de mètres plus bas, sur le territoire de Beaufremont. Il y reste faible, les sources qui l'alimentent alors étant peu nombreuses et peu abondantes, et le sous-sol perméable. Pendant les étés secs, il ne commence même à couler qu'à partir du pont de Lemmecourt.

Les eaux du Bani, retenues par des chaussées, formèrent, jusqu'à la Révolution de 1789, des étangs dont le plus considérable était celui de Beaufremont, baignant les terres actuellement en culture, sur une longueur de plus de deux kilomètres et sur une largeur d'environ 500 mètres. Les autres, peu étendus, étaient, sur le territoire de Lemmecourt : l'étang de réserve, l'étang de Lemmecourt sous le village, l'étang du Pré-Gras et celui du Petit-Pré, dont les chaussées existent encore, à l'exception de celle du dernier; puis, sur le territoire de Landaville, les étangs des moulins de Létanchotte et de Landaville, dont les eaux font mouvoir ces deux usines. Au-dessous de la dernière, le Bani fait sa jonction avec le ruisseau d'Aulnois qui descend directement de cette localité; il quitte ensuite Landaville pour arroser le territoire de Tilleux et se jeter, après un cours d'environ neuf kilomètres, dans le Mouzon, au moulin de Villards.

Sous le rapport de la constitution du sol, le Moyemont, les hauteurs qui l'avoisinent, les vallées et les plaines qui l'environnent, appartiennent aux formations sédimentaires dites secondaires. Ces formations qui se superposent, comprennent l'étage inférieur des marnes liasiques, les marnes supraliasiques et l'oolithe inférieure.

1° L'étage inférieur des marnes du lias existe à la base de la montagne, dans toute la vallée de Landaville à Aulnois; il comprend aussi les hauteurs du Saint-Hilaire, le sol du bois de Hagnéville, une partie du territoire de Roncourt, et occupe la vallée de l'Anger jusqu'au-dessous de Gendreville. Cet étage ayant pour limites à l'est et au sud le calcaire à bélemnites, puis le calcaire à griphées arquées, est formé par des marnes plus ou moins feuilletées, et par un calcaire

argilo-sableux superposé aux marnes, caractérisé par la plicatule épineuse que l'on rencontre en abondance, sur le territoire de Landaville, aux cantons de Banvoye et des Corvées, au-dessus du village. C'est de cet étage et des couches qu'il recouvre que sortent les sources minérales ferrugineuses de Roncourt et d'Aulnois.

2° L'étage supérieur des marnes liasiques occupe la partie moyenne du versant du Moyemont au nord-est, et toute la vallée occidentale, d'où il contourne, au-dessus de l'étage inférieur, la vallée de l'Anger pour l'occuper ensuite entièrement à la limite de ce dernier (1).

La partie inférieure de cet étage est marquée par un calcaire brunâtre, exhalant au coup de marteau ou par le frottement des roues de voiture une fumée dont l'odeur bitumineuse est très-prononcée. Ce calcaire qui se remarque particulièrement à la descente de la côte d'Aulnois, au-dessus du bois banal, et sous les vignes de Jainvillotte, passe quelquefois à la consistance d'une marne plus ou moins feuilletée. Il marque la limite inférieure des marnes supraliasiques. On y trouve aussi des pyrites de fer très-bien cristallisées, ayant assez souvent la forme d'ammonites, de térébratules, etc.

Les marnes feuilletées qui le recouvrent contiennent des ovoïdes calcaires ferrugineux, du fer hydroxydé et beaucoup de bélemnites. Elles renferment aussi, dans quelques assises, de nombreuses paillettes blanches de mica qui leur donnent une apparence argentine (2).

A leur partie supérieure, ces marnes deviennent à la fois

(1) D'après la géologie de Beudant, les assises moyennes du lias se distinguent surtout par la gryphée arquée, puis par l'ammonite de Buchland, le spirifer de Valcot, la plicatule épineuse et le plagiostome géant. — La partie supérieure présente plus particulièrement les bélemnites, les trigonies, l'ammonite de Valcot. La gryphée *cymbium*, les ostrea, la térébratule globuleuse, l'ammonite de Brongniart appartiennent à l'oolithe inférieure.

(2) En creusant, il y a environ 15 ans, la cave de la maison Vouillemont, on trouva une couche bien caractérisée de ces marnes micacées.

sableuses et ocreuses, comme aux Blanches-Terres, près de la forêt du François-Châtel, au Petit-Radon, etc. En suivant une marche ascendante, on arrive peu à peu à un grès calcaire contenant un grand nombre de petits filons de fer hydroxidé, assise peu considérable et qui représente ici le grès supraliasique. Ce terrain est surtout facile à constater aux environs de la vigne Lamotte, à l'extrémité du finage de Beaufremont; le fer hydroxidé y est même en certains endroits assez abondant. Cet ensemble de grès, de marnes et de calcaires disparaît sous les assises de l'oolithe inférieure. La séparation de ces deux formations est toujours très-facile à constater.

3° L'oolithe inférieure recouvre totalement la montagne de Beaufremont, et la constitue en grande partie, ainsi que les coteaux de Roche, de Saint-Charles, du Radon, et les montagnes de Landaville, à l'est et à l'ouest de cette commune.

Ce terrain est parfaitement caractérisé, dans sa limite inférieure, par des calcaires jaunâtres où l'on rencontre des restes d'encrinites. Peu riche d'ailleurs en fossiles, l'oolithe inférieure a été détruite en partie par les dislocations qui eurent lieu à l'époque de la formation des vallées qu'elle domine encore.

Vers sa base, ce terrain est composé de rochers énormes peu stratifiés; ces rochers forment la bordure du *sommet* du Moyemont, et se reproduisent de la même manière au delà des vallées, comme limite des coteaux qu'ils constituent. Ils sont remarquables par leur masse et aussi par les cavernes qui existent dans leur intérieur. On visite comme curiosité naturelle et historique celle de Chèvre-Roche, dans la forêt entre Landaville et Lemmecourt; elle mérite comme telle une description qui sera donnée dans la suite de notre travail.

Ces rochers sont recouverts par des bancs dont l'épaisseur diminue et est souvent très-mince à la partie supérieure de la formation. On en tire de très-bons matériaux pour les constructions, pour la chaux, et même des dalles appelées laves, pour la couverture des maisons. Cependant le poids trop considérable de ces dalles a fait préférer, depuis un certain

temps, les couvertures en tuiles, beaucoup plus légères et non moins économiques.

Comme on a pu le voir déjà, les eaux qui descendent de la montagne de Beaufremont et des hauteurs qu'elle domine à l'est et à l'ouest, se rendent dans les ruisseaux qui coulent au fond des deux vallées, pour se réunir au milieu du village de Landaville-le-Bas. La vallée du ruisseau d'Aulnois est la plus profonde ; mais les versants de la vallée du Bani ont moins d'inclinaison et sont boisés sur une plus grande étendue ; c'est sans doute pour cette cause que les sources y sont plus communes et plus abondantes : le territoire de Lemmecourt en compte le plus grand nombre. Une particularité remarquable, c'est que les points où elles apparaissent marquent précisément la limite entre l'oolithe et l'étage supérieur du lias.

Les seuls minerais qui existent dans les terrains qui viennent d'être décrits sont le fer oligiste (hydroxide de fer, hématite brune), et le fer sulfuré (pyrite de fer). Le premier se retrouve dans tout l'étage supérieur du lias et même dans l'étage inférieur, en grains arrondis irrégulièrement, le plus souvent de la grosseur des pois de champs, mais assez communément aussi en nodules et en espèces de scories qui atteignent le poids de plusieurs décagrammes. Il donne quelquefois aux terres une apparence ocreuse très-prononcée. Les cantons où ce minerai existe en plus grande abondance sont d'abord dans le voisinage de l'oolithe, à l'est de la montagne, entre Landaville et Rouvres, où il a été exploité pour le haut-fourneau d'Attignéville, puis à la limite du territoire de Beaufremont, aux environs du François-Châtel; il n'a jamais été exploité en cet endroit, cependant on peut l'y recueillir lavé, dans toutes les raies des champs cultivés. On le retrouve de même, mais moins abondant, dans les champs au-dessus de la vallée de Landaville à Aulnois, autour de la côte entre ce dernier village et Beaufremont, et dans les terrains qui avoisinent l'Étang de réserve.

Le fer sulfuré existe, cristallisé en pyrites, sur le versant du Saint-Hilaire, au-dessus du Bois-Banal, dans les ravins

creusés par les eaux, puis à Lemmecourt même, où des ouvriers le remarquèrent, il y a environ quarante ans, en travaillant au puits de la cure. Ils fouillèrent ensuite le terrain à côté et y creusèrent le puits communal qui est au bas de la côte, afin de se procurer des pyrites dont ils cachaient soigneusement la nature. La curiosité engagea aussi à cet époque un particulier du village à rechercher ce minerai dans un de ses champs, sur le chemin de la marcairie. Depuis, il n'en a plus été question. La richesse de la mine est restée ignorée, mais son existence ne sera plus un mystère pour nos compatriotes.

Sur les terrains qui viennent d'être décrits, croissent spontanément une multitude de plantes qui diffèrent suivant la nature, les qualités, l'exposition, l'élévation ou l'abaissement du sol.

Nous avons déjà dit que les fourrages y sont de première qualité par suite de la grande quantité de légumineuses et de graminées qui les composent; ajoutons que la pharmacie pourrait y faire d'amples provisions de plantes médicinales, et que les amateurs y recueilleraient certainement plusieurs fleurs dignes de rivaliser, dans les parterres, avec beaucoup de celles qui y sont cultivées et qui, souvent, n'ont d'autre mérite que leur qualité d'étrangères.

Le botaniste, pour qui toutes les plantes sont intéressantes, y rencontre en particulier l'actée en épi, l'épine vinette, la dentaire pinnée, le polygala du calcaire, le genêt de Haller, la laitue vivace, le miroir de Vénus, la gentiane croisette, la cynoglosse officinale, l'herbe aux perles, la jolie scille à deux feuilles, quelques orchidées peu communes et une foule d'autres plantes, curieuses ou utiles, qu'il revoit toujours avec plaisir.

Les seules plantes vénéneuses ou dangereuses que nous y connaissions sont l'anémone pulsatille, la grande chélidoine, l'ellébore fétide, la coronille variée, la bryone dioïque, la grande et la petite ciguë, la belladone, la pomme épineuse, le bois-gentil (joli-bois), plusieurs euphorbes, le pâris à quatre feuilles, le colchique d'automne et l'arum maculé (chicotin).

HISTOIRE.

ORIGINE DU VILLAGE DE BEAUFREMONT.

Il serait probablement fort difficile de retrouver l'époque où le village de Beaufremont a commencé d'exister : ce qu'il y a de très-probable, c'est qu'il dut son origine à sa position comme poste militaire aussi facile à défendre que difficile à attaquer. S'il en est ainsi, ce fut sûrement sur l'emplacement de l'ancien château que s'élevèrent les premières demeures.

Les habitants primitifs étaient-ils Gaulois, Gallo-romains ou Francs? Nous ne pourrions rien affirmer à cet égard. Il est certain cependant que les environs de ce village ont été connus de tous les peuples que nous venons de nommer.

Les Gaulois n'y laissèrent pas de monuments; mais le souvenir de leur séjour s'y est conservé par la tradition, et mieux encore, par les noms donnés aux lieux qu'ils habitèrent ou qu'ils avaient coutume de fréquenter. Le nom de Jainvillotte (*Jani-Villula*), dont le territoire touche, vers l'ouest, à celui de Beaufremont, ne semble-t-il pas venir de Janus, l'un des dieux particulièrement honorés des Leuquois? Un canton de ce territoire porte encore le nom de *Leci*, *Tête de Leci* venant de *caput Luci* (Lucus, Luci, bois sacré), *Tête du bois sacré*, ce qui indiquerait que dans ce lieu, ou près de là, dans les profondeurs d'une forêt sombre et écartée, les Druides eurent quelques réunions pour la célébration des mystères de leur culte superstitieux. Un énorme rocher de cette forêt est appelé la *Roche au miroir :* cette appellation se rattacherait-elle aussi à quelque souvenir de ces temps anciens? on pourrait le conjecturer, car les Druides avaient une grande vénération pour certaines roches de forme

extraordinaire, d'une grosseur prodigieuse et souvent adhérentes à des montagnes d'où l'on ne pouvait les extraire (1). Lemmecourt, du celtique *Lem* ou *Lam* (bois) et du latin *curia*, a sa fontaine des fées, au point où la vallée est le plus étroite; Beaufremont lui-même a sa fontaine des *Sangliers*, animaux vénérés des Gaulois (2), et près de là, son bois dit la *Folière* (*Locus stultitiæ*), dénomination qui, après l'établissement du christianisme, servit à désigner la plupart des lieux consacrés antérieurement au culte des idoles. Enfin les contes de fées et de revenants, que l'on répète encore dans les soirées de nos villages, sont peut-être autant de souvenirs confus de cette époque reculée.

Les troupes romaines, sous la conduite de César, manœuvrèrent au sud du pays des Leuquois et le traversèrent pendant les années 57 et 58 avant l'ère chrétienne. Ce pays fut ensuite réuni à l'Empire pour faire partie de la troisième Belgique et, pendant 500 ans, il suivit les destinées de cette province.

L'emplacement de Beaufremont, non loin de Grand et de Soulosse, fut certainement visité par les Gallo-romains; on y rencontre, ainsi que dans presque toutes les localités voisines, des marques évidentes de leur séjour. Sous le bois de la Folière, dans un vallon, au lieu dit le Temple, il reste encore des substructions; les tuiles à rebords et les tuiles striées y sont en abondance sur une étendue de plusieurs hectares; on y retrouve aussi des pierres taillées, des fragments de mosaïque que les enfants de l'endroit recherchent pour leurs jeux. A Mazeroy, sur le territoire de Landaville, le sol est couvert de débris de tuiles à rebords, et le soc de la charrue heurte très-souvent des pierres qui ne sont autres que les

(1) *Revue archéologique*, juillet 1857, page 214.

(2) Le sanglier était consacré à Mercure, principale divinité des Gaulois. Ces peuples en portaient les emblèmes comme signe de leur religion, et on en voit l'empreinte sur plusieurs de leurs monnaies. Ils croyaient que la chair de sanglier était, avec la bière, le mets favori des héros dans l'autre vie.

fondations des demeures recouvertes autrefois par ces tuiles ; il en serait de même au Chaufour, sur le territoire d'Aulnois, et sur un emplacement au sud de Médonville. Des médailles du Haut-Empire trouvées il y a quelques années sur le canton de Leci, aux environs de la chapelle de Jainvillotte et récemment dans les vignes de Cougnot, à l'est du même village; une belle médaille au type de Vespasien, recueillie en 1837, à Gendreville; une inscription, deux médailles en bronze à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, et des restes de constructions romaines trouvées à Malaincourt, sont autant de témoins qui attestent un séjour réel du peuple roi sur le sol qui les recèle. Des traces d'une voie romaine, bien connue par les anciens du lieu sous le nom de *ferrée ou chemin des Romains*, se remarquent encore au-dessous de Beaufremont, et se suivent très-bien à travers les champs cultivés sous le chemin de Lemmecourt à la marcairie. On prétend, sans trop de certitude, que cette voie se dirigeait vers Bulgnéville. Elle nous semble au contraire être le prolongement d'une autre voie qui occupe, dans toute sa longueur, le sommet des coteaux de la forêt située à l'ouest de Lemmecourt, et qui a conservé en diverses parties le nom de *voie de Malaincourt :* cette voie n'est certainement pas une grande route des Romains; mais ne serait-elle pas une de leurs voies secondaires qui, se détachant de la route de Langres à Toul, entre Pompierre et Neufchâteau, venait desservir les vallées qu'elle domine et aboutir au village dont elle porte le nom? Ce village, placé à l'entrée d'une vaste plaine eut sans doute autrefois une importance qu'il n'a plus, mais qu'on peut encore lui reconnaître sous le rapport des produits de son agriculture.

Au Ve siècle, les Visigoths, les Bourguignons et les Francs, peuples du nord de l'Europe, profitant de l'affaiblissement de l'empire romain, envahirent les Gaules pour s'y établir; mais bientôt d'autres barbares, les Huns et les Vandales, s'y précipitèrent aussi pour en ravager les plus belles provinces. Saint Jérome les représente partout portant le fer et le feu.

Le père Benoît-Picart pense que cette époque fut celle de la ruine des villes romaines du diocèse de Toul, de Solimariaca (Soulosse), de Grandesina (Grand), et sans doute aussi de *Castella* et de la plupart des autres établissements qu'ils avaient élevés dans cette contrée. Toutefois nous ne pourrions encore ici faire que des conjectures en ce qui concerne Beaufremont et les autres lieux que nous avons reconnu avoir été occupés par les Romains.

Après le passage de ces barbares défaits par Mérovée dans les plaines de Châlons, les Francs devinrent bientôt maîtres absolus des Gaules, mais les guerres civiles occasionnées par les partages successifs de l'État entre les fils des rois mérovingiens, ne permirent guère aux habitants de nos campagnes de repeupler le pays et de relever ses bourgades de leurs ruines. Pendant la domination de cette dynastie, nous n'enregistrerons qu'un seul événement, l'adoption du fils de Sigebert, Childebert, roi d'Austrasie, par son oncle Gontran, roi de Bourgogne.

Gontran avait perdu ses deux fils; après la mort de son frère Sigebert assassiné par les émissaires de Frédégonde, il prit sous sa protection le jeune Childebert, et dans une cérémonie publique qui eut lieu en 577, à Pompierre (*Pons-petreus*), sur la limite de l'Austrasie et de la Bourgogne, il fit asseoir ce neveu à côté de lui sur son trône et l'adopta pour son fils et son successeur : « Soyons, dit-il, couverts » d'un même bouclier, et qu'une même lance nous défende. » Le souvenir de cette alliance regardée comme sacrée nous a été conservé. Le curieux portail de l'église de Pompierre et le sujet des bas-reliefs qui le composent le rappellent. Ces bas-reliefs du XIII[e] siecle ont été imités par la sculpture; ils se retrouvent en dedans du porche de l'église de Jainvillote et dans l'intérieur de la petite chapelle de Saint-Charles, entre Beaufremont et Gendreville.

Plus de trois siècles s'écoulent ensuite sans qu'il soit possible de saisir un seul fait qui se rattache d'une manière directe à notre histoire locale. Pendant ce temps, la race

dégénérée de Clovis se vit remplacer sur le trône par la dynastie Carlovingienne, qui s'éleva à son plus haut degré de puissance sous Charlemagne; mais, sous les faibles successeurs de ce grand prince, la multiplicité des partages, puis les imprudentes concessions faites aux grands, anéantirent bientôt l'autorité royale. Les peuples subirent immédiatement les conséquences de l'anarchie qui en résulta, anarchie telle au IXe et au Xe siècle, que souvent des provinces entières ignorèrent à quels chefs elles devaient obéir. La Lorraine, qui comprenait l'ancien royaume d'Austrasie, fut plus d'une fois réduite à cette triste situation. Les Normands qui avaient déjà pillé et rançonné tout l'ouest de la France, y pénétrèrent alors en remontant le Rhin et la Meuse; cependant, à raison de l'éloignement où ce pays se trouve de l'embouchure des fleuves, ils n'y firent que de rapides excursions. Il n'en fut pas de même des Hongrois qui vinrent après eux; vers l'an 909, ceux-ci mirent le comble à la désolation. Leurs ravages furent tels, et la terreur qu'ils inspiraient fut si grande, que chacun cherchait à sauver dans les villes fortes ce qu'il avait de plus précieux; les habitants du Toulois abandonnèrent les villages et se retirèrent dans les montagnes; la plus grande partie du peuple périt de misère ou victime de la cruauté de ces barbares. Cette terrible incursion ne fut pas la seule que firent les Hongrois en Lorraine; ils y revinrent plusieurs fois, jusqu'en 936, et, sous l'épiscopat de saint Gauzelin, ils brûlèrent même la ville de Toul qu'ils avaient épargnée à leurs premiers passages.

La présence de ces hordes sauvages sur le territoire de Beaufremont nous est révélée par le nom de ***Hongru*** donné à un canton assez étendu, situé au-dessus de la Tuilerie. Ce canton fut très-probablement un de leurs lieux de campement. Une autre portion du même territoire entre Beaufremont et Lemmecourt, sous le bois de la Folière, est appelée le ***Montant-Gaulin***. Ce nom ne rappellerait-il pas

celui de saint Gauzelin (1) qui, affligé des maux que souffraient ses diocésains, serait venu à Beaufremont, soit pour ranimer par sa présence le courage d'une population assiégée, n'ayant peut-être à opposer à de cruels ennemis que les eaux de ses étangs et les murs plus ou moins forts de son castel féodal; soit même, comme il le fit à l'égard de Toul, pour apporter des consolations et des secours aux habitants décimés, et pour gémir avec eux sur les débris encore fumants de leurs demeures? Ils se pourrait donc que la ruine des dernières habitations du *Temple* remontât aux désastreuses irruptions des Huns.

A la suite de ces irruptions, nos ancêtres eurent encore à souffrir des guerres que se firent les rois de France et les empereurs d'Allemagne pour la possession de la Lorraine. Ces derniers en restèrent les maîtres, et en confièrent d'abord l'administration à des ducs bénéficiaires (de 959 à 1048); mais les grands vassaux du pays, jaloux du pouvoir qu'ils avaient acquis, et de l'espèce d'indépendance dans laquelle ils s'accoutumaient à vivre, ne reconnurent jamais complétement une autorité aussi peu stable.

L'empereur Henri III, en créant, en 1048, un duc héréditaire, mit fin à cette déplorable situation. Les peuples des campagnes, longtemps accablés par les guerres et les fléaux qui les accompagnent, purent enfin compter sur le lendemain. Quelques seigneurs habitués à n'accepter que forcément la domination d'un maître quelconque, occupés d'ailleurs à des guerres privées qu'ils se faisaient sans cesse entre eux, regardant comme un privilége de pouvoir user des armes selon leur plaisir, suscitèrent encore souvent de graves embarras aux nouveaux ducs, mais ceux-ci triomphèrent enfin de ce mauvais vouloir et parvinrent à faire reconnaître leur suzeraineté.

L'affaiblissement des Carlovingiens avait aussi permis aux comtes de Bar de se rendre indépendants dès 958.

(1) Saint-Gauzelin fut évêque de Toul de 922 à 962.

Le premier duc héréditaire de Lorraine fut Gérard d'Alsace; sa famille établie dans la province y possédait de grands domaines ; elle y était connue par ses bienfaits et ses bonnes relations. Le fait suivant appartient à notre sujet.

En 1033, Gérard I[er], comte de Saargau et de Remiremont, marchis, avoué de Saint-Mihiel, père de Gérard d'Alsace, donna à Halinard, abbé de Saint-Mihiel, tout ce qu'il possédait à Aulnois-sous-Beaufremont, dans le comté de Soulosse, pour la nourriture des religieux du prieuré de Saint-Bening, fondé vers le VIII[e] siècle, dans le diocèse de Toul, par l'évêque Saint-Jacob. L'abbé voulant donner des marques de sa gratitude au comte, lui accorda la garde et la défense de ce prieuré et des biens qui en dépendaient. Le comte prêta serment pour cette protection en présence de Brunon, évêque de Toul. Plusieurs abbés et gentilshommes du pays furent témoins de la charte que le vénérable prélat fit expédier à cette occasion (1).

Gérard d'Alsace fixa son séjour ordinaire à Châtenois : ce bourg devint ainsi la première résidence de l'illustre famille princière, qui, jusqu'en 1736, devait posséder l'un des plus beaux duchés de l'Europe.

En même temps que le duché de Lorraine était rendu héréditaire, nous verrons apparaître dans l'histoire les seigneurs de Beaufremont, et leur premier titre, comme celui de la maison souveraine d'Alsace, sera un diplôme impérial, preuve certaine de la haute extraction de leur famille.

LES SEIGNEURS DE BEAUFREMONT,

LEUR CHATEAU, LEURS ARMOIRIES; ÉTYMOLOGIE DU NOM DE BEAUFREMONT.

A partir de l'époque où nous sommes arrivés, nous allons classer par ordre de date les matériaux épars que nous avons

(1) Benoit-Picard. *Histoire généalogique de la maison de Lorraine.*

recueillis sur les hauts et puissants seigneurs qui habitèrent Beaufremont.

Les premiers de ces seigneurs sont restés inconnus de nos chroniqueurs. A défaut de généalogie réelle antérieure au XII[e] siècle, le P. Claude Perri, dans son histoire de Châlons-sur-Saône publiée en 1659, avait admis une suite d'aïeux au moyen desquels il faisait descendre cette noble famille d'un chef ou roi des Bourguignons du nord nommé Vauvremont ou Beaufremontius, guerrier qui, au sortir de l'Allemagne, se serait fait chrétien avec ses gens, vers l'an 427. De là les descendants de ce prince se seraient qualifiés de *Premiers barons chrétiens de Bourgogne.*

Cette fable ne prouve autre chose, sinon l'opinion traditionnelle et bien reconnue que les seigneurs de Beaufremont eurent une origine très-distinguée.

Le château qui leur servit de demeure est situé au sommet du versant sur lequel s'élève le village. A en juger par ses ruines, il est facile de reconnaître qu'il était solidement fortifié. Douze tours gigantesques, d'une épaisseur qui n'avait pas moins de dix mètres, reliaient les murs de son enceinte. Il était de plus environné de fossés larges et très-profonds. Il paraît même qu'il y eut, du côté du village, un boulevard séparé du château par un pont-levis. Deux autres ponts-levis jetés sur les fossés précédaient les portes principales auxquelles aboutissent deux voies, l'une dite de la *Montagne*, vers le hameau de ce nom, et l'autre appelée le *Pavé*, du côté du village.

La situation de ce château, sa construction, l'étendue qu'il occupait, en firent une des plus magnifiques, des plus fortes et des plus vastes demeures féodales de la contrée, et attestent qu'il dut être en tout digne de l'illustre famille à laquelle il a donné son nom.

Les armes de Beaufremont sont vairées et contre vairées d'or et de gueules, timbrées et couronnées d'or, surmontées d'un globe vairé de même, entre deux cornes de taureaux d'or. Supports, deux lions d'or; devise : *Deus adest primo*

christiano, ou *Dieu aide au premier chrétien;* cri de guerre : *Beaufremont!*

Le nom de Beaufremont est écrit de différentes manières dans les anciens titres; on y lit : Beffroymont, Befroidmont, Beffromont, Baffrimont, Boufranmont, etc., et on l'appelle encore Boufromont dans le patois du pays. Ces diverses dénominations ont fait conjecturer que ce lieu avait été ainsi désigné, parce qu'on avait placé au château une grosse cloche, vulgairement un beffroi, pour donner l'alarme et appeler les sujets en cas d'imminent péril, comme on faisait dans les autres châteaux, au son du cor, ou par des cris. C'est ce que rappelaient encore, dit-on, les vairs et contre-vairs des armes de Beaufremont, qui ne sont autre chose que des cloches sans nombre.

Nous ne discuterons pas ces assertions, mais il nous paraît plus simple d'admettre que ce château tire son nom de l'emplacement qu'il occupe : Beau-frais-mont : un *mont* à la fois *beau* et *frais*, d'où l'on découvre les vues les plus variées, avec un horizon à souhait, et où l'on respire toujours un air pur et tempéré.

On pourrait cependant dire aussi que Baffrimont et Beffroymont ont la même signification que Baffraiz, Beffrois ou Belfroit, de Belfredus (Beffroy), mots qui, d'après diverses citations du *Glossaire* de Ducange, furent employés au moyen âge pour désigner une des tours principales des maisons fortes, et même quelques châteaux environnés de fossés. D'après cette étymologie, Beffroymont signifierait alors tout simplement : *Tour du Beffroy* ou *château fortifié, situé sur le mont.*

Quoique les historiens lorrains aient gardé un silence complet sur Beaufremont, et qu'ils nous aient laissé ignorer les événements qui en ruinèrent plusieurs fois la forteresse, il est cependant vrai de dire que cette localité eut une grande importance au moyen âge; car d'après un auteur bourguignon, elle était le chef-lieu de trente-trois villages ou seigneuries du Bassigny, et un ancien proverbe l'appelait :

« Beaufremont, petite ville de grand renom. »

Eudes, Liébaud et Hugues de Beaufremont.

Odon ou Eudes, Liébaud et Hugues sont les plus anciens seigneurs de Beaufremont dont les noms nous soient parvenus. Un diplôme de l'empereur Frédéric I[er], daté de Mont-Bar, au royaume de Bourgogne, le 14 novembre 1157, nous fait connaître à la fois ces trois aïeux d'illustres familles dont la mémoire est restée en honneur dans le pays qu'elles habitèrent.

Cette pièce importante nous révèle aussi la nature de la seigneurie de Beaufremont. Cette seigneurie était un fief héréditaire relevant directement de l'empire, et qui, dès le XII[e] siècle, porta le titre de baronnie, qu'elle a toujours conservé depuis. Voici la traduction d'une copie de ce curieux document (1) :

« Nous Official de la cour de Toul, faisons connaître à ceux
» qui liront les présentes lettres que nous avons vu, lu mot
» par mot, et fait transcrire certaine pièce saine et entière,
» non viciée, non barrée, et exempte de tout soupçon, dont
» la teneur suit et est telle :

(1) Diplôme de l'empereur Frédéric I[er], exactement tel qu'il est rapporté par le baron de Zur-lau-ben dans ses *Tables généalogiques* des maisons de Lorraine et d'Autriche. (Paris, 1770, un vol. in-12, p. 179.)

« Nos Officialis curie Tullensis notum facimus presentes litteras inspecturis quod nos vidimus et de verbo ad verbum legimus et transcribi fecimus quasdam litteras sanas et integras non vitiatas non cancellatas et omni suspicione carentes quarum tenor sequitur et est talis. In nomine sancte et individue Trinitatis, Fredericus divina favente clementia Romanorum imperator Augustus. Imperialem celsitudinem decet predecessorum suorum recte facta non solum inviolabiliter conservare sed etiam censure sue auctoritate alacriter confirmare ut dum factorum eorum emulatores existimus ipsorum glorie participemus. Noverit ergo omnium imperii nostri fidelium tam presens etas quam et successura posteritas qualiter Libaldus de Baffrimont et uxor ejus

» Au nom de la sainte et une Trinité, Frédéric, par la » faveur divine, empereur auguste des Romains. Il convient » à la grandeur impériale non seulement de conserver invio- » lablement les belles actions de ses prédécesseurs, mais » encore de les confirmer fortement par son autorité, afin » qu'étant imitateurs de ces actes, nous participions à leur » gloire.

» Sachent donc tant l'âge présent que la postérité future de » tous les sujets fidèles de notre empire, que Libald de Baffri- » mont, sa femme Pétronille, fille du comte de Dagsbourg (1), » et Hugues leur fils, pour arracher à des vexations nouvelles » et injustes leur château de Baffrimont, nous ont présenté » des immunités venant de l'empereur Henri II (2), de sainte » mémoire, immunités dans lesquelles nous avons trouvé inséré » que ledit Empereur avait toujours eu sous sa protection très- » complète, et sous privilége spécial, ce même château, par » amitié pour son fidèle Eudes, maître dudit château.

» En conséquence, pour que le nouveau remède de notre » secours pût guérir les vexations récentes qui tourmentent » ledit château, entraîné par les prières desdits Libald de

Pétronilla filia comitis de Dasburg, et Hugo filius ejus ut à novis et indebitis vexationibus castrum suum de Bafrimont eriperent obtulerunt nobis immunitates Henrici secundi dive memorie imperatoris in quibus invenimus insertum qualiter ipse idem castrum ob amorem fidelis sui Odonis domini dicti castri subplenissima defensione et immunitatis tuitione semper habuisset. Sane ut recenti morbo vexationum quo prefatum castrum laborat auxilii nostri nova medicina sucurreret precibus supra dictorum Libaldi de Bafrimont et Petronille uxoris ejus et Hugonis filii sui inclinati et petitionibus Beatricis dilectissime consortis nostre imperatricis Auguste devicti auctoritatem regum et imperatorum priorum nostra confirmamus auctoritate et supradictum castrum cum omnibus appenditiis suis in nostram imperialem tuitionem suscipimus et libertatem quam felix predecessor noster Henricus secundus imperator supramemorato Odoni contulit nos etiam corroborationis munimine confirmamus.

(1) Les comtes de Dagsbourg descendaient, ainsi que les ducs de Lorraine, de la maison d'Alsace.

(2) Henri II, dit le Saint, mourut en 1024.

» Baffrimont, Pétronille sa femme, et vaincu par les demandes
» de Béatrix (1), notre chère épouse et auguste Impératrice,
» nous confirmons de notre autorité celle des premiers rois et
» empereurs, prenons sous notre protection impériale le susdit
» château avec toutes ses appartenances, confirmons et corro-
» borons la liberté que notre heureux prédécesseur l'empereur
» Henri II a accordée au susdit Eudes. Nous décrétons donc
» et voulons à tout jamais qu'aucun duc ou comte, ou tout
» autre dignitaire, n'ait la hardiesse d'empiéter sur les lieux,
» champs, forêts, eaux ou toutes autres possessions du domaine
» dudit château de Bafrimont, pour exiger des redevances,
» ou bâtir des maisons ou vexer des hommes de ce château,
» soit dans notre temps, soit dans les temps à venir, et
» entendons que tout ce qui a été transmis légalement soit
» observé dans la suite sans aucun changement; nous voulons
» enfin qu'il soit libre audit Libald de Bafrimont de posséder
» le susdit château avec ses dépendances, en toute tranquillité
» sous notre protection. Et afin que cet ordre demeure sans
» être enfreint, soit de notre temps, soit pour l'avenir, avec
» la volonté de Dieu, nous l'avons confirmé ci-dessous de
» notre main même et y avons fait apposer l'impression de
» notre sceau. Voulant que si quelqu'un se permettait jamais

Decernimus igitur et omni evo précipimus ut nullus dux vel comes vel quelibet alia potestas in loca aut agros, aut silvas, aut aquas seu reliquas possessiones que ad supra dictum castum de Bafrimont pertinent ad feoda exigenda aut mansiones faciendas aut homines ejusdem tam ingenuos quam et servos distringendos nostris futurisque temporibus tentare audeat vel supra memorata exigere sed quidquid ibidem légaliter fuerit traditum et observatum perpetuo maneat inconvulsum. Et liceat memorato Libaldo de Bafrimont supradictum castrum cum appendiliis ejus sub immunitatis nostre defensione quieto ordine possidere. Et ut hoc preceptum nostris futurisque temporibus Deo protegente maneat inconvulsum manu proprià subter firmavimus et sigilli nostri impressione jussimus insigniri. Decernentes ut si quis hujus privilegii et statuti nostri temerator extiterit impériali banno subjaceat et centum libras auri purissimi componat medietatem camere nostre et medietatem supra dicto

(1) Béatrix de Bourgogne-Comté.

» de transgresser ce privilége et notre statut, il fût mis au
» ban impérial, et payât cent livres d'or très-pur, moitié à
» notre chambre et moitié audit Libald. Nous avons fait aussi
» mentionner ci-dessous les témoins en présence de qui ces
» choses ont été convenues, et dont voici les noms : Humbert,
» archevêque de Besançon ; Héberard, archidiacre ; Mathieu,
» duc de Lorraine ; Bertolf, duc de Zeringen ; Zobald, duc
» de Bohême ; Udalric, comte de Lenzburg en Argeu ; et
» Hugues, comte de Dagsbourg. — (Seing de Frédéric, em-
» pereur très-invincible des Romains.)

» Moi Raymond chancelier, à la place d'Étienne, archevêque
» et archichancelier de Vienne, ai vérifié cet acte.

» Donné à Mont-Bar, l'Indiction cinquième, l'an de l'Incar-
» nation du Seigneur mil cent cinquante sept, sous le règne
» de Frédéric (1), très-glorieux empereur des Romains, la
» sixième année de son règne et la troisième de son empire.

» Passé heureusement en Christ, le dix-huitième jour avant
» les calendes de décembre au royaume de Bourgogne. Ainsi-
» soit-il.

» Et nous, Official susdit, avons jugé devoir apposer le
» sceau de notre dite cour à cette présente copie prise de

Libaldo. Testes quoque in quorum presentia hec facta fuerunt subternotari fecimus quorum nomina hec sunt. Humbertus Bisontinus archiepiscopus. Heberardus archidiaconus. M. Dux Lotharingie. Bertolfus dux de Ceringhen. Zobaldus de Boemia. Uldalricus comes de Lucenburch. Hugo comes de Cagesburch. Signum domini Frederici romanorum imperatoris invictissimi. Ego Raymondus cancellarius vice Stephani Viennencis archiepiscopi et archichancellarii recognovi. Data in monte Barri indictione V° anno Dominice Incarnationis millesimo C° L° VII°, regnante domino Frederico Romanorum imperatore gloriosissimo anno regni ejus VI° imperii vero III° Actum in Christo XVIII°. Calendas décembris in regno Burgundie feliciter. Amen. Et nos Officialis predictus huic presenti transcripto ab originali sumpto ad preces et requisitionem nobilis viri domini Huonis de Beffromont militis, in testimonium visionis nostre sigillum predicte curie nostre ducimus apponendum. Datum XIII° calendas julii anno Domini millesimo CCC° sexagesimo.

(1) Frédéric Ier, dit Barberousse.

» l'original, à la prière et requête du noble homme Hugues, » guerrier et seigneur de Beffromont, pour attester ce que » nous avons vu.

» Fait le treizième jour avant les calendes de juillet, l'an » du Seigneur mil trois cent soixante. »

Il résulte évidemment de ce titre qu'au commencement du XI[e] siècle, le château de Beaufremont existait, qu'il était en état de défense, et qu'il possédait une certaine population. Ses dépendances étaient importantes, puisqu'elles comprenaient des terres, des forêts, des eaux, assurément les étangs dont les chaussées existent encore et une partie du cours des ruisseaux du Bani et de l'Anger, et même certains lieux, peut-être déjà les territoires environnants de Lemmecourt, Landaville-le-Bas, Gendreville, Médonville et Malaincourt, localités que plus tard on trouve toujours nommées comme faisant partie de la baronnie. Elles étaient assez considérables toutefois pour exciter la convoitise des étrangers, dont les injustes vexations obligèrent les possesseurs légitimes à solliciter l'intervention des Empereurs, leurs suzerains.

Henri II, qui régna de 1014 à 1024, ayant honoré de sa faveur toute spéciale Eudes de Beaufremont, il s'en suit nécessairement que ce seigneur vivait au commencement du XI[e] siècle. Nous ignorons les noms de ses successeurs immédiats. On peut cependant conjecturer qu'il y eut plusieurs générations entre lui et Liébaud, protégé de l'empereur Frédéric I[er]. A partir de ce dernier, à qui sa haute extraction permettait de s'allier avec la puissante maison de Dagsbourg, tige de la famille ducale de Lorraine, nous n'aurons plus à regretter de lacunes, la postérité des barons de Beaufremont nous étant révélée par les titres et les faits historiques qui viendront successivement prendre place dans notre récit.

L'époque à laquelle nous sommes arrivés fut celle des croisades, ces guerres religieuses dont le prétexte était la conquête des Lieux saints occupés par les infidèles. Dès 1095, Pierre l'ermite, le provocateur de la première croisade, avait réuni une foule de guerriers. Sa troupe partit des bords de la Meuse et de la

Moselle pour se diriger vers l'Allemagne; mais avant de quitter notre pays, elle se grossit d'une quantité de pèlerins accourus de la Champagne, de la Bourgogne et des provinces voisines.

Malheureusement, ces soldats rassemblés à la hâte étaient à la fois ignorants et pauvres; l'indiscipline se mit bientôt dans leurs rangs; ils périrent presque tous de misère, ou par suite des excès qu'ils commirent sur leur passage. Très-peu de ces malheureux arrivèrent en Palestine. Gauthier-sans-Avoir, qui était bourguignon et l'un de leurs chefs, mourut percé de sept flèches à la bataille de Nicée. Les nobles ayant à leur tête Godefroy de Bouillon ne partirent qu'en 1096; après bien des épreuves, ils arrivèrent enfin devant Jérusalem qu'ils prirent d'assaut le 15 juillet 1099. Godefroy de Bouillon fut proclamé roi de la ville sainte, et introduisit aussitôt en Palestine les coutumes de l'Europe féodale; mais malgré cette organisation, les Croisés n'auraient pu conserver leurs conquêtes si de nouveaux renforts ne leur étaient venus de l'Occident. En 1101, une seconde expédition était organisée, et le duc de Bourgogne y prenait part avec un assez grand nombre de Croisés des rives de la Meuse. Ces secours furent de la plus grande utilité au pieux Godefroy et aux chrétiens d'Occident, dans les luttes continuelles qu'ils eurent à soutenir contre les Musulmans.

Cependant en 1146, le comté et la ville d'Édesse, regardés comme le boulevard de Jérusalem, étaient tombés au pouvoir du sultan Noureddin. L'Orient jeta un cri d'alarme qui retentit en Occident et alla droit au cœur de Louis VII. Ce prince avait d'ailleurs à expier le crime de l'incendie de Vitry. Il résolut d'entreprendre la seconde croisade que prêchait saint Bernard. Voici en particulier ce qui se passa dans notre pays. Le jour de l'Ascension en 1146, l'abbé de Morimond (1), délégué sans doute par le fondateur de Cîteaux, convoqua dans son abbaye les principaux seigneurs du Bassigny; il n'eut pas de peine à

(1) Morimond, ancienne abbaye située près de Lamarche, dans le Bassigny. L'abbé Dubois a publié, en 1851, une histoire de cette abbaye d'où nous tirons ce récit.

les décider à prendre la croix, et bientôt les voûtes du monastère retentirent du cri de : *Dieu le veut !*

On comptait dans cette assemblée quatre seigneurs de fiefs bannerets, dix de fiefs haubert et quinze écuyers.

Ces seigneurs, prêts à s'engager sous la bannière de J.-C., se réconcilièrent entre eux par un retour à la religion que beaucoup avaient peut-être trop peu appréciée jusqu'à ce jour; ils voulurent aussi réparer leurs injustices envers les pauvres, les veuves et les orphelins, envers leurs vassaux en général : de là les affranchissements qui eurent lieu dans les domaines seigneuriaux à l'époque de la seconde et de la troisième croisade.

Voulant aussi assurer à leurs âmes les secours de saintes prières, ils firent aux monastères des donations nombreuses. Barthelémy de Nogent, Régnier de Bourbonne, Renard et Conon de Choiseul, Hugues de Beaufremont, Marcelin et Eudes, seigneurs d'Hortes, Guy de Rançonnières, Régnier de Vroncourt, Gérard et Geoffroy de Bourmont, Hugues de Vaudémont, les sires de Tréchâteau, de Grancey, de Montsaugeon (1), et plusieurs autres, sur le point de partir pour la Terre-sainte, cédèrent des portions plus ou moins considérables de leurs fiefs à l'abbaye de Morimond et à d'autres monastères.

Cette seconde croisade où se rendit Hugues de Beaufremont, et où se trouvait aussi Regnault, comte de Bar, ne fut pas heureuse. Les Croisés trahis par les Grecs de Constantinople, affaiblis par les efforts des Musulmans et la mésintelligence de leurs chefs, assiégèrent vainement la ville de Damas : beaucoup d'entre eux purent cependant visiter le tombeau de Jésus-Christ. Après deux années de revers et de malheurs, ils revinrent en Europe, mais les armées dont ils faisaient partie avaient été presque totalement anéanties.

Le caractère chevaleresque de Hugues de Beaufremont l'avait engagé à prendre part à la seconde croisade; nous retrouverons, dans le passage suivant, ses sentiments religieux et ceux de

(1) Archives de la Hte-Marne, aux liasses qui portent ces noms.

nos ancêtres de cette époque. Laissons parler l'historien qui le rapporte.

« En 1156, on avait découvert à Cologne les tombeaux de sainte Ursule et de ses compagnes. Deux de ces corps saints furent donnés à l'abbaye d'Aldemberg, qui les céda aux religieux de Morimond (2). Deux religieux et deux frères convers furent chargés de transporter les corps de ces saintes. La marche à travers l'Alsace et la pieuse Lorraine fut un triomphe continuel. Les laboureurs quittaient leurs champs; les barons descendaient de leurs manoirs pour jeter des fleurs sur la cendre des vierges; les châtelaines attachaient à la châsse, leurs bagues, leurs colliers, leurs bracelets et leurs plus précieux bijoux. Les moines allèrent au-devant du convoi jusqu'au delà de Damblain. Ils étaient précédés par les évêques de Besançon, de Toul, de Langres et de Châlons, et d'un nombreux clergé. Lorsque les deux cortéges se rencontrèrent, il y avait de part et d'autre une telle multitude d'hommes, qu'on eût dit que la Lorraine et la Champagne s'étaient donné rendez-vous en ces lieux. L'enthousiasme fut à son comble lorsque l'on vit les sires de Beaufremont, de Vaudémont, de Choiseul et de Clémont recevoir sur leurs épaules les corps glorifiés, et les porter jusqu'à l'abbaye, dans le lieu qui avait été préparé pour les exposer à la vénération publique. Après l'office, on ouvrit le reliquaire, et on distribua des reliques à plus de deux cents paroisses qui s'étaient rendues de loin à cette touchante cérémonie. On renferma le reste dans une châsse d'argent ornée de pierreries, offerte par les barons, et qui fut déposée dans la chapelle sainte Ursule du monastère, ce qui donna naissance à l'un des plus célèbres pèlerinages de la contrée. »

Les reliques de sainte Ursule et de ses compagnes que l'on possède à Roncourt viennent très-probablement de cette translation. On a conservé dans toute l'étendue de la baronnie de Beaufremont, l'habitude d'aller en pèlerinage à l'église de ce village pour demander, par l'intercession de ces saintes, la

(2) *Histoire de Morimond*, par Dubois. p. 186.

guérison de certaines infirmités, ou le rétablissement de la santé de parents gravement malades.

Le duc de Lorraine Mathieu Ier faisait sa demeure habituelle à Châtenois, et plusieurs familles distinguées résidaient dans les châteaux du voisinage. Hugues de Beaufremont, rentré dans son manoir féodal, était donc loin de s'y trouver isolé de la haute société; il ne pouvait même manquer d'avoir de fréquentes relations avec le prince, car ils étaient parents à un degré peu éloigné, ayant l'un et l'autre pour aïeux les *comtes* de Dagsbourg. Nous avons la preuve de ces relations avec la cour ducale dans l'acte d'une donation de dix jours de vignes au prieuré de Châtenois, faite au moment du décès de Mathieu Ier, en 1176, par Berthe, épouse de ce duc, et par Simon II leur fils. Hugues de Beaufremont, appelé à être témoin de cette donation, est nommé en cette qualité dans l'acte avec les abbés et quelques-uns des principaux seigneurs de la contrée (1).

(1) *Donation de dix jours de vignes au Prieuré de Châtenois, par Berthe, femme du duc Mathieu Ier, et par Simon II, son fils, en* 1176. (*Origine de la maison de Lorraine,* par Baleicourt (Hugo), p. LXXVI.)

In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Quum ea quæ scripto commendantur, faciliùs memoriæ tradantur, tenacius quæ posteris mandentur; idcirco ego Berta Ducissa, et Simon filius meus Lotharingiæ Dux et Marchio, notum facimus tam futuris quam presentibus, quod pro remedio animæ Ducis Mathæi Domini et mariti mei, et patris ejus, et salute animarum nostrarum et antecessorum nostrorum, contulimus Ecclesiæ Beati Petri Castiniensis decem jugera vineæ, conjuncta et contigua vineæ Fratrum ibidem Deo famulantium. Donamus etiam Beato Petro quinque solidos in perpetuum, quos Telonearius persolvebat nobis in Cœna Domini ad erogandum pauperibus. Prætcrea tradidimus eisdem Fratribus in eleemosynam redecimationes totius indominicatûs nostri apud Ulmis, eâ libertate quâ Hadevidis Ducissa piæ memoriæ fundatrix et instauratrix Ecclesiæ Beati Petri tradidit redimationes Castiniaci; et ut hoc sine lite vel discordia Ministerialium fiat, statuimus recepi tam decimationem quàm redecimationem in ipsis agris, post manus metentium. Donamus et quatuor solidos, quos Vicarius de Ulmis persolvebat nobis singulis annis in Natale Domini, eo pacto ut Fratres in Ecclesia Beatri Petri Deo servientes, refectionem ipso die ex eis habeant, anniversarium diem Ducis

Liébaud II. Baron de Beaufremont.

(Commencement du XIIIe siècle.)

La famille de Hugues de Beaufremont n'est indiquée complétement dans aucun des documents que nous avons consultés; nous savons seulement qu'il fut père de Liébaud, second du nom, le premier des seigneurs de sa maison que les généalogistes bourguignons aient connu, et le premier aussi qu'ils qualifient du titre de baron.

L'origine de Liébaud de Beaufremont nous est attestée par le titre latin que nous rapportons ci-dessous et dont voici la traduction :

« Je Liébaud, seigneur de Befromont, fais savoir à tous que la nomination du prêtre de l'église de Gendreville, concédée autrefois à titre d'aumône à l'église (ou au couvent) de l'Étanche, par mon père et prédécesseur Hugues, quand

Mathæi singulis annis devote celebrantes. Ut autem præfata donatio rata et inconcussa permaneat, sigillorum nostrorum impressione confirmantes roboramus. Sperantes et expectantes æternam super his à Deo retributionem. Si quis verò temerarius vel injuriosus hanc nostram eleemosinam auferre ex integro præsumpserit, reus in conspectu divinæ Majestatis in extremo examine inveniatur, et nostræ gratiæ titulo hæredumque nostrorum et integro privetur. Hujus doni testes Theodoricus Metensis electus Ducis filius. Willelmus Abbas de Mirvalt. Wiricus Abbas Clariloci. Hermannus Abbas Medii Monasterii. Henricus Abbas Morimundi, Wido Abbas Calmociasensis, Capellani Dominæ Ducissæ. Hugo et Hubertus Albericus et Humbertus Clerici. Robertus frater Ducis. Albertus Comes de Dasburch. Ulricus de Neuviller. Hugo de Befferemont. Wiricus de Tillul. Constantinus et Simon fratres ejus. Hugo de Chasseval. Erardus Casten. Theodoricus Villicus de Roure. Theodoricus Misols. Nicolaus Wiilelmus, Widricus, Bâtardus. Hugo Villicus de Crantenau. Walterus Cett. Acta sunt hæc anno ab Incarnatione Domini millesimo centesimo septuasegimo sexto, Indictione IX. Epacta VII. concurrente IV. Luna I. Idibus Junii.

il jouissait de tous ses droits, a été confirmée en faveur de la même église de l'Étanche, sous mon propre seing (1).

Fait l'an du Seigneur mil deux cent-sept. »

Ce titre prouve, comme il a déjà été dit, que Hugues de Beaufremont, avant son départ pour la croisade, céda, comme les autres seigneurs qui partirent avec lui, quelques-uns de ses droits, ou certaines possessions, aux monastères établis dans le voisinage de sa demeure. L'abbaye de l'Étanche, à qui était faite la concession dont nous venons de parler, jouit jusqu'en 1789, du droit de nomination du curé de Gendreville; cette nomination était faite par l'abbesse. Le monastère de l'Étanche possédait aussi à Gendreville, peut-être en vertu de la même donation, plusieurs pièces de terre et des prés; mais le revenu qu'il tirait de ces héritages n'était pas très-considérable.

Revenons à l'époque où nous avons laissé notre récit.

En 1187, on apprit que Guy de Luzignan, dernier roi de Jérusalem, venait d'être fait prisonnier par les infidèles, et que la ville sainte elle-même était tombée en leur pouvoir. Philippe-Auguste, roi de France, l'empereur d'Allemagne Frédéric Ier, et le roi d'Angleterre Richard Cœur-de-Lion, prirent aussitôt la croix. Le comte de Bar Henri Ier était aussi de l'expédition; il partit accompagnant Philippe-Auguste, avec une foule de

(1) *Titre original aux archives de la préfecture des Vosges, H. 113, art. Gendreville.*

Ego Leobaud dûs de Befromût notum facio universis qd tractum sive conductû sacerdotis ecclie de Gendreville què pater meus Hug. et meus pdecessor cû sui juris cct ecclie de Stanno olim in eleemosinam contulerat, eidem ecclie sub sigillo meo confirmavi. Actû anno dñi m°. cc°. vij.

(Sceau enlevé.)

Ce titre nous paraît devoir être lu comme il suit :

Ego Leobaldus, dominus, de Befromont notum facio universis quod tractum sive conductum sacerdotis ecclesiæ de Gendreville quem pater meus Hugo et meus predecessor cum sui juris esset ecclesiæ de Stanno olim in eleemosynam contulerat, eidem ecclesiæ sub sigillo meo confirmavi. Actum anno domini millesimo ducentesimo septimo.

barons et de chevaliers; il se distingua entre tous à la prise de Saint-Jean-d'Acre en 1191, et peu après, il poussa la valeur jusqu'à pénétrer dans la tente même de Saladin.

Avant le départ des Croisés, une contribution universelle appelée la dîme Saladine, décrétée pour servir aux frais de la guerre, avait été levée dans toutes les paroisses en présence d'un homme et d'un clerc du baron. Nul doute que nos pères n'aient, en cette occasion, fait preuve d'une générosité que leur commandaient à la fois le caractère de leurs maîtres et la compassion pour les chrétiens d'Orient.

Nous regrettons de ne pouvoir affirmer la présence des seigneurs de Beaufremont dans cette croisade et dans celles qui eurent lieu sous saint Louis; cependant, il est peu probable qu'ils ne s'y soient point enrôlés, eux dont la noble devise était un appel permanent à ces sortes d'expéditions.

Malgré le grand mouvement imprimé à la civilisation par les croisades, les guerres privées n'étaient pas devenues tellement rares entre les possesseurs de fiefs et même entre les simples chevaliers, qu'on n'en vit encore de temps à autre des exemples. Ce fut sans doute à la suite de l'une de ces guerres que Milon de Beaufremont, frère de Liébaud II, donna vers 1210, à l'abbaye de saint Evre de Toul (1), en perpétuelle possession,

(1) Titre extrait de l'*Histoire de Lorraine*, par Dom Calmet, t. 1er, p. 525.

In nomine Patris et Filii, etc. Renaudus Dei gratia Tullensis ecclesiæ minister humilis, universis sanctæ matris Ecclesiæ filiis, salutem in Christo perpetuam. Noverent universi presentem paginam inspecturi, quod dilectus noster Garinus, Abbas ecclesiæ S. Apri, duas partes décimarum tam grossarum quàm minutarum ecclesiæ de Choloy, et quandam portiunculam decimarum de Masnilo, quæ de nostro casamento erant redemit ad advocato Tullensi pro triginta libris Tullens de voluntate Hugonis nobilis viri de Besenchez, qui eas obligaverat. Et quidquid juris in eis habebat, propria volontate, et laude heredum suorum, ecclesiæ B. Apri dictus Hugo contulit in heleemosynam. Cui donationi nos consensimus, et laude et assensu nostro factam fuisse publice confitemur. Unde etiam eidem ecclesiæ sancti Apri confirmationem nostram contulimus.

tout ce qu'il possédait à Trondes. Il fit ce don en réparation des dommages causés par lui à Médonville, et pour qu'à l'avenir, on ne pût reprocher ces dommages à son frère Liébaud, ni à ses autres héritiers. Médonville avait déjà une seigneurie dite de Saint-Evre, qu'elle conserva jusqu'en 1789, et qui appartenait aux religieux de Deuilly. Les seigneurs de Beaufremont paraissent n'avoir jamais eu, sur cette seigneurie de Saint-Evre, qu'un droit de basse justice.

En 1203, Liébaud de Beaufremont fut témoin d'une donation faite par Thiébaud Ier, comte de Bar (1). Nous retrouvons ce même seigneur dans la circonstance suivante qui témoigne de la haute considération dont il jouissait.

Au mois de novembre 1214, le duc de Lorraine Thiébaut fit sa paix avec son oncle Henri, comte de Bar, sous ces conditions que le duc rendrait de bonne foi au comte tout ce que ce dernier lui répétait, tant en châteaux qu'en autres biens. Le comte de son côté céda à Thiébaud tout ce qui pouvait

Præterea confirmamus, eidem abbati et ecclesiæ dictæ, quidquid Becelinus miles de Maseroles hebebat in villa campispinal, in terris, patris, atque sylvis et tres homines fratres, quos habebat apud Mazeroles : Scilicet Bovonem, Abelinum, Remigium cum sorore eorum, et ipsorum hæredibus ; et etiam medietatem tertiæ partis decimarum grossarum et minutarum, et oblationum, quam idem Becel habebat in ecclesia de Remereville : quæ omnia priùs a dicto abbate de viginti et duabus libris Metensibus redempta, prædictus Becel, laude heredum suorum nominatæ ecclesiæ in heleemosynam contulit. Quidquid etiam Henricus miles de Waudemont habebat apud Santum Paulum, apud Morelmansiones, apud Wioncourt, in terris, pratis, sylvis, servis et ancillis, decimis atque molendinis quæ omnia licet a dicto Henrico nominatæ ecclesiæ sint donata, tamen predictus abbas de sexdecim libris Tullensibus ea redemit. Item quidquid Milo miles de Beffroimont habebat apud Trondes, quod laude Leobaudi domini de Beffròimont fratis sui et aliorum heredum suorum, pro damnis ab ipso milite in Modonisvilla illatis, dictæ ecclesiæ perpetuò possidendum tradidit. Decem étiam sol Tullens quos Petrus dominus de Borlemont, pro damnis ab ipso Petro in villa S. Germani illatis, ecclesiæ sæpius nominatæ apud Brureium habenda, restituit, et quos villicus Brurey

(1) *Histoire de Lorraine*, Dom Calmet. t. 3, p. 8.

lui appartenir à Vehecourt, Hattancourt, Morville, Villecourt et Vienville. Les seigneurs feudataires du duc et du comte promirent de garder les articles de cette paix. C'était de la part du duc, Thierry d'Enfer son oncle, Milon de Vendières et Adam de Stenay; et de la part du comte, Renard de Choiseul, Vauthier de Commercy, Liébaud de Beaufremont, Garin de Monçon et Pierre de Bourmont. Thiébaut et sa mère, Agnès de Bar, scellèrent ces lettres le 13 novembre 1214.

En 1226, Guyard de Resnel donna à Liébaut de Beaufremont ce qu'il possédait à Dainville (2).

A partir de cette date, nous ne savons plus rien de ce seigneur; il est probable qu'il mourut peu après, et qu'il fut enterré dans le cloître de l'abbaye de Morimond.

Au moyen-âge, l'église de cette abbaye était en quelque sorte pavée de pierres sépulcrales armoriées, à demi-usées sous les pas des religieux (3). Là gisaient de hauts et puissants seigneurs de Choiseul, d'Aigremont, de Bourbonne, de Vaudémont, de Beaufremont, de Grancey, de Tréchâteau, etc., revêtus, jusque dans les bras du trépas, de leurs plus

de redditibus, sive rebus dominus de Brurey habet in Bruriaco, singulis annis in festo Beati Martini abbati tenetur reddere.

Approbamus etiam compositionem factam inter vicarium ecclesiæ sancti Maximini, et monachos dictæ ecclesiæ, quæ talis est. Vicarius nominatæ ecclesiæ in decimis tam grossis quam minutis, quæ ad eandem sancti Maximini ecclesiam pertinent, et in oblationibus, in confessionibus, in peris, in nuptiis, in omni alio ecclesiastico beneficio, quod de dicta sancti Maximini ecclesia provenerit, tertiam partem accipiet, monachi verò duas. Hec autem omnia superiùs annotata; monasterio beati Apri, sicut juste et canonice eadem possidet perpétualiter possidenda confirmamus.

Unde hanc cartham nostro authoritatis munimine roboratam, in memoriam futurorum retinendam conscribi fecimus ex Dei authoritate et nostra anathemate præcipientes ne ulteriùs aliquid exinde dicto monasterio quam libet refragationis calumniam præsumat inferre. Actum est hoc anno ab Incarnatione Domini millesimo ducentesimo decimo.

(2) *Histoire du comté de Bourgogne.*

(3) Dubois, *Histoire de Morimond*, p. 142 et 425.

beaux habits de fête : du sayon, de la pelisse fourrée, de la toque ornée de plumages, de l'écu, du collier, du bracelet, etc., ayant les mains jointes comme pour solliciter la pitié des moines et implorer leurs prières. Sur l'une des tombes, on lisait : « *Cy gist Liebaux, sire de Boufromont, et sa femme Isabelle, et Isabes leur fille, dame d'Aigremont. Dieu leur face mercy, Amen* (1). »

Pierre Ier, baron de Beaufremont.

(XIIIe siècle.)

Pierre de Beaufremont est désigné comme fils de Liébaud II. Il avait épousé Agnès, fille de Guillaume de Vergy et nièce d'Alix de Vergy, duchesse de Bourgogne. Cette dame passa plus tard à de secondes noces avec Henri, comte de Ferrette.

Pierre de Beaufremont donna, en 1234, du consentement de sa femme, à Henri de Ronchant, ce qu'il possédait au val de ce nom.

Ce seigneur mourut vers 1240; il laissait cinq enfants : Liébaud III, Gauthier, Huard, Pierre et Iolande.

Pour compléter nos recherches historiques sur la fin du XIIe siècle et le commencement du XIIIe, disons quelques mots sur la population des villages seigneuriaux à cette époque.

Au XIIIe siècle, dit M. Noël dans ses mémoires (2), les campagnes étaient habitées par les seigneurs ou chevaliers, par leurs vassaux et par leurs serfs. Ces chevaliers et leurs vassaux, occupés exclusivement du métier des armes, *étaient* inhabiles à se façonner les choses indispensables à la vie,

(1) Un manuscrit de la bibliothèque d'Epinal porte : Cy gist Liebaud, sire de Baufremont, et sa femme Isabelle d'Aigremont, fille d'Atticus d'Aigremont. Dieu leur fasse merci. 1286. (En premier lit, Isabelle avait épousé Jean de Choiseul, sire d'Aigremont.)

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de la Lorraine*, n° 6, p. 145.

et, pour obtenir ces objets, ils avaient, près de leur manoir ou château, une certaine population tirée du servage qui, n'étant plus attachée au sol, n'en restait pas moins attachée au maître, pour le service de la maison et la confection des choses utiles. C'était sans doute, dans cette population, que les seigneurs prenaient leurs écuyers, et formaient de nouveaux vassaux ou gens de guerre; car ceux qui étaient restés serfs attachés au sol n'étaient point reçus dans les armées.

Ces populations, près du château, constituaient la puissance du seigneur. Sans doute, elles n'étaient point esclaves comme les serfs, mais elles n'étaient point non plus entièrement libres. Le seigneur, d'autant plus puissant qu'il avait un plus grand nombre d'hommes armés sous ses ordres, n'accordait à personne le droit de le quitter.

Dans un tel état social, il devait se trouver bien des individus aspirant à plus d'indépendance; aussi, après les premiers affranchissements donnés par les rois et les ducs, on voit généralement les seigneurs, pressés par l'opinion, donner au moins, dans leurs châteaux ou manoirs importants, un règlement de leurs droits, restreindre leurs nobles prétentions d'abord sans limites, permettre aux serfs d'acquérir, leur abandonner du sol et des droits sur les forêts, etc. Cependant de telles concessions ne se firent pas sans restriction : les terrains abandonnés furent chargés de dîmes et de redevances diverses, des amendes furent établies pour la punition de la plupart des délits, et des mayeurs (maires) ou des jurés, nommés directement par les seigneurs, furent institués pour prononcer sur l'application des nouvelles lois.

Ces mayeurs et ces jurés prenaient une faible part dans les amendes, le surplus appartenait au seigneur. Celui-ci comme ses officiers judiciaires, avait donc un intérêt spécial à ce qu'aucun délit ne restât impuni et à ce que la loi fût rigoureusement appliquée.

Après ces concessions, le nouvel ordre social, tout imparfait qu'il était encore, devint supportable; le peuple, pouvant acquérir et transmettre ses biens à ses enfants,

10

s'attacha au foyer de ses pères, et la désertion au profit des bandes de vagabonds armés devint plus rare. Les seigneurs y gagnèrent aussi, ils ne furent plus tenus à l'entretien de leurs serfs. En effet, ils n'avaient abandonné à ceux-ci que des terres friches ou des objets de peu de valeur, et, en échange, ils reçurent les dîmes et le montant des amendes. Le maire et les échevins de la commune champêtre se trouvèrent aussi comme les répondants, les garants de la communauté envers le seigneur qui avait accordé les droits et l'organisation nouvelle.

Cette organisation fut favorable à tous ; on vit les communes prospérer dès le moment même de leur création.

Ce qui frappe surtout dans les réformes sociales du moyen-âge, c'est l'action de la religion et de l'église. Le dogme d'une origine et d'une destinée commune à tous les mortels, proclamé par les prédicateurs et par l'évangile, rapprocha les conditions et précipita la marche de la civilisation. Bien que oppresseurs les uns des autres, les hommes se regardèrent comme membres de la même famille et furent conduits lentement, mais graduellement, par l'égalité religieuse à l'égalité civile : de frères qu'ils étaient devant Dieu, ils devinrent égaux devant la loi, et de chrétiens, citoyens. Cette transformation devint infaillible dès que la terre put se fixer dans les mains de ceux qui la cultivaient : elle ne devait cependant être complétement réalisée que plusieurs siècles après l'époque où elle commença à se produire.

On a souvent parlé de droits immoraux exercés par les seigneurs sur leurs sujets. Aucun de ces prétendus droits n'exista jamais en Lorraine, où la noblesse s'honora toujours de sa fidélité aux règles de la véritable chevalerie.

Liébaud III (ou Thiébaut), baron de Beaufremont.

(XIII[e] siècle.)

Les fils de Pierre de Beaufremont, Liébaud, Gauthier, Huard et Pierre, étaient encore en bas-âge lorsque leur père

mourut, car Liébaud, qui était certainement l'aîné, fut mis, en 1241, sous la tutelle de sa mère, Agnès de Vergy (1).

En cette même année 1241, Alis de Vergy, duchesse de Bourgogne, déclarait s'être portée caution d'une somme promise par Clémence, dame de Fonvens, dont était aussi caution Henri de Vergy, pour la dot d'Iolande de Beaufremont, mariée à Guillaume de Marigny, ce qui prouverait que cette demoiselle, déjà mariée, devait être plus âgée que ses frères. (Clémence de Fonvens était aïeule maternelle et Henri de Vergy oncle d'Iolande.)

Par un autre titre de 1256, Agnès de Ferrette et Liébaud de Beaufremont, son fils, traitèrent avec l'abbé de Cherlieu, des prétentions qu'ils avaient sur Tremoncourt, Tartecourt et Magny (2), sous les sceaux de ladite dame, de Clémence de Fonvens, sa mère, et d'Henri de Vergy, sénéchal de Bourgogne, son frère.

Suivant un acte de l'abbaye de Clairfontaine, Liébaud de Beaufremont était chevalier en 1263 (3). Ce seigneur et ses frères prirent une part très-grande aux évènements qui se passaient alors dans notre pays.

Giles de Sorcy avait été élu évêque de Toul au commencement de l'an 1253; obligé d'aller à la cour de l'Empereur pour faire les reprises du temporel de son évêché, il pria la duchesse Catherine, régente de Lorraine, et le comte de Bar, Thiébaut II, de prendre le gouvernement de sa ville épiscopale, et de ne donner aucun secours à ses sujets contre lui. Toutefois, au mois de septembre de la même année, Catherine et son fils, le duc Ferri III, reçurent la ville et les bourgeois de Toul sous leur garde et protection, et leur promirent de les défendre contre tous, excepté le seigneur de la ville, apparemment l'évêque (4). Pour cette garde, les bourgeois s'obligèrent à payer chaque année cent livres de

(1) *Histoire du comté de Bourgogne.*
(2) Haute-Saône.
(3) *Histoire de Bourgogne.*
(4) *Histoire de Lorraine*, Dom Calmet, t. 3, p. 109.

toulois, et promirent au duc et à la duchesse de les aider envers et contre tous, de leur corps et de leur ville, et de les recevoir dans leurs murailles. La duchesse leur donna pour garants de sa protection les villes de Neufchâteau et de Nancy, et les seigneurs, hommes liges du duché, savoir : les sires de Bayon, de Darney et de Dombale, de Neuviller, *les frères Baffroimont,* les sires de Passavant, d'Hassonville, de Paroye, de Vandières, de Florenges et de Cons. Dans la suite, Ferri associa le comte de Bar à cette garde de la ville de Toul (1).

Giles de Sorcy mourut en 1271. Le duc de Lorraine et le comte de Bar se donnèrent alors de grands mouvements pour faire élire un évêque qui leur fût agréable (2). Ferri III voulait la nomination de Jean de Lorraine-Fontenoy, doyen de l'église de Toul et grand-prévôt de Saint-Dié, son parent; le comte Thiébaut II entreprit, de son côté, de faire donner l'évêché à Gauthier de Beaufremont, chanoine de la cathédrale et archidiacre de Reinel. Ces deux princes avaient gagné des chanoines qui favorisaient leurs inclinations respectives, et,

(1) Comme on aime toujours à connaître l'origine des coutumes anciennes, on ne lira peut-être pas sans intérêt la note suivante extraite d'une *Histoire de Lorraine,* attribuée à Edmond du Boulay, manuscrit de la bibliothèque d'Epinal.

Ferri III, dont le règne fut très-long, était un prince pieux et charitable. Il fit beaucoup de bien aux monastères et aux églises de ses états, « et en plusieurs villes et lieux édifia maison Dieu. D'avantage, meu de dévotion, et affin de prier Dieu qu'il luy pleust extirper une pestilence qui pour lors régnoit es Gaules, causée d'une famine procédée et venue par les pluyes et grosses froidures qui l'année precédente avoient consumez tous les blez, vins, fruitcz et autres biens de la terre, ordonna par tout son pays faire processions sollennelles, et porter les sainctes reliques; oultre ordonna qu'à heures déterminées du jour, *Salve Regina,* nouvellement composé par pape Grégoire IX du nom, fut canté par toutes les églises de son pays; et qu'à la consécration du précieux corps de nostre Seigneur Jésus-Christ, on sonnât les cloches, et que tous les jours après matines dictes, on feit oraisons spéciales à la vierge Marie. »

(2) *Histoire de Toul,* par le P. Benoît Picard, p. 453, et *Histoire du Barrois,* par Maillet, p. 58.

pour les soutenir par la force, chacun d'eux avait fait avancer des troupes assez près de la ville. Les plus sensés du chapitre leur envoyèrent des députés pour les prier de retirer leurs troupes, protestant qu'à moins qu'elles ne s'éloignassent de quatre lieues, ils ne feraient point d'élection. Les princes acquiescèrent à cette prière, et les chanoines assemblés, pour la seconde fois, élurent Jean de Lorraine, leur doyen. L'élection était canonique : l'élu avait la pluralité des voix; mais trois ou quatre chanoines (peut-être d'un caractère plus indépendant que les autres), donnèrent leurs suffrages à Gauthier de Beaufremont. On a avancé sans preuves que le comte de Bar les avait gagnés par argent; nous pouvons supposer plus naturellement que la puissance du duc de Lorraine, qui déjà semblait au-dessus de celle du comte de Bar, avait trouvé des courtisans toujours prêts à s'incliner devant la volonté du plus fort. Ce qu'il y a de certain, c'est que le choix n'était pas libre, et que, même après le vote, la validité d'une élection ainsi faite était très-contestable.

Liébaud et Huard ne pouvaient assister avec indifférence à la lutte dans laquelle leur frère se trouvait engagé; leur dignité était blessée : ils armèrent leurs sujets; leurs alliés et leurs voisins se levèrent aussi avec leurs bannières et leurs gens d'armes, et vinrent se joindre à eux. Parmi ces seigneurs se trouvaient Huard de Bulligneville, Jean de Fleix, Perrin de Bourlémont, Jean de Choiseul et Simon de Villards.

Soutenus par le comte de Bar, ils entreprirent de mettre par force Gauthier en possession du temporel de l'évêché. Ils se rendirent maîtres des forteresses de Liverdun, de Brixey et de Maizières. Le duc de Lorraine marcha contre eux et reprit ces forteresses. Il fallut que l'archevêque de Trèves, métropolitain, accourut pour mettre fin à cette guerre. Sur sa demande, les deux princes et les seigneurs engagés dans la querelle cessèrent les actes d'hostilité, et renvoyèrent au Pape la décision du droit des parties. En attendant la fin du procès, les chanoines de Toul jouirent des revenus de l'évêché. Jean de Lorraine se transporta à Rome, en

personne, pour y soutenir sa cause; Gauthier de Beaufremont se contenta d'y envoyer un procureur. Après plusieurs contestations, ce dernier voyant qu'il avait peu de chances de réussir, envoya à son compétiteur un acte de renonciation à tous *les droits qu'il pouvait avoir à l'évêché, en vertu de son élection* (1). Alors, Jean de Lorraine n'eut pas de peine à obtenir ses bulles; mais il mourut à Rome dans le temps qu'on les lui faisait expédier.

Une nouvelle élection mit encore en présence deux concurrents : Jean de Parroye pour le parti lorrain, et Roger de Marcey pour les Barrisiens. Le pape Nicolas les engagea à se démettre de leurs prétentions et nomma ensuite lui-même à l'évêché de Toul, en 1278, Conrad Probus, religieux franciscain. Le siége épiscopal était resté vacant environ huit ans.

Vers le même temps, le duc de Lorraine et le comte de Bar eurent à réclamer à l'évêque de Metz, Laurent, des sommes considérables; le prélat n'étant pas assez diligent ou ne pouvant réellement s'acquitter, les deux princes se mirent en devoir d'exiger de force et par exécutions militaires ce qui leur était dû. Ils assiégèrent la ville et le château d'Épinal, qui se rendirent au comte de Bar à condition de les remettre, quand il aurait terminé la guerre avec l'évêque, et que les sommes qu'il en réclamait lui seraient payées. L'évêque de Metz s'était avancé jusque Hadigny avec des troupes, et y attendait un secours que l'évêque de Strasbourg lui amenait; mais ils furent battus et faits prisonniers l'un et l'autre avant d'avoir pu se joindre. (2)

Les deux princes, après ces victoires, faillirent se brouiller au sujet de leurs prisonniers. Le duc voulait qu'ils fussent tous à lui; le comte, en vertu de leur confédération, voulait en avoir la moitié. Le différend fut remis au jugement de quatre gentilshommes. Ferri nomma Jean de Vanesperg et Vauthier de Neufchâteau; Thiébaut II choisit Amé de Fau-

(1) *Histoire de Toul*, Benoît Picart.

(2) *Histoire de Lorraine*, D. Calmet, t. 3, p. 195.

cogney et Guillaume de Trichâteau. Ces quatre arbitres durent, avant de rendre leur jugement, prendre l'avis de vingt-six chevaliers désignés par les princes, et, en attendant la conclusion de l'affaire, on convint de mettre les prisonniers en séquestre, sous la garde de Liébaud de Beaufremont et de Jacques de Bayon. Les arbitres décidèrent bientôt après que l'évêque de Strasbourg et toute sa noblesse demeureraient au duc de Lorraine, et qu'il jouirait seul de leur rançon, et que le comte de Bar aurait sous les mêmes conditions l'évêque de Metz et ses vassaux. On pourrait supposer que cet évêque et ses gens eurent pour prison le donjon de Beaufremont. Leur détention dura environ un an et demi (1).

Liébaud ne se doutait guère alors que bientôt il serait lui-même prisonnier de la ville de Metz. Dans le courant de l'année 1280, Ferri III, duc de Lorraine, prit les armes contre cette ville; il fut heureux dans un premier combat, mais ses troupes furent complétement défaites dans une nouvelle bataille qui eut lieu aux environs du château de Moresberg (Marimont). Le sire de Choiseul, Liébaud de Beaufremont, et Philippe de Bayon, qui faisait partie de l'armée lorraine, furent faits prisonniers par les messins. Trois ans auparavant, le duc de Choiseul avait déjà été pris par les troupes de l'évêque de Metz. Cette seconde fois, il ne recouvra la liberté qu'en payant une forte rançon, pour laquelle le duc Ferri lui remboursa une somme de deux mille livres tournois.

Au mois d'octobre 1281, le duc « satisfit aussi à Liébaut, seigneur de Baffromont, et à seigneur Philippe de Bayon, pour leur rançon et les pertes qu'ils avoient faittes à la bataille de Moresperch(2). »

En 1277, « Renaut, chevalier, Henri et Jacques, fils d'homme illustre, Henri II, baron et comte de Vaudémont, reconnurent que leur père, Henri, avait donné, en fief et hommage, à Thiébaut, seigneur de Beffremont, cent livres

(1) *Histoire de Metz*, p. 469. (1272.)
(2) D. Calmet, t. II, p. dxj.

de tournois à prendre sur la ville de Maron, en Barrois, et sur le grand four de Cheligny (*super grandem ustrinam*), avec le bois nécessaire pour le chauffer, le tout rachetable pour la somme de mille livres, de Paque prochain en trois ans (1). »

Dans une notice sur l'abbaye de Clairlieu (non loin de Nancy), se trouve citée une procuration de juin 1284, donnée par Henri II, comte de Vaudémont, à Liébaut de Beaufremont, gouverneur du comté, au sujet d'un accord par lequel ce prince, pour indemniser l'abbaye de Clairlieu des dommages qu'il lui avait causés, lui donne le four banal de Chaligny, etc. (2). D'après cette procuration, Liébaud aurait été alors gouverneur du comté de Vaudémont.

En 1282, Huard de Beaufremont, fils de Liébaud III, céda à Ferri III, duc de Lorraine, ce qu'il avait dans les salines de Rosières; cette cession eut lieu moyennant une somme dont ils étaient convenus, mais qui n'était pas encore payée en 1296 : car, à cette date, Agnès de Rosières (3), femme de Geoffroy de Rosières, échangea au duc Ferri ce qu'elle avait aux salines dudit lieu, à condition que Ferri acquitterait à Andreu de Paroye et à Huard de Beaufremont, fils de Liébaud de Beaufremont, ce qui leur était dû sur ces salines.

Après le massacre des français en Sicile, en 1282 (vêpres siciliennes), Charles d'Anjou avait demandé du secours au roi de France, Philippe-le-Hardi. Plusieurs princes et seigneurs armèrent pour tirer vengeance de cette inhumanité. Othon, comte palatin de Bourgogne-Comté, fut du nombre; il était accompagné de seigneurs illustres, ses officiers et ses vassaux, entr'autres de Richard de Vaucaire, connétable du comté de Bourgogne, de Henri de Vergy, sénéchal, de

(1) *Histoire de Lorraine*, D. Calmet, t. 2, p. viii.

(2) H. Lepage, *Bulletin de la Société d'archéologie lorraine*, 1853, p. 188. Original français, en parchemin, aux *Chartes de Lorraine*.

(3) D. Calmet, t. 3, p. 114. Agnès était peut-être fille de Liébaud.

Guillaume de Saux, grand veneur, de Jacques de Jonvelle et de Pierre de Beaufremont. Othon et sa suite ne revinrent de Sicile que lorsque Charles d'Anjou eut accepté un défi pour vider, dans un combat singulier, son différend avec le roi d'Aragon (1).

Nous pensons que Pierre de Beaufremont, dont nous venons de parler, n'était pas le frère de Liébaud III, mais seulement un parent très-proche. Nous le retrouvons en 1285 sous le nom de Pierre de Remonville, au tournoi qui se donna le lendemain de la Saint-Remy, à Chauvency-le-Château, entre Montmédy et Stenay. Là, dans son manoir féodal, Louis V, comte de Los et de Chiny, festoya plus de cinq cents chevaliers, parmi lesquels figurèrent, comme représentants de la Lorraine et du Barrois, André et Richard d'Amance, Geoffroy d'Apremont, Ferry de Blâmont, Waleran de Faulquemont, Ferry de Sierk, Edme de Linange, Pierre de Remonville, Ferry et Renier de Preny, Waleran de Ligny, Oury et Henry de Briey, Jean de Rosières, etc. (2)

Huard de Beaufremont, second fils de Liébaud III, s'y trouvait aussi, d'après la généalogie de sa famille, par Dunod. L'auteur de la description de ce tournoi dit de lui :

Un chevalier de bel atour,
Jeune, léger, fort et puissant,
Au chef des rangs vint chevauchant;
Dont chasel estoit repairie,
D'or et de gueules fut vairie
A un baston d'azur *moult court* (3).
Beffremont crie

Les honneurs de ce combat qui fut chanté par Jacques

(1) *Histoire du comté de Bourgogne*, p. 212.

(2) *Des Tournois en Lorraine*, par H. Lepage, p. 13.

(3) La branche de Beaufremont-Senecey, dont Huard fut le chef, portait pour brisure un bâton d'azur ; cependant ces vers se rapporteraient aussi bien au vainqueur qu'à Huard ; l'un et l'autre étaient des cadets de leur maison.

Bretex, poète contemporain, restèrent à Jean de Rosières et à Pierre de Beaufremont, qui tous deux sortirent vainqueurs de cette mémorable journée.

De très biaux coups honorée,
De lances et de chevaux crever
De chaus baissier et haut lever
De paroles gentes et franches,
D'amor et de ses douces branches.

Pierre de Beaufremont, que Jean de Bayon (auteur contemporain) qualifie de *Famosus miles*, se trouva encore dans un tournoi à Bar-le-Duc, en 1294; il y tua, par malheur, le duc de Brabant (1). Nous retrouverons plus loin d'autres détails sur ce seigneur.

Liébaud III, possédait en Bourgogne les terres de Senoncourt, Tartecourt, Tremoncourt, Magny et Cernois; il fut arbitre en 1289, avec Othon comte de Bourgogne et Jean de Montbelliard, seigneur de Montfaucon, pour des difficultés qui existaient entre Hugues de Bourgogne et Jean de Vergy (2).

Dans une pièce de cette même année 1289, plusieurs des premiers seigneurs de Lorraine certifient qu'il y a trève entre le duc Ferri III et Burchard, évêque de Metz; ces seigneurs sont: Ferri, sire du Châtelet, Philippe, sire de Bayon, Liébaut de Baffroimont, Jaikes de Bayon, sire de la Fauche, Jehan de Rozières, filfatre (fils de la sœur ou du gendre) de signor Liébaut devant dit, et Pierre de Romainville (3), chevalier, où l'on peut remarquer que Ferri du Châtelet et Liébaud de Beaufremont sont nommés en tête de ces seigneurs au nombre desquels étaient Philippe et Jaikes de Bayon, tous deux princes de la maison de Lorraine (4).

En 1292, le lundi avant la Saint-Remi, le duc de Lorraine, Ferri III, vendit à Henri, comte de Bar, la ville et chatellenie

(1) *H. de la famille de Raigecourt.*
(2) *Généalogie.*
(3) Remonville, depuis Removille.
(4) *H. de Lorr.* D. Calmet, *t.* 3. *Add. et cor.* p. III.

de Longwy, les fiefs et arrière-fiefs, pour le prix de vingt-huit mille livres de petits tournois. Cette vente fut scellée du sceau du duc, de celui de Liébaud de Beaufremont et de celui de l'official de Toul.

En 1293, Jean de Neufchâtel vendit à Huard de Beaufremont (1) la moitié de la vouerie de Moncel et d'Hacompourt (2), avec leurs dépendances, moyennant cinquante livres de toulois neufs. Et en 1296, Liébaud, sire de Beaufremont (3), déclarait que son fils avait acquis la vouerie de Moncel en accroissement des fiefs qu'il tenait des ducs de Lorraine.

Liébaud de Beaufremont, était gouverneur lieutenant pour le roi Philippe-le-Bel, au comté de Bourgogne en 1297 et en 1298. Le duc Robert II lui écrivant une lettre de Longwy près Dijon, datée du jour de la saint Benoît, l'an 1297, met l'adresse : *A notre amé et féaul cousin M. Liébaut seigneur de Boffremont, salut et amour.* L'adresse d'une autre lettre de Guichard de Bourbonne, chevalier, est conçue dans les termes suivants : *A noble Baron et sage, et à son amé seigneur, Monseigneur Liébaut, seigneur de Boffremont, tenant le comté de Bourgoigne, de par lou roi de France ou leu du duc de Bourgoigne, salut et bon amour.* Ces deux lettres avaient été écrites au sujet du droit de pêche à Clairon, de l'abbaye de Saint-Paul, de Besançon. Les inscriptions citées ci-dessus ont été prises sur les originaux en ladite abbaye et rapportées dans Paillot.

En la même année 1297, Robert, duc de Bourgogne, faisant son testament, donna une somme à son cher cousin, monseigneur Liébaud, seigneur de Beaufremont, pour faire le voyage de la Terre sainte; il le choisit pour être l'un des exécuteurs de ses dernières volontés, et recommanda à Agnès, sa femme, qu'il

(1) *Statistique des Vosges*, voyez *Moncel*.

(2) Happoncourt, canton de Coussey (Vosges).

(3) *Statistique de la Meurthe*, article porté par erreur à Moncel-les-Lunéville, p. 368.

H. du comté de Bourgogne, et histoire du duché de Bourgogne, p. 276.

nomma tutrice de leurs enfants, de se conduire par ses conseils. Liébaud, qui était alors maréchal de Bourgogne, apposa, avec plusieurs autres seigneurs, son sceau à ce testament, le jour de Notre-Dame de mars 1297. Le duc l'appelle, dans un codicile dont il le nomme encore l'un des exécuteurs, son cher cousin, son ami et son fidèle chevalier. Voici d'ailleurs un extrait de ce testament et de ce codicile.

Extrit du testament de Robert II, duc de Bourgogne. *Histoire de Bourgogne*, par dom Prancher, *aux preuves*, p. XCIII.

Le duc après avoir dit qu'il a reçu dix mille livres tournois de son père pour le secours de la Terre sainte, ajoute encore à cette somme cinq mille livres, puis six cents livres que Peron d'Auxonne lui a remis à la même intention, et dispose que son fils fera ce voyage, mais que s'il n'est pas en âge au premier passage qui se fera pour la Terre sainte, il ordonne à Jehan de Choiseul *son cousin de le faire pour servir deux ans en Terre-sainte ; il dit ensuite :*

« Et se lidit sires de Choiseul ne voloit et ne pooit faire ledit servise, je
» vuil que lesdites quinze mille et six cens livres soient baillées mon cher
» cosin mon seignour Liébaut seignour de Bofreimont, en la forme et en la
» condicion devant dites. Et se lidit sires de Bofreimont ne voloit ou ne pooit
» passer en ladite Terre-sainte et faire lidit service, je vuil que aucuns
» noble Homs, Chevaliers, à ce convenables et de mon duchaime, ou de
» autre part, à l'esgard de mes exequtours, soit esleus por els, qui lidit
» servise accomplisse, en la forme et en la condicion dessus dites . . . .
» . . . . *Une autre partie de ce testament est ainsi conçue :* Je doin
» audit seignour de Boffreimont, se il ne ha les somes dessus dites, parce
» que il ne fera le pelerinage dessus dit, se ensi est, que il ne le face, quatre
» cens livres tournois . . . . Après, je vueil et ordene que Agnes
» duchesse de Borgoigne ma chere femme, hait la garde, la voerie et le
» gouvernement de mon heir Duc de Borgoigne, tant comme il sera moindres
» de eage et des autres enfans, et commant que ele se gouvernait et usoit
» deu conseil Hugue par la grâce de Dieu évesque d'Ostun devant dit,
» monseignour Jehan de Vergey, seignour de Fonvent, et le seignour de
» Bofreimont dessus dit mes chers cosins, et mon seignour Hugue de
» Chasteaul mon ame et foiaul chevalier, et especialement dou consoil
» audit seignour de Bofreimont. Et se il avenoit que la Duchesse se mariast,

» mes hiers Duc de Borgoigne moindres de eage, et li autre enfant demorroient
» avec tous leurs biens, en la garde et on gouvernement de Hugue évesque
» d'Ostun, Jehan de Vergey, Liébaut de Bofreimont et Hugue de Chasteaul
» devant diz, en tel maniere que nule chouse et ne prendront des biens de
» celui heir, ne des autres enfans, por raison de la garde et dou gouvernement,
» fors que seulement leurs dépens suffisans, quant ils besoingneront por ledit
» heir, lesquels despens ils prendront en charge de conscience, si comme
» les besoignes viendront. Et pri et suppli mon tres cher seignour le roy
» de France, que Huguenin mon fil et mon heir, l'évesque d'Ostun, le
» seignour de Fonvent, le seignour de Bofreimont et monseignour Hugue
» de Chasteaul devant dis face garder de force en ceste chouse et en toutes
» autres appartenans à ceste moie ordinacion. etc. . . . .
» . . . *A la fin du testament, on lit encore:* De ceste moie ordinacion
» et derriaire volunte, je fais, ordene et establi mes exequtours reverent
» pere en Jésus-Christ par la grâce de Dieu, évesque d'Ostun mon cher
» seignour et ami devant dit, religious homes l'abbe de Cisteaus, et l'abbe
» de Saint-Benigne de Dijon, ma chere femme Agnes, duchesse de Borgoigne,
» et frere Lorent priour du Vau-des-Escholiers mon confessour, monsignour
» Guillaume, seignour de Montagu, Jehen de Vergey seignour de Fonvent,
» et Liebaut seignour de Boffreimont, mes chers cosins, monseignour Hugue
» de Chasteaul mon ame et feaul chevalier, Odez de Menant mon chambellan et Odez de Haut-Villier mon recevour . . . . etc. »

En 1302, le duc Robert fit un codicile où se trouve ce qui suit:
« Je flis et fais essecutors de mon dit testament et de cest codicile ma
» chere et amee compaigne Agnes Duchesse de Borgoigne, monseignor
» Jehan seignor de Fonvens, senechaul de Bourgogne, monseignor Guillaume, seignor de Montagu, et monseignor Liébaut seignor de Beffremont
» mareschaut de Bourgogne mes chier cosins, etc . . . . . . et vuil et
» ordenne que mesdits testament et cels codicile vaille par droit commun.
» De ceste chouse j'appelle à teimoings lou seignor de Fonvens et lou
» seignor de Beffremont dessus dict mon cher et ame cosin, Mr Jehan
» seignor de Choiseul, lou seignor de Noyers et Mr Jehan de Corcelles,
» et Joceran de Grigney mon chapelain, et lor prie et requiers que il
» mettent en ce codicile lors sceaulx avec lou mien, etc. *Ce codicile*
» *fut fait, à Arras, le lundi avant la nativité de notre Dame de*
» *septembre* 1302. »

Pierre de Beaufremont chevalier, fit hommage, en 1301, à Liébaud de Beaufremont pour la terre de Remonville et pour ce que Guillaume son frère tenait à Amance, promettant la

garde au château de Beaufremont, comme Jean de Beaufremont leur père avait fait. Guillaume de Beaufremont, seigneur d'Amance, est nommé parmi les gentilshommes qui firent alliance avec la cité de Besançon au commencement du 14e siècle. Laure de Beaufremont porta la terre de Remonville en dot à Henri de Deuilly (1).

D'après Jean de Bayon, ce Pierre de Beaufremont est celui qui alla en Sicile avec Othon de Bourgogne ; il se trouva aussi, en 1302, à la bataille de Courtray, et défendit Saint-Omer contre les Flamands. Il était de la branche de Beaufremont-Bulgnéville.

En 1297, Edouard, roi d'Angleterre et Philippe-le-Bel, roi de France, s'étant déclaré la guerre, le comte de Bar, Henri III, prit le parti d'Edouard son beau père, et fit de grands dégâts en Champagne; Philippe, pour s'en venger, envoya dans le Barrois des troupes qui y mirent tout à feu et à sang. Le comte Henri fut défait et emmené prisonnier à Bruges par Gaucher, seigneur de Châtillon, connétable de Champagne. Il ne sortit de sa prison qu'en 1301, après s'être obligé, par un traité, pour lui et pour ses successeurs, de faire hommage-lige au roi et à ses successeurs rois de France, de la ville et châtellerie de Bar et de tout ce qu'il tenait en franc-alleu par deça la Meuse, vers le royaume de France(2). Il consentit aussi à réparer les dommages que lui ou les siens avaient faits en l'abbaye de Beaulieu, s'engageant, si le roi l'aimait mieux, à faire satisfaction à l'abbé et au couvent, en leur payant dix mille livres en cinq ans ; il déclara qu'il donnerait mille livres pour rétablir le château de Vassy, et s'obligea en outre à se mettre en voyage, suivant le désir du roi, avant la nativité de notre Seigneur, pour aller faire la guerre en Chypre. A ces conditions, humiliantes pour le comte de Bar, les deux princes se déclaraient mutuellement quittes, eux et leurs

(1) *H. de Bourgogne, généalogie des Beaufremont.*
(2) *H. de Lorr.* D. Calmet, t. 3, p. 144 et 146.

hommes, pour tous les dommages causés sur leurs terres. Les prisonniers de part et d'autre devaient être mis en liberté (1).

Pour garant de sa parole, le comte de Bar donna, au roi, comme pleiges, cautions, principaux respondants et entremetteurs, Thiébault et Jean ses frères, Geoffroy sieur d'Apremont, et Thiébault sieur de Beffremont, qui s'étaient ligués avec lui et qui, à la prière et à la requête dudit comte, obligèrent eux, leurs hoirs et leurs successeurs, leurs biens meubles et immeubles, quels qu'ils soient, renonçant même à toutes exceptions, raisons et priviléges qui pourraient les aider contre ces présentes lettres auxquelles ils mirent leurs sceaux. Le traité fut passé à Bruges, le jour de l'octave de la Trinité 1301.

La noblesse du Barrois s'assembla pour s'opposer à l'exécution de ce traité, mais cette opposition n'eut aucun effet; il fut exécuté.

Henri, après son voyage de Chypre, où il avait mené de bonnes troupes et battu les infidèles, venait de recevoir la permission de revenir à Bar, lorsqu'il mourut en chemin en 1302.

En 1303, Liébaud III, de Beaufremont, commandant à la bataille de Pont-à-Vendin, y fut blessé; il mourut bientôt après, à Arras, où il avait été transporté, et fut inhumé aux Cordeliers de cette ville (2).

Il fut le premier du nom et de la maison de Beaufremont qui ait paru à la cour de Bourgogne (3).

Il avait épousé Marguerite ou plutôt Adeline de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône, fille de Robert de Choiseul seigneur de Traves, et d'Isabelle de Rougemont, et petite fille de Renaud de Choiseul, à qui l'empereur Frédéric II avait donné les seigneuries de Traves et de Scey en 1237.

Leurs enfants furent Gauthier de Beaufremont; Huard de

(1) La copie de ce traité se lit en entier dans un manuscrit de la bibliothèque d'Epinal coté n° 153'''.

(2) *Généalogie des Beaufremont.*

(3) *H. de Bourgogne*, p. 276.

Beaufremont seigneur de Vauvillars, Moncel, Ruppes et Fontenoy, tige des barons et marquis de Senecey (1); Jean de Beaufremont qui accompagna son père en Flandre, y épousa Clémence de Haucourt, et fut père de Liébaut de Beaufremont, mari de Catherine de Saveuse, dont on ignore la postérité; Pierre de Beaufremont, abbé de Lure; Helluis de Beaufremont, mariée à Jean d'Oiselet; seigneur de Flagey.

Comme nous l'avons vu, Liébaud III eut une vie longue et bien remplie. Les différentes charges dont il fut revêtu, et les occasions où il eut à paraître, soit en Lorraine, soit en Bourgogne ou dans le Barrois, prouvent qu'il était un homme de grand mérite et d'une loyauté non moins distinguée. Le château de Beaufremont fut évidemment sa demeure habituelle; nous ne doutons pas qu'il ne l'ait beaucoup embellie et rendue digne de posséder souvent sa noble famille, qui, en sa qualité d'aînée d'une illustre maison, voyait ses différentes branches se grouper autour d'elle au moment du danger, et s'honorer, en tout temps, d'être appelées à lui former une garde d'*élite*.

(1) Huard de Beaufremont, second fils de Liébaut III, avait épousé Mahaud de Fontenoy, riche héritière, qui lui apporta en dot, entre autres terres, celles de Fontenoy en Vosges, de Ruppes en Lorraine et de Vauvillars en Franche-Comté.

Les enfants furent Perrin ou Pierre de Beaufremont, seigneur de Vauvillars et Fontenoy; Jeanne ou Jeannette, Adeline et Isabeau. (*Généalogie.*)

Jeanne était abbesse de Poussay en 1341 et 1344. (Dom Calmet, t. 7.)

Isabelle fut élue abbesse de Bouxières-aux-Dames en 1349 : elle mourut le 3 avril 1379. (Dom Calmet, t. 3, p. LXXX.)

Antoinette de Ruppes, sa nièce, lui succéda, et fut élue le 28 avril 1379; elle mourut le 9 janvier 1408, après avoir été abbesse pendant 29 ans.

Magdeleine de Ruppes, peut-être tante de Jeanne et d'Isabelle, avait été abbesse de Bouxières en 1310. Dom Calmet cite aussi parmi les abbés de Mureau, Gérard Ier de Ruppes, mort en odeur de sainteté le 5 mars 1340, puis Pierre de Beaufremont, fils de Huard, seigneur de Scey-sur-Saône, choisi le 19 février 1378, personnage aussi recommandable par l'intégrité de ses mœurs qu'il l'était par l'éclat de sa naissance.

La tradition ne nous a laissé qu'un seul souvenir de Liébaud ou Thiébaut de Beaufremont: c'est le nom que l'on donne encore aujourd'hui au chemin qui traverse le bois seigneurial, et qui conduit de Lemmecourt à Jainvillotte. Nous pensons que ce chemin, dit le *chemin Thiébaut*, et dont le tracé est très-bien fait, doit être attribué à Liébaud III. Il l'avait sans doute fait établir pour rejoindre plus facilement l'ancienne route de Bourgogne qui traverse Pompierre, village où cette route est le plus rapprochée de Beaufremont.

Liébaud III n'était pas seulement un grand seigneur, il fut encore un chrétien pieux auquel les grandeurs terrestres ne purent faire oublier les intérêts de son âme. Son épouse paraît avoir été digne de lui. Quelque temps avant leur mort, voulant sans doute s'assurer les faveurs qu'obtiennent de saintes prières, ils firent don aux dames, à l'abbesse et au couvent de l'Étanche, d'une rente importante, pour qu'après leur décès, la célébration de leur anniversaire fût faite chaque année par ces religieuses. L'acte de donation, en français de l'époque, est ainsi conçu :

« Je Liébaus, sires de Beffroymont faiz savoir a touz ceauz que ces présentes lettres voiront et orront que con ma chière feme dame Adelinne dame de Beffroymont qui fuit, ait donei en amosne a touzjours a religiouses dames et honestes, a l'abbasse et a covant de lEstainche (1), pour faire nostre anniversaire chaiscun an tel rante entierement con Durans de Preies lour avoit donei ai agnoy la quel rante on appelle de la luef de Ronseul. Je tel don con la dite dame Adeline ai fait vel et agrée pour moi et pour mes hoirs, que jaimais ne l'on peux rappeller mais en mas en possession les dites abbasse et covant par ces présentes lettres en tel manière que elles ne puent la rente desuiz dite en autre guarde que en la moie on de mes hoirs En témoingnaige de laquel choze jai mis mon sael en

(1) L'Étanche.

ces présentes lettres que furent faites lan de grace mil douz cens quatre vins et deix out en moix de mai (1). »

Gauthier ou Vauthier, Baron de Beaufremont.

(XIVe siècle.)

A peine Gauthier ou Vauthier de Beaufremont avait-il pris possession du domaine de ses aïeux, que digne fils d'un bon père et d'une mère vertueuse, il confirma la donation que nous venons de rapporter, la régla et y ajouta une nouvelle rente, pour obtenir lui-même plus tard le même avantage que ses parents. Voici l'acte de cette nouvelle libéralité.

« Je Wautiers sires de Boffroimont, fais savoir à touz que come ma tres chiere et bien amee meire madame Adelinne dame de Boffroimont qui fuit, ait donei en ausmone per lou grei et per lottroi de mon tres chier et bien amei peire mon signor Liébaut signor de Boffroimont qui fuit a touzjours mais a religiouses dames et devotes a l'abausse et a covent de la Teinche por faire lor anniversaire chacun an tel rentte entièrement con Durans de Prees lor avoit donei a agnoy laquel rente on apelle de la luef de rouceul a savoir est que icelle ausmone desus dicte veel je et agrée por moi et por mes hoirs et avec icelle ausmone, je lor doint et ottroi trente souls de tollois sur la taille de Gendreville, a paier et a soulre de nos et de nos hoirs aus dittes dames a loctanve de la saint Michiel, lesquels ausmones desus dites, c'est a savoir, lausmone donee de par mon amee meire desus dites et lausmone des trente souls dones de par moi je vel quelles soient fermes et estaubles, por touzjours mais a paier de nos et de nos hoirs por notre aniversaire faire et en mes en possession les dittes dames per ces présentes lettres,

(1) Ce titre est en original sur parchemin aux archives de la Préfecture des Vosges, liasse H. 113, article Gendreville. Le Sceau a été enlevé.

en tel menière quelles ne puellent mettre la rentte desus ditte d'angnoy, ne les dis trente souls en autre garde quen la moie ou en la guarde de mes hoirs, et permei ces dittes ausmones quelles ont de nos, tels droit con elles avoient en notre vingne de Boffroimont, elles nos quittent et delivrent. Et por ceu que ce soit ferme chose estauble et creauble, je Wautiers desus dis sires de Boffroimont ai saelees ces présentes lettres de mon sael en tesmoingnage de veritei qui furent faites l'an de grace notre Signor, mil trois cens et ouit, en moix de junct, samedi après feste saint Barnabé apostre (1). »

Gauthier de Beaufremont, fils de Liébaud III, fut, comme son père, appelé à la cour de Bourgogne, ou du moins il conserva des relations très-distinguées avec le duc Hugues V. Il s'établit caution pour une somme de vingt mille livres, que ce duc promit de donner pour dot à la princesse Marie sa sœur, fille de Robert II, qui devait épouser Edouard, comte de Bar. L'acte est du jeudi après la St-Barnabé 1306 (2).

Il parut depuis, et fut présent à la ratification du contrat de mariage de la même princesse, et dans l'acte de ratification, où il met son sceau, on lui donne le titre de chevalier. L'acte passé à Bar est du samedi après la Purification de Notre-Dame, en 1309 (3).

Il fut aussi témoin et médiateur, en 1310, d'un traité entre Edouard, comte de Bar, et Jean de Bar, seigneur de Puisaie, oncle et tuteur d'Edouard. Le comte avait atteint sa 14e année et prit alors le gouvernement des ses États (4).

(1) Le titre original en parchemin est aux archives de la Préfecture des Vosges, liasse H. 113, art. Gendreville. Le sceau a été enlevé. Une copie de ce titre est jointe à l'original, et commence ainsi « Donné pr. copie sous le scel et signet mons^r^ Humbt Sarrey dou Neufchastel prestre notaire de la cour de Toul le dernier jour dou mois de mars l'an de grace mil trois cens quarante deux. Je Vauthiers sires de Boffromont.... etc.

(2) *H^re^ de Bourgogne*, t. 2, p. 343.

(3) Voir ces traités, *H^re^ de Bourgogne*, par Dom Prancher, aux preuves.

(4) *H^re^ de Bourgogne*, généalogie des Beaufremont.

Gauthier fut encore caution, vers le même temps, de Hugues de Vienne, pour une somme de six mille livres tournois que ce seigneur devait, entre autres choses, donner à Jeanne de Vienne, sa fille, qu'il mariait à Pierre, fils de Thiébaut, comte de Bar (1).

Helluis de Beaufremont, sœur de Gauthier, veuve de Jean d'Oiselet au mois de mai 1310, certifia, comme tutrice de ses enfants, que son mari avait donné à perpétuité, pour la rémission de ses péchés, à Notre-Dame de la Charité, *diocèse* de Besançon, quinze livrées de terre (2) assises au puits de Salins, sur les vingt livrées de terre qu'elle tenait, au même lieu, de Jean de Châlon, sieur d'Arsey. Cette donation fut confirmée par Jean de Châlon qui, dans l'acte daté de 1309, dit que le seigneur d'Oiselet est son ami, son cousin et son féal.

Gauthier de Beaufremont, comme ses prédécesseurs, jouit d'une grande faveur auprès des ducs de Lorraine et de Bar; les faits déjà cités et ceux qui vont suivre le prouvent également. Dans une bataille livrée devant Frouard, en 1308, entre l'évêque de Metz et le duc de Lorraine, Ferry IV, le comte de Bar, Édouard (3), qui soutenait l'évêque, son parent, avait été fait prisonnier avec plusieurs seigneurs et chevaliers de son armée. Il ne put sortir de prison qu'en 1314, et en s'obligeant à payer au duc de Lorraine quatre-vingt-dix mille livres tournois pour sa rançon et celle des seigneurs faits prisonniers avec lui. La ville de la Mothe fut engagée, en cette circonstance, pour vingt mille livres et demeura toujours depuis à la Lorraine. Par un nouveau traité fait en 1315, Édouard et Ferry s'obligeaient à s'aider mutuellement toute leur vie, dans toutes leurs guerres, à marcher au secours l'un de l'autre dans la quinzaine après qu'ils en auraient été avertis, avec cent hommes cuirassés, chevaliers

(1) *Histoire de Bourgogne*, t. 2, p. 343.
(2) *Histoire de Bourgogne*, t. 2, p. 343. La livrée rapportait une livre.
(3) *Histoire de Lorraine*, D. Calmet, t. 3, p. 258.

ou écuyers, et trois mille hommes de pied, à la tête desquels ils devaient se rendre à leurs frais, où besoin serait, pour y vivre ensuite aux dépens de la partie secourue. Si la chose demandait un prompt secours, ils s'engageaient à accourir le plus tôt possible au secours l'un de l'autre, avec le plus de gens qu'ils pourraient en réunir, etc. Les deux partis promettaient mutuellement de ne faire, l'un sans l'autre, ni paix ni alliance, et défendaient à leurs sujets toutes entreprises, exécutions et voies de fait, sous peine de restitution et même de prison.

Pour rendre cette alliance plus ferme et plus durable, ils convinrent que s'il arrivait entre eux quelques difficultés, ils nommeraient chacun de leur côté deux gentilshommes qui en connaîtraient, et à la décision desquels on s'en tiendrait. Ce traité fut passé à Bar-sur-Aube, sous la garantie du roi de France. Le duc et le comte donnèrent, pour otages et garants de leur parole, chacun quatre chevaliers, qui furent : de la part du duc, Jean de Bayon, Bruriquel de Rist, Pierre d'Haraucourt et Liébaut de Rosières; et de la part du comte, Erard, sire de Pierrepont, son oncle, Ancel de Joinville, sire de Reinel, Vauthier, seigneur de Beaufremont, et Pierre de Varcey, seigneur de Chaucenay.

Thiébaut II, fils de Ferri III, duc de Lorraine, ayant reçu en apanage la ville de Neufchâteau, la prévôté de Châtenois et le château de Montfort, en avait fait hommage à Philippe-le-Bel, roi de France (ces villes étaient tenues comme fiefs de Champagne par les ducs de Lorraine, et Philippe-le-Bel avait acquis ce droit d'hommage en épousant Jeanne, comtesse de Champagne) (1). Mais cette servitude devint bientôt très-onéreuse au prince lorrain. Les bourgeois de Neufchâteau, enhardis par l'asile que la France leur offrait dans toutes les occasions, méprisèrent l'autorité de leur sei-

(1) Hugo (Baleicourt). *Généalogie de la maison de Lorraine*, p. 124 et 125.

(2) Benoit-Picart.

(3) Hugo, p. 125.

gneur et allèrent même jusqu'à l'insulte à son égard. Thiébaut fit jeter dans les prisons Viriat, Humblot, le Petit, principaux chefs de la sédition. Les autres habitants implorèrent aussitôt la protection de Louis de France, roi de Navarre, qui reçut favorablement leur demande, et qui faisait instruire la procédure au criminel lorsque le duc Thiébaut mourut. Ferri IV, son fils, comparut au tribunal du roi de Navarre, où la cause fut plaidée. Les bourgeois la gagnèrent, et la seule grâce qu'obtint le duc fut d'être déchargé de tout dédommagement à leur égard.

Fâché de voir son autorité méconnue par des sujets mutins, Ferri pensa sérieusement à secouer le joug de la France. Il présenta au roi Philippe V qui, comme ses deux prédécesseurs, prétendait avoir un droit de suzeraineté sur la ville, un acte émanant de Henri, comte de Blamont, de Henri III, comte de Vaudémont, et de Gauthier, sire de Beaufremont, par lequel ils attestaient que la ville de Neufchâteau ne dépendait pas et n'avait jamais dépendu en rien des rois de France, que, par conséquent, le roi *Philippe* n'avait aucun *dominium* à Neufchâteau (1), qu'il n'y pouvait jouir d'aucun revenu, et, de plus, que les bourgeois de cette ville, entièrement étrangers à sa juridiction, n'étaient point obligés envers lui. Les trois seigneurs dont les noms figurent dans cet acte de 1318 (2), avaient été voués de Neufchâteau, et connaissaient parfaitement la position, les droits et les devoirs de ses habitants. Néanmoins, ce ne fut qu'en octobre 1465, que Louis XI déchargea définitivement le duc de Lorraine de ce droit d'hommage peut-être imprudemment accepté par Thiébaut II et que ne pouvait exiger le roi de France qu'en sa qualité de comte de Champagne.

La veuve de ce duc, Élisabeth de Rumigni, se remaria en 1314, à Gaucher V, comte de Chatillon et de Porcien,

(1) *Essai sur la commune de Neufchâteau*, par Digot, p. 35.

(2) *Trésor des chartes de Lorraine, layette, Neufchâtel et Chatenoys.*

connétable de France. Ferri IV, fils d'Élisabeth, lui abandonna pour douaire la ville de Neufchâteau. Par suite de cet abandon momentané, Gaucher eut bientôt des difficultés avec le fils de son épouse, pour le droit qu'il disait avoir de frapper monnaie dans cette ville. Leur différend fut terminé en 1318, par le jugement d'arbitres nommés à ce sujet, puis en 1321 par un traité en vertu duquel Gaucher put jouir du droit de frapper monnaie en n'employant plus à l'avenir que le coin ducal. Ferri IV s'obligea de payer en outre, à son beau-père, pour le douaire de sa mère, une somme de 2,500 livres de bons tournois, à Andelot, pendant six ans. Henri, comte de Vaudémont, Jean, seigneur de Bourlémont, Huard de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville, Erard du Châtelet, qui d'abord avaient été arbitres, Henri du Châtelet, seigneur d'Autigny, et Henri de Deuilly, chevaliers, furent témoins et se rendirent garants de ce traité, et cautions des engagements que prenait le duc Ferri envers son beau-père (1).

En 1325, Gauthier de Beaufremont reçut l'hommage d'Henri de Deuilly, pour la terre de Remonville (2), et en 1326, celui d'Oudot de Tilleul pour Corviller (3) et Circourt.

Ce seigneur mourut peu de temps après, laissant de son mariage avec Jeanne de Scey-sur-Saône, Liébaud IV, Huard, seigneur de Scey, et Pierre, mort sans enfants, à qui Jeanne, comtesse palatine de Bourgogne, reine de France, avait donné les terres de Chassey et de Villeneuve qu'il laissa à son frère Huard.

Liébaud IV, dit le jeune, baron de Beaufremont.

(XIVe siècle.)

Liébaud IV, qui était fils aîné de Gauthier, succéda à son père en qualité de baron de Beaufremont. Il avait épousé,

(1) *Histoire généalogique de la maison du Chatelet*, preuve, p. 9.

(2) *Histoire de Bourgogne* (*généalogie*).

(3) Ne serait-ce pas Certilleux ou Villards?

dès l'an 1320 Béatrix, fille d'Ulric de Vauvry, seigneur de Charnay; il devint lui-même, par cette alliance, seigneur de Charnay et de Villers-les-Pots (1).

Sait-Omer ayant été assiégé vers cette époque par Robert d'Artois, Liébaud suivit, accompagné de six écuyers, Eudes, duc de Bourgogne, qui se rendait en Flandres pour secourir cette place.

En 1328, les états de Lorraine furent convoqués pour désigner la personne à qui la mainbournie ou régence serait confiée pendant la minorité du duc Raoul. Cette convocation fut faite par Mathieu, seigneur de Teintru, et Hugues, seigneur de Rumigny, oncle de Raoul, par le comte de Vaudémont et les sires de Beaufremont et du Châtelet. La session, qui paraît n'avoir été que d'un jour, se tint sur l'emplacement de la ville neuve de Nancy. Les gentilshommes lorrains déférèrent la régence à la duchesse douairière, Isabelle d'Autriche, et décidèrent que la veuve de Ferri III profiterait des *conseils et bons avisements que pourroit lui parfournir Révérendissime Père évêque Thomas Borlémont de Toul* (3).

Il existe, aux chartes de Lorraine, un parchemin contenant « des lettres de foi et hommage du mercredi devant feste Saint-Symon et Saint-Jude, en octembre 1334, de Huairs de Baifromont, chivalier, par lesquelles il se reconnoit homme lige d'Edouart, comte de Bar et de ses hoirs, devant tous hommes, excepté son signour Hanry de Bourgogne, pour tout ce qu'il a à Deulowart, à Beilleville, Lixières, sa fort maison qu'il a à Ville, pour lesquelles choses, luy et ses hoirs doivent la garde à Monsson, la moitié de trois septmaines et plus n'en doie. » Cet acte est scellé du scel dudit Huard, évidemment le frère puîné de Liébaud IV (1).

Huard de Beaufremont fut aussi, quelque temps après,

(1) *Histoire de Bourgogne, généalogie.*

(2) *Mémoires de l'académie de Stanislas*, 1851, p. 41.

(3) Thomas de Bourlémont fut évêque de Toul de 1329 à 1353.

(1) *Histoire de la famille de Raigecourt.*

en relation avec Adémare, évêque de Metz (2). Ils firent entre eux un traité concernant des emprunts, des engagements et des retraits de la part de l'évêque. Une obligation, du 15 janvier 1334, d'Henri, comte de Bar, « cancellée au profit d'Huart de Beffroymont, » atteste qu'à cette date, l'évêque Adémare devait encore à ce seigneur chevalier une somme de cinq mille livres (3).

Sous le prédécesseur d'Adémare, Henri Dauphin, évêque de Metz, le diocèse était dans un bien triste état, les ecclésiastiques n'y obtenaient plus aucune considération. Vers 1324, les magistrats de la cité avaient ordonné que tous les cens acquis par le clergé seraient désormais sujets à rachat. Les ecclésiastiques s'opposèrent inutilement à cette ordonnance; plusieurs subirent des condamnations très-rigoureuses, quelques-uns même furent bannis, entre autres le chancelier et le coutre (sacristain) de la cathédrale (5).

Ce chancelier banni était Pierre de Beaufremont. (Était-ce le frère de Liébaud? nous le supposons.) Il se retira à Vic où il exerça les fonctions de vicaire général de l'évêché, et fit bâtir en 1340, pour l'évêque de Metz, le château de Fribourg en Lorraine, à l'orient de Marsal, sur le chemin de l'Alsace.

L'évêque Henri, occupé alors à défendre le Dauphiné contre la Savoie, fit à son retour, sentir aux messins tout son mécontentement, et les obligea à révoquer tout ce qu'ils avaient fait contre le clergé.

A cette époque, il était assez ordinaire qu'un prince, qui avait des réclamations à former contre un de ses voisins, fit arrêter, jusqu'à ce que justice lui fût rendue, les sujets de ce dernier qui avaient le malheur de tomber entre ses mains. Ils devenaient en quelque sorte des otages qui répondaient

(2) *Histoire de Metz*, p. 542.

(3) *Cartulaire de Lorraine.*

(4) *Histoire de Metz*, p. 523.

(5) Le chancelier était notaire de l'église et secrétaire de l'évêque.

de l'accomplissement des obligations contractées. Les bourgeois de Neufchâteau qui se trouvaient dépendre à la fois des ducs de Lorraine et des comtes de Champagne, furent, à ce qu'il paraît, souvent en butte à des avanies de cette nature (1). Aussi, en 1324 et les années suivantes, les vit-on réclamer et obtenir de Jean de Sarrebruck, seigneur de Commercy, de Thomas de Bourlémont, évêque de Toul, de Thiébault, comte de Blamont, d'Erard du Châtelet, des attestations qui devaient avoir pour résultat de prévenir le retour de semblables vexations. « Une lettre de noble homme et sage messire *Liébaut*, seigneur de Boiffremont, du 8 novembre 1344, assure aussi et déclare que les bourgeois de Neufchâteau sont franches personnes, et ne peuvent être arrestés, ni leurs biens pris par quelque seigneur que ce soit, si ce n'est de leur propre fait. » (2) Les attestations des autres personnages étaient faites dans le même genre, tous affirmaient que les habitants de Neufchâteau ne pouvaient être arrêtés pour répondre des dettes de leurs souverains, attendu qu'ils n'appartenaient ni aux comtes de Champagne, ni aux rois de France, et *n'étaient* pas sujets des ducs de Lorraine, dont ils reconnaissaient cependant l'autorité dans certaines limites.

En 1344, Huard de Beaufremont reçut du comte de Bar 5,000 livres de petits tournois vieux, en dédommagement des pertes qu'il avait souffertes pour le service de ce comte. La même année, il fit hommage à son frère aîné Liébaud, pour les maisons fortes de Scey-sur-Saône et de Lignéville qu'il avait eues en partage.

Liébaud de Beaufremont reçut aussi, l'année suivante, l'hommage d'Henri de Deuilly pour Remonville. Il fut un des barons à qui le roi de France écrivit en 1350, pour venir à son mandement, et il est nommé dans cette lettre avec Huard son frère, avant plusieurs grands seigneurs de Bourgogne. Il fit hommage au roi en la même année, pour 200 livres

(1) *Essai sur la commune de Neufchâteau*, par M. Digot, p. 38.
(2) *Mémoires*, par M. Noël, n° 6, p. 98.

de rentes à vie, assignées sur le trésor royal, et il alla l'année suivante, en Prusse, combattre pour les chevaliers Teutoniques (1).

Parmi les seigneurs et gens d'armes venus au secours du duc de Bourgogne, Philippe de Rouvres, en 1358, se trouvait Jean de Bourgogne, chevalier banneret, reçu le 9 janvier avec 97 nobles sous bannière. Au nombre de ces gentilshommes, on comptait Liébaud et Érard (2) de Beaufremont, ainsi que Jean, bâtard de Beaufremont.

Quelques années plus tard, la forte maison de Mandres-aux-quatre-Tours (village entre Toul et Saint-Mihiel), fut prise par Liébaud de Beaufremont, *le jeune,* sur Jean d'Apremont sire de Forbach, avec qui il était en guerre. Le sire de Forbach ne rentra en possession de sa forteresse, qui lui fut restituée par le comte de Bar, qu'en payant au seigneur de Beaufremont une somme de deux mille petits florins de bon or. Il paraîtrait même que cette somme fut de 2,500 florins (3).

Le 11 août 1363, Henri, comte de Vaudémont et sire de Joinville reprit de Robert, duc de Bar (4), le comté de Vaudémont, Châtel-sur-Moselle, Bainville et autres lieux. Deux jours après, ils firent un compromis entre les mains de Huard de Beffroymont, Gérard de Bone, Jacques de Tercanville, Villaume de Stainville, Gaucher d'Arsilliers, Ogier de Donjeulx, Richard de Châtel-sur-Moselle et Geoffroy de Marson, pour terminer tous les sujets de plainte qu'ils avaient ensemble. Le comte de Vaudémont se plaignait principalement de ce que le duc de Bar avait été aidant et confortant de Jean, duc de Lorraine, contre lui au siége de Chaligni, par quoi ledit comte prétendait n'être plus obligé d'entrer en sa foi et hommage, ni de répondre de lui.

(1) *Histoire de Bourgogne*, généalogie.

(2) Erard était, dit on, fils de Huard et neveu de Liébaud, mais ne serait-ce pas Huard lui-même?

(3) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, page 719.

(4) Le Barrois avait été, depuis peu, érigé en duché en faveur de Robert.

Il n'avait pas laissé de le faire deux jours auparavant, mais à condition qu'on lui ferait justice des torts qu'il avait soufferts, au dire des seigneurs arbitres dessus nommés.

Les archives de la Meurthe possèdent la copie en papier d'un vidimus des lettres de Liébaud, seigneur de Beaufremont, chevalier, qui reconnaît tenir en fief du duc de Bar, le château et la ville de Beaufremont, et tout ce qu'il a et peut avoir à Gendreville, Médonville, Aingeville, Saint-Ouain et Parey. Nous n'ayons pu découvrir le motif pour lequel ces lettres furent données, mais comme elles semblent atténuer quelque peu les priviléges accordés autrefois aux seigneurs de Beaufremont par l'empereur Frédéric Ier, nous croyons devoir en donner ici le texte (1).

« A tous ceulx qui ces présentes lettres verront et orront, » Jehan de Revigny, doien de Bar, garde du scel du duchié » de Bar, salut. Scavoir faisons que le sezime jour du mois » d'aoust l'an mil quatre cens et nuef, noz amez Gilet » d'Andernay et Jennin de Mouson, jurés et establis à ce » faire de par Monseigneur le duc de Bar, seigneur de Cassel, » on tabellionnage de Bar, virent, tinrent et de mot à mot » diligemment leurent unes lettres saines et entières en seing » et en escripture, contenant la fourme qui s'ensuit : En » nom de Dieu nostre seignor Amen. Par cest présent pu- » blicque instrument puisse à tous apparoir évidemment que » en l'an de la nativitey nostre Seignor Jhésu-christ mil trois » cens soixante et quatre, le huitiesme jour du mois d'aoust, » à l'eure de nonne, en chastel fort de Beffroimont, dou » diocèse de Toul, en l'indiction seconde du pontificault de » nostre très-sainct père en Dieu et seigneur Urbain, » par la divine Providence pape quint, en l'an second, en » la présence de moy notaire publicque cy dessoubz escript » et des tesmoins à ce espécialement appellez et requis, pour » ce personelement establiz nobles hom̃s et saiges seigneurs

(1) Nous devons ce texte à la grande obligeance de M. Lepage, archiviste de la Meurthe.

» Liébautz, seigneur de Beffroymont, chevalier, et ait re-
» cognu et confessey de sa propre volenté, com bien avisées,
» que il tient en fié et en homaige des très-hault et puis-
» sant prince Monseigneur le duc de Bar, marchis du Pont :
» premier le chastel de Beffroymont, la ville dudit Bef-
» froymont et toutes les appartenances d'iceulx, en hommes,
» en femmes, en rentes, en censes, en bois, en yauves
» et en toutes autres choses quelconques dépendens dudit
» chastel et de ladite ville. Item tout ce que ledis seignor
» Liebaux ait, puet et doit avoir en la ville de Gendreville
» en hommes, en femmes, en rentes, en censes, en bois,
» en yauves, en toutes autres choses, sans rien retenir.
» Item tout ce qu'il ait, puet et doit avoir en la ville de
» Médonville en toutes choses si con dessus est dit, sans
» rien retenir. Item la ville de Aingeville à rachest de cent
» libvres petiz tournois viez. Item vint livrées de terre petiz
» tournois viez sur les tailles de la ville de Saint-Ouain et
» sur les tailles de la ville de Parey à rachest de deux cens
» libvres petiz tournois viez, et ait denrièrement dit et re-
» cognu lidis seignor Libauz qui sy plus estoit trouvey qu'il
» en tenist et deust tenir, il le recognoit à tenir entièrement
» en la manière et en la forme que seignor Vauchiers, ses
» pères, lou tenoit. Ceu fu faict, dit et recongnu présent
» seignor (*Ce mot est resté en blanc.*) curé de Beffroymont
» et doien de la chreptientey de Chastenoy, prebtre, Joffroy,
» dit Monicil et Jacquot de la Mothe, escuiers, tuit dou
» diocèse de Toul, tesmoins à ceu appelez et requis, en
» l'an, mois, jour, heure, indiction et pontificaul devant
» dis. Et je Warins, Pierres, Beffroymont, prebtres du diocèse
» de Toul, notaires publicques de l'auctorité impériale et de
» la court de l'official de Toul, ay esté présens à toutes les
» choses et singulières dessusdites, ensemble les tesmoins
» dessus nommés, et en la fourme qu'elles ont estées par
» je devant dit chevalier recogneues, je les ay escriptes et
» mises en la forme publicque et signées de mon signet acous-
» tumey, en signe de vérité. En tesmoing de laquelle vision,

» nous garde dessus dit, par le rapport et relation desdis
» jurez, avec leurs signez manuelz avons séellé cest présent
» vidimus du seel dudit duchié de Bar, saulf le droit nos-
» tredit seigneur le duc et l'aultruy. Qui fu fait l'an et
» jour dessudiz. Signé J. de Mousson, avec paraffe. »

Le roi de France, Charles V, donna, en 1366, des lettres d'abolition à Humbert de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville, pour avoir levé des troupes en son propre nom (1). Ce même seigneur et Jeanne de la Fauche, sa femme, acquirent, l'année suivante, de Guillaume, de Monthureux-sur-Saône, et de Jeanne de Germiny, sa femme, la grosse tour de la maison forte de Monthureux, avec la moitié de ce qu'ils avaient en ladite ville et en celles de Belmont et Nonville, pour mille petits florins de Florence, de bon or, mais à réachat (2).

Comme on a déjà pu le remarquer, les guerres étaient très-fréquentes entre la Lorraine, le Barrois, la cité de Metz ou même les seigneurs souverains. Un simple prétexte suffisait trop souvent pour les occasionner. En 1368, un gentilhomme du Barrois nommé Jean de Mars ou de May, ayant pris querelle avec ceux de Metz, leur déclara la guerre, de concert, à ce que l'on croyait, avec le duc de Bar. Le défi fut suivi d'hostilités. Les messins, pour se défendre, prirent à leur service Robert d'Hervillers qui, de son côté, fit des courses sur les terres des barrisiens. Les deux chefs, après avoir fait pendant quelque temps le dégât sur les terres les uns des autres, se défièrent enfin à un combat singulier. Le jour fut fixé au quatre avril, et le lieu marqué dans la cour du comte de Saint-Pol, à Ligni. Robert d'Hervilliers s'y rendit accompagné de cent vingt cavaliers qui ne venaient avec d'autre intention que d'assister au combat. Un avertissement qui leur fut donné en chemin, leur fit prendre des précautions

(1) *Histoire de Bourgogne*, *généalogie*.
(2) *Statistique des Vosges*, p. 49.

et ils s'armèrent. Arrivés devant Ligni, ils en trouvèrent les portes fermées. Le duc de Bar les attendait près de là avec des gens en armes. Ils mirent pied à terre, donnèrent leurs chevaux aux pages et se retirèrent derrière un ruisseau. Les barrisiens voyant fuir les pages, crurent que c'étaient les gens de Robert; ils se mirent à les poursuivre, mais ils tombèrent dans l'embuscade qui les attendait derrière le ruisseau. Le combat fut sanglant. Le comte de Salm et Jean de May y furent tués, ainsi que six ou sept autres seigneurs. Là périt aussi Humbert de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville (1). Le duc Robert de Bar y fut fait prisonnier avec une grande partie de sa noblesse. Parmi ceux qui furent pris, se trouvèrent Robert des Armoises, Guillaume de Stainville, Pierre de Moncel, Vautrin de Beaufremont (2), Jacques d'Épinal, Jean du Châtelet, etc.

Les prisonniers furent conduits à Metz, et la plupart y demeurèrent jusqu'en 1370. Quelques-uns cependant parvinrent à tromper la surveillance de leurs gardiens, car d'après la chronique du doyen de Saint-Thiébaut : « En 1368, le sabmedi devant le perdu diemange (*peut-être le dimanche d'avant la septuagésime*), à heure de mynuit, s'eschappèrent Wailtrin de Boffroymont, Durant d'Art, et Louis de Letreicourt, qui estoient en prixons en l'hostel Jehan de la Court (3). »

Le duc de Bar n'obtint sa liberté qu'en s'engageant à payer une somme de soixante mille florins dont se rendirent cautions Huard et Philibert de Beaufremont, ainsi que plusieurs autres seigneurs.

Le traité commence ainsi : *Nous Robert duc de Bar,*

(1) *Histoire du Barrois, et Histoire de Lorraine*, t, 3, p. 284.

(2) Ce Vautrin ou Gauthier de Beaufremont était probablement fils aîné de Pierre de Beaufremont, seigneur de Ruppes, et petit-fils de Huard, frère de Gauthier, baron de Beaufremont.

(3) *Histoire de Lorraine,* D. Calmet, t. 5, page xxi, et Huguenin, p. 100.

Marchis dou Pont, Hanris contes de Petite Pierre, Philibert de Beffroymont, etc. Le duc, les chevaliers et les seigneurs nommés s'engagent comme cautions les uns pour les autres, à payer, à la cité de Metz, la somme de soixante mille florins de Florence, pour les dommages causés dans les terres de cette cité par eux et leurs hommes; ils s'engagent aussi à ne plus faire *dapmaige en corps, ne en biens à ceux de Metz tant et si longuement come lidite some de LX. M. Florins ou aucune partie d'icelle demourrait à paier.*

Les messins ne se contentant pas de cette somme, obligèrent aussi la noblesse prisonnière à payer une rançon, de sorte que Robert, au service de qui les seigneurs avaient été pris, fut obligé de promettre 140000 florins, tant pour lui que pour les autres prisonniers (1). Cette somme était excessive, et le duc en porta ses plaintes au Pape qui le fit dispenser de son serment ainsi que ses cautions. Il n'est pas certain qu'il ait donné au-delà de 25,000 florins qu'il versa en septembre 1370.

Il ne paraît pas que Liébaud IV ait pris part aux derniers événements qui viennent d'être cités : il était arrivé à l'âge du repos. Il mourut vers l'an 1378, laissant de Béatrix de Vauvry, son épouse : 1° Philibert, qui lui succéda; 2° Jean dont on va parler; 3° Vauthier-Jean et Jeanne de Vienne, enfants de Marguerite de Beaufremont, sa fille, qui avait épousé Henri de Vienne, seigneur de Mirebel, et qui eurent part à sa succession suivant des titres de 1378 et 1379.

Huard de Beaufremont, frère de Liébaud IV, avait épousé Agnès, fille de Jean du Cusance et d'Isabeau de Belvoir. En 1374, il partagea ses biens entre les enfants qu'il avait eus de ce mariage. Ils étaient au nombre de six, 1° Henri, baron et seigneur de Scey-sur-Saône; 2° Érard, seigneur de Lignéville, qui fut probablement père d'Érard et de Jean de Beaufremont, chevaliers de Rhodes, commandeurs de

(1) *Histoire de la Maison de Raigecourt*, préface, page XXXVIII. Voir aussi aux *Preuves de l'Histoire généalogique de la Maison du Châtelet*, p. XVII.

Belle-croix et du Temple de Dijon; 3° Jean, nommé avec Henri, son frère, dans un acte d'hommage rendu par Guyot de Senoncourt en 1388; 4° Pierre l'aîné, chevalier de Rhodes, grand prieur de France, grand hospitalier de l'ordre et bailli de la Morée en 1410; 5° Pierre, le jeune, aussi chevalier en 1411, et grand prieur de Champagne en 1429; 6° Agnès de Beaufremont, mariée à Huguenin de Saux, écuyer, dit le Borgne ou le Louvet, seigneur d'Arc-sur-Tille, dont elle eut deux enfants, Guillaume et Marguerite.

Jean de Beaufremont, second fils de Liébaud IV, nommé avec Gauthier, son frère, dans un titre de Cherlieu de l'an 1362, est qualifié chevalier bachelier dans une montre d'armes de l'an 1351. L'on peut conjecturer qu'il fut père de Marie de Beaufremont, mariée à Jean de Bouzey, chevalier, seigneur d'Ombrotte, dont elle eut deux fils, Liébaud et Jean de Bouzey.

Liébaud IV avait été témoin de bien des événements malheureux. Il avait pu, du donjon de sa demeure, reconnaître les Anglais qui, vainqueurs de la France aux journées de Crécy et de Poitiers, s'étaient répandus, dans diverses parties du pays, après ces batailles, et étaient venus de la sorte prendre part aux querelles du comte de Vaudémont contre le duc de Bar, puis porter ensuite la désolation au sein même des populations qu'ils auraient dû protéger. Dans ces temps de guerres continuelles, la culture des terres était forcément négligée : les ronces et les épines envahissaient alors le sol que les bras occupés au métier des armes ne pouvaient plus ensemencer. L'intempérie des saisons venant s'ajouter aux causes déjà nombreuses qui rendaient les récoltes insuffisantes, il en résultait de véritables famines. L'année 1348, surtout, avait été remarquable par des pluies continuelles; une peste terrible vint se joindre à la disette et dépeupla tour à tour l'Europe, l'Asie et l'Afrique. Les ravages qu'elle fit dans notre pays furent horribles, car suivant les chroniques lorraines :

« L'an mil trois cent quarante-neuf,
» Sur cent il n'en restait que neuf. »

Nos campagnes furent réellement dépeuplées par ces terribles fléaux qui les avaient affligées en même temps.

Nous aimons à penser que, dans ces tristes circonstances, le seigneur de Beaufremont se montra humain et généreux envers les populations de ses domaines, et qu'il consacra une partie de ses grandes richesses à venir en aide aux familles malheureuses (1). Il n'aurait fait ainsi que mériter une fois de plus le titre de *bon baron de Beaufremont*, devenu proverbial pour sa famille. La tradition ancienne des deux Bourgognes mettait en effet cette maison au rang des plus distinguées, par ce commun proverbe : *Riche de Châlon, Noble de Vienne, Preux de Vergy, Fiefs de Neufchâtel, et la Maison de Beaufremont d'où sont sortis les Bons Barons.*

Philibert, baron de Beaufremont.

(Fin du XIVe et commencement du XVe siècle.)

Philibert, baron de Beaufremont, Jonvelle et Saxefontaine, seigneur de Charnay, Vauvri, Villers-les-Pots, Lavigni, Margilly, etc., jouissait déjà d'une haute considération du vivant de son père. Nous l'avons vu figurer un des premiers

(1) Nous ne faisons pas ici une simple conjecture. Une étendue de près de six hectares de terrains cultivés, situés au nord de Lemmecourt, et portés à l'ancienne matrice cadastrale sous l'indication de *biens des pauvres d'Urville*, avait reçu, au moyen-âge, le nom de *grande* et de *petite* corvée de la *Borde*. Cette désignation nous montre évidemment que les revenus de ces corvées furent affectés, par les seigneurs de Beaufremont, à qui elles appartenaient, au soulagement des pauvres infirmes, et, en particulier, à celui des lépreux et des pestiférés, que l'on reléguait, à cette époque, dans des habitations isolées appelées *Bordes*.

dans le traité fait en 1370, entre le duc de Bar et les messins. En 1374, il faisait la guerre, avec le secours de Jean, son frère, au comte de Ligni, de la maison de Luxembourg (1). Le 20 avril 1376, ils firent encore conjointement un accord avec Vauthier de Vienne, leur neveu, touchant la succession de leur père Thiébaut ou Liébaud IV de Beaufremont (2).

Enfin, les deux frères et plusieurs autres seigneurs se rendaient cautions, le 15 décembre 1385, en faveur de Robert, duc de Bar, pour une somme de cinq mille florins qu'il devait à son cousin Évrard, comte des Deux-Ponts (3).

Philibert de Beaufremont épousa, vers 1375, Agnès de Jonvelle, veuve de Guillaume de Vergy, fille et héritière de Philippe, seigneur de Jonvelle-sur-Saône, et de Guillemette, dame de Charny. On trouve dans l'histoire de la maison de Vergy, qu'il eut un procès en 1389, pour les droits de sa femme, contre son cousin, Henri de Beaufremont, seigneur de Scey-sur-Saône, qui avait épousé une fille du premier lit d'Agnès de Jonvelle.

« Le 11 août 1388, Gérard, de Darney-aux-Chênes, escuier, et damoyselle Catherine sa femme, vendirent à noble homme Monseigneur Philibert, seigneur de Beffroymont, tout ce qu'ils avaient et pouvaient avoir « es bans et finages de Darney, Longchamp, Ollainville et Sandaucourt, en hommes, en femmes, en rentes, en cens, en preys, en terres arables et non arables, en bois, en yawes (4), en justice haulte, moyenne et basse, en gelines', en crouvées, en dixmes grosses et menues, en patronage de l'église dudit Darney, en deniers, en places de maisons, en jardins, en amendes, en rentes, et en toutes et singulières autres choses (5). »... Cette vente,

(1) *Généalogie*, Dunod.

(2) *H. de Bourgogne*, t. 2, p. 345.

(3) *Histoire de la Maison du Châtelet*, preuves, page 18.

(4) En eaux.

(5) Trésor des chartes de Lorraine, volume portant pour titre : *Sampigny, Trognon, Beaufremont.*

faite pour le prix de cent dix francs de bon or, fut agréée, ratifiée et confirmée par Jean, duc de Lorraine, le jour de la Saint-Barthélemy de la même année 1388. Les seigneurs de Beaufremont jouirent toujours depuis du droit de patronage en l'église de Darney-aux-Chênes, mais les autres prérogatives qu'ils prétendaient avoir dans cette localité leur furent souvent contestées par les autres seigneurs du lieu (1).

La terre d'Urville, qui faisait partie de la baronnie de Beaufremont, passa aussi dans la maison de ce nom, par l'acquet qu'en fit, en 1399, Philibert de Beaufremont, de Jeanne de Ribeaupierre, dame de Magnières (2).

Philibert de Beaufremont, comme tous ses ancêtres, possédait plusieurs terres en Bourgogne; en 1402, il fit hommage à Philippe-le-Hardi, pour la terre de Villers-les-Pots, auprès d'Auxonne. Le duc le qualifie son amé, féal chevalier et chambellan, dans l'acte de cet hommage.

La bibliothèque d'Épinal possède, sur cette ville, un manuscrit où se lit le titre suivant :

« Adveu et dénombrement de Phelibert de Beffroymont, sieur de Ricey (3), de quinze vieux florins à lui appartenans sur les salines de Marsal, dix muids de sel sur les salines de Moyenvic, le quart ez villes de Thaon et de la Baffe, touchant les bastards d'Épinal, toutes lesquelles choses il recognoist tenir à foi et hommage de Raoul de Coucy, évesque de Metz, l'an 1405.

» Sachent tuit que je Phelibert de Beffroymont, seigneur de Ricey, escuyers, confesse et avoue tenir en fiez liges de Révérend père en Dieu mon très cher signor monsieur Raoul de Coucy, Evesque de Metz, à cause de son Eveschié de Metz, les choses que s'ensuivent. Premiers, quinze viez florins que je doie panre tous les ans de annuelle rente sur les salines

(1) Voir archives de la préfecture des Vosges, carton E, 19.

(2) *Statistique des Vosges*, pages 514.

(3) Nous pensons qu'il y a ici erreur, et qu'il faut lire : *sieur de ce lieu.*

de Marsaulx au jour et feste sainct Remy chief d'octobre, lesquels sont à raichest de cent et cinquante viez florins.

» Item, le quart en la ville de Thaon, et le quart en la ville de la Beffe.

» Item, dix meus de sal que se doient payer tous les ans sur les salines de Moyenvil.

» Item, je avoue encore à tenir de mon dit signor dessus dict, tous ceu que les bastards d'Éspinal puellent et doient avoir on ban d'Éspinal pour cause de gaigière, de mon dit signor dessus dict et toutes les choses dessus dictes, je l'y promets à desservir si comme le fiez le désire.

» En tesmoignage de ceu, j'ay mis mon propre scel pendant en ce présent dénommément qui fut faict le 23e jour de juin 1405, scellées d'un petit sceau de cire rouge pendant sur double queues en parchemin (1). »

Le 14 novembre de la même année 1405, Jean de Blâmont, écuyer, seigneur de Vaire et de Vellesson, vendait, « pour 300 livres tournois à l'escu d'or, » à Philibert, seigneur de Beaufremont, chevalier, et à Agnès de Jonvelle, sa femme, leur vie durant, l'usufruit de la vouerie de Neufchâtel (2), déchargée de toutes dettes, sinon des rentes féodales. La même vente eut lieu le même jour, par Jean de Blâmont, à Jean de Beaufremont, chevalier, et à ses hoirs, moyennant neuf cents livres tournois, à charge de l'usufruit la vie durant de Philibert, son père. Enfin, par un acte du vingt du même mois, Jean de Beaufremont, qui prend le titre de seigneur de Montfort, fit la cession et le transport de la propriété de la vouerie de Neufchâtel à Philibert de Beaufremont et à Agnès de Jonvelle, ses père et mère, moyennant neuf cents livres. Cependant, le 10 octobre 1410, Jean de Beaufremont rendait hommage pour cette vouerie à Louis de Châlon, époux de Jeanne de Montbelliard, de laquelle il la tenait alors, et plus tard, Philibert de Beaufremont cédait ce qu'il pouvait y

(1) L'original de ce titre est à la bibliothèque impériale à Paris.

(2) Neufchâteau.

prétendre, moyennant 450 vieux florins, à Catherine de Ludres, épouse de Philippe de Nourroy (1).

Le 13 novembre 1407, Philibert de Beaufremont et la plupart des membres de sa famille se trouvaient réunis pour la célébration du mariage de Jeanne, sa fille aînée, avec Guillaume d'Arberg, seigneur de Valengin (2). Le contrat de cette alliance, qui se trouve au trésor des chartes de Lorraine et que nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici, est remarquable par les expressions qui y sont employées; ces expressions tiennent, il est vrai, du caractère particulier du XVe siècle, mais elles montrent aussi les sentiments chrétiens des deux familles, et en particulier ceux des nouveaux époux. Le lendemain de son mariage, Jeanne, du consentement de son mari, souscrivait des lettres par lesquelles elle renonçait, en faveur de Jean de Beaufremont, son père, à toute succession paternelle et maternelle, moyennant quatre mille écus d'or à elle promis, par ses parents, pour sa dot (3). Ce n'était là, toutefois, qu'une convention de famille.

Deux quittances de Guillaume, comte d'Arberg, et de Jehanne de Beffroymont, sa femme, attestent que le 4 février 1407, ils reçurent mille écus d'or pour le premier payement des quatre mille écus promis à ladite Jehanne par son contrat de mariage, et que le 15 février 1409, il reçurent, au même titre, une autre somme de quinze cents écus d'or, du seigneur de Boffroymont (4). Il est donc presque certain que la dot entière leur fut payée. Jeanne ne se doutait guère alors que, plus tard, son fils viendrait réclamer cette succession à laquelle elle renonçait, et que plusieurs générations de sa postérité posséderaient l'héritage de ses ancêtres.

(1) Tous ces titres se trouvent aux archives de Lorraine, layette de Neufchâtel et Châtenoy, nos 139, 140, 141, etc.

(2) Arberg et Valengin sont situés près de Neufchâtel, en Suisse.

(3) Trésor des chartes de Lorraine, vol. *Sampigny*, *Trognon*, *Beaufremont*, p. CCXCIII et CCXCVII.

(4) *Trésor des Chartes de Lorraine*, Foug., 1, nos 17 et 18.

Philibert de Beaufremont ne s'occupait pas seulement du soin de sa famille, il payait encore largement sa dette à son pays, par les services qu'il lui rendait. Charles VI, roi de France, le nomma, en 1407, l'un des tuteurs de Robert, petit-fils du duc de Bar, et le 6 janvier 1411, dans des lettres de sauvegarde qu'il donnait aux habitants d'Alomp, prévôté de Gondrecourt, il prend la qualité de Gouverneur général du duché de Bar, au nom du jeune duc (1).

La haute position de ce seigneur ne pouvait le garantir des malheurs domestiques; il en éprouva un qui dut lui être bien douloureux. Il n'avait qu'un fils en qui il mettait toutes ses espérances, et qui devait être l'héritier de son nom et de ses titres, mais il n'eut pas le bonheur de le voir lui survivre. En 1415, le roi d'Angleterre, profitant des troubles qui agitaient la France, descendit en Picardie à la tête d'une puissante armée, et s'avança jusqu'au petit village d'Azincourt. A la nouvelle de cette invasion, toute la noblesse française était accourue sous les drapeaux de Charles VI. Le duc de Lorraine, le duc de Bar, le comte de Vaudémont, et les seigneurs des deux duchés s'étaient aussi armés pour secourir le roi de France. La bataille fut livrée, mais le courage individuel des chevaliers français ne put suppléer au manque de discipline qui existait dans leurs rangs; plus de huit mille perdirent la vie : la victoire du roi d'Angleterre fut complète. Le duc de Bar, le comte de Vaudémont et une foule d'autres seigneurs du pays furent trouvés parmi les morts. Jean de Beaufremont était malheureusement de ce nombre. Cette funeste bataille eut lieu le 15 novembre 1415.

Philibert de Beaufremont ne devait plus avoir d'enfants, de sorte qu'on peut dire que la branche aînée des barons de Beaufremont eut pour tombeau le champ de bataille d'Azincourt. L'infortuné Jean de Beaufremont avait épousé, en 1400, Marguerite de Charny, fille unique et héritière de Geoffroi de Charny, seigneur de Montfort, Savoisi et Liré,

(1) *Chartes de Lorraine*, Gondrecourt, n° 133.

et de Marguerite de Poitiers (1). Cette dame passa plus tard à de secondes noces avec Humbert de Villers-Sexel, comte de la Roche. Elle fit venir de sa terre de Liré le Saint-Suaire qui a été depuis à Saint-Hyppolite, en Franche-Comté, puis porté à Chambéri, et de là à Turin.

Malgré le deuil qui l'accablait, Philibert de Beaufremont n'en resta pas moins dévoué à son pays. Le duc de Bar Édouard, qui venait de périr à Azincourt, était, lui aussi, le dernier rejeton de sa famille : il ne laissait, pour lui succéder, qu'un frère engagé dans les ordres sacrés, le cardinal Louis de Bar. Ce prince se mit immédiatement en possession du duché que lui disputèrent en vain les maris de ses deux sœurs. Les Toulois profitèrent de son avènement pour lui demander son appui ; il reçut leur demande, et prit sous sa garde et protection la ville et le chapitre de Toul (2), ainsi que les avait le feu duc Robert, à condition qu'il lui serait payé, par chaque conduit, douze deniers de bons petits tournois, à commencer à la Saint-Martin de 1416. Les lettres de cet accord furent passées le 14 avril 1415 (3), entre le cardinal duc de Bar et Simon de Luxeuil, Robert de Haroué, Huc de Rambervillers et Jean de Crépy, chanoines de Toul, en présence du sire de Beaufremont, du doyen de Bar, Nicolas Toussen, de François de Gondrecourt et autres. L'année précédente, les évêques d'Évreux et de Carcassonne, et leur suite, d'environ quatre-vingts personnes, avaient été attaquées entre Foug et Void, puis faits prisonniers par une troupe de brigands que commandaient Henri de la Tour et Charlot de Deuilly. Un pareil attentat, commis aux portes de Toul, était suffisant pour motiver la précaution que prenaient les habitants de cette ville.

Les verdunois ne se crurent eux-mêmes en sûreté qu'après s'être mis sous la garde et protection du cardinal duc de

(1) *Généalogie*, Dunod.

(2) *Histoire de Lorraine*, D. Calmet, t. 3, p. 598.

(3) L'année commençait à Pâques : on n'était donc pas encore à 1416.

Bar. Ils firent avec lui, à ce sujet, la même année 1416, un traité qui fut juré et signé par le duc, le chevalier Philibert, seigneur de Beaufremont, Regnaud du Châtelet, Robert de Vatronville et Olry de Ludres (1).

D'ailleurs, rien n'était moins rare, à cette époque, que d'entendre le récit d'actes de violence et de brigandage, commis par des chefs d'aventuriers et de pillards. Les troubles et les désordres continuels dont la France était le théâtre, sous le règne de l'infortuné Charles VI, avait leur contre-coup jusque dans nos villages.

Ces désordres devinrent tellement intolérables, après le désastre d'Azincourt, que, pour y mettre obstacle, les nobles lorrains et barrisiens s'associèrent, en 1416, et formèrent entre eux, pour cinq ans, une espèce de confrérie ou d'ordre de chevalerie (2).

Dans les statuts de cette association, on lit que Thiébaut de Blâmont, Philibert, seigneur de Beaufremont, Eustache de Conflans, Richard des Armoises, Pierre de Beaufremont, seigneur de Ruppes, Renaud du Châtelet, Érard du Châtelet, son fils, Mansard de Lus, Jean, seigneur d'Orme, Gobert d'Apremont, Geoffroy d'Orme, Jacques d'Orme, Philippe de Noveroy, Olry de Ludres, Jean de Laire, Jean de Serocourt, Colard d'Outanges, Jean de Beaufremont, seigneur de Fontoy, Jean de Mauwets et Geoffroy de Bassompierre, chevaliers; Jean, seigneur de Rondemack, Robert de Sarrebruck, seigneur de Commercy (3), et vingt-trois autres qui prennent le titre d'écuyers, désirant vivre en honneur et en paix, jurèrent sur les Évangiles qu'ils s'aimeraient et se porteraient foi et loyauté envers et contre tous; que s'ils savaient le mal ou dommage l'un de l'autre, ils le détourneraient de tout

(1) *Histoire de Verdun*, par un chanoine, 1745, page 369.

(2) *H. de Lorraine*, Dom Calmet, t. 3, p. 598.

(3) On est étonné de retrouver ici Robert de Sarrebruck, l'un des plus grands pillards de son temps.



leur pouvoir, et s'en informeraient réciproquement afin que les secours soient prompts en cas de nécessité. Le cardinal de Bar, protecteur de l'association, promit à tous de les aider de sa puissance contre ceux qui manqueraient à leurs engagements.

Les confrères devaient élire annuellement un roi de leur compagnie, et, comme marque distinctive, porter un levrier de métal blanc sur le collier duquel serait gravée la devise : *Tout vng*. Ils étaient convenus de se réunir deux fois par an, à la Saint-Martin et à la Saint-Georges, pour examiner la conduite de chacun et prononcer des amendes, s'il y avait lieu. Tous, à moins qu'ils n'eussent obtenu une dispense spéciale, étaient tenus de se trouver à ces réunions, sous peine d'une amende d'un marc d'argent. Les peines pécuniaires étaient prononcées par le roi et six des associés. Nul ne pouvait entrer dans l'association sans l'agrément du duc de Bar, du roi annuel, et de huit ou dix des plus notables. Dans tous les cas, ils devaient servir à leurs dépens : un banneret avec trois hommes d'armes, un simple chevalier avec deux, et un écuyer avec un homme, huit jours après en avoir été requis. S'il était besoin d'une plus grande force, on la devait commander. La première réunion dut avoir lieu à Saint-Mihiel.

Les statuts de cette association furent adoptés à Bar, le 1er mai 1416, du consentement et sous le sceau du duc de Bar, et aussi sous les sceaux de tous les seigneurs associés, au nombre de quarante.

Cette institution fut d'une utilité très-grande ; elle n'était d'abord établie que pour cinq ans, mais la durée en fut prolongée, et plusieurs fois depuis, la noblesse Lorraine ne crut pouvoir mieux servir ses princes et son pays qu'en s'associant de la même manière, dans les temps malheureux.

L'acte que nous venons de rapporter est le dernier où nous ayons vu figurer le nom de Philibert de Beaufremont. Ce seigneur, qui, dès le 13 octobre 1406, avait déjà fait un testament dont Renaud du Châtelet et Ferry de Ludres étaient

nommés les exécuteurs (1), mais que nous ne connaissons pas, mourut sans doute peu après l'année 1416. Avec lui finit la branche aînée de la maison de Beaufremont. Il ne laissait que deux filles : Jeanne, épouse de Guillaume, comte d'Arberg, dont nous avons déjà parlé, et Isabelle, mariée à Richard d'Oiselet, seigneur de Villeneuve.

La note suivante, qui devait trouver ici sa place, se lit sur la première page d'un registre de l'état civil de Beaufremont, rédigé de 1686 à 1730, par messire Aubert, curé du lieu.

« En 1410, l'église paroissiale de Beaufremont, dite de saint Pierre, était dans l'enceinte du château, à gauche en montant, dans la première cour, et Philibert de Beaufremont, alors seigneur dudit lieu, fonda dans cette église une chapelle dite de Saint-Nicolas, et deux chapelains pour y dire la messe tous les jours. Son frère Jean de Beaufremont lui laissa en mourant une somme de..... francs.... par testament..... à laquelle il ajouta et acheta des terres à Darney-aux-Chênes et à Roncourt,.... qu'il acquetta des bénédictins de Saint-Mihiel et d'autres » (2).

Il y a environ vingt ans, le propriétaire de la partie basse du château, faisant des réparations à sa maison, découvrit de belles fondations en larges pierres, à l'endroit même indiqué ci-dessus comme emplacement de cette église; il remarqua aussi dans les déblais une assez grande quantité d'ossements, ce qui prouverait que cette église servit de lieu de sépulture, ou qu'elle était environnée d'un cimetière, comme cela existe encore dans nos campagnes.

Lorsque cette ancienne église cessa d'exister, vers la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, l'église actuelle fut édifiée, et quoique de nouvelles chapelles eussent été établies au château, une chapelle seigneuriale y fut réservée :

(1) *Généalogie de la maison du Châtelet*, p. 36. (La date de ce testament ne serait-elle pas 1416 au lieu de 1406?)

(2) Note textuelle donnée par M. Mourot, curé actuel de Beaufremont.

c'est aujourd'hui la chapelle de la Sainte-Vierge. On y voit encore le caveau destiné autrefois à recevoir les restes mortels des hauts et puissants seigneurs. Deux pierres tumulaires, du plus beau gothique, recouvrent ce caveau ; comme leur style est antérieur à celui de l'édifice, il est probable que, placées d'abord dans l'ancienne église, elles furent transportées dans la nouvelle à l'époque de sa construction. Ces tombes magnifiques mériteraient d'être conservées ; mais elles servent de pavé à la chapelle, et les beaux ornements en relief qui les décorent sont exposés chaque jour à une destruction lente quoique certaine. Le conseil municipal de Beaufremont, s'il tient à les garder, devrait au moins leur donner une autre destination, et prendre des mesures pour les conserver exemptes de toute nouvelle détérioration : ces monuments doivent lui être doublement précieux, comme souvenirs historiques et comme œuvres d'art.

BRANCHES CADETTES DE LA MAISON DE BEAUFREMONT.

XVe SIÈCLE.

Outre la branche des seigneurs de Bulgnéville, éteinte peu de temps après la branche aînée, la famille des barons de Beaufremont eut encore deux autres branches cadettes. La première, issue de Huard, second fils de Liébaud III, donna des seigneurs à Vauvillers et à Fontenoy-le-Château, puis les barons de Senecey en Bourgogne. Elle s'éteignit au XVIIe siècle. La seconde, issue de Huard, second fils de Gauthier de Beaufremont, succéda à l'aînée et posséda, pendant quelque temps, une partie de la seigneurie de Beaufremont. Elle est devenue la tige des barons de Scey-sur-Saône, puis des princes de Beaufremont, qui perpétuent la descendance et les nobles traditions de leurs illustres ancêtres.

Ces seigneurs, avant de se fixer définitivement en Bourgogne, conservèrent, avec diverses possessions, leur rang et leurs prérogatives dans le pays de leur origine. Comme membres

de l'ancienne chevalerie de la Lorraine et du Barrois, ils continuèrent, surtout pendant la première moitié du xv[e] siècle, à prendre une part très-active aux événements importants qui eurent lieu dans les deux duchés, et en particulier à ceux qui en amenèrent la réunion, et qui en assurèrent la possession à René d'Anjou, neveu de Louis, duc de Bar, et à Isabelle, son épouse, fille de Charles II, duc de Lorraine. Nous allons rappeler ici ceux de ces événements qui ont plus particulièrement rapport à notre sujet.

Henri de Beaufremont, baron de Scey-sur-Saône.

Le fils de Huard de Beaufremont, Henri, baron et seigneur de Scey-sur-Saône, Bourbonne, Mirebeau, Charny, Choie, Sailli, Chaux, Epernoux, Chaseau, Molinot, Montfort, etc., avait reçu, en 1408, une gratification du duc de Bourgogne, en récompense des services qu'il lui avait rendus dans son voyage de Liége. Dans l'acte qui en fut dressé, il est qualifié conseiller et chambellan de ce prince. Il réunit par son mariage avec Jeanne, fille et héritière de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirebeau, Choie, Bourbonne, et d'Agnès de Jonvelle, les biens de la seconde branche de la maison de Vergy et de celle de Charny, dont Agnès de Jonvelle, sa belle-mère, avait hérité, étant fille de Philippe, baron de Jonvelle, et de Guillemette, dame de Charny (1).

Nous avons déjà rapporté qu'il eut un procès avec Philibert, baron de Beaufremont, au sujet des droits d'Agnès de Jonvelle dont ce dernier était devenu le second mari.

Il est très-probable que Henri de Beaufremont possédait une partie de la seigneurie de Beaufremont, qu'il aurait reçue de son père. Il mourut sans doute vers le même temps que Philibert de Beaufremont.

(1) *Généalogie*, Dunod.

Les enfants qu'il eut de Jeanne de Vergy (1) furent, 1° Pierre l'aîné, seigneur de Beaufremont et de Ruppes; 2° Jean, seigneur de Mirebeau; 3° Pierre le jeune, seigneur de Charny; 4° Guillaume, seigneur de Scey-sur-Saône; 5° Marie de Beaufremont, mariée à Jean de Vienne, baron de Ruffey, etc.; 6° Jeanne de Beaufremont, épouse d'Antoine de Chandios et mère de Pierre de Chandios qui se distingua dans un tournoi à Châlon, en 1449, contre Jacques de Lalain, étant accompagné des seigneurs de Mirebeau, de Charny et de Scey, ses oncles.

Pierre de Beaufremont l'aîné, et ses frères.

(XV[e] siècle.)

Pierre de Beaufremont l'aîné, seigneur dudit lieu, en partie, de Ruppes, etc., paraît être le dernier de sa famille qui ait habité le château de Beaufremont. Comme nous n'avons retrouvé dans aucun titre la filiation de Pierre de Beaufremont, seigneur de Ruppes, nous sommes obligés de nous en tenir à la généalogie de Dunod qui le dit fils aîné de Henri de Beaufremont. Il fut marié d'abord à Béatrix, fille de Renaud du Châtelet, dont il n'eut qu'une fille nommée Agnès, morte sans postérité (2). Il épousa en secondes noces Catherine de Saint-Loup, dont il n'eut point d'enfants.

Nous supposons qu'il devint seigneur de Beaufremont par droit d'aînesse, et par application de l'article deux des anciennes coutumes de Saint-Mihiel, où il est dit que « les comtés tenus en fief du duc de Bar, sont individus et doivent appartenir au fils aîné qui en emporte le nom et le titre. » Il se pourrait encore que Philibert de Beaufremont l'ait adopté par son testament, afin que la terre de Beaufremont ne pût passer à une famille d'un autre nom. Nous ne savons

(1) *Généalogie*, par Dunod.

(2) Agnès de Beaufremont fut mariée à Jean de Rupt. (*Généalogie de la maison du Châtelet*, page 19).

pas mieux comment il devint possesseur de la seigneurie et du château de Ruppes, dont il jouissait déjà en 1416, d'après l'acte d'association rapporté plus haut

Le temps s'approchait où les duchés de Lorraine et de Bar allaient être réunis sous une même domination. Le cardinal duc de Bar, voyant que ses possessions étaient l'objet de convoitises diverses de la part de ses sœurs et de leurs époux, mit de bonnes garnisons dans toutes les places du Barrois (1), puis déclara son unique et légitime héritier, pour le duché de Bar, le marquisat de Pont-à-Mousson et quelques autres domaines, le petit-fils d'Iolande sa sœur, René d'Anjou, comte de Guise, fils de Louis II, duc d'Anjou, comte de Provence, roi de Naples et de Sicile. Cette déclaration qui fut suivie de la cession immédiate de la souveraineté du duché en faveur de René, eut lieu à Saint-Mihiel le 13 août 1419, en présence de Bonne de Bar, comtesse de Saint-Pol et de Ligny, et de la reine Iolande, sœurs du cardinal; de Jean de Sarrebruck, évêque de Verdun; des abbés de Saint-Mihiel, de la Chalade, de l'Isle-en-Barrois, de Chéhevis et de Saint-Pierremont; de Pierre, seigneur de Beaufremont, de Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, de Jean d'Orme, de Colard d'Ostanges, de Hugues de Bulgnéville, chevaliers, du chancelier de Bar, du bailli de Saint-Mihiel, et de plusieurs autres personnes des trois états du duché.

Le cardinal fit en même temps ratifier par ces états le traité qu'il venait de conclure avec le duc de Lorraine, Charles II, pour le mariage de René avec Isabelle de Lorraine, fille aînée de ce duc. Ce mariage fut célébré le 14 octobre 1420, et les ducs, pour assurer la possession des deux duchés aux nouveaux époux, firent prêter serment « à tous les nobles féaux, vassaulx, hommes subjects et communautez des bonnes villes de tous leurs pays », de reconnaître René et Isabelle comme leurs *doicturiers* seigneurs et dame, et les seuls véritables héritiers du duché de Lorraine et de

(1) *Histoire du Barrois*, par Maillet, p. 86.

celui de Bar, qui, à l'avenir ne pourraient plus être séparés sous quelque prétexte que ce pût être (1).

Comme le cardinal de Bar, qui avait cherché à se mettre en paix avec tous ses voisins, désirait ne plus veiller au gouvernement des états qu'il avait cédés à son neveu, et que René était encore trop jeune pour s'en occuper, Charles II réunit, dès ce moment, l'administration du Barrois à celle de la Lorraine. Malgré ces précautions, le duc de Lorraine ne restait cependant pas sans inquiétude au sujet de l'attitude que prenait son neveu Antoine, comte de Vaudémont, qui, en qualité de plus proche héritier mâle de la couronne ducale de Lorraine, prétendait faire valoir en temps et lieu ce qu'il appelait son droit (2). Le 13 décembre 1425, il assembla à Nancy la noblesse Lorraine, afin de faire reconnaître de nouveau que s'il mourait sans enfants mâles, ses filles lui succéderaient par ordre de primogéniture.

Cent quarante-cinq seigneurs, au nombre desquels est désigné Huin ou Hugues de Bulgnéville, chevalier, maréchal de Lorraine, puis Pierre de Beaufremont, promirent sous leurs serments de reconnaître, après la mort du duc Charles, les deux princesses Isabelle et Catherine pour dames et souveraines de Lorraine; d'abord Isabelle et ses enfants, et à défaut de ceux-ci, la princesse Catherine. Dans l'acte, huit de ces seigneurs prennent le titre de chevaliers et les autres la qualité d'écuyers, mais tous se qualifient également et sans distinction de bons et loyaux gentilshommes.

Hugues de Beaufremont, nommé le premier dans cet acte, était non-seulement seigneur de Bulgnéville, mais il l'était aussi de Crainvilliers et de Gignéville (3), au bailliage de Chaumont; il possédait en outre une maison forte à Brioncourt (4), en Champagne. En 1410, il était en guerre avec

(1) *Histoire de Lorraine*, par Digot, p. 333, t. II.

(2) *Histoire de Lorraine*, D. Calmet, t. V, p. 7.

(3) *Généalogie* (Dunod).

(4) *Histoire de Lorraine*, par Digot, t. II, p. 318.

les seigneurs de Deuilly. Il paraît qu'il mourut sans autres héritiers que Renaud du Châtelet. Ce qu'il y a de positif, c'est que la terre de Bulgnéville se trouva dès lors appartenir à la maison du Châtelet. Le 1er octobre 1449, Érard II du Châtelet fit hommage pour Bulgnéville qu'il déclare avoir eu de Huet de Beaufremont, son oncle (1).

Ici se placeraient naturellement quelques mots sur Jeanne

(1) 1° Les pères cordeliers de Neufchâteau ayant fait démolir une chapelle de Saint-Honoré, attenante à leur église, y découvrirent la tombe d'un seigneur du Châtelet où il était représenté en relief, armé de mailles, depuis les pieds jusqu'à la tête, portant au bras gauche l'écu de ses armes, avec la bande chargée des trois alérions bien marqués, et sur l'écu un lambel à quatre pointes pendantes; et à ses deux côtés ses deux femmes couchées, le tout sans inscription ni date; seulement autour de la chapelle, sur le rebord en pierres de taille, on voyait les armes des Beaufremont, à qui cette chapelle avait appartenu. Nous conjecturons que ce seigneur était Henri du Châtelet, et l'une des femmes, la dame de Beaufremont, nièce de Hugues de Bulgnéville. (*Histoire de la maison de Raigecourt*, p. LXXXII. D. Calmet, t. V, p. 10, et aux preuves, t. VII.)

2° Henry du Châtelet, frère d'Érard Ier, fut marié en premières noces dans l'illustre maison de Beaufremont. On ne sait comment s'appelait cette première femme; Dunod la croit fille de Pierre de Beaufremont que Jean de Bayon qualifie de *famosus miles*, et qui tua le duc de Brabant dans un tournoi en 1294. Il est au moins certain qu'elle était sœur de Huet de Beaufremont, seigneur de Bulgnéville, qu'Érard du Châtelet, fils de Henry, appelle son oncle dans une reprise de fief qu'il fit en 1357, de cette terre de Bulgnéville. Elle ne peut avoir passé aux enfants de Henry du Châtelet que comme descendants d'une Beaufremont. Un acte du 1er août 1440, dans lequel Érard du Châtelet, arrière petit-fils de Henry est reconnu héritier du côté paternel de Huet, seigneur de Bulgnéville, et une sentence du 1er juin 1491 qui maintient Jacques, Philibert et Pierre du Châtelet en possession de la moitié de la terre de Bulgnéville, contre Jean d'Arberg, fils de Jeanne de Beaufremont, sont de nouvelles preuves que ces seigneurs du Châtelet descendaient d'une fille de la maison de Beaufremont, et les anciens sceaux de la seigneurie de Bulgnéville où l'on voit les armes du Châtelet et à gauche celles de Beaufremont, prouvent que c'était par une alliance directe. (*Histoire de la Maison du Châtelet.*)

d'Arc, qui sera toujours la plus belle gloire de la contrée où elle reçut le jour; mais son histoire n'est ignorée de personne. Ses projets et son départ furent connus de tous ses concitoyens, et en particulier des nobles châtelains de Bourlémont. Il est donc certain aussi que Pierre de Beaufremont, dont le château de Ruppes avoisinait presque Domremy, eut un des premiers connaissance du dévouement patriotique et des exploits de l'héroïne. Il se pourrait même qu'il ait été de la suite de René d'Anjou, lorsque ce prince joignit ses troupes à celles de Barbasan, qui combattait en Champagne pour Charles VII, et aussi lorsqu'il partit pour Reims où il n'arriva qu'après le sacre, mais où il put voir encore le roi et l'humble fille qui venait de sauver la France.

Ce ne sont là toutefois que des probabilités, mais l'histoire de Metz nous fournit, dans les deux lettres qui suivent, une preuve que Pierre de Beaufremont, à cette époque de troubles, soutenait le parti national contre le parti de l'étranger. Il en était certainement de même pour les sujets de ses domaines, et surtout pour ceux de la baronnie de Beaufremont dont il habitait le château. Voici ces deux lettres écrites pendant que les anglais faisaient le procès le plus lâche et le plus inique à l'héroïne lorraine, coupable à leurs yeux pour avoir trop bien servi son pays et son roi.

Pierre de Beaufremont réclame des messins un de ses vassaux, le seigneur de Chambrey (1), *près Château-Salins. Lettre au sept de la guerre, tirée de l'Histoire de Metz.*

« 28 octobre 1430.

» Mes très-chiers et grans amis, je me recommande à vous.
» J'ay entendu que vous tenez Jehan de Chambrey en vos
» prisons, en feres (aux fers) et en septz (entraves); et pour

(1) Jean de Chambley, probablement le même que Jehan de Chambrey, périt à la bataille de Bulgnéville. (Voir plus loin.)

» ce que ledit de Chambrey est mon homme et vassaul et
» avec ce est mon servant présentement et pour la guerre
» que je fais pour le roy monseigneur Charles VII, en l'en-
» contre de ses adversaires et ennemis; pour laquelle chose
» je escrips par devers vous, en vous priant, sur les services
» et plaisirs que jamaix vous puis faire, que ay celuy Jehan
» de Chambry vous plaise à donner ung long respit, afin
» que, à l'ayde de luy et de mes autres servants, je puisse
» mener la guerre, pour le roy nostre dit seigneur, en l'en-
» contre de sesdis adversaires et ennemis; lequel plaisir et
» service je deservira envers vous au plaisir de nostre sei-
» gneur, on temps advenir; et en faisant, se maintenant,
» ny autrefoy, voulez chose que je puisse, mandez le moy,
» et de très-bon cuer, je le feras.

» Ce sceit (Dieu) qui soit garde de vous.

» Escript à Beffromont le XXVIII[e] jour d'octobre mil quatre
» cent et trente. — Le tout vostre, le seigneur de Beffromont
» et de Ruppes. »

La réponse des sept de la guerre ne se fit pas attendre; la voici datée du quatre novembre suivant :

« Mon très chier sire, nous nous recommendons à vous.
» Nous avons veu vos lettres que escriptes nous avez, par
» lesquelles nous priez, que à Jehan de Chambri, que nous
» détenons prisonnier, vuellions donner, pour l'amour de
» vous, ung bon loing respit, affin de vous en aidier ez
» affaires contenues en vos dittes lettres, etc.; sur quoy
» vous plaise savoir que à vous seriens désirant de faire
» tous bons plaisir en ce que bonnement pourriens, mais il
» est vray que de longtemps y celui Jehan de Chambri ait
» estei nostre prisonnier, et li avons toujours donné respit,
» de terme à autre, sans le autrement détenir, ne encloire,
» et puet avoir environ trois ans que nous li donnasmes
» respit jusque à certains jours après venant, auquel jour
» il ne vint, ne comparut, ne encore depuis, jusques à
» dairièrement, après le temps pendant que par moult de
» fois, en fuit, par nos lettres sommez et instament requis,

» et pour celle cause l'avons nous fait mettre en prison
» fermei, comme il nous semble que le cas le désire. Néant-
» moins pour l'amour de vous, il ne valrait mie pis de vostre
» prière.

» Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde.

» Escript le quatrième jour de novembre mil quatre cent
» et trante. Scellée des scels Jehan de Vy, Perrenguillon
» et Jehan Baudosche le josne, nos compaignons septz, por
» nous tous.

» A noble homme, nostre chier signeur, le seigneur de
» Baffroymont et de Ruppes.

» Les sept commis on fait de la guerre en la cité de Mets,
» tous vostres (1). »

Ces lettres, très-honorables pour le seigneur de Beaufremont, donnent une idée des relations qui existaient alors entre les villes et les seigneurs assez puissants pour traiter avec elles.

Pierre de Beaufremont que nous venons de voir armé pour soutenir les droits de Charles VII, combattait sans doute déjà en sa faveur en 1424, car le seigneur de Varnencourt, contre qui il avait bataillé, ne voulut pas le comprendre dans une trève de quinze jours qu'il fit cette année avec le duc de Bar, et dont voici les termes : « Lettres du sieur de Varnen-
» court portant sur estat et abstinence pendant quinze jours
» entre luy et le duc de Bar, excepté Pierre, seigneur de
» Beffroymont, Errard du Chastellet, les enfants du Fays,
» Perrin de Montdorez, Henry de la Tour et leurs servants,
» à cause de la guerre générale estant à présent au royaume
» de France, ensemble Jehan des Armoises l'aîné et François
» de Sorbey, pour ce que durant les darnières abstinences,
» ils ont fait dommages en la ville de la Ferté. Fait le 9
» octobre 1424, scellé en placart (2). »

(1) Nous devons ces lettres à la grande bienveillance de M. Iverneau, antiquaire à Neufchâteau.

(2) *Histoire de la maison du Châtelet*, aux preuves, page 35.

Revenons maintenant à notre récit.

Charles II mourut le 25 janvier 1431. Isabelle fut aussitôt reconnue duchesse de Lorraine, et René prit le titre de duc de Lorraine et de Bar. Pour s'attacher plus particulièrement les nobles, qui se plaignaient de ce que le duc Charles II, ayant voulu accroître son pouvoir, avait souvent violé leurs priviléges, les nouveaux souverains, par un acte du 31 janvier, confirmèrent, établirent et reconnurent les droits, priviléges et prérogatives de l'ancienne chevalerie de Lorraine. Le titre signé par René et Isabelle fut fait à Nancy en présence du sieur de Beaufremont, de messire Geoffroy d'Orme, des sieurs Bailly, de Saint-Mihiel et de Bar, etc..

Mais Antoine de Vaudémont, comme chef de la branche masculine de la maison de Lorraine, refusait de reconnaître l'ordre de succession établi par Charles II; il résolut de faire valoir ses prétentions. Rebuté par les nobles et les états du pays, il n'en prit pas moins le titre de duc, le 22 février 1431, et se prépara à soutenir ses prétentions par les armes.

René, inquiet de l'attitude que prenait son compétiteur, voulut le forcer à se soumettre. Le comté de Vaudémont était un fief du Barrois, le duc fit adresser dès le 11 avril, par Jacques Rolet, notaire impérial du diocèse de Toul, des sommations et réquisitions à Antoine, pour réclamer *l'obéissance et l'ouverture* des places de Vaudémont et de Vezelise, et l'hommage du comte pour ces places. (Au bas des lettres du duc René commandant ces sommations, est écrit : « Par monseigneur le duc en son conseil, auquel le seigneur de Beffremont, le seigneur de Houssonville, M. Jehan de Lenoncourt, M. Antoine de Ville, M. Guillaume de Dompmartin, Ferry de Parroy, Varry de Fléville, Jehan de Proissy, M. Jehan de Brinwen et plusieurs autres étaient présents.) »

Antoine ne fit auçune réponse à son suzerain qui, alors, entra dans le comté, prit plusieurs places, assiégea Vaudé-

(3) Manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 148, pièces diverses.

mont et dévasta la campagne, en détruisant les récoltes, les vignes et les arbres à fruits.

Le comte de Vaudémont n'aurait pu résister longtemps avec ses seules forces; il sollicita des secours auprès de Philippe, duc de Bourgogne qui, voulant empêcher René de s'affermir en Lorraine, « feit ung mandement général, que touttes les armées et les seigneurs, tant on duché de Bourgongne comme en Comté, fussent en armes pour le comte servir. (1) Le mandement veu, tous se mirent en armes avec leur puissance, et vinrent en Lorraine pour la guerre mener. » Au nombre de ces seigneurs étaient, suivant la *chronique de Lorraine :* « M. de Vergier, de Couche, de Talnay, de Soye (autrement de Sez), de Charny, de Ripvière, etc. Outre le seigneur de Sez et le bastard de Vergy, Paradin, dans ses *Annales de Bourgogne*, cite encore le seigneur de Mirebeau, le comte de Fribourg, Humbert, maréchal de Savoie, et environ cent-vingt combattants anglais.

Les bourguignons avaient pour chef Antoine de Toulongeon, maréchal de Bourgogne qui, après avoir rejoint les troupes, les seigneurs alliés, les bandes d'aventuriers et les mercenaires rassemblés par le comte de Vaudémont, prit le commandement de l'armée et se mit d'abord à ravager le Barrois, faisant mettre le feu partout où il passait. Il vint ensuite s'établir dans les environs de Sandaucourt, entre Chatenoy et Bulgnéville, pour de là passer dans le comté de Vaudémont (2).

René avait, de son côté, rassemblé une armée et demandé le secours de ses amis et de ses alliés. Louis de Bavière, seigneur de Heidelberg, l'évêque de Metz, Robert de Sarrebruck, damoiseau de Commercy, Wisse de Conflans, Robert de Baudricourt, gouverneur de Vaucouleurs, Jean VI, comte de Salm, le maître échevin de la ville de Toul, le comte de Blamont, le sire de Ribeaupierre et Jacques de Bade

(1) *Chronique de Lorraine*. D. Calmet, t. III, p. 14.

(2) Paradin, p. 727.

lui amenèrent chacun un certain nombre de cavaliers et des archers.

Charles VII, roi de France, son beau-frère, avait aussi ordonné au brave capitaine Barbasan, gouverneur de la Champagne française, de se joindre, avec ses troupes, à l'armée lorraine. Les gentilshommes de la Lorraine et du Barrois n'avaient pas voulu rester en arrière, ils comptaient environ deux mille cavaliers et un nombre beaucoup plus considérable d'hommes de pied, lorrains ou barrisiens.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nombre de soldats des deux adversaires. D'après le doyen de Saint-Thiébaut (1), René, avec ses auxiliaires et ses propres troupes, aurait eu environ 12,000 cavaliers et 10,000 fantassins. Paradin, l'auteur des *Annales de Bourgogne*, dit seulement qu'il avait six mille hommes et plus. L'armée du comte de Vaudémont se composait, suivant les uns, de quatre mille cavaliers et de deux mille hommes d'infanterie, et suivant d'autres, de neuf mille soldats. Paradin a écrit que cette armée « estait en tout d'environ quatre mille hommes de guerre, ayant avec eux de seize à vingt chars et charrettes, chargés de vivres, canons, engins de guerre et artillerie. »

Dès que René eut reçu tous les renforts qu'il attendait, il confia le siége de Vaudémont à un détachement de ses troupes capable de contenir les assiégés, et se dirigea en toute hâte vers l'armée ennemie. Prévenu de cette manœuvre, le maréchal de Bourgogne, sachant que ses forces étaient bien inférieures à celles du duc, et que d'ailleurs les vivres commençaient à devenir rares dans son camp, jugea prudent de décamper pour retourner en Bourgogne, où ses soldats prendraient quelque repos, pendant qu'il ferait de nouvelles levées pour une seconde invasion.

Le mardi deux juillet, au point du jour, il quitta Sandaucourt et il se mit en marche, au grand regret du comte de Vaudémont, mais il était à peine arrivé au delà de Bulgné-

(1) D. Calmet, t. II.

ville, lorsqu'il apprit que René était sur le point de l'atteindre. Ne voulant pas être pris au dépourvu, lui et ses capitaines, « feirent grand diligence de se mettre en bataille » sur l'espèce de monticule qui existe entre Vaudoncourt et le ruisseau d'Anger. Le front de l'armée était couvert par ce cours d'eau, et les derrières se trouvaient protégés par la forêt du village; les archers anglais, flamands et autres furent placés sur le front et les deux ailes; ils plantèrent aussitôt devant eux les pieux aiguisés qu'ils portaient afin d'empêcher leurs ennemis de pénétrer facilement dans leurs rangs. Les gentilshommes bourguignons et les cavaliers auraient voulu combattre à cheval, mais après quelques observations, il fut décidé qu'ils combattraient à pied, et tous se conformèrent à cette décision. Les chariots, le bagage et les chevaux furent mis derrière les bataillons, et quelques retranchements en terre, élevés à la hâte, achevèrent « d'emparquer » l'armée (1).

« Cependant le duc de Bar s'estant approché demy-quart » de lieue près des bourguignons, leur envoya un héraut » avec un trompette, pour leur faire scavoir qu'il venoit » pour les combattre : lesquels firent réponse, qu'ils ne dé- » siroyent autre chose, et qu'il seroit le bien venu. Atant » s'approcha le duc de Bar à un trait d'arbaleste près de » ses ennemis, et fit mout noblement ordonner ses bataillons, » par l'advis et conseil du seigneur de Barbasan, qui estoit

(1) Les armées du duc René et du comte Anthoine très-bien équipées, estant vis-à-vis, et presque joignant l'une à l'autre, sans coup férir, le comte Anthoine, le Mareschal de Bourgongne et leurs gens s'estonnoient pour la multitude de leurs ennemis, car il estoient plus de dix ennemis, contre un; le comte Anthoine voulut tascher de gaigner la bonne grâce du duc René avecq' doulces parolles, et promesses mesmes, ou bien luy faire paour de ses menaces, et pour ce l'envoya prier par un sien Baron, de venir tout seul en assenrance parler à luy en la campagne, et que de son costé yroit tout seul aussi, ce que le duc ne refusa. Et par ainsi se trouvèrent eulx d'eux ensemble tous armés fors la teste, et là le comte Anthoine feit assez d'offres et promesses au duc René, à ce qu'il s'accordast avecq'luy : mais il reffusoit tout conseillant au comte laisser son entreprise,

» très-sage et expérimenté chevalier. Cestuy avoit souvent
» enhorté et conseillé le duc René de ne point combattre
» les bourguignons : ains les laisser temporiser, et que la
» faim les déferait sans coup frapper, mais il ne le voulut
» iamais croire, et estoit si très-avide de les combattre,
» qu'il luy sembloit qu'il n'y seroit jamais assés à temps. »
Quelques gentilshommes de l'armée lorraine marquaient la même impatience : Robert de Sarrebruck disait : « ces gens nous faut assaillir; dès la première venue les emporterons. Ils ne sont mye pour nos paiges. » Barbasan ayant essayé de nouveau de faire prévaloir son avis, ils ne craignirent même pas de laisser voir qu'ils attribuaient sa prudence à un sentiment peu honorable. « Quand on a peur des feuilles, murmuraient-ils, ne fault aller au bois. » « Qui a paour se retire! » ajouta Jean d'Haussonville. Barbasan indigné s'écria alors : « J'ai vescu 75 ans sans reproches, à Dieu ne
» plaise, qu'il soit aujourd'hui dist de moy que par ma
» couardise, la maison de Lorraine a esté mise à deshonneur!
» je veuil et entends combattre vaillamment, et y serai le pre-
» mier, pour montrer que mon conseil n'est point pour nuire
» à la gloire et bonne fortune du païs (1). Sonnez trompettes,
» au nom de Dieu, sonnez subitement. »

Pendant ces pourparlers, les troupes du comte de Vaudémont se préparaient au combat. Leurs chefs, « voyant l'ennemi

et partir de ses possessions. Quoy voyant le comte, avecq' une haultaineté, se prit à le menacer, luy disant qu'il defferoit son armée et le prendroit, puis le feroit mourir, sachant que par sa mort, il entreroit en la grâce de tous ceulx de la ligue de Bourgongne, et principalement du duc Philippes, qui l'avoyt en grand'hayne, parce qu'il estoit un des favorits de la ligue d'Orléans. Pourquoy faire, le laissant là sans prendre autre congé, retourna vers ses gens, fassoyant un fort environné de palis, de chars, chariots, charrettes, et de tonneaux, et autres instruments, imprenable, et n'ayant qu'une entrée, et là demoura en attendant que le duc René luy livrast l'assault (*Histoire de Lorraine* attribuée à Edmond du Boulay; manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 180.)

(1) Manuscrit de la bibliothèque d'Épinal, n° 180.

» si près d'eux, firent mettre deux tonneaux de vin sur
» le fond, et firent boyre et manger leurs soldats : puis
» ayant fait paix et reconciliation les uns avec les autres, en
» grande amitié et concorde, délibérèrent de vivre et mourir
» les uns avec les autres. Puis feirent loger quelques pièces
» de campagne, tant canons que couleuvrines, sur les deux
» bouts, et au milieu de leurs batailles : et en tel estat, furent
» les uns devant les autres bien l'espace de deux heures.
» Pendant lequel intervalle, il advint que devant leurs
» batailles et assés près d'icelles, vint courir un cerf, s'ap-
» prochant fort de la bataille des Bourguignons : et s'arrestant
» tout court, frappa du pied en terre, par trois fois, et puis
» s'en alla donner tout à travers la bataille des Barrois et
» Lorrains. Après lequel cerf fut faite une grande huée : et
» lors le comte de Vaudémont, monté sur un petit cheval,
» environna les bataillons des Bourguignons, les priant de
» bien faire leur devoir, et disant qu'il prenoit sus la dam-
» nation de son ame, que sa querelle estoit juste et équitable,
» et que le duc de Bar le vouloit deshériter, parce que toute
» sa vie il avoit tenu le party des ducs Jean et Philippe de
» Bourgogne (1). » Puis feignant de voir, dans l'incident naturel qui venait d'arriver, un présage assuré du succès de ses troupes, il ajouta : « Or frappons sur les Barrois, mes amys, et suivons nostre fortune; car ils sont nostres, et Dieu nous monstre signe que la fuyte tournera aujourd'huy du costé de nos ennemys (2). »

Au moment où Antoine prononçait ces paroles, le duc René faisait marcher ses troupes et donnait le signal de l'attaque. « Estant à la volée du canon, il fit donner le feu
» à ses pièces. Autant en firent les Bourguignons dont plusieurs
» d'une part et d'autre se plongèrent de peur d'iceux canons :
» et lors commencèrent les batailles à soy attacher au combat
» fort furieusement, d'une part et d'autre, et estoit déjà sur

(1) Paradin.

(2) Monstrelet.

» les onze heures. Les archers Picards du seigneur de Tho-
» longeon tiroyent d'une merveilleuse force sur les Lorrains,
» Allemans et Barroys; dont iceux se commencèrent à très-fort
» effrayer : car les flesches tombans comme pluye, les lardoyent
» si menu, qu'elles leur ostoyent le moyen de manier leurs
» armes : et de ce trait en occirent d'arrivée un grand nombre.
» Dailleurs les Bourguignons rompirent les bataillons à vive
» force d'armes, et faisoyent estrange boucherie de ces Barrois,
» dont la plus grand'partie n'estoyent point aguerris, ny
» exercités aux armes, et ne dura point. Cette cruelle mêlée
» ne dura point plus haut d'un quart d'heure : car les Barrois
» ne pouvant plus soutenir la furie des coups qui leur plou-
» voyent dessus comme gresle, se commencèrent à desroyer
» et desbander de frayeur, et prendre la fuite vers leurs
» marches. Quoy voyant les Bourguignons, redoublèrent cou-
» rage et force, et entrant comme lyons dedans les bataillons
» ouvers et desrottés, faisoyent incroyable exécution et carnage :
» tournant leurs ennemis à misérable déconfiture (1). »

Jean d'Haussonville et Robert de Sarrebruck avaient été des premiers à chercher leur salut dans une fuite honteuse. René, toujours soutenu par les efforts du brave Barbasan, combattait encore avec les débris de son armée; mais le maréchal de Bourgogne ayant ordonné à ses cavaliers de reprendre leurs chevaux et le comte de Vaudémont s'étant mis à leur tête, il y eut sur les bords de l'Anger une dernière et sanglante mêlée dans laquelle périrent un grand nombre de gentilshommes. Le valeureux Barbasan y perdit lui-même la vie : l'Évêque de Metz, Érard du Châtelet, le vicomte d'Arcy, le sire de Rodemach et quelques cavaliers qui luttaient encore, furent faits prisonniers « jusques au nombre de deux cents ou environ. » Enfin, René se voyant presque seul, et blessé au bras, au nez et à la lèvre, « se rendit à un soldat nommé » Martin Fouiars, qui estoit au comte de Conversan. » Le

(1) *Annales de Bourgogne*, p. 729.

comte de Vaudémont, prévenu aussitôt, avait engagé Martin à conduire le duc dans un taillis voisin où l'on enverrait des gens sûrs pour le prendre et l'emmener à Joinville, mais le maréchal de Bourgogne survint en ce moment, arracha l'illustre prisonnier des mains du soldat, et invita Antoine à poursuivre les débris de l'armée lorraine. Toulongeon entendait se réserver les profits de la victoire; il fit monter le duc René à cheval, lui donna une escorte et l'envoya à Châtillon-sur-Seine, puis de là en d'autres châteaux forts, et enfin dans une des tours du palais que les ducs de Bourgogne possédaient à Dijon.

Le comte de Vaudémont n'avait obéi qu'avec répugnance à l'espèce d'ordre qu'il venait de recevoir de poursuivre les Lorrains; n'ayant pu les atteindre, il revint sur le champ de bataille. Il fut d'abord très-étonné et fort mécontent quand il apprit le départ de René, mais il le fut encore bien davantage quand le maréchal lui annonça qu'il allait reprendre, avec ses soldats, la route de la Bourgogne. Toutes les instances du comte pour obtenir que cette résolution fût changée demeurèrent inutiles, en sorte que le seul résultat que lui procura la défaite de son adversaire, fut la délivrance de Vaudémont et des autres châteaux du comté. Les Lorrains qui étaient restés devant cette ville et dans ces châteaux n'eurent pas plutôt appris la défaite de leur duc, qu'ils se retirèrent dans la crainte de ne pouvoir tenir contre l'armée victorieuse.

Avant l'action, le duc René et le comte de Vaudémont avaient armé chevaliers, chacun un certain nombre de gentilshommes. Après le combat, dont la durée fut d'environ trois heures, le maréchal de Bourgogne « navré au visage » fit relever les blessés et enterrer les morts; et la fin du jour approchant, « il voulut gésir celle nuit au lieu de la bataille, » comme font ceux qui obtiennent les victoires; et l'endemain, » il print son chemin vers Dijon, menant ses prisonniers » avec soy. »

Suivant le doyen de Saint-Thiébaut, Monstrelet et Paradin,

le duc René perdit à la bataille de Bulgnéville (1) trois mille hommes, parmi lesquels il y avait deux mille gentilshommes. Les plus considérables furent, outre le seigneur de Barbasan, Henri de Château-Brehain et ses deux fils, Conrad Bayer, neveu de l'évêque de Metz, Jean, comte de Salm, le comte de Saverne, Vari de Tonnois, qui portait la bannière de Bar, Rolon de Sarley, guidon du comte de Salm, le comte de Saarverden, Jean d'Aboncourt, Jean de Velacourt, Paul de Remicourt, Olry de Ruppes, Jean de Bourlémont, le seigneur de Mauléon, Jean, fils d'Arnou de Sierck, Jean de Ville et son fils, Vari de Savigny, Henri de Gironcourt, Guyot de Gondrecourt, Jean de Thuilliers, Thiébaut de Barbay, Jean de Chambley, Colin de Nancy, François de Sorbey, Odot de Germini, Jean de Gombervaux, Jean de Beaufremont, Jean de Haraucourt, Colin, Aubert et Arnou Visse, Gerard de Jauni, Gérard de Magnière, Ferri de Bauzemont, Ferri de Baucourt, Jean de Créange, Didier de Chaufour, Jean de Houécourt, Philippe Desarmoises, Huard le Gronaix (2), etc.

Les anciens du pays rapportent par tradition que le carnage fut tel dans cette bataille, que le moulin qui était sur le ruisseau, entre les deux armées, tournait du sang des morts (3). On peut juger par le grand nombre de gens de marque qui y périrent qu'il y eut en effet beaucoup de sang répandu. Le comte de Vaudémont et ses alliés n'eurent néanmoins à regretter qu'environ quatre cents hommes, « dont messire Girard de Marigny fut le principal » (4).

On composa sur la bataille de Bulgnéville la complainte suivante : (5)

(1) Paradin l'appelle : bataille *de Villemant*, parce que, dit-il, le lieu où elle fut livrée est ainsi nommé.

(2) *Origine de la très-illustre Maison de Lorraine*, par Benoît Picart ; Toul, 1704, page 400.

(3) Dom Calmet, *H. de Lorr.*, t. 5, p. 10.

(4) Paradin.

(5) Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*.

L'an mil quatre cent trente et un,
Deux jours après le mois de jun,
Entre Saussure et Beaufremont,
Antoine comte de Vaudémont,
Avec le maréchal de Bourgongne,
Gagnèrent la dure besongne,
Où le bon duc René fut pris,
Avec plusieurs de ses amis.
Plusieurs furent morts sur la place,
Je prie Dieu leur faire grâce.
Mais chascun devroit bien mauldire
Ceux qui lâchement s'enfuirent;
Car pour eulx endurons grand'peine
En Barrois et en Lorraine,
Dont le noble duc estoit sire.
Or, prions Dieu nostre sire,
Qu'aux prisonniers doint délivrance,
Et aux trépassés allégeance,
Et aux eschappez bon couraige
De récupérer ce dommaige.

Telle fut la déplorable bataille de Bulgnéville, où les habiles et prudentes dispositions de l'armée du comte de Vaudémont l'emportèrent sur la présomption, l'inexpérience et la téméraire impétuosité de la plupart des chefs de l'armée lorraine.

Sous plusieurs rapports, cette bataille appartient à notre sujet : le territoire de Vaudoncourt, où elle fut livrée, touche à celui de Malaincourt qui faisait partie de la baronnie de Beaufremont. On voit encore, entre les deux communes, des mares creusées de main d'homme, en forme de retranchement (1), dans l'une desquelles on découvrit, il y a seulement quelques années, une assez grande quantité de projectiles dont le dépôt en ces lieux doit remonter à l'événement qui nous occupe. Un coteau de la forêt de ces villages est même appelé l'Ohy, venant de *occis*. Si cette dénomination

(1) *Statistique des Vosges.*

ne remonte pas à une époque plus reculée, elle indiquerait que sur ce coteau, après la bataille, furent atteints et périrent de malheureux soldats lorrains, alors qu'ils se dirigeaient sans doute vers le château de Beaufremont pour s'y mettre en sûreté.

Beaufremont était du Barrois; situé à environ huit kilomètres du théâtre principal de la bataille, il devint tout naturellement un lieu de refuge pour les troupes de René, auxquelles la fatigue ne permettait pas de beaucoup s'éloigner après leur défaite. Celles qui y parvinrent purent même y séjourner pendant quelques jours, sans crainte d'être inquiétées par le comte de Vaudémont, mis, par le départ précipité des Bourguignons, dans l'impossibilité de songer à autre chose qu'à rentrer dans ses propres domaines.

Des tours du château et des hauteurs qui l'avoisinent, les nobles châtelaines et les habitants restés à Beaufremont furent témoins de presque toutes les évolutions des deux armées, et durent éprouver toutes les pénibles émotions provoquées par un drame aussi sanglant.

Nous n'avons aucune preuve que Pierre, seigneur de Beaufremont, conseiller du duc René, se soit trouvé à cette bataille : quoiqu'il prenne quelquefois la qualité de chevalier, il ne paraît pas qu'il ait souvent pratiqué le métier des armes. S'il en est ainsi, il dut s'estimer heureux, dans la circonstance présente, d'être éloigné d'une lutte où sa fidélité envers le duc de Bar l'aurait obligé de combattre contre Jean, seigneur de Mirebeau, et Pierre, seigneur de Charny, ses frères qui, attachés au duc de Bourgogne, se trouvaient forcément dans l'armée du comte de Vaudémont.

Cette malheureuse guerre, entre les membres d'une même famille souveraine, eut encore, comme toutes les guerres civiles, le désavantage d'armer des frères contre des frères, des parents contre des parents, des amis contre des amis. En effet, pour ce qui nous concerne, si nous retrouvons des Beaufremont dans l'armée auxiliaire d'Antoine, les historiens lorrains nous ont aussi laissé les noms d'Olry de Ruppes et

de Jean de Beaufremont, qui combattirent pour le duc René et qui périrent en soutenant sa cause (1).

Si Pierre de Beaufremont ne fut pas un guerrier, il n'en fut pas moins utile à son pays ; nous l'avons déjà vu plusieurs fois prendre part aux décisions importantes des états des duchés, et assister au conseil du souverain ; nous allons le retrouver auprès de la duchesse Isabelle, occupé à rechercher les moyens de prévenir les troubles qui pouvaient résulter de la captivité du duc René, et à conserver intact l'héritage laissé à ce prince et à la fille de Charles II.

Dès que la duchesse eut appris la détention de son époux, elle assembla ses conseillers, et, en qualité de princesse souveraine, de concert avec eux, elle prit des mesures pour rassurer les populations, maintenir partout le bon ordre et opposer au comte de Vaudémont une résistance sérieuse. Ces mesures eurent un plein succès. L'armée, promptement réorganisée, ne se borna pas même à se tenir sur la défensive ; les nouvelles troupes, conduites par des chefs expérimentés, pénétrèrent dans le comté et firent bientôt comprendre à Antoine que ses vues n'étaient pas aussi faciles à réaliser qu'il se l'était imaginé d'abord. Le 1er août, il conclut avec sa cousine une trève qui, prolongée ensuite, aurait rendu la tranquillité à la Lorraine, si Robert de Sarrebruck et quelques gentilshommes de son caractère n'avaient trop souvent, sous de futiles prétextes, porté la désolation dans les campagnes par les brigandages qu'ils y commettaient.

Mis en liberté sous caution, en 1433, René revint en Lorraine, mais il eut à peine le temps de châtier quelques-uns de ces bandits. Sommé d'aller reprendre ses fers, il retourna à Dijon au commencement de 1435. Il y était seulement arrivé, lorsqu'il apprit que le royaume de Naples, le duché d'Anjou et le comté de Provence venaient de lui échoir par succession. Malgré tout l'intérêt qu'il aurait eu alors de

(1) Ce Jean de Beaufremont était probablement le seigneur de Fontenoy que nous avons vu figurer parmi les seigneurs associés en 1416.

recouvrer la liberté, il ne put cependant accepter les conditions exorbitantes que le duc de Bourgogne exigeait pour sa rançon; et Isabelle, si nécessaire à la Lorraine, se trouva obligée de passer elle-même au royaume de Naples.

Avant son départ, elle convoqua les États généraux des duchés de Lorraine et de Bar, et, le 19 septembre 1435, ces États, assemblés à Nancy, adoptèrent la résolution de faire tous les sacrifices compatibles avec l'honneur pour obtenir l'élargissement de René. Les seigneurs lorrains y firent aussi, entre eux, une alliance pour maintenir la paix dans le pays, et pour empêcher les voies de fait qu'on tenterait d'y commettre. On trouve nommé le quatrième (1) dans l'acte de cette alliance, Pierre, seigneur de Beaufremont et de Ruppes, conseiller de haut et puissant prince Monseigneur le duc d'Anjou, de Calabre, de Bar et de Lorraine. Les autres seigneurs y sont désignés, les uns comme conseillers, les autres comme féaux du seigneur duc René.

Pendant l'absence de ses souverains, le gouvernement de la Lorraine fut confié à Conrad Bayer, évêque de Metz, et à Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, qui furent à la fois fermes, actifs et dévoués.

Pour recouvrer sa liberté, ce qui n'eut lieu qu'en 1436, René fut obligé de s'engager à donner au duc de Bourgogne quatre cent mille écus d'or. Pour sûreté du paiement de cette somme, le duc de Bourgogne exigea que la ville de Neufchâteau lui fût remise, ainsi que plusieurs autres forteresses de la Lorraine et du Barrois; il voulut aussi que la noblesse des États de René s'obligeât, comme caution, à remplir, au besoin, les engagements consentis par ce Prince (2). Quarante gentilshommes, dont vingt de la Lorraine et du Barrois, donnèrent leurs scellés et répondirent aux exigences du traité. Parmi ces gentilshommes, nous remarquons Pierre, seigneur

(1) *H. de Lorr.* en 3 vol, par D. Calmet, t. III, aux preuves, p. 221.
(2) *H. de Lorraine*, D. Calmet.

de Beaufremont et de Ruppes, Robert de Baudricourt, Ferri de Lignéville, etc.

Le 6 février 1436, par une lettre datée de Lille, le duc de Bourgogne promit encore de délivrer au Roi de Sicile ou à ses gens, le duc de Calabre, son fils aîné (resté en ôtage) « franchement et quittement en payant ses frais et dépens, incontinent après que ledit Roy René lui aura fait délivrer les scellés de trente gentilshommes de ses duchés » qu'il désigne en ajoutant qu'il n'en acceptera pas d'autres. Le nom de Pierre, seigneur de Beaufremont et de Ruppes, figure honorablement dans la liste de ces nobles lorrains et barrois (1).

La délivrance de René ne le rendit que momentanément aux Lorrains. Il était pressé d'aller à Naples, rejoindre la duchesse, son épouse, et il partit dès qu'il eut réorganisé le gouvernement des duchés de Lorraine et de Bar. Le pouvoir exécutif fut confié à l'évêque de Metz, à celui de Verdun et à Érard, sire du Châtelet, assistés d'un conseil dont faisait probablement partie le seigneur de Beaufremont.

Cependant, les troubles occasionnés par les prétentions du comte de Vaudémont n'étaient point terminés, et ne faisaient que rendre la Lorraine de plus en plus malheureuse, par suite des pillages qu'ils favorisaient.

Dès 1435, les administrateurs des duchés avaient été obligés d'assiéger la Mothe, tombée au pouvoir d'un aventurier, nommé Guillequin d'Aigremont, qui se défendit avec courage, et à qui l'on fut obligé de donner de l'argent pour qu'il abandonnât la forteresse. En 1436 (2), un autre aventurier, appelé Georges Craincourt, « avoit son retraict au Chastellet près dou Nuefchastel, et faisoient guerre encontre les seignours de Metz et tous habitans, à tort ou sans causes. » Diverses bandes de *routiers* venant de la France, se succédaient en quelque sorte dans le pays, et ne s'en retiraient, poursuivis par les

(1) *Preuves de l'histoire de la maison du Châtelet*, page 46.

(2) *Chroniques de Lorraine*, p. LXXII.

troupes lorraines, qu'après avoir pillé et rançonné les villages (1).

Sur la fin de 1437, des bandits sortis du Brabant où ils avaient exercé mille cruautés, et connus sous la dénomination d'*écourchous* (2) (écorcheurs), parce qu'ils dépouillaient jusqu'à la chemise les malheureux qui tombaient entre leurs mains, « s'estant bouté dessoubs le bastard de Bourbon, le grand Estarcq (3) et le petit Estarcq, au nombre de 3200 et plus, furent environ quinze jours au duché de Bar, sur la rivière de Meuse, à Thilley, à Vabecourt » (4). Battus près de cette dernière localité, où ils perdirent trois cent soixante-huit des leurs, ils passèrent en Bassigny, y continuèrent leurs ravages, et prirent même Chaumont, dont Robert de Baudricourt était bailli pour la France (5).

Le Bâtard de Bourbon fit encore une nouvelle invasion dans notre pays en 1439. Voici en quels termes Paradin en fait le récit :

Pendant les fêtes du mariage de Charles, comte de Charolais, fils du duc de Bourgogne, avec Catherine de France, fille

(1) Voir Dom Calmet et Digot. *Histoire de Lorraine.*

(2) Paradin, p. 781.

(3) Paul Lestrac et Guillaume Lestrac ou Estrac, fameux chefs de partisans.

(4) *Chroniques du Doyen de Saint-Thiébaut;* D. Calmet, t. V.

(5) Les chefs de partisans dits écorcheurs et routiers étaient entre autres le grand et le petit Estrac.

Le souvenir de ces chefs de bandes dévastatrices semble s'être conservé dans une expression commune au patois de Beaufremont et des environs. Lorsqu'on veut dire qu'un enfant ou un homme est peu capable, par suite de sa faible constitution, de faire une chose qu'il voudrait entreprendre, on dit ironiquement : *C'est un bel estra*, ou *voilà un bel estra.* Cette expression aurait-elle rapport à la terreur que ces aventuriers inspiraient? nous le supposons. Il est curieux de voir comment le langage populaire conserve quelquefois, par un simple dicton, la mémoire de personnages ou de faits historiques. Il y a toujours, dans de telles expressions, une tradition qui est loin d'être à dédaigner.

de Charles VII, « le Bastard de Bourbon partant de Jargeau, » accompagné de quatre cents combattants, alla à plusieurs » journées jusques à la Mothe en Lorraine, laquelle il print » d'emblée et la pilla, et la saccagea sans y rien laisser qui » ne fust pris et ravy, et fut dedans environ un mois : » pendant lequel il couroit et exiloit le païs es environs, où » il faisoit d'estranges excès. Mesmement courut et saccagea » la ville de St-Nicôlas de Varangéville, qui n'avait jamais » esté pillée de mémoire d'homme. Enfin ledit bastard com- » posant avec les gouverneurs du païs de Lorraine à certaine » grosse somme d'argent, leur rendit la ville de la Mothe : » mais s'en allant avec son argent et butin, fut rencontré » auprès de Langres, par messire Jean de Vergy (1), chevalier » de Bourgogne, qui se ruant sur ledit Bastard et les siens, le » défit et mit en route, si bien qu'il y laissa la plupart de » ses gents morts, et son butin entièrement : et à grand'peine » sauva sa personne à grand'course de cheval. »

Jean de Vergy était seigneur de la Fauche (2), et parent des Beaufremont. Nul doute qu'il ne soit venu contre le Bâtard de Bourbon (3) pour tirer vengeance des dégâts que ce dernier avait faits au château de Beaufremont, voisin de la Mothe. Aucun historien que nous connaissions n'a mentionné la prise de ce château par les écorcheurs, mais il est bien certain qu'ils tentèrent au moins de s'en emparer. Un chemin qui traverse la forêt de Saint-Charles, entre Gendreville et Lemmecourt, conserve encore, auprès de ce dernier village, le nom de *chemin des Écourchous :* c'est évidemment

(1) La chronique, dans Dom Calmet, attribue la défaite du Bâtard de Bourbon aux seigneurs lorrains et à leurs gens de guerre, puis ajoute : » Sainct Nicolas son miracle y a monstré; tous prisonniers et tous leurs butins ont recouvré. »

(2) *Dictionnaire Moréri*, art. Vergy.

(3) Les crimes de ce bandit étant devenus intolérables, Charles VII lui fit faire son procès. Condamné, il fut enfermé dans un sac, et jeté à la rivière à Bar-sur-Seine (De Barante, *H. de Bourgogne*, t. VII, p. 82.)

celui qu'ils suivirent en se dirigeant de la Mothe vers Beaufremont. S'ils eussent essayé de passer plus haut, les étangs leur auraient interdit l'approche du château-fort. Ce fut donc par Lemmecourt qu'ils arrivèrent d'abord; et il est même très-naturel de supposer que ce petit village, où l'on trouve partout des traces d'incendie, fut saccagé et brûlé par ces hommes cruels.

Pendant l'absence de René, deux fois le comte de Vaudémont avait pris les armes, et provoqué une guerre et des dévastations non moins nuisibles à son comté, désolé par les troupes lorraines, qu'aux deux duchés qu'il ravageait lui-même avec des bandes d'aventuriers. Sur la demande du conseil de régence, le roi de France, Charles VII, étant intervenu, ce prince consentit enfin à renoncer à ses prétentions (27 mars 1441), se réservant seulement de les faire valoir dans le cas où la postérité de Charles II viendrait à s'éteindre. Par un accord précédent, Ferry, son fils, devait épouser Iolande d'Anjou, fille de René.

Outhin d'Amance, alors receveur général de Lorraine, rapporte les dépenses faites à l'occasion de ces guerres et des arrangements qui suivirent la renonciation d'Antoine. Nous y remarquons la citation suivante : (1)

« Item encor paier, esdiz lieux de Toul et du Neufchastel, » pour les despens de monsieur de Belfroymont, de messire » Erard du Chastelet, de messire Jehan de Hassonville, de » messire Jacques de Haracourt, messire Ferry de Luddes, » messire Ferry de Parroyes, messire Symonnin de Saint- » Menge, messire Phelibert de Brexey, Jaquot de Savigny, » Jehan de Lignieville, Loys du Fay, le receveur Outhin, » Jaquemin, Wary, Jehan Phelippin, secrettaires, le pro- » cureur de Vosges, le lieutenant du bailli de Vosges et plusieurs » autres officiers jusques au nombre de cent chevaulx, lesquelx » furent ordonnez d'aler audit lieu pour faire le paiement

(1) *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, publiés par la Société d'Archéologie lorraine, t. I, p. 156. (1855.)

» de l'argent qu'estoit dehus à monsieur de Vauldemont, pour » quittier les prisonniers par le traictier de la paix et pour » besoingnier avec Phelibert de Moulant (1) et avec le bastard » de Vergy pour le fait de l'assignacion que on lui devoit » pour la terre de Darney (2), faite ycelle despence dès le » samedi xxvij^{e} jour de may l'an mil iiij^{c}xlj jusques au venredi » ensuivant iij^{e} jour de juing..., c'est assavoir audit lieu de » Toul xix fr. ix g. et demi, et audit Nuefchastel vij^{xx} iij fr. » jg., que vallent, à libvres.....vj^{xx} liv. vjs. »

Dans cette pièce, on voit que le seigneur de Beaufremont est nommé avant Érard du Chatelet, Jean de Haussonville et Ferry de Parroye, qui étaient du conseil de régence.

Délivrés des préoccupations d'une guerre beaucoup trop longue, les membres de ce conseil recherchèrent aussitôt les moyens de cicatriser les plaies de notre malheureux pays et d'y rétablir la tranquillité. Dans ce but, Louis de Haraucourt, alors évêque de Toul et véritable chef du pouvoir exécutif, engagea la noblesse à s'unir à lui et à former une de ces ligues qui, après 1415, avaient eu tant d'influence pour le rétablissement de l'ordre et le maintien de la paix. Le 29 août 1441; vingt-neuf gentilshommes jurèrent sur les Évangiles d'observer les articles de cette confédération, et apposèrent leurs scellés à l'acte qui en fut dressé. Voici quelques passages de cet acte important :

« Loys, par la grâce de Dieu et du saint siége de Rome, » évêque de Toul, Baudoin de Fléville, abbé de Gorze, Pierre, » seigneur de Baffromont et de Ruppes, Jehan, seigneur » de Fénétranges, Érard du Chastelet, seigneur de *Surix* » et de Bulligneville, ... Philippe de Nouëroys, *Simon* de » Saint-Menge.... Jehan de Lignéville, ... Philbert du » Chastelet, ... Andreu de Ville, sire de Dom-julien.... etc., ...

(1) Phelibert de Moulant était capitaine et *chastellan du Nuefchastel.*

(2) La terre et le Château de Darney étaient occupés par le Bâtard de Vergy qui les tenaient du duc René, comme cautionnement de sommes qu'il lui avait prêtées pendant sa captivité. (*Paradin et Dom Calmet.*)

» considérant que depuis le partement du duc et de la du-
» chesse de Bar et de Lorraine...., plusieurs dommages
» et inconvénients se sont ensuis et venus esdits duchiez et
» ès seignories enclavées en icelles, tant par les guerres que
» sont estez comme autrement, au préjudice du bien commun....

» Savoir faisons que pour entretenir le bien de paix desdits
» duchez seignories, et de tous subjets d'iceux, oster toute
» rigour et malviolence, œuvre de faict et de volonté des uns
» contre les autres, nous avons promis et juré que pendant
» trois ans, nous ne deverons faire guerre, ne procéder l'un
» à l'encontre de l'autre.... » Mais nous en rapporter pour les différents qui surviendraient entre nous, au jugement du marquis de Pont (le prince Louis, fils de René), lieutenant desdits duchés.

« Item, devons et sommes tenus de aider et soutenir tous
» officiers, baillifs, prevosts et autres, et leurs lieutenants
» desdites duchiez et seignories on faict de l'exécution de
» justice.....

» Item, sommes aussi tenus chacun de nous en droit soi,....
» aidier, garder et défendre à nostre léaul pouvoir envers
» tous et contre tous que mestier sera, toutes gens et terres
» d'église, religieux et autres, tous leurs domaines, sei-
» gnories, rentes et revenues, tous pélerins, marchands,
» et autres bonnes gens; ensemble tous leurs biens, estans,
» venans, allans et trespassans par lesdites duchiez et sei-
» gnories, et en notre puissance.

» Item, nous et chacun de nous en droit soi, avons promis
» et promettons comme dessus, de deffendre et destourner,
» et oster toutes guerres particulières, de tous roberies et
» villenies, et aidier l'ung de nous l'autre à ce faire, avec
» lesdits seignours, contre tous ceux qui les voulroient faire
» et soutenir sans feintise et sans entreport, et de pugnir
» tous compagnons de guerre demourant sous lesd. sei-

(1) Dom Calmet. *Histoire de Lorraine* en trois vol., t. III, aux preuves, p. DCLVJ.

» gnories et pays, et tous autres subjets d'iceux, qui ser-
» viroient ou favoriseroient ceux qui lesdites guerres, roberies
» et pilleries feroient ou voulroient, etc. »

Cette pièce curieuse que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier, prouve au moins le dévouement, à leur suzerain et à leur pays, de tous les seigneurs qui s'imposèrent volontairement les conditions qu'elle renferme. Qui croirait qu'après l'avoir signée, l'un d'eux se soit oublié jusqu'à se livrer à la fabrication de la fausse monnaie? Des dénonciateurs envieux d'une haute position noblement acquise et dignement occupée, ne craignirent cependant pas d'accuser de ce crime Pierre de Beaufremont; et René d'Anjou, prince extrêmement jaloux de ses droits, qui déjà, après de faux rapports, avait ordonné l'arrestation brutale et l'emprisonnement de l'évêque de Metz dont il avait reçu de si grands services, n'hésita pas à prononcer aussi légèrement peut-être, et avant d'avoir obtenu une condamnation légale, la confiscation des terres de Beaufremont, de Ruppes, de Messein et de Maron, que possédait son ancien et fidèle conseiller.

Il nous semble, avant tout, qu'il n'y aurait eu rien de bien extraordinaire à ce qu'un seigneur puissant, issu de familles princières et possesseur d'un fief d'abord indépendant *des ducs ou comtes,* se soit permis de fabriquer des monnaies même à son coin, dans un temps où les ateliers monétaires étaient bien plus nombreux que les princes réellement souverains. Si quelque chose doit nous surprendre, c'est qu'il n'existe aucune monnaie frappée par les puissants barons qui possédèrent Beaufremont du Xe au XVe siècle. Mais voyons les suites de l'accusation dont nous venons de parler.

Au mois de septembre 1444, à la requête du procureur du Barrois « qui se disoit informé que le chevalier messire
» Pierre de Beffroymont, seigneur de Ruppes, avoit été ayant
» et consentant avec autres personnes de faire batre et forger
» faulse monnoye on dit païs de vraye Barrois, iceluy che-
» valier fut adjourné à certain jour à comparoir en personne

» et sous peine de bannissement et de confiscation de tous » ses biens » (1). Soit que Pierre ait eu peu de confiance dans les procédés que l'on se disposait à employer à son égard, soit pour tout autre motif, il ne comparut point, et la confiscation dont il était menacé fut immédiatement prononcée au profit du duc de Lorraine et de Bar. En même temps, des troupes étaient dirigées vers le château de Beaufremont, en escaladaient les murs, faisaient prisonniers les quelques hommes qui le défendaient, et en prenaient possession au nom de René. C'était là, il faut l'avouer, une justice fort expéditive.

Pierre de Beaufremont ne pouvait, sans protester, se voir ainsi dépouiller de ses biens et bannir de son pays. Il eut recours au roi de France. Charles VII, se rappelant sans doute des services anciens, s'empressa de permettre que le procès terminé si promptement par le procureur du Barrois, fût porté au parlement de Paris. Dès le 15 janvier (1444), le lieutenant du bailly du Bassigny se rendait au château de Ruppes, et y procédait à « une information sur le fait de fausse monnoye que Pierre de Beffroymont était accusé d'avoir fait forger au lieu dudit Beffroymont. » Le procès traîna en longueur, car ce ne fut que le 6 mars 1448 que ce seigneur obtint une commission pour faire exécuter l'arrêt qui avait enfin été rendu en sa faveur, et dans lequel il était déclaré qu'il devait être remis en possession de la terre de Beffroymont (2). La relation de « l'exploit et exécution sur ce faire par le sergent du roy de la prévosté de Vaucouleurs » est du jeudi 2 février 1449.

Les parents de Pierre de Beaufremont n'avaient pas vu sans inquiétude le roi de Sicile s'emparer du domaine de leurs aïeux. Ce prince, pour lequel plusieurs d'entre eux s'étaient dévoués au temps de ses malheurs, devait encore

(1) *Archives de Lorraine*, termes employés dans la quittance donnée par le roi René.

(2) *Archives de Lorraine*. Foug, 1, n° 32.

six mille salus de 70 au marc de Troyes, à Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny; pour sûreté du paiement de cette somme, il lui avait même engagé, depuis quelque temps déjà, la ville, la terre et la prévôté de Gondrecourt. Le sire de Charny, voyant son frère aîné dépossédé, exprima sans doute le désir de faire abandon de ses droits sur Gondrecourt, à condition qu'il recevrait en échange la seigneurie de ses ancêtres. René se serait alors empressé de consentir à cette proposition. On trouve en effet, au trésor des chartes de Lorraine, des « lettres par lesquelles ce seigneur remet » au roy de Sicile, duc d'Anjou, le château et chatellenie de Gondrecourt, et le quitte de la somme que ledit » roy lui devoit et pour laquelle il lui avoit engagé ledit » château; ladittė quittance donnée en considération de ce que » ledit roy cède et transporte audit de Beffroymont, le château, » terre et seigneurie de Beffroymont. » Et à la date du « deux » août 1445, une procuration du même seigneur à Jean et » Guillaume de Beffroymont, ses frères, pour remettre audit » roy ledit château de Gondrecourt. »

Loin de mettre un terme au procès relatif à la possession de la baronnie de Beaufremont, cet échange ne fit que le compliquer. Le seigneur de Ruppes n'eut plus seulement à se défendre contre son suzerain, il eut encore à soutenir ses droits, *à plaider*, contre son frère, et même contre Guillaume d'Oiselet, fils d'Isabelle de Beaufremont. Guillaume, en qualité d'héritier de sa mère, fille de Philibert de Beaufremont, prétendait que Pierre de Ruppes s'était emparé injustement du droit de succession en la terre de Beaufremont, et que lui et son cousin Jean d'Arberg, en étaient les seuls légitimes héritiers. Il ne paraît pas que ces dernières prétentions aient eu pour lors bien du succès, mais elles ne furent point abandonnées par les deux seigneurs, et nous les verrons plus tard les faire valoir en temps plus opportun.

Quant au seigneur de Charny, quoique devenu détenteur du château et de la seigneurie de Beaufremont où il pouvait

se maintenir, il consentit à traiter avec son frère aîné, en tenant peu de compte d'une expropriation dont il reconnaissait peut-être l'injustice. Voici d'ailleurs le texte exact du traité qu'il firent entre eux.

Traité et appointement entre Pierre de Beffroymont, Ch[lier]*, S*[gr] *de Charny, d'une part, et Pierre de Beffroymont, S*[gr] *de Ruppes, d'autre part, pour mettre fin au procès existant entre eux au Parlement de Paris sur leurs prétentions au château de Beffroymont.*

Nous Pierre de Beffroymont, seigneur de Charny et de Molinot, et Pierre de Beffroymont, seigneur de Ruppes, sçavoir faisons à tous présens et à venir, que nous avons fait et passé, faisons et passons par ces présentes lettres, les traictés, transactions et accord dont la teneur s'ensuit : Comme procès, débat, discort et différend soit meu ou se pourra mouvoir tant en la cour de Parlement du roy notre S[r] **à Paris comme autre part, entre nobles et puissans seigneurs messire Pierre de Beffroymont, seigneur de Charny et de Molinot, d'une part, et messire Pierre de Beffroymont, seigneur de Ruppes, chevalier, d'autre part, de et sur ce que ledit seigneur de Ruppes disoit et maintenoit que les chastel, terre et seigneurie de Beffroymont luy compettoient et appartenoient et devoient competter et appartenir tant à cause de luy comme de ses prédécesseurs, dont il a cause, et que ledit seigneur de Charny, détenteur d'iceulx chastel, terre et seigneurie de Beffroymont, estoit tenu de les déguerpir, délaisser et soy en départir, et luy restituer pour plusieurs causes justes et raisonnables par luy deslaissées et mises en avant; ledit seigneur de Charny disant au contraire que lesdis chastel terre et seigneurie dudit Beffroymont luy doivent competter et appartenir tant par transport à luy faict par très-hault, très-excellent et très-puissant prince le roy de Jérusalem et de Sicile, duc d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comme autrement deuement. Ainsy est que**

(1) *Trésor des Chartes de Lorraine*, cartulaire intitulé : *Trognon, Sampigny, Beaufremont*, f° 141.

aujourd'huy lesdites parties sur ledit procès, débat, discord et différend ont, soubz le bon plaisir et consentement du roy de Sicile et de la dicte court de Parlement, traictié, transigé, accordé et pacifié en la manière que s'ensuit.

C'est assavoir que ledit seigneur de Charny aura et emportera perpétuellement, pour luy, ses hoirs et ayant causes, la moitié desdis chastel, bourg, fermeté, granges, estableries, murs, fossés et terraulx, et de toutes autres aysances et appartenances estans et comprinses dedans la circuite de ladite fermeté, ensemble la moictié des cultis, jardins et bergeries assises en ladite ville de Beffroymont appartenant audit chastel. Item la moictié des fiefs et autres droits, prérogatives et prééminences appartenans audit chastel et seigneurie dudit Beffroymont. Item la moictié de la justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse esdits chastel, fermeté, ville, finaige et territoire dudit Beffroymont. Item la tierce partie du résidu de toute ladicte terre et revenue dudit Beffroymont et de tous les villages et autres droits appartenans audit chastel et seigneurie dudit Beffroymont, et dont ledit seigneur de Ruppes estoit tenant et possédant paisiblement au jour que l'empeschement y fut mis par l'ordonnance du roy de Sicile, tant en justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, comme en hommes, femmes, bourgeoisies, devoirs, services, meiz, maisons, preys, terres, vignes, fours, moulins, estangs, rivières, boys, forêts, chasses, garennes, tailles, censes, rentes, coustumes, grains, gerbes, dixmes, cire, lard, gelines, œufs, oysons, moutons, huilles, chanvres, corvées tant de bras comme de bestes et charrues, et tous autres droits et redevances quelconques appartenans à ladite seigneurie et chastel de Beffroymont, pour en jouir, user et faire son bon plaisir comme de sa propre chose, sans y comprendre Lendeville et Rouvre lès Bar-sur-Aube, aliénés avant ledit empeschement par ledit monseigneur de Ruppes.

Et ledit seigneur de Ruppes aura et emportera perpétuellement pour luy, ses hoirs et ayant causes, l'autre moitié dudit chastel, bourg, fermeté bassecourt, grainges, estableries et toutes autres aysances, appartenances estant et comprises dedans la circuite de ladite fermeté, ensemble la moictié des cultis, jardins et bergeries assises en la ville dudit Beffroymont appartenant audit chastel. Item

l'autre moictié desdits fiefs et autres drois, prérogatives et prééminences appartenans audit chastel et seigneurie de Beffroymont, ensemble l'autre moictié de ladite justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse esdits chastel, fermeté, ville, finaige et territoire dudit Beffroymont. Item les autres deux parts de toute ladite terre, seigneurie, revenue, et de tous les villaiges et autres droits appartenans audit chastel et seigneurie, tant en justice et jurisdiction haulte, moyenne et basse, comme en hommes, femmes, bourgeoisies, devoirs, services, meiz, maisons, preys, terres, vignes, fours, moulins, estangs, rivières, boys, forêts, chasses, garennes, tailles, censes, rentes, coustumes, grains, gerbes, dixmes, cires, lard, gelines, oysons, moutons, huilles, chanvres, corvées de bras, de bestes et de charrues, et tous autres drois et redevances quelconques appartenans ausdis chastel et seigneurie dudit Beffroymont, pour en jouir et disposer comme de sa propre chose.

En supportant et paiant par une chacune desdites parties en droit soy les fieds, aumosnes et autres charges réelles et accoustumées qui sont et estoient deues sur ladite terre de Beffroymont avant l'empeschement mis en ladite terre par le roi de Sicile ou ses gens et officiers, au mois de septembre ou environ, en l'an mil quatre cent quarante et quatre, chacun selon sa part et portion qu'il a et luy compette en ladite seigneurie, terre et revenue de Beffroymont.

Item, est accordé entre lesdites parties que ledit seigneur de Ruppes est et sera tenu de conduire et garantir audit seigneur de Charny, ses hoirs et ayant cause, envers et contre tous, sadite part et portion, de son fait tant seulement. Et parmy et moyennant ce présent traictié, ledit seigneur de Charny sera tenu de rendre et paier audit seigneur de Ruppes, la somme de dix neuf cens frans monnoye à présent courant en ce royaulme ou autre monnoye à la valleur au lieu de Beffroymont: c'est assavoir onze cent frans au jour de la feste de la Magdeleine prochainement venant, et huit cent frans au jour de la feste de saint Martin, lors ensuivant; en est et sera tenu ledit Sr de Charny de faire conduire, par ses gens, lesdis deniers, dès ledit lieu de Beffroymont jusques au lieu de Ruppes, en la maison et forteresse dudit messire Pierre.

Item, en outre est accordé entre lesdites parties que toultes et

quantes fois qu'il leur plaira, ou à l'ung d'eulx, à leurs hoirs ou ayant cause, de faire partaige et division des choses dessus dites ou dans une d'icelles, chacune desdites parties pourra requérir l'autre de le faire, et dedans trois mois après ladite enqueste faicte, chacun d'eulx sera tenu de vacquer et entendre à faire et parfaire lesdis partaiges.

Ung chacun desdis seigneurs aura toute justice entièrement en sondit partaige, sur les hommes et femmes, et après lesdis partaiges fais, chacune d'icelles parties pourra maisonner et édifier en son partage ainsi que bon luy semblera, sans préjudice à son parçonnier. Et combien que lesdis partaiges ne soient encore fais, néantmoings lesdites parties veullent et consentent que chacune d'icelles puisse dès maintenant jouir et user de sa part et portion, tant en justice, revenus, comme en autres drois quelconques, et s'il avenoit que aucunes amendes encheussent, pour aucun cas ou délis, en ladite terre de Beffroymont, hors ledit chastel, fermeté, ville, finaige, territoire dudit Beffroymont, quelque part qu'elles soient adjugées, ledit seigneur de Ruppes en prenra et aura les deux pars, et ledit seigneur de Charny l'autre. Et de toutes amendes que escherroient des cas ou délis qui pourroient estre en temps avenir commis èsdis chastel, fermeté, ville, finaige et territoire dudit Beffroymont, tant par les hommes ou femmes des terres dudit Beffroymont où ledit seigneur de Charny n'a que le tiers comme par autres quelconques, iceluy seigneur de Charny y prenra et aura la moictié, et ledit seigneur de Ruppes l'autre.

Item sera tenu ledit seigneur de Charny de pourchassier et faire avoir et obtenir dudit roy de Sicile, duc de Bar et de Lorraine, lettres de quittance bonne et vallable du cas pour lequel ledit chastel et terre dudit Beffroymont estoient empeschiés par ledit roy de Sicile, ou par ses gens et officiers, dedans la feste de la Magdeleine prochainement venant, pendant lequel temps toutes exécutions et exploix dont ledit seigneur de Ruppes et sa femme pourroient aidier contre ledit seigneur de Charny, ses gens et officiers ou autres personnes quelconques, par vertu de certain arrest ou provision pour eulx ou l'un d'eulx obtenus de ladite cour de Parlement, à Paris, seront et demeureront en estat et surcéance jusques au jour de ladite feste Magdeleine, sans ce que aucunement y soit procédé d'ung costé

ne d'autre ; reservé que lesdites parties se pourront présenter en ladite court le quinzième jour de ce présent mois de may, et sans préjudice dudit arrest et exécution d'iceluy.

Item, en outre sera tenu ledit seigneur de Charny d'envoier, à ses frais et missions, à Paris, pour requérir, avoir et obtenir avec les procureurs dudit roy de Sicile, et dudit seigneur de Ruppes, les lettres de placet et département de ladite court de Parlement, de la cause qui est introduite en icelle court, entre ledit seigneur de Ruppes appelant et ledit roy de Sicile appelé, pour et à l'occasion du cas dessusdit, et aussi le département des causes et procès que ledit seigneur de Charny a et pourra avoir en ladite cour, à l'encontre dudit seigneur de Ruppes, à l'occasion desdis débas. Et ledit seigneur de Ruppes sera tenu d'envoier audit Paris pour requérir et consentir ledit département et avoir ledit placet.

Item, et que tous prisonniers prins d'un costé et d'autre seront mis à pleine délivrance, franchement et quictement, sans ce que à eulx, ne à leurs pleiges et cautions, lesdis seigneurs ou l'ung d'eulx leur puissent aucune chose quereller ou demander pour raisons desdites prinses.

Item, en outre est traictié et accordé entre lesdites parties que parmy et moyennant ce présent traictié, icelles parties sont et demeurent quictes et paisibles, l'ung envers l'autre, de toutes querelles, actions, empruns, successions, interrests, dommaiges et autres choses quelconques qu'ils ont et pourront avoir à faire ensemble de tout le temps passé jusques à présent, réservé que ledit seigneur de Charny sera tenu de paier, bailler et délivrer audit Sr de Ruppes, dedans le jour de la feste de la Magdeleine prochainement venant, la quantité de quinze queues de vin et quatre vingts resaulx de froment, mesure dudit Beffroymont, pour les fruits d'icelle terre de Beffroymont, par luy ou ses officiers perceus depuis le vingt ungtième jour de jung dernièrement passé jusques au jour de la date de ces présentes, réservé aussi, audit seigneur de Ruppes, les deux pars des tailles de ladite terre de Beffroymont escheus le jour de Pasques dernier passé. Item en outre est accordé entre lesdites parties que ledit seigneur de Charny tiendra et possédera paisiblement lesdis chastel, forteresse et bassecourt dudit Beffroymont, jusques au jour

de ladite feste Magdeleine, pendant lequel temps il doit pourchassier et obtenir ladite quittance. Et durant iceluy temps, lesdites parties ont promis et promettent par leur foy et serment, sur leurs loyautés et honneurs, de non faire pourchassier ou consentir par eulx ou par autres, aucune entreprinse de faict ne autrement, l'une à l'encontre de l'autre, en leurs personnes, ne en leurs biens, servans ou familles, mesmement en tant qu'elle touche lesdis chastel, terre, bassecourt et fermeté dudit Beffroymont.

Item, dame Catherine de Saint-Loup, femme dudit seigneur de Ruppes, présente à faire et passer cesdis traictiés, transactions et accord, a, de l'auctorité dudit seigneur de Ruppes, son seigneur et mary, présent et l'auctorisant quand à ce, accordé qu'elle louera, consentira et approuvera les choses dessus dites en tant qu'il luy touche, en renonçant à tous drois de douaire et autres que sur la part et portion que ledit seigneur de Charny par ce présent traictié a èsdis chastel, terre et seigneurie dudit Beffroymont luy peut ou pourra competter et appartenir, et passera ces choses au jour que la possession de ladite place se prenra.

De toutes lesquelles choses sont et se tiennent pour bien contentes et ont promis et promettent par la foy et serment de leurs corps, et soubs l'hypotecque et expresse obligation de tous et singuliers leurs biens meubles et immeubles, présens et à venir quelconques, ce présent traictié, transaction et accord, en tant que à ung chacun d'eulx puet, touchier, avoir et tenir perpétuellement ferme, estable et agréable, sans jamais contrevenir, par eulx ne par autres, en aucune manière, taisiblement ou en appert, mais les entretenir et accomplir tout par la forme et manière que cy-dessus sont déclairées, sous peine de rendre et restituer tous cousts, dommaiges, missions, interrests et dépens qui pour ce fais et encourus seroient.

Et en cas que ledit seigneur de Charny ne pourra obtenir ladite quittance, ne accomplir et fournir le contenu aux termes et par la manière cy-dessus déclarée, ce présent traictié et autres pourparlers ou traictiés précédans ce présent, sont dès maintenant pour lors nuls et de nulle valleur et effect, sans que ledit seigneur de Charny s'en puisse aidier en aucune manière, et demouront les choses en

tel estat qu'elles sont du présent. Lesquels traictiés, transactions et accord, nous lesdites parties et chacun de nous en droict soy, promettons par la foy et serment de nos corps, et sur nos loyautés et honneurs, avoir et tenir perpétuellement fermes, estables et aggréables, sans jamais contrevenir ne consentir venir en aucune manière taisiblement ou en appert. En tesmoing desquelles choses, je ledit seigneur de Charny, ay fait mettre mon scel à ces présentes lettres, et scellées, ay signé de mon seing manuel. Et, pour plus grande seurté, j'ay requis les seings manuels de Jehan et Pierre de Champdio, frères, mes neupveux, en l'absence de leurs sceaulx, y estre mis, le septième jour du mois de may, l'an mil quatre cent quarante et neuf.

Signé Beffroymont, Jehan et Pierre de Champdio, et seellé d'un seel de cire rouge pendant à doubles queues de parchemin. »

Le traité souscrit par le seigneur de Ruppes se termine comme il suit : « En tesmoing desquelles choses, ledit Sr de Ruppes ay fait mettre mon seel à ces présentes lettres et ycelles ay signé de mon seing manuel, et, pour plus grande seureté, j'ay requis les seels et seing manuel de messire Symon d'Anglure seigneur d'Estoges et Donjeulx, y estre mis, le septième jour du mois de may, l'an mil quatre cent quarante neuf. Ainsi signé P. de Beffroymont et Symon d'Anglure. »

Pour que ce traité pût avoir son plein effet, René d'Anjou l'approuva et le confirma, en donnant en même temps au seigneur de Ruppes une quittance entière et complète des délits pour lesquels il avait été poursuivi.

« Voulons et ordonnons, est-il dit dans cette quittance (1), » que moyennant ledit traité et iceluy sortissant effet comme » dit est, ledit messire Pierre de Beffroymont, S^gr de Ruppes, » notre amé et féal chevalier, soit et demeure quitte et paisible purement et absolument envers nous perpétuellement, » de toutes les poursuittes et querelles menées à l'encontre » de lui par notre procureur et autres nos officiers, à l'occasion des choses dessusdites, auxquels nous avons imposé

(1) *Archives de Lorraine.* Cartulaire. *Trognon, Sampigny et Beaufremont*, f° CCXCVII.

» et imposons sur lesdites choses et leurs deppendances, silence » perpétuel. A Lyon, le 28 juillet 1449. »

Le 27 juillet, c'est-à-dire la veille de la date de cette quittance, le roi de Sicile adressait au duc de Calabre, son fils et son lieutenant au duché de Bar et de Lorraine, des lettres dans lesquelles il lui mande que « s'il lui appert que les prédécesseurs de Pierre de Beffroymont, Sgr de Charny (1), ayent possédé de tout temps les villages d'Aingeville et les lieux de Parey et de Saint-Ouyain, il lui donne main levée de la saisie qui en avait été faite. »

Dès le 18 mai, Jean, comte d'Arberg, renonçant, pour le moment, aux droits que son cousin d'Oiselet avait voulu faire valoir, souscrivait lui-même des lettres par lesquelles il déclare qu'il veut et consent « que Pierre, seigneur de Beffroymont et de Ruppes, possède, sa vie durant, la terre de Beffroymont » (2).

On comprend qu'un aussi long procès que celui que venait de soutenir le seigneur de Ruppes avait dû lui être fort coûteux; il avait nécessairement fait des emprunts pour pouvoir suffire à ses dépenses, et c'est sans doute pour se libérer de l'une de ces dettes que nous le voyons souscrire en 1449, au profit de Jean de Beffroymont, écuyer, sire de Soye (3), une obligation de cinq cents salus d'or pour lesquels il lui assigne cinquante salus de rente annuelle sur la terre d'Urville (4).

Après toutes les tracasseries qu'une malheureuse accusation lui avait suscitées, Pierre de Beaufremont était enfin redevenu possesseur de l'héritage dont il avait déjà joui comme aîné de sa famille. Les terres de Ruppes, de Maron et de Messein (1)

(1) *Trésor des chartes de Lorraine*, Foug, 1, n° 31.

(2) *Trésor des chartes de Lorraine*, Foug, 1, n° 30.

(3) Foug, 1, n° 32. (Ce seigneur était de la branche des barons de Senecey.)

(4) On remarquera que cette rente était à 20 pour cent.

(5) *Statistique de la Meurthe*, p. 351 et 364.

lui furent aussi restituées, et il déchargea même Philippe de Lenoncourt, à qui René avait donné ces terres après leur confiscation, de tous les revenus que ce seigneur y avait perçus ou en avait retirés. Une absolution aussi complète suppose une justification évidente, encore attestée aujourd'hui par l'absence la plus absolue, chez les numismates, des prétendues fausses monnaies fabriquées à Beaufremont.

Ces restitutions semblent d'autant plus significatives qu'à la même époque, René et Isabelle, par un édit plus ou moins juste, révoquaient, annulaient et abolissaient « tous dons, transports, gaigières et aultres aliénations quelconques par Eulx et leurs Prédécesseurs faictes jusques alors, pour quelconque cause ou contenu que ce fust » (1).

L'appel fait au roi de France et les décisions du Parlement de Paris n'avaient pas dû être fort agréables à René; le rétablissement de Pierre de Beaufremont, seigneur de Ruppes, dans toutes ses anciennes possessions, fut donc de la part du roi de Sicile un acte de politique intéressée autant qu'une réparation devenue nécessaire. Ce prince ne pouvait que souhaiter d'obtenir, en retour de son bon vouloir, feint ou réel, un titre authentique par lequel Pierre déclarerait reprendre de lui, duc de Bar, les ville, terre et seigneurie de Beaufremont : il obtint cet acte en 1453. Pour rendre plus évidente encore la déclaration qu'il contient, le roi de Sicile donna ensuite, à la date du 23 juin, au seigneur de Beaufremont « des lettres par lesquelles il promet de l'aider et » de le soutenir en cas de poursuites de la part du roi de » France à l'occasion de la reprise faite par ledit seigneur, » dudit roi de Sicile, de la terre et seigneurie de Beffroy- » mont » (2).

Il nous faut maintenant franchir neuf années avant de reprendre notre récit. Nous retrouvons alors une « vente

(1) Digot. *Histoire de Lorraine*, t. III, p. 88.
(2) *Archives de Lorraine*. Foug, 1, n° 32.

faite sous le scel de la sénéchaussée de la Mothe et Bourmont, le 14 may 1462, devant Nicolas Nigaut, prêtre, et Jean Miguet, tabellion, par messire Pierre, chevalier, seigneur de Beffroimont et de Rup, à Simon d'Anglure et à dame Isabelle du chastellet sa femme, pour eux, leurs hoirs et ayant cause, de toute la seigneurie entièrement qu'il peut avoir en la ville de Germainville, ban et finage dudit lieu, moyennant la somme de trois cents écus d'or de poids, au coing du roy de France, à compter un gros dix deniers, monnoye courante qu'il a reçue. » Isabelle du Chatelet était la sœur de Béatrix, première femme de Pierre de Beaufremont; Simon d'Anglure était donc son beau-frère.

La dernière action que nous allons rapporter de Pierre de Beaufremont n'est pas à son avantage. Quoique nous n'en sachions pas les antécédents, elle prouve au moins, de sa part, un caractère devenu très-violent. En cette même année 1462, malgré l'âge avancé auquel il était parvenu, il s'emporta outre mesure contre un prêtre nommé Jean Mimi et, trop bien secondé par ses valets et ses domestiques, *il le* maltraita et le frappa de telle manière que son action fut considérée comme un crime. Le bailli de Saint-Mihiel avait même commencé contre lui des poursuites dans ce sens, lorsque le roi de Sicile, voulant sans doute épargner un vieillard et ne pas trop attirer l'attention sur ce fait peu honorable pour la noblesse, donna des ordres pour arrêter ou plutôt suspendre ces poursuites, puis des lettres de « quittance et rémission audit seigneur de Beffroymont et de Ruppes, de la chasse et bature qu'il avait faite de feu Jehan Mimi, prestre » (2).

Pierre de Beaufremont l'aîné mourut en 1468 : si le commencement de sa vie avait été digne du nom qu'il portait, la fin avait été bien orageuse, et, dans ses derniers moments,

(1) *Preuves de l'Histoire de la maison du Châtelet*, supplément S.

(2) Une copie de ces lettres existe aux archives de Lorraine. Foug, 1, n° 32, pièce 5.

il dut se rappeler plus d'une fois que, comme tous les autres hommes, il était fils d'Adam.

A peine ce seigneur était-il descendu dans la tombe que le roi de Jérusalem et de Sicile fit don de la terre et seigneurie de Beffroymont à Ferry de Lorraine, comte de Vaudémont, son gendre, à qui il transmettait tous les droits qu'il pouvait avoir sur cette terre et seigneurie (1) qu'il venait de faire saisir *à cause des délits dont feu* Pierre de Beffroymont s'était autrefois rendu coupable. Toutefois, ces droits posthumes lui semblaient probablement, comme à nous, bien douteux, car il chercha à en acquérir de plus positifs en achetant ceux dont les héritiers légitimes de Pierre voulurent bien se dessaisir. En effet, par un acte du 15 octobre 1469, Guillaume d'Oiselet dont nous avons déjà parlé, « cédait, quittait et transportait au roi de Sicile tous tel droit, part et portion qu'il avait en la ville terre et seigneurie de Beffroymont et ses appartenances, c'est à savoir, les villes de Lamecourt, Aulnoy, Gendreville, Médonville, Urville, etc. » (2), puis le 3e jour de décembre de la même année, Catherine de Saint-Loup, veuve de Pierre de Beffroymont, vendait à Ferry, comte de Vaudémont et d'Harcourt, tout le droit de douaire qu'elle avait en la même seigneurie, moyennant une somme de deux cents florins.

Le seigneur de Soye réclamait lui-même au comte de Vaudémont sa rente de cinquante salus qui lui fut sans doute payée.

A la suite de toutes ces ventes et cessions, René confirma à Ferry, le 13 avril 1470, la donation qu'il lui avait faite, et le comte de Vaudémont aurait pu jouir dès lors en paix de la baronnie de Beaufremont, si Jean d'Arberg n'avait tenu à conserver pour lui et ses descendants le domaine des aïeux de sa mère. La persistance que ce généreux seigneur mit dans ses réclamations lui fait honneur; grâce

(1) Janvier 1468.

(2) *Archives de Lorraine*. Foug, 1, n° 38.

à ses efforts, nous pourrons voir le château des *bons barons* possédé, pendant deux siècles encore, par la noble lignée de Jeanne de Beaufremont.

Pierre de Beaufremont (le jeune), comte de Charny.

A partir du traité de 1449, nous n'avons pas eu occasion de parler du seigneur de Charny, et nous ignorons complétement l'usage qu'il fit de la part que ce traité lui laissait dans la seigneurie de Beaufremont, mais sa vie fut trop illustre pour que nous n'en rappelions pas au moins les principaux faits.

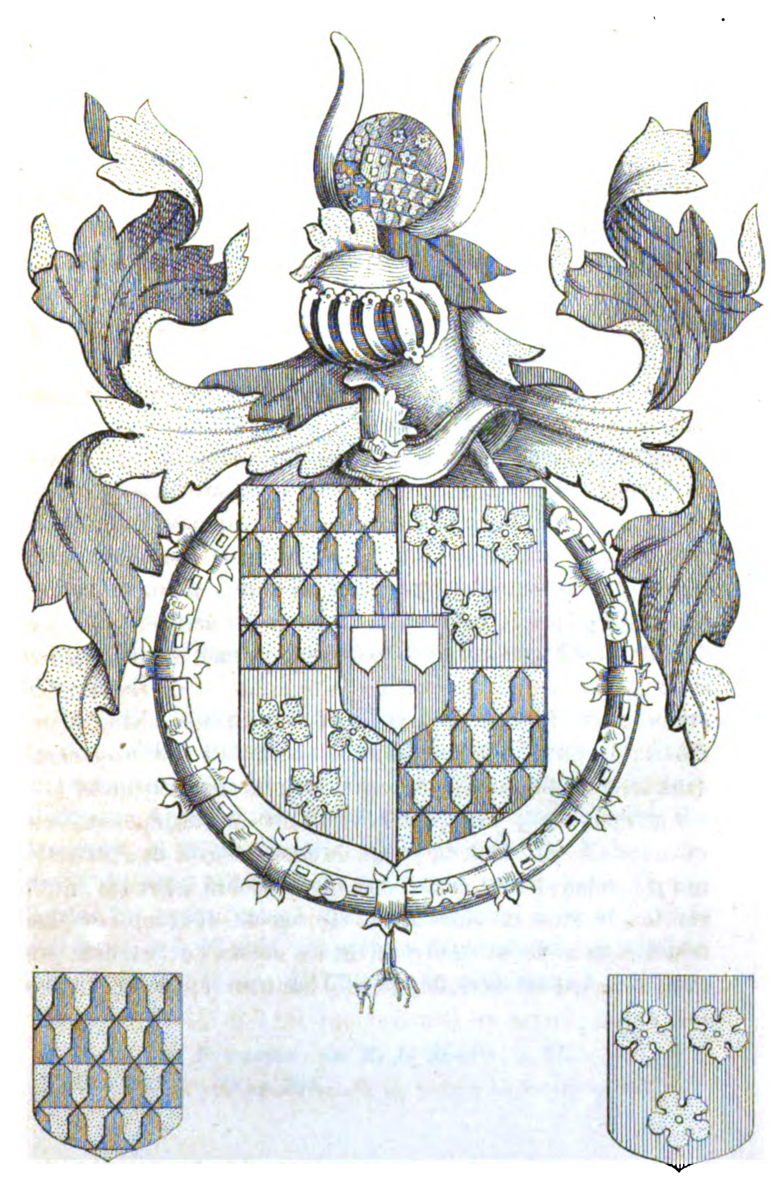
Voici donc ce que nous en apprennent les différents ouvrages que nous avons pu consulter.

Pierre de Beaufremont, le jeune, troisième fils de Henry de Beaufremont et de Jeanne de Vergy, baron, puis comte de Charny, était l'un des plus puissants seigneurs et des plus renommés chevaliers de son temps. Il signala sa force, son adresse et sa magnificence, dans les joutes et les tournois, et servit également bien, dans la guerre et dans la paix, les ducs de Bourgogne qui le choisissaient ordinairement pour les circonstances où il s'agissait de faire figure et de représenter avec dignité. Philippe-le-Bon le fit son premier chambellan. Plus tard, Charles-le-Téméraire le nomma lieutenant-général dans ses pays de Bourgogne, et il fut sénéchal du duché (1).

Au mois de janvier 1429, Philippe-le-Bon épousa, en troisièmes noces, Isabelle, fille de Jean Ier, roi de Portugal; ce fut pendant les fêtes de ce mariage, célébré à Bruges, qu'il institua le fameux ordre de la Toison-d'Or, l'un des plus beaux signes de sa gloire et de sa puissance, et dont les statuts étaient un véritable code d'honneur et de vertu chevaleresque. Pierre de Beaufremont fut l'un des vingt-quatre

(3) *Généalogie de la maison de Beaufremont*, par Dunod.

Armoiries
de PIERRE DE BEAUFREMONT, Comte de Charny.
(Chevalier de la Toison d'or.)



Beaufremont. *Vergy.*

premiers chevaliers, ce qui prouve que, déjà, il s'était fait connaître à la cour du prince, par ses brillantes qualités (1).

Après les fêtes de Bruges, le duc et la duchesse de Bourgogne se rendirent dans les principales villes de la Flandre, et au mois de février, il s'arrêtèrent à Arras. Là, ils publièrent un tournoi; cinq illustres chevaliers français qui guerroyaient dans les environs, y vinrent défier cinq chevaliers bourguignons : le sire de Beaufremont, seigneur de Charny, était de ces derniers. La joute dura cinq jours. Elle fut brillante; le duc et la duchesse siégeaient sur un échafaud, entourés de toute leur chevalerie. Pierre de Beaufremont y blessa grièvement le sire d'Abrécy. Deux autres chevaliers y furent également blessés par leurs adversaires bourguignons qui, en cette circonstance, firent preuve de toute l'adresse et de tout le courage de véritables preux. Le duc fit donner des soins aux blessés, et accueillit le plus courtoisement leurs compagnons.

En 1434, le sire de Charny reçut l'ordre du duc de Bourgogne de passer dans le Beaujolais avec une armée. Il assiégea d'abord Villefranche, où se trouvait le duc de Bourbon; mais après quelques escarmouches et des faits d'armes de peu d'importance, il alla mettre le siége devant Belleville, que défendait Jacques de Chabanne. Quelle que fût la vaillance de ce capitaine français, au bout d'un mois, il fut contraint de se rendre.

Dès 1429, le duc de Bourgogne qui, après l'assassinat de son père, s'était attaché aux Anglais contre Charles VII, avait pu reconnaître que le parti de ses alliés s'affaiblissait sensiblement. Après la délivrance d'Orléans, par l'héroïne de Domremy, et mieux encore, après le sacre de Reims, ce prince du sang montrait des tendances vers la paix. Le roi Charles lui ayant envoyé des ambassadeurs à Arras, il les avait reçus, et le 27 août, ses propres négociateurs, au nombre desquels étaient le sire de Charny, se réunissant à eux, ar-

(1) *Histoire de Bourgogne*, par M. de Barante, t. VI.
(2) De Barante, t. VI, p. 265.

rêtaient les conditions sur lesquelles pourrait être basée une paix définitive. Pierre de Beaufremont continua depuis à être occupé aux négociations qui amenèrent enfin cette paix en 1435, et il fut un des seigneurs qui en signèrent le traité.

La grande et belle assemblée réunie à Arras à l'occasion des conférences qui précédèrent ce traité comptait environ dix mille personnes, dont cinq cents chevaliers. Des fêtes avaient eu lieu pour la réception des divers ambassadeurs, du duc et de la duchesse de Bourgogne : on ne pouvait trouver une occasion plus convenable pour quelque noble joute. En effet, il y en eut une presque au commencement : en voici le récit d'après divers auteurs. En 1435, pendant le temps de la diète d'Arras, pour la conclusion de la paix entre le duc de Bourgogne et Charles VII, roi de France, messire Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, défia un chevalier espagnol fort renommé aux armes, nommé Jean de Merle, et le combattit en champ clos, non pour venger aucune querelle diffamatoire, mais seulement pour acquérir de l'honneur. La condition des armes était de rompre trois lances l'une sur l'autre, et après combattre à la hache, à l'épée et à la dague, à pied, si longuement que l'un perdit ses bâtons (1), ou mit la main aux genoux ou à terre; sauf en tout la volonté du juge, le duc de Bourgogne, avec lequel assistèrent au combat tous les princes présents à Arras. La joute fut brillante; le sire de Charny avait pour écuyers portant ses armes le comte d'Étampes, le comte de Saint-Pol, le comte de Suffolk, le comte de Ligny et le sire d'Arguel, fils du prince d'Orange (2). Il portait à sa main une petite bannière de dévotion représentant la Sainte-Vierge et saint George. L'espagnol avait aussi de bien nobles écuyers que lui avait donnés le duc : le sire de Saveuse et le sire Jacques de Lor. La hucque qu'il portait sur ses armes était de velours rouge, avec la croix blanche de France. Le premier jour,

(1) Ses armes.

(2) *Histoire de Bourgogne*. De Barante, p. 292.

le seigneur de Charny donna de sa lance à la tête du chevalier espagnol, et lui rompit un peu son armet (1), le second jour, le combat se fit à pied, l'espagnol marchait fièrement, sans même baisser la visière de son armet. Le sire de Charny lui jeta sa lance sans l'atteindre. Le seigneur de Merle, jetant aussi la sienne, le toucha au bras si fort qu'il perça le bracelet; mais la blessure fut très-légère. Les deux champions combattirent ensuite avec les haches, « de grand courage. Estans en ces efforts, le duc commanda qu'ils cessassent, et fut dist qu'ils avoyent tous deux fait excellemment leurs armes, et furent mis hors du camp, aussi tost l'un que l'autre, chacun de son costé » (2).

Plus tard, en 1437, Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, conduisit une armée de quinze cents chevaux, au secours de son prince contre les rebelles de Bruges (3), et l'année suivante, usant de ruse, il fit prisonnier Étienne de la Hire, dit de Vignolles, chef d'aventuriers, et le mena au château de Mouy (4).

On n'a guère vu de cour pareille à celle de Philippe-le-Bon; elle était l'une des plus brillantes de l'Europe, tout s'y passait avec une pompeuse magnificence. La noblesse qui en faisait l'ornement, ne le cédait en bravoure et en vaillance à aucune autre. Parmi les illustres gentilshommes qui possédaient les bonnes grâces du duc, autant par leur mérite particulier que par la grandeur de leur naissance, les historiens ont spécialement distingué Pierre de Beaufremont, qui, suivant M. de Barante, était la fleur des chevaliers de Bourgogne.

En 1442, l'empereur d'Allemagne étant venu à Besançon, le duc et la duchesse de Bourgogne s'y rendirent accompagnés

(1) Paradin.

(2) Paradin.

(3) *Le Blason des chevaliers de la Toison-d'Or*, par Maurice (1667), p. 22.

(4) Ce dernier fait est attribué par M. de Barante au sire d'Auffemont, t. VII, p. 7.

de toute la noblesse du pays ; des banquets, des fêtes et des divertissements de toute sorte y furent donnés, ils continuèrent même après le départ de l'empereur. On était tout surpris, après tant de guerres et de troubles, de se trouver sans inquiétude, et on ne pensait qu'aux réjouissances. Ces fêtes ne se pouvaient passer sans qu'il y eût de temps à autre quelques tournois ; le comte de Charny résolut enfin d'en annoncer un où se feraient les plus belles joutes qu'on eût vues depuis longtemps. Laissons parler l'auteur des *Annales de Bourgogne* qui nous en a laissé les détails :

« Estant le duc Philippes de Bourgongne en sa ville de Dijon, toutes choses pacifiées, tant en Bourgongne, qu'en ses païs d'embas, messire Pierre de Bauffremont seigneur de Chargny, chevalier de l'ordre de la toyson d'or, entreprint un faict d'armes, pour le noble exercice d'icelles, accompagné de douze gentils-hommes : lesquels pour donner récréation à monseigneur le duc Philippes, et par son congé et licence, feirent annoncer et publier en diverses marches, iceluy faict d'armes, et les conditions et manière qu'ils entendoyent d'y observer ; exhortans les nobles et notables chevaliers, que s'il y en avoit aucuns, qui voulissent faire armes, et acquérir honneur et pris, ils seroyent receux par iceux, et parfournis de certaines armes, lesquelles estoyant entreprinses par iceux seigneurs, comme il est plus à plain déclaré au mandement sur ce publié, au nom de messire Pierre de Bauffremont seigneur de Chargny, chef d'icelle entreprinse, duquel j'ay ici inséré la forme et teneur.

« En l'honneur de nostre seigneur, et de sa très-glorieuse mère, de madame sainte Anne, et de monseigneur S. George, je Pierre de Bauffremont, seigneur de Chargny, de Montliet et de Monfort, chevalier, conseiller et chambellan de trèshaut, trèspuissant et excellent prince, mon trèsredouté et souverain seigneur, monseigneur le duc de Bourgongne, fais scavoir à tous, princes, barons, chevaliers et escuyers sans reproche

(1) Paradin. *Annales de Bourgogne*, t. III, p. 802.

(c'est exceptés ceux du royaume de France et des païs alliés, et sujets de mondit souverain seigneur), que pour augmenter et accroistre le très-noble mestier, et exercice des armes, ma volonté et intention est, avec douze chevaliers, escuyers et gentils-hommes de quatre costés (1), desquels les noms cy-après s'ensuivent, c'est assavoir Thibaut seigneur de Rougemont et Mussy, messire *Guillaume de Brefremont* (2) seigneur de Sces et de Sonneguon, Guillaume de Vienne seigneur de Mombys et Gilly, *Jean seigneur de Valangin,* Jean seigneur de Rap et de Tirecourt, Guillaume de Champdivers seigneur de Chevigny, Jean de Chiron (3) seigneur de Raucheinères, Antoine de Vaudray seigneur de Laille, Guillaume de Vaudray seigneur de Corlaon, *Jacques de Challant* seigneur d'Aimeville, messire Amé seigneur de Espirey, et Jean de Chevigny (4), garder et défendre un pas, séant sur le grand chemin de Dijon à Auxonne, au bout de la chaussée, à une lieue de Dijon, auprès d'un gros arbre, appelé l'arbre des Hermites (5), tout par la forme et manière que cy-après s'ensuit :

1° Il y a deux escus, dont l'un est noir, semé de larmes d'or, et l'autre violet semé de larmes noires ; lesquels escus pendront audit arbre des Hermites, et seront de telle condition, que tous ceux qui feront toucher par le roy d'armes, héraut ou poursuivant, l'escu noir au larmes d'or, seront tenus à faire armes à cheval, avec moi, ou avec un de mes dits chevaliers, ou escuyers, jusques au nombre de douze courses de lances à fer esmoulu.

Item, en faisant lesdites armes, si l'un est porté à terre de coup de lance, et droite attainte sur le harnois, celuy

(1) Quatre quartiers.

(2) Guillaume de Beaufremont, seigneur de Scey-sur-Saône, frère de Pierre, seigneur de Charny.

(3) Saint Charon, suivant de Barante, et Cicon, suivant l'*Histoire du comté de Bourgogne*.

(4) Chaumergy.

(5) Dit aussi arbre de Charlemagne, dans la charmille de Marcenay.

qui sera ainsi porté à terre, donnera au compagnon qui l'aura porté jus, un diamant, tel qu'il lui plaira.

Item, sera armé de tel harnois que bon luy semblera, double ou sengle, accoustumé à faire armes, et sans mal engin : c'est assavoir que l'arrest n'ait nul avantage, fors ainsi qu'on le porte en la guerre. Item, que chacun portera ses garnisons de lances, et de fers, excepté que la rondelle qui gist sur les mains, ne sera que de quatre doigts de large, et non plus. Item, les lances seront d'une mesme mesure, depuis la pointe du fer jusques à l'arrest; desquelles lances je bailleray la longueur.

Item, pour faire et accomplir lesdites armes à cheval, fourniray lances à tous et toutes prestes dedans les lices, telles et semblables, de celles de mes dessusdits compagnons, et des miennes. — Item, et se feront lesdites armes à cheval, à la toille, laquelle sera de six pieds de hauteur.

2° En après iceux princes, barons, chevaliers et escuyers de la condition dessusdite, qui auroyent plus leur plaisir de faire armes de pied, seront tenus, comme dessus, de faire toucher l'escu violet, aux larmes noires, et de combattre de lances, ou d'espées, duquel mieux leur plaira, jusques à quinze coups.

Item, qu'en faisant lesdites armes, si l'un met les mains, ou les genoux à terre, celuy qui ainsi y aura touché, sera tenu de donner à l'autre un ruby, de telle valeur que bon luy semblera.

Item, que chacun soit armé de harnois accoustumé de combatre en lices. — Item, et si l'un estoit deffourny de hasche, ou d'espée, je l'en fourniray assés de semblables à celles de mes compagnons, et des miennes; et en icelles hasches, ou espées n'y aura chose qui ne doive estre par raison, ou sans crosses, ou autre mal engin.

Item, celuy qui aura son addresse de faire armes, et de combattre avec moi de pied, et l'un de nous deux soit porté à terre de tout le corps il sera tenu de luy aller rendre prisonnier, où l'hostellant luy ordonnera. — Item, celuy

qui ainsi sera prisonnier, pour sa droite rançon et délivrance, sera tenu de donner à celuy ou celle que ledit hostellant voudra ordonner et eslire, au dessus de cinq cents escus.

Item, ceux desdits estrangers ne requièrent moy ne mes dits compagnons; car ils trouveront à toutes les heures ordonnées, et limitées en ce présent traité, qui les fournira. — Item, ne pourront les dessusdits estrangers faire avec moy, ne mesdits compagnons, qu'une fois armes, c'est assavoir, l'une à cheval, et l'autre à pied; et plus avant ne pourront requerre mes dessusdits compagnons, ne moy, durant le temps de ces présentes armes.

Item, se feront lesdites armes à cheval, et de pied, par la manière qui s'ensuit, c'est assavoir, celles de cheval, le lundy, le mardy et le mercredy; et celles de pied, le jeudy, le vendredy et le samedy.

Item, et se commencera ledit pas, le premier jour de juillet, qui sera l'an mil quatre cens quarante trois, et durera quarante jours entiers, sans comprendre les festes, ne les dimanches, ne les festes commandées en la ville de Rome.

Item, aucun desdits princes, barons, chevaliers et escuyers, ne pourront, ny ne seront tenus de passer par le païs ne à un quart de lieue près, qu'ils ne fassent, et accomplissent les armes dessus dites, ou qu'ils ne laissent gaiges : c'est assavoir son espée, ou ses esperons, lequel qui mieux luy plaira.

Item, et pour faire et accomplir lesdites armes, tant de pied, comme de cheval, par la manière et ordonnance contenue cy-dessus, j'ay humblement supplié et requis à mondit seigneur souverain, que de sa grâce me donnast congé et licence d'icelles parfaire. Lequel désirant l'accomplissement d'icelles le m'a benignement ottroyé : et pour ce faire, me donne et a donné à juge, très haut, et puissant prince, et mon très redouté seigneur, le comte de Nevers et de Rhetel, et en son absence, monseigneur le mareschal, comte de Fribourg et de Neufchastel.

Et à fin qu'il vous appaire que ces présents chapitres procèdent de mon intention et volonté, désirant iceux accomplir, par la manière dessusdite, les ay fait séeller du seel de mes armes, et signées de ma main, le huyctième jour de mars, l'an mil quatre cens quarante deux.

Item, je prie princes, barons, chevaliers et escuyers, qu'ils n'ayent aucune imagination de malveillance : car je ne le fais que pour accroistre le noble mestier, et exercice des armes, et aussi pour avoir accointance par armes, aux biens renommés et vaillants princes, et nobles dessusdits, qui venir y voudront.

Item, auront les dessusdits nobles estrangers, bon, seur, et loyal sauf conduit de mondit souverain seigneur, et en son absence de son mareschal. »

Olivier de la Marche racontant les préparatifs de ce tournoi, dit que le seigneur de Charny et les gentilshommes qui l'accompagnaient « portaient tous pour emprise, une garde d'argent à la manière de la garde d'un harnois de jambes, et la portoient au genoil senestre, les chevaliers ayant icelle dorée et semée de larmes d'argent, et les escuyers la portoient d'argent semée de larmes dorées.... Ces seigneurs firent leurs essais et préparatoires en l'abbaye saint Benigne de Dijon, et ensuivant leurs chapitres. Le seigneur de Charny fit clore à manière d'un bas palis l'arbre de Charlemagne, ... et contre ledit arbre avoit un drap de haute lice, des pleines armes dudit seigneur qui sont écartellées de Beauffremont et de Vergy, et au milieu un petit écusson de Charny; et à l'entour dudit tapis furent attachez les deux écus semez de larmes, .. au dextre costé, l'écu violet semé de larmes noires pour les armes à pié, et au senestre, l'écu noir semé de larmes d'or pour les armes à cheval. Et pour garder iceux estoient rois d'armes et héraux, vestus et parez des cottes-d'armes dudit seigneur. » En un mot, la lice était magnifiquement parée, les tentes couvertes des bannières des chevaliers. Rien n'égalait la richesse des armures, des harnois et de l'habillement des pages.

Dès que le pas d'armes fut ouvert, on donna avis au duc de Bourgogne qu'un chevalier du royaume de Castille, Pierre Vasco de Savedra, fameux pour ces sortes d'entreprises, avait fait toucher les deux écus « pour faire armes à pied et à cheval », et qu'ainsi il devait être le premier à combattre.

Le prince bourguignon, accompagné du duc de Savoie et de toute sa cour, arriva dès le lendemain, au soleil levant, à l'arbre de Charlemagne pour assister à la joute qui devait avoir lieu ce jour-là. C'était le jeudi 11 juillet 1443. Le sire de Charny et dom Pierre de Savedra y combattirent à pied, et s'y conduisirent avec un courage et une courtoisie remarquables. Les jours suivants, les joutes continuèrent, quoique le duc Philippe ait été obligé de s'absenter. Tous les champions montrèrent tant de force et d'adresse, que malgré les beaux coups qu'ils se portaient, aucun ne fut vaincu. Il n'y eut d'autre accident qu'une blessure légère reçue par un seigneur piémontais, nommé le comte de Saint-Martin, en joutant contre Guillaume de Vaudray (1).

Ce magnifique tournoi durait depuis un mois, et il restait encore deux joutes à faire entre le comte de Saint-Martin et Guillaume de Vaudray, entre dom Diégo de Vallière et Jacques de Challant. Le duc de Bourgogne devant partir pour le Luxembourg, engagea ces gentilshommes à vouloir bien renoncer à leur défi, leur fit de riches présents, et les traita avec tant de bonté qu'ils l'en remercièrent à genoux. Le comte de Saint-Martin resta même depuis à son service.

Les tenans de la joute, avant de se séparer, firent offrande, à la sainte Vierge, des deux écus de l'arbre des hermites, qui furent suspendus dans l'église de Notre-Dame de Dijon.

Pour conserver à la postérité le souvenir de ce brillant tournoi, Pierre de Beaufremont, à qui en revenait toute la gloire, fit fermer et couvrir d'une voûte le bassin de la fontaine Charles qui est près de l'emplacement où il avait dressé son pas d'armes. « C'estoit une fontaine grande et belle, laquelle

(1) De Barante, t. VII, p. 138.

ledit de Charny fit réédifier de pierre de taille, et d'un haut capital de pierre, au dessus duquel avoit image de Dieu, de Nostre-Dame, et de Madame Sainte-Anne : et du long dudit capital furent élevez, en pierre, les treize blazons des armes dudit seigneur de Charny et de ses compagnons gardans et tenans le pas de l'emprise. Un peu plus avant sur le grand chemin, et d'iceluy costé retournant devers la ville de Dijon, fut faite une haute croix de pierre où fut l'image du Crucifix : et devant l'image ainsi qu'à ses piés, estoit à genoux et élevée la présentation dudit seigneur, la cotte d'armes au dos, le bacinet en la teste, et armé pour combattre en lices (1). »

Les armes du seigneur de Charny et celles de ses compagnons avaient aussi été gravées sur le portail de l'église de l'hôpital du Saint-Esprit de Dijon. Mais le dernier maréchal de Biron, qui n'aimait pas beaucoup la noblesse de Bourgogne, fit ruiner la muraille qui fermait la fontaine Charles, et en fit arracher les pierres où étaient gravées les armes des nobles gentilshommes dont la bravoure avait paru avec tant d'éclat. On les y voyait encore en 1659, « pesle-mesle » autour de la fontaine ; l'action du maréchal fut longtemps considérée comme une infamie ; c'était au moins celle d'un imitateur des Vandales, d'un digne prédécesseur des barbares de 1789 (2).

Le tournoi de l'arbre des Hermites s'était terminé par le départ du duc de Bourgogne pour le Luxembourg. Pierre de Beaufremont fut de l'expédition. La ville de Luxembourg ayant été prise après un siége, la soumission du duché suivit celle de la capitale. L'entière jouissance de ce pays fut ensuite assurée au duc Philippe moyennant une rente viagère de dix

(1) Olivier de la Marche, et *Traité des tournois*, par le père Ménestriel (1669), p. 191.

(2) Le père Perri, dans son *Histoire de Châlons-sur-Saône* (1659), dit : Cette action a été estimée indigne de la générosité du maréchal de Biron, et paraît encore dans toute son infamie.

mille francs, qu'il s'engagea à payer annuellement à la duchesse déjà âgée à qui il appartenait.

En 1444, l'empereur des Romains et les seigneurs d'Allemagne voulant détruire les communes libres de la Suisse, demandèrent au roi de France les compagnies de routiers et d'Armagnacs qui savaient si bien porter la désolation dans les pays où elles passaient. Cette demande fut accordée, et cinquante mille de ces dévastateurs, sous la conduite du Dauphin et de leurs capitaines, passèrent en Suisse. Ils gagnèrent sur les fiers et courageux montagnards la bataille de Saint-Jacques, mais ils eurent la prudence de ne point chercher d'autres succès qui auraient pu être suivis de revers fâcheux. Le Dauphin ayant essayé d'obtenir que la ville de Bâle fit hommage au roi de France, vit dédaigner à la fois ses promesses et ses menaces. Ses troupes ravageaient l'Alsace, et l'empereur ne reconnaissait que trop bien le dommage que lui causait de tels alliés. Le jeune prince comprenant qu'il ne retirerait aucun avantage d'une telle guerre, résolût de la terminer par un traité de paix dont le duc de Bourgogne hâta la conclusion. Ce que devait désirer Philippe-le-Bon, c'était que ses états ne restassent pas exposés au passage et aux courses des armées françaises, et que ses frontières fussent en paix (1). Deux de ses serviteurs, poussés par le même intérêt, et assez puissants pour que leurs efforts fussent efficaces, y mirent un grand zèle. C'était Jean de Fribourg, comte de Neufchâtel, qui avait été maréchal de Bourgogne, et Jean d'Arberg III, comte de Valengin (depuis baron de Beaufremont, fils de Guillaume d'Arberg), parent des Beaufremont, des Vergy et de toutes les grandes familles de Bourgogne, l'un des douze tenants au tournoi du sire de Charny. La tranquillité de la Suisse importait plus encore à ces deux seigneurs qu'au duc Philippe : tous deux étaient amis des Bernois et s'étaient même fait donner, à Berne, le droit de bourgeoisie. Ils firent tant par leur médiation, jointe à celle du duc de Savoie, que la paix

(1) De Barante, t. VII, p. 209.

fut signée le 28 octobre, à Ensisheim, en Alsace, entre le Dauphin et les Suisses. Le Dauphin avait pris en telle estime la valeur des Suisses, qu'après ce traité, il en engagea un certain nombre au service de la France. C'est ce que firent aussi, dans la suite, les rois ses successeurs.

Pendant la guerre contre les Suisses, le roi Charles VII, allié à René, duc de Lorraine, avait assiégé Metz, dont la prospérité excita souvent l'envie des princes et des seigneurs voisins. Le roi et le duc prétendaient également avoir sur cette ville des droits de suzeraineté. Toutefois, Charles VII ayant obtenu des Messins une forte somme d'argent, et René, la remise de créances qu'il leur devait, le siége fut levé. Le prince français, pendant ce siége, s'était tenu à Nancy. Il y était encore avec sa cour, lorsqu'une ambassade solennelle y vint demander en mariage, pour le roi d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, fille de René.

La célébration de ce mariage fut une occasion de fêtes et de divertissements auxquels les chevaliers de Bourgogne ne manquèrent pas de venir prendre part. Le seigneur de Charny s'était déjà rendu, l'année précédente, à Tarascon, comme envoyé du duc Philippe, pour traiter de l'union de cette même princesse avec le comte de Nevers; mais des obstacles suscités par le comte de Vaudémont n'avaient pas permis que cette alliance eût lieu; il se retrouva à Nancy comme ambassadeur de son maître, et après y avoir rempli les devoirs que lui imposait sa mission, il y prit part aux tournois où il savait si bien se distinguer, « et s'y montra honorablement », dit un chroniqueur. Le séjour de la capitale de la Lorraine fut, pendant huit jours, un enchantement continuel. Les Lorrains avaient un double motif de se réjouir, le mariage de Ferry de Vaudémont avec Iolande, fille aînée de René, se célébrait en même temps que celui de Marguerite.

Le noble caractère de Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, non moins que sa haute extraction, lui avait toujours valu les bonnes grâces du duc de Bourgogne; mais la fortune domestique lui avait été bien contraire. Il avait perdu succes-

sivement deux épouses : la première fut Jeanne de Montaigu, d'une maison qui descendait par mâles des anciens ducs de Bourgogne; la seconde était Agnès de Saulx, morte en 1443, fille de Jean de Saulx, chevalier, seigneur de Courtivron (1). Il n'avait point eu d'enfants de ces deux unions. Les chagrins qu'il éprouva en ces deux circonstances prouvent qu'il joignait la bonté du cœur aux autres qualités qui le distinguaient. Sa devise devint alors : « Plus deuil que joie, » et il n'en eut plus d'autre dans la suite.

En 1447, le bon duc, son prince, qui l'affectionnait particulièrement, lui donna en troisièmes noces sa fille légitimée, Marie de Bourgogne (2); « et pour douaire, luy furent octroyez et accordez, par traité passé le dernier jour de septembre, sept livres annuels, pour ses hoirs et hoirs de ses hoirs. » En faveur de ce mariage, il obtint aussi le 9 juillet 1456, de son beau-père, le titre de comte de Charny, avec les terres d'Arnay-le-Duc, de Pouilly, Mont-Saint-Jean, Montfort et Villaines-les-Prévostés.

En 1468, le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, épousa Marguerite d'Yorck. Le 25 juin cette princesse arrivait au port de l'Écluse; le 27, le duc, accompagné de cinq ou six chevaliers de son ordre, vint lui présenter ses hommages, mais comme secrètement et sans solennité. Ils se rendirent mutuellement de grands honneurs, et devisèrent longuement entre eux, assis sur le même banc, puis s'avança le comte de Charny, qui, dès le premier moment, avait été placé près de la princesse pour la servir. « Monsieur, dit-il au duc, » vous avez enfin ce que vous avez tant désiré. Dieu a amené » cette noble dame au port du salut, et il me semble que

(1) *Le blason de tous les chevaliers de la Toison-d'Or*, par Maurice (1667), p. 22.

(2) Les noces furent célébrées à Bruxelles, avec une telle somptuosité de festin et affluence de noblesse, qu'on ne vit jamais une festivité de si grand appareil. (Olivier de la Marche.)

» vous ne devez point la quitter sans lui montrer votre bonne » affection, et qu'à cette heure il convient de lui faire votre » promesse et de la fiancer (1). » Il ne tiendra pas à moi, répondit le duc. Alors l'évêque de Salisbury vint se mettre à genoux entre les deux futurs époux, leur fit les questions d'usage, leur joignit les mains, et prononça les prières des fiançailles. Le 2 juillet, le mariage fut célébré à Bruges, avec une solennité pleine de magnificence, et fut suivi de fêtes qui durèrent huit jours.

Au mois d'octobre suivant, le comte de Charny était à Péronne, où Louis XI venait d'être fait prisonnier par le duc Charles; il fut envoyé par ce prince, avec les sires de Créqui et de la Roche, pour annoncer au roi qu'il consentait à jurer la paix avec lui. En cette circonstance, Charles-le-Téméraire exigea que Louis jurât cette paix sur le bois de la vraie croix que l'on nommait la croix de Saint-Laud (parce que cette relique, qui avait appartenu à Charlemagne, était conservée dans l'église de Saint-Laud d'Angers). On sait que nulle relique n'était autant vénérée par le superstitieux Louis XI; il s'imaginait qu'on ne pouvait manquer au serment juré sur ce bois vénérable sans mourir dans l'année.

Pierre de Beaufremont, comte de Charny, mourut avant l'an 1473, car suivant Philippe de Commines, le duc Charles fit, cette année, dire des messes pour le repos de son âme. Il laissait trois filles de son dernier mariage : la première, nommée Antoinette, comtesse de Charny, fut mariée à Antoine de Luxembourg, comte de Rouci, Ligny et Brienne, maréchal de Bourgogne, fils puîné de Louis de Luxembourg, connétable de France. La seconde était dame de Mirebeau, Laborde, etc., et s'appelait Jeanne; elle épousa Jacques Raulin, seigneur de Presilli, puis Philippe de Longwi, seigneur de Longepierre, et en dernier lieu Hélion de Granson, seigneur du Puis, La Marche, Nancuise et Mirebel. La troisième,

(1) De Barante.

nommée Philiberte, fut mariée à Jean de Longwi, frère de Philippe, dont elle n'eut point d'enfants (1).

Ici se termine notre tâche en ce qui concerne les seigneurs du nom de *Beaufremont*. La vie du comte de Charny, dont nous venons d'esquisser quelques traits dignes des plus beaux temps de la chevalerie, fut donc pour notre antique baronnie comme la dernière lueur d'une lampe qui s'éteint. Son frère Guillaume, seigneur de Scey-sur-Saône, quatrième fils de Henry de Beaufremont, se fixa définitivement en Bourgogne. Il avait épousé Jeanne, fille de Guillaume de Villers-Sexel, seigneur de Clervaux, et de Charlotte de Noyers. C'est de lui que sont descendus les marquis, puis les princes de Beaufremont, barons et seigneurs de Scey-sur-Saône. Il ne pourrait entrer dans notre plan de faire des recherches sur l'histoire de ces nobles seigneurs, qui fournirent tour à tour à l'État de vaillants guerriers et à l'Église de grands dignitaires (2). Ce que nous ne pouvons omettre, c'est de dire que toujours ils conservèrent pures les vertus traditionnelles et la grandeur de leur maison. En 1712, l'un d'eux, Louis Benigne, marquis de Beaufremont, épousait Hélène, fille unique et héritière de Louis-Charles, prince de Courtenay, dont la famille descendait de Louis-le-Gros et avait donné des empereurs à Constantinople. Plus tard, en 1757, un diplôme de Prince d'Empire leur était accordé : c'était

(1) Le 5 mai 1430, Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, Molinot, etc., et dame Agnès de Saulx, sa femme, se trouvaient être possesseurs du château et de la seigneurie de Monestoy, dont ils firent la vente à messire Nicolas Rolin, seigneur d'Authume, chancelier de Bourgogne, « pour le prix de mille saluts d'or, chaque salut valant seize gros et six deniers tournois.... », et à raison du procès concernant « la mouvance de la seigneurie de Monestoy que messire Pierre de Beaufremont prétendait devoir relever du chastel de Molinot, ledit seigneur, désirant complaire à Monseigneur le chancelier, se départ de ladite prétention et consent à ce que Monestoy relève directement du fief de Monseigneur le duc. » (*Mémoires de l'académie de Dijon*, année 1855, p. 202.)

(2) Claude de Beaufremont fut évêque de Troyes de 1561 à 1593.

reconnaître à la fois leur origine et leurs services. Le prince duc de Beaufremont, commandeur de la Légion d'honneur, siége aujourd'hui au Sénat parmi les hommes éminents dont l'Empereur Napoléon III sait si bien apprécier le dévouement, l'expérience et les lumières.

Il ne reste plus à notre modeste village, de sa grandeur passée, que les ruines d'un château, deux tombes et des souvenirs glorieux; mais il lui sera toujours permis de s'enorgueillir d'avoir donné son nom à des hommes d'un grand mérite, réellement distingués, et bien au-dessus de beaucoup d'autres seigneurs, par les services nombreux qu'ils ont rendus aux provinces où ils se sont successivement fixés : le Barrois et la Lorraine, le duché et le comté de Bourgogne.

RAPPORT

ADRESSÉ A MM. LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION

sur les objets

concernant

L'HISTOIRE NATURELLE

DÉPOSÉS AU MUSÉE VOSGIEN

PENDANT L'ANNÉE 1857,

PAR M. LE DOCTEUR MOUGEOT,

Membre associé libre.

MESSIEURS,

Vous avez appris par les délibérations du Conseil général, pendant sa session de 1857, qu'une somme extraordinaire de 600 francs avait été votée pour augmenter le mobilier de la galerie d'histoire naturelle, dont les richesses s'accroissent d'année en année et qu'il importe de placer d'une manière convenable, dans un musée public. Cette somme a été employée à la confection de plusieurs armoires vitrées, où sont maintenant mises en évidence les collections de polypiers solides et flexibles, et celles de carpologie, qui n'avaient pu encore être exposées aux regards des visiteurs. Toutefois, il reste à loger convenablement plusieurs séries d'objets appartenant à la malacologie, aux animaux radiaires, etc., et nous espérons que le Conseil général, toujours empressé

à favoriser l'extension et le complément du musée vosgien, saura trouver dans son budget de 1859 de nouvelles ressources à accorder à cet établissement départemental.

La Commission de surveillance près de ce musée a perdu plusieurs de ses membres dans ces derniers temps. M. de la Guéronnière, comme ses prédécesseurs, veut tout ce qui peut être utile au département qu'il administre, tout ce qui peut l'illustrer; il accorde une bienveillance particulière à la Société d'Émulation et au musée départemental. En conséquence, notre Préfet va réorganiser cette Commission de surveillance : voici donc une ère nouvelle d'encouragement et de progrès, qui ranimera le zèle de nos concitoyens pour tout ce qui se rattache aux lettres, aux sciences, aux arts; ainsi se développera de plus en plus le mouvement intellectuel, dont la propagation dans notre département est plus particulièrement dévolue à la Société d'Émulation. L'appui, l'approbation de notre premier magistrat viendront, Messieurs, aplanir toute difficulté et nous faire surmonter bien des obstacles.

Je vais suivre, dans mon rapport, la marche déjà établie dans les précédents; je commence par le régne minéral.

GÉOLOGIE.

Nous vous avons fait souvent observer, Messieurs, combien est intéressante l'histoire du sol vosgien (sa géologie), que de nombreuses recherches nous ont cependant déjà assez bien fait connaître. Ce sujet n'est point épuisé, et nos arrière-neveux trouveront encore matière à exercer leur sagacité en mettant au grand jour des faits qui nous restent cachés.

Et d'abord, voici de nouvelles lumières qui se répandent sur un bien vieux chapitre de la géognosie vosgienne. L'exécution des travaux de recherche et de captage des sources thermales de Plombières, dirigée par notre savant ingénieur des mines, M. Jutier, est venue confirmer beaucoup

d'observations antérieures, et aussi en présenter d'autres d'une très-grande importance, qui nous étaient inconnues.

Dans une lettre qu'a bien voulu nous adresser cet obligeant ingénieur, lettre que nous transcrivons ici, il vous sera facile, Messieurs, d'apprécier la valeur de ces travaux. En effet, cette lettre nous retrace : 1° les phases historiques pour les thermes de Plombières, à partir de l'époque romaine jusqu'à nos jours; ce qu'il y a de plus positif sur ces constructions établies successivement; 2° les faits géologiques de la localité de Plombières, surtout en ce qui concerne les roches d'où jaillissent les sources; 3° la formation de certains minéraux par l'action de l'eau thermale, ou par le métamorphisme des roches, phénomène qui s'est produit même dans le puissant massif de maçonnerie romaine, construite avec un soin admirable, pour envelopper les canaux particuliers par lesquels l'eau chaude était conduite du point d'émergence dans les piscines; 4° les ressources thérapeutiques qu'offre cette eau, déduites des substances minérales que le savoir de M. Jutier nous fait mieux apprécier de la plus grande quantité d'eau obtenue par le captage, et enfin, de sa température plus élevée, toutes considérations d'un très-grand poids.

« Mon cher Docteur,

» Vous me demandez ce que je fais à Plombières? je ne puis guère vous le dire sans entrer dans quelques détails : je compte sur votre indulgence habituelle pour excuser les longueurs.

» Je range les sources minérales de Plombières en deux classes, les sources des Berges et les sources du Thalweg.

» Les sources des Berges sont à la fois les plus nombreuses et les moins abondantes, leur température excède rarement 32 degrés centigrades. Telles sont les sources qui portent les noms de sources *Simon*, sources *Muller*, , source de *Luxeuil*, sources *Savonneuses*, etc. : elles sortent directement du granite et leur point d'émergence est accessible.

» Les sources du Thalweg, telles que les sources dites : source

du *Bain romain*, sources d'*Enfer*, source *Bassompierre*, ont une température au moins égale à 55 degrés centigrades et qui excède même parfois 60 degrés. Ce sont à la fois les sources les plus abondantes et les plus riches en principes minéralisateurs. Il en résulte qu'à tous égards, au point de vue thérapeutique comme au point de vue de l'alimentation des bains, elles occupent le premier rang parmi les sources minérales de Plombières.

» Quelques sources, d'ailleurs fort utiles, telles que la source des *Dames*, la source du *Crucifix*, la source des *Capucins*, se trouvent placées entre les sources des Berges et les sources du Thalweg, et participent aux caractères distinctifs des deux classes dont elles représentent en quelque sorte la moyenne.

» Chacun de ces deux groupes de sources a été l'objet d'un travail de recherche et de captage particulier.

SOURCES DU THALWEG.

» L'origine précise des sources du Thalweg était complétement inconnue, il importait donc de faire quelques recherches préalables avant d'entreprendre un travail régulier de captage.

» Dans le courant d'avril 1857, j'obtins l'autorisation de commencer ces recherches.

» Malgré le peu de temps dont je pouvais disposer jusqu'à l'époque habituelle de l'arrivée des baigneurs, je suis parvenu à obtenir des renseignements assez complets pour lever toute incertitude sur la direction qu'il convenait d'imprimer aux travaux définitifs.

» A la source des Dames, à la source du Crucifix, j'ai retrouvé facilement la trace des conduits ménagés très-habilement par les Romains au travers du béton, et qui ont assuré jusqu'à ce jour l'écoulement régulier des sources dont il s'agit.

» Pour les sources du Thalweg, c'est-à-dire pour les sources de Bassompierre, du bain Romain et de l'Enfer, les résultats

ont été d'autant plus intéressants que leur origine était moins connue et plus difficile à mettre en évidence.

» Pour l'étuve Bassompierre, par exemple, on comptait 4 ou 5 petites sources très-chaudes recueillies au travers des terrains de déblai, à $1^m,00$ à peu près sous le pavé.

» En poursuivant ces prétendues sources par des fouilles et par des galeries souterraines, j'ai rencontré les restes d'une ancienne étuve romaine de forme carrée, dont le sol se trouve à $3^m,25$ au-dessous du pavé : à la partie supérieure, cette étuve a $13^m,00$ de long sur $7^m,40$ de large, quatre rangées de gradins y donnent accès sur les quatre côtés.

» Tout le fond de cette espèce de bassin rectangulaire en maçonnerie était rempli uniquement de débris de tuiles, d'origine évidemment romaine. Ces débris proviennent, suivant toute apparence, de la construction qui encadrait et recouvrait ce bassin : un fragment complet, que nous avons été assez heureux de retrouver, nous a montré que ces tuileaux provenaient de la ruine de murs artistement construits avec des briques creuses analogues à celles dont l'usage se répand actuellement à Paris. Ces briques creuses de grande section étaient placées les unes contre les autres, de façon à constituer une paroi creuse que l'on pouvait échauffer à volonté, et qui empêchait de sentir à l'intérieur aucune influence des variations atmosphériques.

» Une partie des eaux s'écoulait sous le dallage et le réchauffait pareillement. On trouvait donc réunies, dans la disposition de ces étuves, des précautions intelligentes et confortables que l'on chercherait difficilement dans nos constructions modernes. — C'est à ce sujet que nous avons constaté, pour la première fois, un fait d'une haute importance, au point de vue du captage, et qui, depuis, s'est trouvé confirmé par de nombreux exemples. Les sources minérales du Thalweg charrient une quantité de sable assez considérable : l'orifice qui avait été ménagé par les Romains pour leur écoulement se trouvant obstrué par suite de la ruine des édifices romains, ce sable est venu s'accumuler constamment contre l'obstacle qu'il rencon-

trait; il a ainsi constitué un barrage croissant avec le temps et s'opposant à l'écoulement des eaux.

» Un événement tout à fait accidentel a donné lieu, sur ce point, à un phénomène qui offre un certain intérêt.

» Un robinet en cuivre avait été disposé par les Romains pour jeter, dans cette étuve, une source dont la température est supérieure à 70 degrés centigrades. Ce robinet s'est trouvé fermé au moment de la catastrophe depuis laquelle ces ruines sont restées enfouies et protégées contre la curiosité par l'eau même qui les recouvrait : l'eau minérale s'est donc trouvée en contact pendant quinze siècles avec une paroi en cuivre; le renouvellement de l'eau était en même temps très-lent; cette longue cémentation a donné naissance à des cristaux de cuivre sulfuré, identiquement semblables aux cristaux des mines d'Amérique et d'Angleterre.

» Sur d'autres points, des fouilles analogues ont mis à découvert des substructions romaines, d'une solidité prodigieuse, constituées principalement par des nappes de béton dont l'épaisseur était encore inconnue. Au travers de ce béton, on rencontrait des canaux en pierres, des tubes en plomb évidemment ménagés pour la distribution des eaux minérales, mais que ces eaux avaient désertés depuis longtemps, comme l'attestaient surabondamment et l'absence de tout écoulement, et le sable granitique, la boue, les débris de diverses natures qui les obstruaient d'une façon à peu près complète.

» Il fallait donc pénétrer au-dessous des travaux faits par les Romains, retrouver, s'il était possible, les griffons des sources, et les recueillir à leur point d'émergence pour les conduire de là jusqu'au lieu d'emploi, en rendant les nouveaux canaux facilement visitables sur tout leur parcours.

» C'est pour arriver à ce but qu'a été arrêté le projet des travaux dont l'exécution se poursuit dans ce moment.

» Un petit tunnel de 2m,00 de hauteur, 1m,60 de large a été construit sous la rue de la Préfecture. Le radier a été placé au niveau le plus bas auquel pouvait se faire l'écoulement des eaux : la pente de l'aqueduc étant très-faible, tandis que le

sol de la vallée s'élève rapidement, nous avions des raisons de penser que, dans le voisinage du bain romain, c'est-à-dire dans la région où se montrent les sources, notre aqueduc rencontrerait le granite. Il serait dès lors possible de remonter à l'origine de chaque filet d'eau chaude que l'on rencontrerait, d'en poursuivre les ramifications, de l'isoler d'une façon complète, et, par conséquent, d'en recueillir les produits dans les meilleures conditions que l'on pût souhaiter.

» Le sous-sol romain de Plombières était assez imparfaitement connu ; cette longue incision nous a permis d'en retrouver et d'en étudier les détails ; nous avons mis tous nos soins à recueillir des notes, et nous avons fait les dessins qui peuvent jeter quelque lumière sur les travaux effectués par les Romains dans cette contrée, non-seulement au point de vue hydraulique, mais encore pour tout ce qui se rattache aux vestiges de cet âge reculé.

» Une étude attentive des matériaux dont ils se sont servis, de leur mode de construction, des procédés employés pour la conduite des eaux, nous a mis sur la voie de résultats scientifiques d'une certaine importance.

» Malgré les difficultés d'une saison rigoureuse, malgré celles qui résultaient du voisinage de maisons fort mal construites, l'aqueduc, vers le commencement de février 1858, avait été heureusement exécuté jusqu'à la hauteur du bain des Capucins, en traversant uniquement des terrains d'alluvions modernes, dans lesquelles les débris de tuileaux romains marquaient nettement l'exhaussement que le sol avait subi, depuis l'invasion des Huns, dans cette localité. A la hauteur de la source des Capucins, on commence à rencontrer ces nappes de béton romain apparentes encore sur plusieurs points de la ville de Plombières, et dont la solidité a été remarquée à juste titre par toutes les personnes qui ont eu besoin de l'enlever.

» Nous avions là une occasion favorable d'étudier la cause qui avait amené un si beau résultat au point de vue de la construction, et nous cherchâmes, avec une curiosité bien

naturelle, à nous rendre compte des éléments qui constituaient cette magnifique maçonnerie.

» Quelques morceaux de chaux mal cuite nous permirent de reconnaître que le calcaire employé pour faire la chaux provenait de cette dolomie jaunâtre, qui existe à la base du Muschelkalck et surtout au milieu de l'étage des marnes irisées. Tout porte à penser que la chaux employée par les Romains provenait, comme celle qu'on emploie encore aujourd'hui à Plombières, de cette couche de calcaire qui se montre dans les marnes irisées et que l'on rencontre en descendant la vallée de l'Augronne, à Fontaine et dans d'autres localités.

» Ce béton, que l'on retrouve d'ailleurs à Luxeuil, est composé de fragments de briques et de grès vosgien empâtés, non pas dans du mortier, comme cela se pratique généralement, mais dans de la chaux pure.

» Les fragments de briques et de tuiles avaient une consistance, un aspect qui les distinguaient complétement, et d'une façon très-nette, des tuiles de même époque que nous trouvions en grande abondance dans les terrains d'alluvions. Celles-ci étaient en général mal cuites, presque terreuses, nullement sonores, elles se débitaient et s'en allaient presque en poussière lorsqu'on voulait les casser.

» Les fragments empâtés dans le béton étaient au contraire très-durs et parfaitement résistants; le marteau en détachait des esquilles minces et tranchantes, la pâte était excessivement fine, souvent cristalline et nullement grenue : les fragments de feldspath, les débris de schistes de transition étaient comme fondus et incorporés dans la masse, *en un mot*, il semblait au premier abord que ces briques eussent été cuites à un feu violent qui aurait amené un commencement de vitrification de l'argile.

» Cette hypothèse cependant n'était guère admissible : il était peu vraisemblable que les Romains eussent employé exclusivement pour leur béton des briques cuites d'une façon exceptionnelle, et qu'il ne se trouvât pas un seul morceau

plus ou moins analogue aux briques et aux tuiles dont ils se servaient dans leurs constructions. D'ailleurs les Romains connaissaient parfaitement l'action qu'exercent sur la chaux les argiles cuites remplaçant les pouzzolanes, on en trouverait facilement les preuves à Plombières s'il en était besoin. Pouvait-on supposer que les Romains, si experts dans l'art des constructions, eussent pris la peine de recuire leurs briques de façon à en faire une substance presque vitrifiée, par conséquent inerte, et dont la présence dans la composition du béton ne pouvait procurer aucun avantage?

» Il fallait donc admettre que ces briques étaient dans l'origine terreuses et mal cuites, comme toutes les briques que nous trouvions ailleurs que dans le béton, que leur texture actuelle était uniquement due à la prolongation pendant des siècles de cette action moléculaire qui s'exerce entre la chaux et les silicates terreux privés d'eau par la cuisson, action chimique dont les lois ont été découvertes par Vicat, et qui forment la base de la théorie bien connue des chaux hydrauliques et des ciments.

» Les eaux minérales de Plombières contiennent une proportion notable de silicates alcalins, leur présence a certainement contribué à accroître l'énergie de cette réaction et à modifier ces résultats, en mettant en présence des éléments de combinaisons chimiques qui ne se rencontrent pas dans les mortiers ordinaires.

» Ces briques qui étaient dans l'origine assez mal cuites, se sont donc transformées sous l'influence de cette réaction lente, mais continue, en un silicate dont la composition chimique a vraisemblablement une certaine formule déterminée, en sorte que les molécules qui les composaient, au lieu d'être simplement juxta-posées comme cela arrive dans l'argile, se sont modifiées, combinées, de façon à donner naissance à un silicate d'une certaine nature; c'est donc un véritable métamorphisme qui s'était produit d'une manière complète.

» Ce même mouvement moléculaire qui se manifestait dans

la masse, creusait en même temps, ou tout au moins agrandissait de petites géodes dans l'intérieur de la brique, en régularisait, en lissait les parois et les tapissait de cristaux dont la nature était en relation avec la proportion des silicates alcalins ou calcaires que tenait en dissolution l'eau répandue dans la masse du béton : dans le béton, comme dans le robinet en cuivre de l'étuve de Bassompierre, cette réaction infiniment petite, mais prolongée sans interruption pendant des siècles, a donné naissance à des cristaux très-nets, très-bien définis, identiques à ceux qu'offre la nature; on trouve ainsi un lien précieux entre les phénomènes de la nature, phénomènes dont l'origine exacte est encore le plus souvent à trouver, et entre les tentatives faites par des savants éminents pour reproduire ses œuvres dans le laboratoire, et dérober ainsi la connaissance des moyens secrets qu'elle a employés : chacun sait combien, depuis quelques années, ces questions ont excité vivement l'attention des savants : pendant que les géologues étudient des roches dont la structure paraît avoir été modifiée depuis l'époque de leur dépôt, et cherchent à découvrir les lois du métamorphisme, les chimistes de leur côté tentent de reproduire artificiellement les cristaux qu'offre la nature : chaque jour amène de nouveaux progrès dans cette voie, et déjà un nombre considérable de silicates ont pu être reproduits artificiellement.

» Ces derniers résultats, qui ont eu un grand retentissement dans le monde savant, étaient nécessairement obtenus au moyen de réactions chimiques habilement combinées, et en quelque sorte au moyen de surprises.

» Les réactions produites dans le béton romain de Plombières, se sont effectuées sous l'influence d'un élément particulier qui a manqué et qui manquera toujours aux expérimentateurs : leurs résultats se sont manifestés sous l'action d'une force chimique infiniment petite en quelque sorte et tout à fait inappréciable, mais ils sont devenus sensibles parce que cette action s'est prolongée pendant des siècles.

» Ce laboratoire, si l'expression est permise, est donc déjà

un peu semblable à celui dont les filons métallifères nous montrent les magnifiques produits cristallins : il établit un lien de plus entre les procédés employés par la nature, et ceux qu'ont tentés d'habiles savants pour en reproduire les effets.

» Déjà une partie de ces résultats si intéressants a été exposée dans un savant mémoire de M. Daubrée, ingénieur en chef des mines (1). Ces études doivent être continuées, et nous attendons de lui la détermination des cristaux microscopiques et de nature variée que l'on trouve dans le béton romain.

» Dans le mémoire déjà cité, M. Daubrée a indiqué l'hyalite mamelonnée d'une transparence parfaite et impossible à distinguer de l'hyalite des basaltes, l'apophyllite : cette série ne s'arrêtera pas là et nous joignons à notre envoi les échantillons, les matières cristallines nettement définies qui ont la même origine, mais dont la détermination n'a pu encore être faite.

GALERIE SOUTERRAINE DANS LE GRANITE.

» Une autre série d'échantillons a rapport à la galerie qui, partant de l'angle oriental de la préfecture, se dirige vers l'est en traversant ainsi la région granitique dans laquelle se montrent les sources anciennes et nouvelles savonneuses du jardin, la source Simon, la fontaine de Luxeuil et enfin la source des Dames.

LES RÉSULTATS AU POINT DE VUE DES SOURCES SAVONNEUSES.

» De même que l'aqueduc du Thalweg (2) dont nous venons de rendre compte, ce travail, bien qu'il n'ait encore atteint

(1) *Annales des Mines*, 5[e] livraison 1857.

(2) Les sources attaquées par l'aqueduc du Thalweg donnaient un débit inférieur à 112 litres par minute : elles produisent actuellement de 250 à 300 litres dans le même espace de temps.

que la moitié de sa longueur, et qu'il n'ait encore attaqué que les sources anciennes et nouvelles savonneuses du jardin, a donné les résultats les plus satisfaisants.

» Les sources anciennes et nouvelles savonneuses, dont nous avons intercepté dans la roche les conduits naturels, donnaient en moyenne, par minute :

» La nouvelle savonneuse, 5 litres d'eau minérale à 25°.

» L'ancienne savonneuse, 3 litres d'eau minérale à 14°.

» Nous avons déjà dans la galerie :

» Une source à 14 degrés qui débite. . 18,8 litres.

» Une source à 25 degrés qui débite. . 10,22.

» Deux sources à 22,5 et 28° . . . . . 19,49.

» Les deux premières sources représentent, avec une augmentation dans le rapport de 1 à 3, les sources anciennes et nouvelles savonneuses dont nous venons de retrouver les conduits naturels au travers de la roche.

» Les deux dernières sont des sources entièrement nouvelles qui ne se manifestaient au jour par aucune émergence, même faible, d'eau minérale.

» Depuis quelques jours, nous avons rencontré une nouvelle source, également indépendante des sources anciennement connues et des sources désignées ci-dessus : elle a une température de 36°, supérieure à la température de toutes les sources déjà connues dans cette région.

LES RÉSULTATS GÉOLOGIQUES.

» L'étude de cette galerie, au fur et à mesure de son avancement, nous a permis de constater un fait géologique intéressant : je veux parler de la relation intime qui existe entre les sources minérales de Plombières, et des filons de spath fluor qui garnissent les fentes par lesquelles ces sources ont trouvé passage.

» La galerie a d'abord pénétré sur une longueur de 16 mètres au travers des alluvions modernes. Alors on a

rencontré le granite porphyroïde très-net et nullement altéré; sur le granite reposaient des couches irrégulières de $0^m,10$ à $0^m,15$ d'épaisseur d'un sable blanc, très-fin et très-pur, provenant évidemment de la désagrégation du grès bigarré.

» A 30 mètres de l'entrée, on rencontra un petit filon de quartz par lequel s'échappait une source assez abondante, légèrement minéralisée et correspondant, sous ce rapport, à la source dite ancienne savonneuse du Jardin : les géodes que présentait ce filon étaient tapissées le plus souvent de petits cristaux de quartz améthyste. Le spath fluor se montrait aussi par places, mais seulement dans de petites géodes qu'il tapissait de beaux cristaux cubiques d'un vert clair.

» A 44 mètres de l'entrée, on rencontra une source importante accompagnant un véritable filon de quartz et de spath fluor, dans lequel le spath fluor était prédominant.

» Au toit du filon, le spath fluor se montre dans d'énormes géodes que tapissent entièrement de magnifiques cristaux cubiques de couleur verdâtre qui ont jusqu'à 0^m0 20 de côté.

» A mesure qu'on avance dans le filon, le spath fluor se montre en veines de plus en plus abondantes, entrelacées avec des veines de jaspe, et se croisant au milieu du granite.

» Un peu plus loin, on ne rencontre plus que le spath fluor formant par place des bandes de couleurs variées, analogues à celles que présentent certaines concrétions dues aux eaux minérales (1).

» La partie inférieure du filon est formée uniquement de couches constituées par une agglomération de fragments de granite, de grains de spath fluor analogues à un sable grossier, le tout réuni et empâté par du spath fluor.

» Par derrière ce filon, le granite est complétement décomposé : des veinules de spath fluor y circulent en tous sens.

» Nous ne pousserons pas plus loin cette description de notre galerie souterraine, nous dirons seulement que des

(1) Particulièrement l'aragonite des sources minérales de Vichy.

observations multipliées ont établi, pour nous, l'existence de relations tellement intimes, entre le spath fluor et les sources minérales, que la présence du spath fluor dans le granite est devenue, pour nous, un indice très-assuré de la rencontre prochaine d'une source minérale.

» Un fait important que nous ne pouvons passer sous silence, c'est le dépôt de quartz cristallin qui s'est formé postérieurement aux dépôts des cristaux de spath fluor, et qui les couvre d'un enduit, tantôt assez mince pour produire de jolis effets d'irisation, tantôt assez épais pour masquer d'une façon assez complète la forme cubique des cristaux de spath fluor.

NOTES.

» Les belles recherches de M. Nicklès avaient confirmé l'existence du fluor dans les eaux de Plombières.

» On serait en droit de penser, d'après les conclusions de son mémoire, qu'il y a une certaine affinité, une tendance à l'association entre les substances fluoriques et les substances calcaires.

» S'il en est ainsi, il n'est pas douteux que la petite quantité de fluor contenue dans les eaux de Plombières se soit accumulée dans le béton. Il y a donc là peut-être une occasion pour M. Nicklès de mettre en évidence de nouveaux faits. Si petite que soit la réaction, elle est multipliée, dans ce cas, par la durée des quinze siècles de contact: c'est une sorte de simplification des effets de réaction chimique, que l'on pourrait peut-être comparer au grossissement du microscope, qui permet de saisir les détails les plus intimes de l'organisme. »

La lecture de cette lettre vous a vivement intéressés, nous en sommes sûr, Messieurs, et vous désirez, avec nous, la continuation des travaux de M. Jutier. Nous devons demander que l'ensemble de pareilles recherches soit consigné et

conservé dans un ouvrage particulier. Cette œuvre, sortie des mains de M. Jutier, ornée de planches représentant les anciennes constructions et les nouvelles, deviendra une réunion de documents Vosgiens très-précieux. Les frais de publication seraient supportés par le budget départemental, et les soins de publication confiés à la Société d'Émulation, qui pourrait les insérer dans ses *Annales*. L'occasion est favorable, il faut la saisir, car plus tard elle ne se retrouvera plus. Les rapports, les mémoires, les observations, les plans de M. Jutier, tous si importants pour les Vosges, se trouveront perdus pour nous, enfouis qu'ils seront dans les cartons des ministères et de l'école des mines.

M. Jutier s'est empressé d'enrichir le musée vosgien des roches, minéraux et autres objets recueillis pendant ses travaux, et nous enregistrons ici le bordereau des échantillons que nous avons obtenus.

BORDEREAU DES ÉCHANTILLONS DE MINÉRALOGIE ET AUTRES OBJETS ENVOYÉS AU MUSÉE D'ÉPINAL.

Échantillon n° 1. Granite type, sans altération, pris à 20 mètres de l'entrée de la galerie souterraine.

Échantillon n° 2. Fragment du filon de quartz avec cristaux de quartz à 30 mètres de l'entrée de la galerie. (Observer le spath fluor qui se montre déjà sur les enduits.)

Échantillon n° 3. Divers fragments du filon principal de spath fluor à 46 mètres de distance du jour : géodes tapissées de cristaux de spath fluor tantôt limpides, quelques-uns légèrement violets, d'autres verdâtres : remarquer les enduits de quartz qui couvrent les cristaux de spath fluor.

Échantillon n° 4. Fragments de la partie inférieure (ou orientale) du filon : fragments de granite, sable de spath fluor réunis par un ciment de spath fluor formant des bandes de couleurs variées : le spath fluor a souvent une surface mamelonnée comme les concrétions calcaires. Les parties les

plus sableuses sont celles qui représentent la partie la plus voisine de la limite du filon.

Échantillon n° 5. Bois trouvé dans les alluvions au-dessous de la couche du béton romain.

Échantillon n° 6. Pegmatites formant des rognons dans le granite au delà des échantillons n° 4.

Échantillon n° 7. Béton avec des concrétions mamelonnées se trouvant à la base de la nappe du béton.

Échantillon n° 7bis. Les mêmes concrétions isolées.

Échantillon n° 8. Substance jaune naturelle (ou artificielle) constituant le revêtement de la piscine romaine sous l'étuve Bassompierre.

Échantillon n° 9. Tuiles romaines dans les alluvions (toutes les tuiles romaines ont la surface striée).

Échantillon n° 10. Fragments roulés se trouvant dans les granites tout-à-fait désagrégés et sableux qui constituent la limite extrême du filon du côté de l'Est.

Échantillon n° 11. Fragments de blocs roulés de grès vosgien se trouvant sur les berges de la vallée de Plombières.

Échantillon n° 12. Béton de nature particulière, d'aspect noirâtre, reposant sur le granite en face la maison Morice (préfecture).

Échantillon n° 13. Concrétions cristallines se trouvant à la base du béton, sans doute analogues comme composition aux échantillons nos 7 et 7bis.

Échantillon n° 14. Granite au contact d'une source à 70 degrés sous l'étuve Bassompierre.

Échantillon n° 15. Bois enfoui dans les alluvions sous le béton romain.

Échantillon n° 16. Bois trouvé dans le béton ; le tissu cellulaire a disparu, il ne reste que les fibres qui donnent une apparence analogue à celle de l'amianthe.

Échantillon n° 17. Galets arrondis trouvés à la base des alluvions récentes, sur le granite, en creusant le puisard des pompes.

Échantillon n° 18. Cristaux octaédriques de cuivre sulfuré provenant du robinet en cuivre de l'étuve Bassompierre.

Échantillon n° 19. Argile fine (lithomarge) remplissant la fente par laquelle s'échappe la source des capucins.

Échantillon n° 20. Fragment de béton contenant des géodes remplies de cristaux très-nets, dont la nature n'a pu encore être bien définie, et qui paraissent être un hydro-carbonate de chaux.

Échantillon n° 21. Concrétions mamelonnées sur une brique.

Échantillon n° 22. Aragonite en prismes.

Échantillon n° 23. Chabasie.

Échantillon n° 24. Béton romain.

Échantillon n° 25. Grès vosgien provenant d'un bloc énorme trouvé dans les alluvions près du pont de la poste (en face la maison Kastner).

Échantillon n° 26. Calcaire de la chaux du béton romain.

M. Demenge, instituteur à Gemaingoutte, a envoyé au musée vosgien une série de roches de Wisembach qui servent de pavés et de macadam, extraites des carrières qui sont sur le sol de cette commune et sur le versant oriental de la côte de Sainte-Marie. Notre collègue, M. l'abbé Jacquel, nous a procuré les roches analogues provenant de la carrière du *Faing-Thierry*, commune de Coinches, employées au même usage.

La carrière de Wisembach a été visitée par MM. Delesse, Carrière et Lebrun, et a surtout attiré l'attention de notre savant minéralogiste Delesse, qui, dans un mémoire sur la composition minéralogique et chimique des roches des Vosges, lui a consacré un long article (1).

Nous connaissions ces roches servant de pavés, sous diverses

(1) *Annales des mines*, tom. XIX, 4e sér., 1851, p. 149 et suiv.

Ce mémoire traite, p. 149, de la diorite de Fondromé, p. 151, de celle de Rothau; p. 153, de la diorite de quelques autres points des Vosges; p. 155, de la diorite micacée de Clefcy; p. 161, de celle d'Egypte; p. 163, de celle du département du Rhône; enfin p. 164, des kersantites.

dénominations : d'abord sous le nom de leptynite-granitoïde, de micacite, de diorite, et en dernier lieu sous celui de roche à base d'oligoclase, mica et amphibole, en filon dans le gneiss, parfaitement reconnue par le docteur Carrière. M. Delesse l'appelle maintenant *Kersantite,* à raison de sa grande analogie avec le Kersanton de Bretagne. Nous allons emprunter au mémoire de M. Delesse ce qu'il y a de plus important à connaître sur le gisement et la composition de la Kersantite.

L'ancienne carrière près du village de Wisembach *est ouverte* dans une roche se divisant en assises assez régulières ; cette roche, généralement formée d'oligoclase et de mica quelquefois accompagné de hornblende, a une structure qui paraît presqu'entièrement cristalline et grenue ; les minéraux y *sont* le plus souvent microscopiques, mais on voit, *dans la pâte*, de petits filons qui la traversent en tous sens, et qui la pénètrent d'une manière intime. Les minéraux de ces filons ne diffèrent d'ailleurs pas de ceux de la masse, quoiqu'ils soient en cristaux plus grands et plus nets.

L'Oligoclase est de beaucoup le minéral dominant de ces filons ; il est en cristaux maclés, striés comme sont ceux de tous les Feldspaths du sixième système. Il est blanchâtre ou blanc verdâtre, et, par l'altération atmosphérique, il devient rougeâtre et même rouge grenat ; il a l'éclat gras. M. Delesse a trouvé que l'oligoclase de Wisembach contenait :

Silice	63,88
Alumine	22,27
Oxyde de fer	0,51
Magnésie	traces.
Chaux	3,45
Soude	6,66
Potasse	1,21
Perte au feu	0,70
Somme	98,68

Dans ces filons, l'oligoclase est associé à une petite quantité de quartz ; ce dernier ne se laisse généralement pas distinguer

au premier abord, mais quand on a recours à une calcination, le feldspath prend une couleur blanc de lait, et on voit qu'il est souvent mélangé de quartz dont il est alors facile de le séparer. Les cristaux d'oligoclase qui viennent d'être analysés ont d'ailleurs été préalablement calcinés, et M. Delesse a eu soin d'enlever le quartz qui les accompagne.

Le *mica* est assez rare dans les filons, tandis qu'il abonde dans la roche; mais les paillettes sont beaucoup plus grandes dans les filons. C'est un mica brun noirâtre à base de magnésie et de fer, tel que celui qui se trouve généralement dans les roches granitiques.

La *hornblende* est d'un vert quelquefois assez clair : sa structure est fibreuse. Dans certaines parties de la roche où la hornblende domine et dont la structure est schisteuse, il y a quelquefois des cristaux de *Grenat* rouge brunâtre, ainsi que l'a observé le docteur Carrière.

La kersantite de Wisembach contient en outre des sulfures métalliques (pyrites de fer et de cuivre), de la galène, de la pyrite magnétique (1), et quelquefois des nodules avec quartz, chlorite, épidote, chaux carbonatée. Ces minéraux sont associés de diverses manières et constituent deux variétés principales de filons. Ainsi l'oligoclase, le quartz, le mica, quelquefois la hornblende forment des filons très-bien caractérisés et à gros cristaux; la puissance de ces filons qui s'entre-croisent dans toutes les directions est généralement de quelques centimètres et elle peut aller jusqu'à 30 centimètres.

Au contraire, les sulfures métalliques, les autres minéraux accessoires, ainsi que la hornblende, sont groupés dans la partie médiane d'espèces de filons à base d'oligoclase, mais très-irréguliers et à limites confuses.

On trouve encore, dans la roche, des filons d'une pegmatite grenue contenant du quartz, de l'orthose, de la tourmaline, du mica blanc d'argent et du mica brun noirâtre.

(1) C'est à M. Lebrun que nous devons la connaissance du fer sulfuré magnétique qui accompagne exclusivement les veines d'épidote.

Les roches encaissant la kersantite à Wisembach, sont des gneiss plus ou moins graphiteux, ou un gneiss formé de quartz, d'orthose et de mica brunâtre. Quelquefois le gneiss est noir et très-micacé, le mica devient de plus en plus friable et terne à mesure que l'on approche de la kersantite; ce gneiss est très-altéré au contact de la roche, et se transforme en arène, ainsi que cette dernière.

La kersantite de la côte de Sainte-Marie, versant oriental, à 2 kilomètres environ de la limite du département des Vosges et du Haut-Rhin, n'est qu'une variété de celle de Wisembach. Elle forme un filon de 30 à 35 mètres de puissance, qui croise la direction de la route, et qui est exploité pour le pavage des villes de Sainte-Marie, Schelestadt et Colmar.

En descendant plus bas, on retrouve une variété de la même roche à cristaux plus grands que celle de la partie supérieure de la côte, et se rapprochant plus de la kersantite de Wisembach.

La roche encaissante est un granite syénitique bien caractérisé, formé de quartz, d'orthose blanc, d'une variété d'oligoclase verdâtre ou rougeâtre, de mica et de hornblende noirâtre. La roche éruptive est séparée d'une manière bien nette de ce granite, et la différence de couleur des deux roches permet de suivre très-facilement leur ligne de séparation. Il y a cependant passage de l'une à l'autre sur une largeur qui est au plus de quelques décimètres. En effet, près du contact, la kersantite se change en une roche pétrosiliceuse vert noirâtre, dont le grain est indiscernable, et dans laquelle il y a accidentellement quelques paillettes de mica; puis on voit apparaître les cristaux d'orthose du granite qui sont encore entourés par la pâte vert noirâtre, et enfin, quelques centimètres plus loin, on a le granite syénitique.

La kersantite de la côte de Sainte-Marie diffère de celle de Wisembach, en ce que sa structure est généralement moins cristalline : dans certaines parties du filon, et surtout près de la Salebande, elle passe même à une roche pétro-

siliceuse vert noirâtre ou grisâtre. Elle est en outre moins riche en feldspath, et l'oligoclase ne s'est pas isolé en filons comme à Wisembach.

En résumé, la kersantite est essentiellement formée par un feldspath du sixième système qui se réduit le plus souvent à une pâte feldspathique. Ce feldspath est associé à du mica, qui, bien que très-constant, peut cependant disparaître accidentellement dans quelques variétés pétrosiliceuses; quelquefois aussi il y a de la hornblende, mais plutôt dans des filons que dans la roche elle-même : la kersantite a de l'analogie avec la diorite, de laquelle elle diffère seulement en ce que le mica remplace la hornblende; elle forme, comme la diorite, des dykes ou de gros filons dans les terrains granitiques ou dans les terrains stratifiés anciens.

Les avantages que l'on retire aujourd'hui de l'exploitation de la kersantite dans les Vosges m'ont engagé à vous en parler, Messieurs, un peu longuement; toutefois vous trouverez dans le mémoire de M. Delesse bien d'autres détails du plus grand intérêt. Depuis la publication de son mémoire, de nouvelles carrières ont été ouvertes dans la commune de Wisembach, tantôt pour l'extraction de la kersantite proprement dite, tantôt pour une roche feldspathique également très-dure, le porphyre quartzifère de la carrière de la *Cude*, employé à l'empierrement de la route qui passe de Wisembach jusqu'au sommet de la côte. Une autre carrière à *Menaupré* (territoire de Wisembach), de kersantite à grain très-fin, est ouverte depuis peu, et déjà plusieurs mètres d'échantillons pour pavage ont été expédiés à Nancy. Enfin on a trouvé au *Gregnat*, coteau qui sépare Wisembach de Gemaingoutte, une roche analogue à celle de Menaupré, dont la masse se sépare en prismes irréguliers ou en tables assez minces. Des fouilles récentes ont également été pratiquées sur le versant oriental de la côte Sainte-Marie, au lieu dit à la *Petite-Bouille*, puis abandonnées. Toutes ces variétés auraient besoin de l'analyse chimique de M. Delesse, pour nous apprendre en quoi elles se rapprochent

ou s'éloignent du type de la kersantite qu'il a décrite dans un mémoire où nous avons puisé si largement (1).

Les échantillons de la kersantite du *Faing-Thierry*, commune de Coinches, envoyés par M. le curé Jacquel, diffèrent bien peu de ceux de Wisembach, et on peut les faire rentrer dans les variétés indiquées par M. Delesse. M. Demange a ajouté à son envoi les gneiss plus ou moins graphiteux qui encaissent la kersantite à Wisembach, et les granites syénitiques qui enveloppent celle de la côte de Sainte-Marie. Il a joint un échantillon très-instructif, où la roche éruptive pénètre dans le granite, et plusieurs fragments de roches qui se rapprochent plus ou moins des amphibolites. M. Demange se propose de réunir les pâtes diverses de toutes ces roches qui se rattachent au gisement de Wisembach, et d'en enrichir le musée vosgien.

M. l'abbé Jacquel ayant quitté Liézey dont le sol lui était si bien connu, a dû rechercher ce que la géologie offrait de remarquable dans l'étendue et le voisinage de sa nouvelle cure. Aussi nous a-t-il adressé en outre de la kersantite :

1° La serpentine des Bagenelles qui fait éruption sur le chaînon de montagnes qui, de la crête centrale des Vosges, gagne vers l'Orient le Bresoir. Le point des Bagenelles est un des plus élevés des Vosges où se trouve la Serpentine;

2° Une série des calcaires lamellaires du Chipal; de la chaux grise de Mandray, cette dernière avec conglomérat en boule composé de fragments anguleux réunis par un ciment calcaire;

(1) Notre collègue, le docteur Carrière, qu'une maladie grave a failli nous enlever, est revenu à la santé et à ses travaux sur la minéralogie physique et chimique des roches des Vosges. Nous pouvons espérer que les *Annales de la Société d'Emulation* recueilleront de nouvelles preuves de son profond savoir, et qu'il saura fructueusement ajouter ses recherches à celles de M. Delesse.

3° Les roches porphyriques qui pénètrent ces calcaires et les gneiss qui les enveloppent;

4° De grands morceaux de baryte sulfatée, mélangée à la chaux grise de Mandray, sur le gisement de laquelle nous avons besoin de quelques renseignements pour pouvoir l'apprécier. Et à propos de la baryte, nous croyons devoir mentionner ici qu'une personne de l'arrondissement de Saint-Dié, où la baryte abonde, était parvenue à réduire ce minéral en poudre impalpable et à la fournir en certaine quantité à une industrie qui nous est inconnue. Nous avons soupçonné que cette poudre, à raison de sa pesanteur, pouvait entrer dans les pâtes des papiers, sans toutefois procurer à cette fabrication les avantages que lui donne le mélange du kaolin. Nous avons déposé au musée et le minéral et sa poudre, afin de constater que cette dernière a été mise en usage dans notre département.

Notre collègue, M. Daubrée, ingénieur des mines, vous a adressé, Messieurs, l'extrait du compte rendu de la séance de l'académie des sciences, en date du 26 octobre 1857, où il fait mention de la découverte de traces de pattes de quadrupèdes dans le grès bigarré de *Saint-Valbert*, entre Plombières et Luxeuil, accompagné de deux planches qui représentent ces pattes. M. Jutier a bien voulu céder au musée vosgien la seule plaque qu'il possédait de ce grès avec ses empreintes. Et M. Laurent, garde général des forêts, à Luxeuil, y a joint une autre plaque de la même carrière, recouverte de moules des coquilles qui caractérisent cette formation.

La première annonce, faite par un géologue américain, de traces de pas d'oiseaux à la surface des roches anciennes, alors qu'elles étaient encore dans un état de mollesse, fut accueillie avec surprise et incrédulité; des faits analogues se multiplièrent et furent admis par de savants géologues du premier ordre, tels que les *Bukland*, *Lyell* et autres. M. Daubrée a adopté cette origine des empreintes de pas, en observant que certains animaux des périodes qui nous

ont précédés, n'ont laissé, de leur existence, que des empreintes produites par leurs pattes sur certains lits d'argile ou de sable qu'ils foulaient, lorsque ceux-ci étaient encore mous et humides. Cherchant ensuite à rapporter le fossile de *Saint-Valbert* à ce qui était déjà connu d'analogue, M. Daubrée mentionne les traces d'animaux rencontrés dans le grès bigarré de *Hilburghausen* en Allemagne, auxquels M. *Kaup* a appliqué le nom de *Cheirotherium : et c'est* à la même espèce qu'il rapporte celle de Saint-Valbert; *en voici* la position.

Au-dessous des gros bancs rouges que l'on exploite à Saint-Valbert pour constructions, des couches minces de grès également rouges alternent avec les argiles de même coloration. C'est dans ces dernières couches que M. Daubrée a observé des empreintes à la limite même de l'argile et du grès. A côté des grandes pattes, on en trouve une multitude de petites n'offrant que quatre doigts, et rappelant un peu celles des Batraciens. De même qu'en Allemagne, la patte a fait d'abord impression dans l'argile, et le relief que la couche de grès présente sur la face inférieure n'est que la contre-épreuve des empreintes directes. Le limon, sur lequel marchait l'animal, continue M. Daubrée, était assez plastique, non-seulement pour prendre et conserver la forme exacte des pattes avec leurs ongles, mais aussi pour saisir les inégalités de la peau avec autant de délicatesse qu'aurait pu le faire un mouleur habile. Chaque patte offre une granulation qui est incontestablement d'origine organique; en dehors des empreintes de pattes, la surface de la dalle ne présente rien de *semblable*. Cette connaissance des inégalités du tégument du *Cheirotherium*, fournit un document sur la classe des vertébrés à laquelle l'animal doit être rapporté. La partie inférieure des pattes des reptiles présente généralement, soit des écailles plus ou moins irrégulières et de dimension décroissante jusqu'à l'extrémité du membre, soit une peau lisse avec des plis ou de rares verrues. Chez aucun animal contemporain du groupe des Batraciens, ou de celui des Chéloniens, la patte

ne paraît présenter des inégalités comparativement aussi petites et aussi uniformément disposées que dans les empreintes de Saint-Valbert. Au contraire, les aspérités dont il s'agit rappellent tout à fait les papilles de la plante du pied de certains mammifères, tels que le chien. Aussi, selon M. Daubrée, la granulation, en forme de papilles, de la peau du *Cheirotherium*, vient à l'appui des zoologistes qui l'ont considéré comme un mammifère. Or, cette dernière considération a de l'importance en ce qu'elle conduit à admettre que les mammifères existaient à la surface du globe lors du dépôt des plus anciennes couches de la période du *Trias*.

Le docteur Schimper a décrit et dessiné sous le nom de *Chelonichnium vogesiacum*, dans les *Mémoires de la Société d'histoire naturelle de Strasbourg*, une empreinte de patte trouvée dans une carrière du grès bigarré de la vallée de *Jægerthal*, contrefort oriental des Vosges dans le Bas-Rhin, qui nous semble bien voisine de celle de Saint-Valbert, et que nous avons mentionnée dans les *Annales de la Société d'Émulation* (1) : mais comme M. Daubrée ne parle pas de ce fossile du Jægerthal, nous attendons que M. Schimper lève nos doutes sur l'identité des deux objets (2). Nous sommes d'ailleurs redevable à M. Terquem de deux plâtres représentant le *Cheirotherium* de Hilburghausen et le *Chelonichnium vogesiacum* (3). La présence des papilles à la peau n'est point indiquée dans la figure publiée par M. Schimper, papilles qu'offre très-distinctement la plaque du grès bigarré de Saint-Valbert, que nous devons à M. Jutier.

Nous venons de vous dire, Messieurs, que les premières empreintes de traces d'animaux à la surface des roches avaient été observées au nouveau monde. M. Terquem se trouvant dernièrement dans l'Illinois, en Amérique, eut occasion de

(1) Tom. VIII, 3e cahier 1854, p. 22.

(2) Voir les *Annales*, même volume, p. 44.

(3) Pendant l'impression de notre rapport, M. Schimper nous apprend que les empreintes du Jægerthal diffèrent de celles de Saint-Valbert.

prendre, sur le grès bigarré coloré en rouge par l'oxide de fer, les empreintes d'une vingtaine de pas d'oiseaux complétement isolées à une assez grande distance les unes des autres, puis de les réunir en une seule plaque dont il a tiré plusieurs épreuves. M. Terquem a eu de rechef la générosité de gratifier le musée vosgien d'une de ces épreuves.

Ce n'est pas seulement sur les assises des grès bigarrés qu'ont été observées des empreintes de pas d'animaux, phénomène qui a déjà beaucoup préoccupé les naturalistes. On trouve en effet de ces empreintes à la surface d'une assise de quartzite, au lieu dit les *Vaux-de-Saint-Aubin*, près Argentan, département de l'Orne. M. Eudes Deslongchamps, très-versé en paléontologie, secrétaire de la Société linnéenne de Normandie, a publié une notice sur ces empreintes nommées dans le pays *Pas-de-Bœufs* (1), et plus tard un supplément à cette notice (2). Les recherches de M. Eudes Deslongchamps offrent un grand intérêt, quoiqu'elles ne devinent pas l'énigme.

L'argile du grès bigarré est recherchée dans notre département pour la fabrication de la poterie et des tuiles, et il paraît qu'il en était ainsi dans les temps très-reculés. M. le docteur Delacroix, inspecteur adjoint des eaux de Luxeuil, a fait connaître (3) la découverte d'une couche de 30 centimètres d'épaisseur, d'un dépôt ancien de terre à potier, encore étendue sur le plancher en bois de chêne où elle avait subi les opérations du corroyage. C'est à Luxeuil, presqu'au fond de la vaste tranchée que l'on poursuit pour la réunion des sources minérales ferrugineuses, que ce fait a été mis en évidence. M. Delacroix entre dans des détails très-curieux sur ce *Céramique* gallo-romain, et il a bien

(1) *Mémoire de la Société linnéenne de Normandie*, tome X.

(2) Même volume.

(3) *Etude sur Luxeuil.* Un céramique gallo-romain, séance du 13 juin 1857 de la Société d'Émulation du Doubs.

voulu donner au musée vosgien une portion suffisante de cette terre à potier, pour pouvoir bien en reconnaître la nature. Cette terre brune, homogène, en grande partie siliceuse, semble être au fond une poussière tenue, empruntée au grès bigarré. Vraisemblablement elle contient aussi une notable proportion du manganèse qui abonde dans les environs : ce qui la rend surtout remarquable et lui donne avec l'eau une douceur extrême ; c'est une boue ocreuse qui l'empâte, la lie, et dont elle est entièrement pénétrée. M. Delacroix en a fait faire des vases tout à fait semblables de forme, à ceux qui ont été trouvés sur les lieux.

M. Lebrun a augmenté le nombre des échantillons du calcaire à *monotis* du lias supérieur de la Meurthe, en y ajoutant de larges plaques recouvertes de *monotis substriata* d'Essey-les-Nancy; de gros galets de Vandœuvre, de la ferme Frocourt, pétris de fossiles plus complets, mieux conservés que ceux déjà obtenus antérieurement (1). M. Lebrun n'a pu encore achever le mémoire dont il s'occupe sur le calcaire à monotis des environs de Nancy et de Metz, soit dans tout le bassin de la Meurthe et de la Moselle, mémoire qui sera accompagné de gravures représentant des objets curieux ou encore inconnus. Nous nous contenterons aujourd'hui d'ajouter à ce que nous avons publié dans notre dernier rapport sur cette formation, les renseignements suivants puisés dans notre correspondance avec M. Lebrun.

Le calcaire à *monotis* forme une couche passablement continue autour de Nancy, aux deux tiers de la hauteur des coteaux. Pour l'atteindre, il faut dépasser, en montant, le grès supraliasique (marlysandtone), les argiles à ovoïdes ferrugineux, puis les argiles caractérisées par le *Belemnites arenarius* Schlth. Ce calcaire est surmonté d'autres couches

(1) Nous citerons seulement ici les *Aptichus plicatus* Terq., *Laevistriatus* Goldf, *Posidonia concentrica*, *Ammonites Holandreii*, *elegans*, *Stotkesii*, *æquistriatus*, *Trochus gracilis*, *Belemnites arenarius*.

appartenant au lias par ses fossiles ; ce sont d'abord des argiles avec le *Trochus gracilis*, une mince couche calcaire avec *Nucula*, des aptichus noirs qui ne dépassent pas 3 à 4 millimètres (1) ; enfin, comme dernière couche au-dessous de l'oolite, une argile marneuse avec nodules, caractérisée par un *Turbo* aplati et par de nombreux fragments de l'*Ammonites insignis et solaris*. Voilà pour la hauteur géologique du calcaire à *monotis*, qui présente des différences d'un côté à l'autre de la Meurthe ; rempli de *monotis* sur le versant sud, et ne donnant les autres fossiles que rares et isolés, il est au contraire privé de monotis sur le versant Est, à Vandœuvre. Les débris de poissons et de crustacés, les ossements de sauriens, déjà signalés dans la Moselle, s'y trouvent assez abondamment. A Maron et à Pont-Saint-Vincent, ce sont les débris de crustacés qui deviennent fréquents ; la *Posidonia liasina* est le mollusque dominant avec une *Lingula* nommée, par M. Terquem, *Lingula Voltzii*.

M. Schlumberger, ingénieur de la marine, a indiqué à Viller-les-Nancy, un affleurement du calcaire à *monotis* où la roche est remplie d'Ammonites Walcottii et autres espèces, ayant la bouche entière.

Le calcaire à monotis change de couleur et de dureté dans ses affleurements, il devient friable, marneux, passe du bleu noir au jaune pâle (2).

Le département des Vosges a perdu, parmi les membres de son organisation financière, son payeur, M. Petitbeau,

(1) M. Terquem dit en parlant de ces aptychus : c'est « une espèce qui » me paraît nouvelle, en ce qu'elle possède constamment la même taille et » la même forme ; ses plis, au nombre de 9, dont le premier est très-saillant, » la distinguent encore suffisamment ; » mais M. Terquem ne lui assigne pas de nom spécifique.

(2) Une bonne description du calcaire à *monotis*, pour la Moselle, se trouve dans le mémoire de M. Simon, sur le lias de ce département. (Année 1836.)

jouissant de l'estime la mieux acquise. M. Petitbeau cultivait les sciences naturelles; il avait réuni un certain nombre de fossiles, et après son décès, ils ont été généreusement déposés au musée vosgien, par M[me] son épouse. Parmi ces objets, s'est trouvé un palais de poisson fossile très-rare et qui a dû attirer toute notre attention. Nous avons demandé à notre fils d'en faire un dessin et d'y ajouter une note explicative que nous transcrivons entièrement :

« On rencontre dans les terrains secondaires, à partir du grès rouge jusqu'au jurassique, une famille remarquable de poissons broyeurs, qui atteignaient parfois des dimensions considérables, se nourrissaient de coquillages et de crustacés, qu'ils écrasaient entre les larges dents dont leur bouche était pour ainsi dire pavée, et se rendaient redoutables à ces animaux dont ils faisaient une large consommation.

» Depuis, cet office a passé dans la période tertiaire, à d'autres types, et se trouve actuellement dévolu à plusieurs familles différentes. Ces poissons, qui, avec les cestraciontes, vivaient à l'époque des terrains secondaires, ont été désignés, par le célèbre Agassiz, sous le nom de Pycnodontes. Leur famille n'est composée que de genres et d'espèces éteintes, et se distingue par des dents particulières. Des tubercules de formes diverses, le plus souvent arrondis ou hémisphériques, plus ou moins saillants, garnissaient entièrement la voûte et le plancher de la bouche. Leur racine était creuse en forme de voûte et adhérente par son pourtour à la substance osseuse sur laquelle elle reposait.

» Le genre Gyrodus auquel se rapporte l'espèce dont il est ici question, est caractérisé par des dents dont la surface ou l'émail, au lieu d'être lisse et uni, comme par exemple dans les Placodus qui se trouvent abondamment dans le muschelkalk de Girecourt, présentent un ou deux sillons circulaires qui, séparant le sommet de la dent, de son pourtour, lui donnent une apparence ombiliquée très-caractérisée. Cette même espèce est le type du genre et porte le nom Gyrodus umbilicus.

L'échantillon que possède actuellement le musée des Vosges est le plus complet qui soit connu.

» On n'en connaissait que deux échantillons mentionnés dans l'ouvrage du célèbre Agassiz, dont l'un se trouve dans la collection du baron d'Althaus, et provient de l'oolite de Durrheim, grand duché de Bade, et l'autre fait partie de la collection de M. Regley et a été trouvé dans le calcaire de Caen (1).

» On ignore d'où provient l'échantillon donné par M. Petitbeau, ce fossile est renfermé dans un calcaire *compacte*, exhalant, par le choc du marteau, une odeur fétide; c'est un calcaire bitumineux.

» Ces pièces rares de la mâchoire des Girodus sont des vomers, os qui forment avec le sphénoïde, la voûte palatine des poissons, tandis que chez l'homme et les autres mammifères, cette voûte du palais est produite par la portion horizontale des deux maxillaires supérieurs en avant, et des palatins en arrière.

» Dans ces poissons, les maxillaires supérieurs et les intermaxillaires font partie du museau, ce sont deux arcs de cercle séparés de la voûte palatine, à laquelle ils *sont seulement* unis par une portion membraneuse. Ces os portent néanmoins une rangée de petites dents coniques, servant seulement à la préhension des aliments.

» C'est par suite de cette disposition anatomique que le vomer qui, dans l'homme, divise longitudinalement en deux les fosses nasales, et s'appuie à sa partie inférieure sur la voûte palatine, devient lui-même partie de la voûte du palais, et prend la place de la portion horizontale du maxillaire supérieur des mammifères.

(1) Notre incertitude sur la provenance de l'échantillon du Gyrodus umbilicus de la collection de M. Petitbeau, et l'indication de M. Agassiz, dans le calcaire de Caen, nous ont engagé à nous adresser à M. Eudes Deslonchamps. Ce naturaliste nous assure qu'il n'a pas encore vu en Normandie de palais de *Gyrodus umbilicus*, mais une autre espèce à dents arrondies et non ombiliquées, dont il vient d'envoyer un plâtre au musée vosgien, sous le nom de *Pycnodus rugulosus* Agas.



Fig. 1

Gyrodus umbilicus. Agass.

» Pour donner une idée nette et claire de ce vomer broyeur du Gyrodus umbilicus, nous ne pouvons mieux faire que de copier textuellement la description d'Agassiz.

» Nous ferons ainsi ressortir le mérite de cet habile observateur, confirmer ce qu'il n'a fait qu'entrevoir, et compléter, au moyen de notre échantillon, ce qui manque à sa description.

GYRODUS UMBILICUS,

Agass., vol. 2, tab. 69 *a*, fig. 27-28 (1).

« En examinant attentivement ce fragment de mâchoire » avec les cinq rangées de dents très-bien conservées, on » ne peut guère douter que ces dents ne soient implantées » sur un os impair, qui n'est autre chose que le vomer. Cette » dentition du vomer paraît être commune à tous les genres » de la famille; tandis que l'os intermaxillaire et la partie » antérieure du maxillaire supérieur ne portent qu'une rangée » de petites dents en forme de cones obtus, ainsi que j'ai » pu m'en assurer dans les Gyrodus macrophthalmus et » frontatus décrits ci-dessus. Ces cinq rangées de dents vomé- » riennes, quoique construites sur le même plan, offrent » cependant des différences notables dans leurs formes et leurs » dimensions. On remarque qu'en général les dents antérieures » sont plus petites et plus irrégulières que les postérieures. » Le sillon circulaire qui entoure le sommet de la couronne, et » qui constitue le principal caractère du genre, est fort large; » le sommet est étroit lui-même et légèrement convexe, mais » il s'aplatit souvent par l'usure; dans ce cas, sa surface » présente un très-fin pointillé qui n'existe pas sur les côtés » et qui indique la terminaison des canaux médullaires. Les » plus grosses dents se trouvent dans la rangée du milieu. » Il y en a sept qui vont en décroissant, d'arrière en avant; les » postérieures ont les plus larges sillons; les antérieures en » ont de bien moins accusés, aussi leur couronne est-elle » beaucoup plus unie.

(1) *Recherches sur les Poissons fossiles.*

» De chaque côté de cette rangée médiane, il y a une autre » rangée composée de dix dents qui sont à peu près de moitié » plus petites que celles de la rangée principale, de forme » allongée, ovale et à couronne moins bombée; en revanche, » les ondulations de la surface, moins sujettes à l'usure, » sont beaucoup plus distinctes; elles ne s'effacent en partie » que sur les deux dents antérieures, qui sont les plus petites. » Au bord antérieur, les dents commencent à la même hauteur » que celles de la rangée médiane, et les débordent un peu en » arrière. Leur position n'est cependant pas symétrique, car » il faudrait pour cela que leur nombre fût ou égal à celui » des dents de la rangée moyenne, ou double, ce qui n'est pas. » De là vient qu'il y en a qui correspondent à l'espace inter- » médiaire entre deux dents médianes, et d'autres qui sont » placées côte à côte avec ces dernières. Mais comme les rangées » médiane et externe sont de beaucoup les plus saillantes, » il en résulte que la rangée que nous venons de décrire s'use » moins vite par cela même qu'elle occupe le fond d'une » rainure.

» Les dents des rangées externes ont une forme différente, » elles sont fortement tronquées au bord externe et semblent » coupées par le milieu, comme si elles s'étaient usées contre » les dents de la mâchoire inférieure; et ce qui tendrait à » prouver que c'est bien ainsi que les choses se passent, » c'est qu'il existe des mâchoires inférieures où celle des » rangées latérales, qui devait rencontrer les rangées externes » du vomer dans l'acte de la mastication, est usée de la » même manière, en sorte qu'il y a eu réellement frottement. » Mais, malgré cela, je ne pense pas qu'il faille attribuer à » l'usure seule cette forme tronquée de la rangée externe. » Je pense, au contraire, qu'elle est originaire chez ces » poissons, et qu'elle ne fait que se compléter par l'usure.

» La surface de la couronne présente, au reste, des sillons » concentriques comme celle des autres rangées, avec cette » particularité, cependant, qu'au lieu d'être circulaires, ils » ne sont que semi-circulaires et découverts au bord externe » de chaque dent. Le nombre des dents de ces rangées laté-

» rales est, de chaque côté, de neuf, qui alternent réguliè-
» rement avec celles de la rangée contiguë.

» Quant au rapport des dents avec l'os sur lequel elles sont » insérées, il est très-difficile de s'en faire une juste idée; » et quoique notre exemplaire présente une brisure transverse, » oblique entre la dernière et l'avant-dernière grande dent » molaire, toutes les parties osseuses sont tellement spathisées, » que leur structure en devient des plus diffuses. On voit » cependant que chaque couronne dentaire est portée sur » un tube osseux creux, qui doit être envisagé comme la » racine de la dent, et dont la base fait corps avec l'os sur » lequel elle repose. Les parois de ce tube, métamorphosées » en une substance opalisante, sont faciles à distinguer de » la cavité, ordinairement remplie de spath cristallisé. La » couronne émaillée qui repose sur le tube est beaucoup plus » grosse que le tube lui-même, dont l'extrémité supérieure » forme cependant le noyau osseux de la couronne.

» Les racines des rangées latérales sont obliques, et c'est » ce qui fait que les couronnes qui les surmontent peuvent » être proportionnellement plus grandes sans que les racines » soient aussi éloignées qu'elles devraient nécessairement » l'être si elles étaient perpendiculaires. Lorsque la couronne » est tombée, on voit à la place un large enfoncement occasionné » dans ce calcaire par la couronne, et, à l'intérieur de » celui-ci, un second cercle moins étendu, qui est formé » par la cassure horizontale de la racine et qui indique le » diamètre de cette dernière. »

« Remarquons d'abord que le nombre des dents de chaque rangée est plus considérable que ne le pensait M. Agassiz, ce qui tient à ce qu'il n'avait vu que les deux tiers environ de la partie antérieure du vomer qui était brisé.

» Il en résulte aussi que les dents ne vont pas en diminuant d'arrière en avant, mais que les plus grosses sont à la réunion des trois quarts antérieurs avec le quart postérieur, et qu'à partir de ce point, elles vont de nouveau en décroissant.

» Dans notre exemplaire, les dents de la rangée médiane sont toutes brisées, et on reconnaît d'autant mieux la connexion

de la dent avec le vomer, supposée et décrite par Agassiz, que le tube osseux creux dont il parle n'est pas transformé en substance opalisée, mais conserve sa structure osseuse encore émaillée dans quelques points, tandis que la cavité est remplie de la matière calcaire de la roche.

» Les dents de la deuxième rangée sont bien certainement enfoncées dans une sorte de gouttière, et celles même qui n'ont subi aucun frottement sont évidemment moins bombées que les autres, mais elles présentent deux sillons circulaires au lieu d'un seul. L'intervalle entre ces deux sillons, dont l'externe est beaucoup plus large, fait bourrelet, et le centre de la dent est occupé par un petit cône à sillons ou plis rayonnants (*fig. 2*). Quelques-unes des dents de cette seconde rangée, plus saillantes que les autres dans la partie moyenne, sont usées, et le frottement a fait disparaître toute trace des sillons les plus intérieurs.

» Les dents de la rangée externe sont parfaitement conformes à la disposition dont parle M. Agassiz, seulement les deux dents postérieures de cette rangée sont à peine tronquées, la dernière est même complétement ovale. Leur surface qui, dans l'échantillon que nous avons sous les yeux, n'a pas subi de frottement, est convexe, rugueuse ou plissée, et n'offre qu'un rudiment de sillon circulaire. »

Notre infatigable collaborateur, M. Lebrun, vous a transmis, Messieurs, son plus récent mémoire sur Essey-la-Côte (1), brochure accompagnée de planches représentant, de la manière la plus complète et la plus satisfaisante, les coupes géologiques des sondages et des carrières. M. Lebrun a encore augmenté le nombre des roches et minéraux de cette côte, dont il a si largement enrichi nos collections, et qui démontrent de plus en plus l'action du métamorphisme par le Basalte sur les roches encaissantes. Ce métamorphisme des roches est l'une

(1) Description des échantillons recueillis à Essey-la-Côte. Basalte et ses minéraux. Tufs basaltiques, roches métamorphiques et leurs minéraux. (Mars 1858.)

des questions les plus importantes et les plus controversées de la géologie, et M. Delesse publie en ce moment dans les *Annales des Mines* (1) ses nombreuses observations géologiques et minéralogiques sur ce phénomène. Les Vosges lui fournissent d'abondants matériaux pour en rendre compte, et nous aurons plus tard à vous en entretenir, Messieurs, lorsque ses travaux seront terminés, surtout que les métamorphoses à Essey-la-Côte y sont souvent relatées, et que les communications de M. Lebrun nous viendront parfaitement en aide pour traiter cette question.

M. Delesse, dès le début de son travail, proclame les noms des géologues qui se sont plus particulièrement occupés du métamorphisme des roches, en France, en Angleterre, en Allemagne, et dans les autres contrées du globe; le nom de notre collègue défunt, M. *Ern. Puton,* est certes involontairement oublié dans l'énumération des géologues français, et c'est cependant un des premiers qui aient attiré parmi nous l'attention sur les métamorphoses des roches vosgiennes (2), qui viennent aujourd'hui si bien corroborer ce que M. Delesse annonce de cette action.

Ajoutons à tous ces objets, dont a été augmentée la galerie d'histoire naturelle au musée vosgien, un envoi de roches volcaniques, et d'empreintes de végétaux dans le grès micacé du Pliocène, en Toscane, fait par M. Pecchioli. Ces dons nouveaux, réunis à ceux que nous devons déjà à ce généreux correspondant, en rehaussent singulièrement le prix.

L'étude de ces roches volcaniques, dans leur composition minéralogique, faite par notre collègue le docteur Carrière, leur donne un certain mérite scientifique, surtout apprécié par M. Pecchioli, qui nous en réclame les résultats comme propices aux progrès de la géologie toscane. Nous avons appliqué un

(1) *Études sur le Métamorphisme*, *Annales des Mines*, 5e série, tome XII. (1857.)

(2) *Des Métamorphoses et des Modifications survenues dans certaines roches des Vosges*, extrait des mémoires de la 5e session du Congrès scientifique de France, tenue à Metz en septembre 1837.

numéro d'ordre à ces roches en les désignant d'abord d'après les observations de M. Carrière, et en indiquant ensuite les localités avec la nomenclature de M. Pecchioli.

N° 1. Basalte compacte type, avec petits grains d'olivine; docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani, M. *Pecchioli*.)

N° 2. Basanite grisâtre avec petits grains disséminés de peridot olivine; docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.)

N° 3. Variété de Basanite *Cordier;* docteur *Carrière*.

(Autre Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.)

N° 4. Variété de Basanite *Cordier*. Téphrine, *Brongn*.

Pâte de Rhyacotite et pyroxène avec quelques cristaux d'augite; docteur *Carrière*.

(Basalte d'Aquatuchina *Pecchioli*.)

N° 5. Basanite gris rougeâtre un peu cellulaire *Cordier;* variété de Téphrine *Brongn.*, *Omalius* d'*Hall.;* docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani *Pecchioli*.)

N° 6. Basanite grisâtre, *Cordier*.

Lave téphrinique ou Basalte téphrinique, *Omaliu* d'*Hall.;* docteur *Carrière*.

(Roche du Curane, près Pitigliano, n° 1. *Pecchioli*.)

N° 7. Trachyte porphyroïde ou leucostinique. Pâte leucostinique, cristaux de Rhyacolite, lamelles de mica noir; docteur *Carrière*.

N° 8. Trachyte porphyroïde ou leucostinique, presqu'entièrement composé de feldspath vitreux associé à une petite proportion de mica noir; docteur *Carrière*.

N° 9. Variété de Trachyte porphyroïde avec cristaux de Rhyacolite, mica, pyroxène; docteur *Carrière*.

N° 10. Trachyte granitoïde.

Rhyacolite, mica, pyroxène, fer titané; docteur *Carrière*.

N° 11. Trachyte porphyroïde ou leucostinique : cristaux de Rhyacolite, mica noir, grenats granulaires et augites, pâte leucostinique; docteur *Carrière*.

N° 12. Trachyte celluleux ou scorioïde : Rhyacolite, mica noir et pyroxène vert foncé; docteur *Carrière*.

(Les nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, provenant du mont Amiata, sous le nom de Trachyte, *Pecchioli*.)

N° 13. Leucostite ou variété de Porphyre trachytique.

Feldspath vitreux, augite, grenats granuliformes et fer titané; docteur *Carrière*.

(Autre roche de Casane, près Pitigliano, *Pecchioli*)

N° 14. Fritte leucostinique ou Fritte trachytique, *Cordier*.

Variété de Trachyte celluleux scoriforme; docteur *Carrière*.

(Variété de Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.)

N° 15. Fritte trachytique, *Cordier;* docteur *Carrière*.

(Trachyte de Casane, *Pecchioli*.)

N° 16. Fritte leucostinique? ou trachylique colorée par l'oxide de fer. Cette roche ne forme probablement qu'un accident dans la masse et ne peut être déterminée avec précision par simple échantillon : docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.)

N° 17. Fritte leucostinique colorée en rouge par l'oxide de fer. Cet échantillon est mieux caractérisé que le précédent. On y distingue encore dans les parties boursouflées des cristaux déformés d'amphigène à demi vitrifié; docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.)

N° 18. Basalte? ou peut-être roche métamorphosée par les basaltes; docteur *Carrière*.

(Basalte de Radicofani, *Pecchioli*.).

N° 19. Amphigénite (Leucitophyr). *Omaliu* d'*Halloy :* variété de lave amphigénique de quelques minéralogistes. Pâte de Basanite grise, cristaux d'amphigène trapézoïde; docteur *Carrière*.

(Basalte d'Aquapendente, *Pecchioli*.)

N° 20. Lave amphigénique à pâte gris-clair avec grands cristaux trapézoïdes d'amphigène ou Leucite; docteur *Carrière*.

(Amygdaloïde volcanique d'Aqua turchina, *Pecchioli*.)

N° 21. Porphyre trachytique ou leucostinique : pâte leucostine brune légèrement scorifiée, enveloppant des cristaux maclés de feldspath vitreux colorés en rouge par l'oxide de fer et quelques lamelles de mica noir.

Dans quelques cavités se voit un enduit siliceux mamelonné blanc ou coloré à l'état de *Diorite :* docteur *Carrière.*

(Roche réfractaire, près de Radicofani, *Pecchioli.*

N° 22. Porphyre trachytique; docteur *Carrière.*

(Roche d'Aquapendente, *Pecchioli.*)

N° 23. Wacke porphyroïque. Pâte argileuse brune avec cristaux de Rhyacolite ou feldspath vitreux et lame de mica noir; docteur *Carrière.*

(Roche réfractaire de *Filcetone? Pecchioli.*)

N° 24. Tuf trachytique (Téphrine ou Trase provenant de la décomposition des roches trachytiques et formée des mêmes éléments que celles-ci. On distingue dans la pâte argileuse des cristaux de Rhyacolite, de pyroxène leucite, etc., docteur *Carrière.*

(Roche réfractaire de Radicofani, *Pecchioli.*)

N° 25. Pépérine, *Brongn.* et *Omal.*

Peperino, *Cordier.*

Tuf basaltique brechiforme avec cristaux d'augite vert noirâtre; docteur *Carrière.*

(Tuf basaltique de Serano, *Pecchioli.*)

N° 26. Tuf volcanique avec bois fossile carbonisé de Pitigliano, M. *Pecchioli.*

N° 27. Lave ponce..

De Laterina. M. *Pecchioli.*

N° 28. Roche formant un accident dans les Trachytes et composée de feldspath vitreux, associé à une forte portion de mica; docteur *Carrière.*

(Trachyte du mont Amiata, *Pecchioli.*)

A ces roches volcaniques étaient ajoutées :

N° 29. Une masse cristalline d'Idocrase, dont les cristaux sont des prismes à bases carrées modifiés sur les crêtes du

prisme par double biseau h^2 et sur celles des bases par le pointement 5. *P*, docteur *Carrière*.

N° 30. Idocrase massive et prismatique, docteur *Carrière*.

N° 31. Grenats succinites ou Topazolite en cristaux dodécaèdres rhomboïdaux; docteur *Carrière*.

(Ces trois minéraux provenant de Casane, *Pecchioli*.)

Nous aurions bien voulu obtenir de M. Pecchioli des détails géographiques et géologiques sur le gisement de ces roches volcaniques; il n'a pu encore nous satisfaire complétement. Il nous apprend toutefois que la montagne de Radicofani, avec ses basaltes, ses téphrines, doit son soulèvement et son éruption à la période quaternaire (Pliostocène), attendu que le terrain subapennin qui se trouve adjacent, même jusqu'à une certaine distance, est recouvert de ses cendres et de son détritus. On regarde la coupole du mont Amiata comme antérieure, parce qu'on aperçoit sur ses flancs des roches qui pourraient bien appartenir au miocène, quoique dépourvues de fossiles, pendant que les marnes subapennines se trouvent plus éloignées. On croit même que les matières incandescentes n'ayant pu que soulever cette coupole, se sont ensuite formé un passage à Radicofani, les Trachytes du mont Amiata n'étant débordées que par des fragments de cette coupole. Quant aux roches des autres localités, ainsi que de Sorano et Pitigliano, elles rentrent dans la même catégorie. Les roches d'Aquaturchina et Aquapendente se trouvent dans les États Romains, et sont un produit de la continuation des mêmes secousses de la terre.

Nous passons aux roches du terrain de Pliocène, et nous avons reçu, sous les n° 31, la *chaux sulfatée* avec soufre de l'hermitage de St-Philippe ; n° 32, le *calcaire incrustant* des Bains de la même localité; n° 33, un autre *calcaire incrustant pumiforme* de Soccolino; n° 34, la farine fossile; quatre objets du mont Amiata. La farine fossile est plus particulièrement digne de remarque, en ce qu'elle est le résultat de l'amas de myriades de carapaces siliceuses d'infusoires, et M. Cocchi nous apprend qu'elle sert à la fabrication des

briques flottantes et réfractaires (1). Quant aux empreintes de feuilles (2) parfaitement conservées dans le grès micacé du Pliocène, particulièrement dans celui de Mattajone, empreintes exactement déterminées par le célèbre Gœppert, elles appartiennent aux *Populus balsamoïdes* et *leucophylla; Carpinus pyramidalis* avec plusieurs variétés; *Platanus aceroïdes*, var. *cuneifolia; Sapindus falcifolius; Oreodaphne Ungeri;* ainsi qu'une autre espèce non encore déterminée : à un *Quercus?* et au *Liquidambar europæum*, Alex. Braun.

Enfin, nous ne pouvons oublier un souvenir de M. Jutier, consistant en un amas de tubes de Phryganes du terrain tertiaire supérieur, que l'on rencontre sur les bords de l'Allier, près de Moulins, et connu dans le pays sous le nom de *Ruches*. Ces amas forment des boules de différentes grosseurs (de plus d'un décimètre), aplaties au sommet où aboutissent les extrémités des fourreaux des Phryganes. Ceux-ci sont construits de petites coquilles (paludines), rangées en cercle et soudées par une matière calcaire comme le sont les Phryganes de l'Auvergne, que nous devons à M. Lecoq (3), et en cela diffèrent des tubes des Phryganes des rivières des Vosges qui sont formés de grains de sable aglutinés, et presque constamment isolés.

BOTANIQUE.

De nouvelles distributions des herbiers ont nécessité la

(1) *Description des roches ignées et sédimentaires de la Toscane. Bulletin de la Société géologique de France*, 2e série, t. XIII, p. 226 (année 1856).

(2) Dans notre rapport pour l'année 1855. tome IX des *Annales de la Société d'Emulation*, p. 55, il y a une faute d'impression relativement aux feuilles fossiles qui se trouvent dans le grès micacé de Mattajone : on a imprimée *failles* au lieu de *feuilles*.

(3) Voir les *Annales de la Société d'Emulation*, tome VII, p. 101 (année 1850).

séparation momentanée des plantes indigènes au département de celles de l'herbier général. La Commission de surveillance a dû surtout placer sous la main des botanistes tout ce qui pourrait faciliter leurs recherches sur ces végétaux spontanés : aussi les a-t-elle fait loger dans un meuble nouveau, à boîtes mobiles, recouvert d'une large table propre à étaler les cartons au grand jour et, par conséquent, tout à fait appropriée à l'examen des genres, espèces et variétés.

Nous vous avons déjà annoncé, Messieurs, que notre collaborateur, M. Chapellier, s'occupait plus particulièrement de l'herbier des Vosges : le catalogue qu'il a dressé des familles phanérogames laisse aujourd'hui peu de lacunes à remplir, et elles le seront incessamment par l'ardeur avec laquelle plusieurs de nos compatriotes recherchent les plantes, et le soin qu'ils prennent d'envoyer à cet herbier des échantillons bien préparés. En effet, nous continuons à être secondés dans cette tâche par MM. Tocquaine, Pierrat et Schlumberger, pour l'arrondissement de Remiremont ; par MM. Jacquel, Demange, Lecomte, les Martin de Retournemer, pour celui de Saint-Dié ; par MM. Reuss, Gaulard, Lefèvre, pour ceux de Mirecourt et Neufchâteau, et M. le docteur Berher continue à se joindre à nous pour l'arrondissement d'Épinal, où nous comptons encore un observateur attentif des plantes, dans la personne de M. Hoël, garde forestier chef à la résidence des Forges. Nous multiplions ainsi les spécimens de cet herbier, surtout lorsqu'ils appartiennent à des espèces peu répandues, ou d'une certaine utilité, en indiquant exactement leur station.

Ces matériaux fourniront le moyen le plus sûr d'arriver à la publication d'une *Flore* complète, uniquement consacrée à la Préfecture des Vosges, dont jusqu'à présent nous n'avons pu écrire que les prolégomènes (1). Nous aurons pour nous

(1) *Le Département des Vosges, Statistique historique et administrative*, 1847, 1er volume. Règne végétal, p. 169.

aider les importants travaux des docteurs Godron (1) et Kirschleger (2), dont vous avez pu, Messieurs, apprécier la valeur : peut-être pourrons-nous ajouter à cette *Flore vosgienne* la partie cryptogamique que nos collègues n'ont pas encore publiée et dont nous avons pu nous occuper assez particulièrement. Ces plantes cellulaires dans la chaîne des Vosges sont nombreuses, et aucune des localités de la France propices à cette végétation, surtout pour les familles des Mousses, Hépatiques et Lichens, n'est plus richement dotée. Vous en avez une preuve récente dans un tableau lithographié sur les mousses qui croissent dans le Palatinat et lieux voisins (3), publié par Gumbel dans le *Pollichia* et dont M. Schultz vous a adressé un exemplaire. Ce tableau qui offre des centaines de figures, copiées (mais réduites) sur les planches du *Bryologia Europea*, avec la nomenclature Schimpérienne ou Gumbel, retrace l'abondance, dans les Vosges, des genres et des espèces de mousses.

Nous aurions aussi à mentionner l'augmentation des lichens pour la *Flore vosgienne*. Nous avons pu communiquer au docteur Nylander un certain nombre de ces végétaux, parmi lesquels ce lichenographe, un des plus capables de nos jours, a reconnu plusieurs espèces non encore mentionnées dans les livres des botanistes, et d'autres très-rares pour la *Flore française*. Ces objets sont déjà indiqués dans les ouvrages publiés par le docteur Nylander (4), et seront décrits avec

(1) *Flore de Lorraine*, 2e édition. Nancy 1857.

(2) *Flore d'Alsace et des contrées limitrophes*. Strasbourg, 1852 à 1857.

(3) *Die Lanbwoose der Rheinpfalz deren nachbarlichen Umgebung*. *Landau*, 1857.

(4) *Prodromus Lichenographiæ Galliæ et Algeriæ Burdigalæ*, 1857. Énumération générale des lichens, avec indication sommaire de leur distribution géographique. Cherbourg, 1858.

soin dans un grand travail qu'il a livré à l'impression (1) et dont nous aurons à vous entretenir plus tard.

Nous avions espéré pouvoir vous présenter, Messieurs, la quinzième centurie des *Stirpes cryptogamæ vogeso-rhenanæ;* nous en avons été empêché jusqu'à présent, mais nous allons parvenir à la publier. L'herbier cryptogamique au musée prend beaucoup d'extension pour les espèces d'Europe; toutefois, les espèces exotiques augmentent aussi, et nous avons à indiquer ici un envoi important de la part de M. Lenormand, de Vire, consistant en algues marines extrêmement curieuses, du détroit de Magellan, de l'Océan pacifique, du cap de Bonne-Espérance et d'autres localités. Les échantillons dont se compose cet envoi ont d'autant plus de valeur, qu'ils ont été préparés et dénommés par un des plus instruits et des plus généreux de nos algologues français.

Nous ne parlerons pas aujourd'hui des phanérogames cultivés dans nos jardins, ni d'un nombreux contingent de plantes syriennes, envoyées par notre collègue, le docteur Gaillardot, où se trouvent des espèces rares déjà décrites, et d'autres qui sont nouvelles pour les flores d'Orient. Nous avons dressé des listes de ces phanérogames que nous avons placées dans l'herbier général et que l'étendue de notre rapport ne nous permet pas d'insérer dans le cahier des *Annales de la Société d'Émulation* pour 1858.

M. Larmande, garde du génie en Algérie, a fait don au musée vosgien d'un morceau de la racine du *Thuya* provenant d'Oran. Cette racine acquiert un volume considérable dans le cercle de Mascara : elle a beaucoup de dureté; elle est d'une couleur brune, un peu plus claire que celle de

(1) *Synopsis Lichenum*. Ce livre classique s'imprime maintenant à Paris, chez le lib. Martinet. Il sera composé de 4 livraisons, avec planches; dans la 1re, l'auteur traite de l'organisation intime des lichens. On souscrit à ce *Synopsis lichenum*, chez l'auteur, le docteur Nylander, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 6, à Paris, et le prix de souscription est de 10 francs par livraison.

l'acajou, offrant des veines très-variées et susceptibles d'un poli parfait. On l'emploie aujourd'hui à la fabrication des meubles les plus élégants. Le morceau obtenu de M. Larmande mesure 35 centimètres sur une épaisseur de 5; on en avait détaché, au moyen de la scie, une tablette très-mince dont on se sert pour placage dans l'ébénisterie.

Nous avons ajouté à cette racine le *bois de Santal rouge* (Pterocarpus santalus *L.*), grand arbre de la famille des Légumineuses, qui croît sur la sommité des montagnes de l'île de Ceylan, bois très-dur, d'une couleur brun-rouge, employé aussi dans la fabrication des meubles, ou dans la teinture, et dont le principe colorant a été reconnu et nommé *Santaline,* par Pelletier. La poudre du santal rouge, mélangée à de la cire par les menuisiers, communique au bois des meubles la teinte rouge que nous leur connaissons. Le bois de campêche (Hæmatoxylon campechianum *L.*), aussi très-dur, également d'une couleur rouge, nous a été donné par notre collègue, M. Lahache, pharmacien. Il ne faut pas le confondre avec le santal rouge, quoiqu'il appartienne également à la famille des légumineuses. Il provient d'un grand arbre de l'Amérique centrale et produit aussi une matière colorante rouge, nommée *Hématine* par M. Chevreul. C'est le campêche qui fournit le bois d'*Inde,* très-employé pour teindre en rouge les œufs qu'on distribue, en temps de Pâques, aux enfants des Vosges (1).

Un fragment de planche, provenant du Cèdre du Liban, a été placé à côté de ces bois.

ZOOLOGIE.

Nous avons à enregistrer un certain nombre de pièces zoologiques bien préparées et bien conservées.

(1) Cette coutume est ancienne, elle remonte, dit-on, à l'époque du retour des Croisés de la Terre-Sainte, d'où ils rapportèrent des œufs teints aux fêtes de Pâques.

M. Pierrat, de Gerbamont, que nous avons déjà cité comme s'occupant de botanique, se livre aussi aux opérations toxodermiques pour la conservation, dans les cabinets d'histoire naturelle, des mammifères et des oiseaux. Il nous a envoyé des premiers 1° la Musaraigne commune (*Sorex araneus* L.), mâle;

2° La Musaraigne d'eau (*Sorex fodiens* L.), femelle, de la famille des carnassiers;

3° La Souris (*Mus musculus* L.), mâle et femelle,

4° Le Mulot (*Mus sylvaticus*), mâle et femelle;

5° Le Rat champêtre (*Mus campestris*), avec doute toutefois sur cette espèce qui vit dans les bois et qui serait peut-être mieux placée parmi les Aricola, quoique différente des Aricola vulgaris et fulva;

6° Le Campagnol (*Aricola vulgaris*), mâle. Ces quatre petits mammifères sont de la famille des rongeurs.

M. Pierrat a acquis une grande habileté dans la prise et la destruction de ces animaux si nuisibles: il y employe des boîtes à ressort, qu'il fabrique lui-même, et qu'il sait surtout placer convenablement. Il est parvenu, de 1854 à 1857, à détruire 4,625 taupes, 398 marmottes et 100 petits rongeurs. Ce service rendu aux agriculteurs et aux horticulteurs a déterminé la Société d'Émulation à lui décerner une mention honorable, lors de sa réunion au mois de décembre 1857.

M. Pierrat est aussi un oiseleur adroit, sachant très-bien empailler les oiseaux, en sorte qu'il a pu déposer au musée vosgien dans l'ordre des passereaux :

1° La Pie-grièche rousse (*Lanius rufus* L.);

2° La Grive draine (*Turdus viscivorus* L.), mâle et femelle;

3° La Grive litorne (*Turdus pilaris* L.), femelle;

4° Le Traquet pâtre (*Saxicola rubicola* Becht.), femelle;

5° Le Pipi farlouse (*Anthus pratensis* Becht.), mâle et femelle;

6° Le Pipi spinoncelle (*A. aquaticus*), mâle;

7° Le Becfin véloce (*Sylviarufa* Latt.), mâle;

8° Le Troglodyte d'Europe, mâle;

9° et 10°. Les Bergeronnettes lavandières (*Motocilla alba* L.) et jaune (*M. bœrula* L.), mâle;

11°, 12°, 13° et 14°. Quatre moineaux, mâles et femelles: le Friquet (*Fringilla montana*), celui d'Ardennes (*F. Montifringila* L.), le Chardonnet (*F. Carduelis*), et le *Fringilla citrinilla*;

15° Le Gros bec commun (*Coccothraustes vulgaris* Cuv.), mâle;

16° Le Bouvreuil commun (*Pyrrhula vulgaris* Briss.), mâle et femelle;

17°, 18°, 19°, 20, 21°. Cinq mésanges, mâles et femelles: la Charbonnière (*Pharus major* L.), la petite Charbonnière (*P. ater* L.), la Tête bleue (*P. cœruleus* L.), la Longue queue (*P. caudatus*), la Huppée (*P. cristatus*);

22° L'Alouette des champs (*P. Alauda arentis* L.), femelle;

23° L'Alouette des bois (*Alauda arborea* L.), mâle et femelle;

24. Le Bruant des roseaux (*Emberiza schœniculus* L.), mâle;

25. L'Etourneau commun (*Stunus vulgaris* L.), mâle;

26. La Sitelle d'Europe (*Sitta europæa* L.), mâle et femelle;

27. Le Grimpereau familier (*Certhia familiaris* L.), femelle.

Nous ajouterons à la liste de tous ces élégants spécimens de petits oiseaux Vosgiens, des squelettes artistement montés par M. Choley, de Blâmont, de la buse, d'un perroquet (*Psitacus*), et de la cigogne blanche. Ces préparations ostéologiques sont d'une grande utilité pour l'étude des animaux vertébrés, et la commission de surveillance ne peut assez remercier son compatriote vosgien de ce don.

M. le docteur Gaillardot, qui nous a déjà tant enrichis par les productions naturelles de la Syrie, vient de nous envoyer les peaux d'un Ecureuil de ce pays (*Sciurus Syriacus*), d'un mangouste d'Egypte (*Ichneumon Pharaonis*), qui, élevé dans les maisons, donne la chasse aux souris et aux reptiles, en y ajoutant le Flamant rosé, trois pièces que nous avons fait monter par M. Gustave Mayer, de Nancy, avec le talent qui le distingue.

Le flamant rosé (*Phenicopteris antiquorum* Temm.) est un oiseau superbe qui habite la Sardaigne et l'Afrique. Son plumage qui dans la femelle est d'un blanc rose, est d'un rose décidé dans le mâle. Ces oiseaux émigrent vers la fin de mars, pour se rendre jusqu'au 48e degré (1), puis reparaissent en Sardaigne vers la mi-août.

« C'est alors, dit de la Marmora, que du haut du bastion » qui sert de promenade aux habitants de Cagliari, on voit » arriver des volées de ces magnifiques oiseaux. Disposées en » bandes triangulaires, elles se montrent comme des lignes » de feu dans le ciel; elles s'avancent dans l'ordre le plus » régulier, à la vue de l'étang, elles ralentissent leur marche » et paraissent un instant immobiles dans les airs, puis, » traçant par un mouvement lent et circulaire une spirale » conique, renversée, elles atteignent le terme de leur migration.

» La descente de ces oiseaux est majestueuse, et bientôt » après, ce spectacle fait place à un autre non moins imposant: » brillant de tout l'éclat de leur parure flamboyante, les » Phénicoptères rassemblés à terre, sur une même ligne, » représentent en quelque sorte une petite armée en ordre » de bataille, qui ne laisse rien à désirer quant à l'uniformité » et à la symétrie. »

Nous arrivons, dans l'inventaire zoologique des augmentations du musée vosgien en 1857, à une classe d'animaux vertébrés bien moins attrayants que les oiseaux, mais très-remarquables par leur organisation et par leurs formes bizarres, parfois hideuses : ce sont les reptiles. N'ayant point le sang chaud, les reptiles n'avaient pas besoin de téguments capables de retenir la chaleur; ils sont couverts d'écailles ou seulement d'une peau nue, et non de ce brillant plumage des oiseaux, ni du pelage fourré des mammifères.

(1) C'est probablement un de ces flamants rouges que l'on a vu sur le lac de Gérardmer, à l'époque de leurs migrations.

Nous avons reçu d'Egypte quelques-uns de ces reptiles, et nous comptons parmi les sauriens (ou Lézards) les

1. Polydactylus ægyptiacus;
2. Agama ruderata;
3. Lacerta scutellata;
4. Lacerta olivieri;
5. Scincus ocellatus.

Parmi les ophidiens (ou Serpents) les

1. Naja Haje, l'aspic de Cléopâtre, dont l'habitude est de se redresser quand on l'approche, ce qui avait fait croire aux Egyptiens que ce serpent gardait les champs qu'il habitait: aussi en faisaient-ils l'emblême de la divinité protectrice du monde, et c'est lui qu'ils sculptaient sur le portail de tous leurs temples, des deux côtés d'un globe;
2. Scythale pyramidum;
3. Lycognathus textilis;
4. Zamenis florulentus;
5. Erix jaculus;
6. Erix thébaïcus;
7. Periops parallelus;

et parmi les Batraciens le

1. Bufo panterinus.

Quelques poissons nous ont encore été envoyés de ce vieux et mystérieux pays d'Egypte; ce sont :

Le Dactylopterus volitans;

Le Pimelodus clarius;

Le Characias niloticus, et un Sparus.

Ces reptiles et ces poissons sont placés isolément dans des flacons remplis d'alcool, bien bouchés et pourvus d'une étiquette indiquant le nom de l'animal.

Les collections malacologiques sont déjà bien considérables au musée vosgien; nous allons toutefois placer sous vos yeux une liste fort étendue des Tets de mollusques vivants et fossiles que nous devons à la générosité de notre collègue, M. Michaud, naturaliste qui a publié d'importantes recherches

sur ces animaux. Son envoi consiste en 600 espèces rigoureusement déterminées, et pour vous en faire, Messieurs, mieux apprécier le mérite, nous avons prié M. le docteur Didiergeorge, qui consacre le plus qu'il peut de ses loisirs à l'étude de l'histoire naturelle, d'en dresser un catalogue méthodique, avec indication des localités. Ce travail nous est venu fort à propos et nous devons en témoigner ici notre reconnaissance à l'auteur.

MOLLUSQUES ENVOYÉS AU MUSÉE VOSGIEN

par M. Michaud, correspondant de la Société d'Émulation des Vosges.

Coquilles vivantes.

MOLLUSQUES ACÉPHALES.

Dentalium coractatum *Desh.*		Java.
Ditrupa subulata *Berkeley.*	*Dentalium subulatum* Des.	Méditerranée.
Anatifa lævis *Lamk.*		Méditerranée.
Solen siliqua *Lamk.*		Méditerranée.
— Michaudii *Caillaud.*		Exotique.
— ensis *Lamk.*		Méditerranée.
Anatina longirostris *Lamk.*		Méditerranée.
Lutraria piperata *Lamk.*		Méditerranée.
— compressa *Lamk.*		Méditerranée.
Mactra lactea *Lamk.*		Méditerranée.
— stultorum *Lamk.*		Méditerranée.
— solida *Lamk.*		Manche.
Amphidesma lactea *Lamk.*	*Lucina lactea.*	Méditerranée.
Mesodesma donacilla *Desh.*		Méditerranée.
Corbula.		Java.
— gibba *Olivi.*	*Corbula nucleus* Lamk.	Méditerranée.
Petricola roccellaria *Lamk.*		Méditerranée.
Venerupis irus *Lamk.*		Méditerranée.
Psammobia vespertina. *Lamk.*		Méditerranée.
Tellina solidula *Lamk.*		Manche
— tenuis *Lamk.*		Manche.
— punicea *Lamk.*		Méditerranée.
— pulchella *Lamk.*		Méditerranée.
— donacina *Lamk.*		Méditerranée.
— nitida *Lamk.*		Méditerranée.
— depressa *Lamk.*		Méditerranée.
— radiata *Lamk.*		
— unimaculata *Lamk.*		
— balaustina *Linn.*		Méditerranée.
— fabula *Lamk.*		Méditerranée.
— maculosa *Lamk.*		
Lucina carnaria *Lamk.*		Méditerranée.
— reticulata *Lamk.*		Méditerranée.
— divaricata *Lamk.*		Méditerranée.
— tigerina *Desh.*	*Cyteræa tigerina* Lamk.	Exotique.

Donax anatinum *Lamk.*		Méditerranée.
Cyclas cornea *Drap.*		Valenciennes (Nord).
Cytheræa meretrix *Lamk.*		
— exoleta *Lamk.*		Méditerranée.
— venetiana *Lamk.*		Méditerranée.
— lineata *Lamk.*		Méditerranée.
— Chione *Lamk.*		Méditerranée.
Venus virginea *Lamk.*		Méditerranée.
— pullastra *Lamk.*		Méditerranée.
— decussata *Lamk.*		Méditerranée.
— verrucosa *Lamk.*		Méditerranée.
— gallina *Lamk.*		Méditerranée.
— geographica *Lamk.*		Méditerranée.
Cardium tuberculatum *Lamk.*		Méditerranée.
— aculeatum *Lamk.*		Méditerranée.
— echinatum *Lamk.*		Méditerranée.
— edule *Lamk.*		Méditerranée.
— sulcatum *Lamk.*		Méditerranée.
— scobinatum *Lamk.*		Méditerranée.
Cardita sinuata *Lamk.*		Méditerranée.
— trapezia *Lamk.*		Méditerranée.
Isocardia cor *Lamk.*	*Chama cor* Linn.	Méditerranée.
Arca Noë *Lamk.*		Méditerranée.
— barbata *Lamk.*		Méditerranée.
— granosa *Lamk.*		Océan Indien.
— nodulosa *Brocchi.*	*Arca lactea* Lamk.	Méditerranée.
Pectunculus multistriatus *Desh.*		
— pilosus *Lamk.*		Méditerranée.
Nucula margaritacea *Lamk.*		Méditerranée.
— nitida *Brocc.*		Java.
— emarginata *Lamk.*		Méditerranée.
Unio rostrata *Lamk.*		Nord.
— tumidus *Pfeiffer.*		Nord.
— Requienii *Mich.*		Pyrénées-Orientales.
— littoralis *Drap.*		Pyrénées-Orientales.
Lithodomus litophagus *Lamk.*	*Modiola litophaga* Linn.	Méditerranée.
Modiola barbata *Lamk.*		Méditerranée.
Mytilus edulis *Lamk.*		Manche.
Pecten maximus *Lamk.*		Manche.
— opercularis *Lamk.*		Méditerranée.
— Jacobeus *Lamk.*	*Ostrea Jacobea* Linn.	Méditerranée.
— varius *Lamk.*		Méditerranée.
Anomia ephippium *Lamk.*		Méditerranée.
Terebratula truncata *Lamk.*		Méditerranée.
Hyalœa tridentata *Lamk.*		Méditerranée.

MOLLUSQUES GASTÉROPODES.

Chiton Polii *Desh.*	Méditerranée.
— fascicularis *Lamk*	Méditerranée.
Patella vulgata *Lamk.*	Méditerranée.
— punctata *Lamk.*	Méditerranée.
— viridula *Lamk.*	Exotique.
— Lamarkii *Payrandeau.*	Méditerranée.
Emarginula Husardii *Payr.*	Méditerranée.
— cancellata *Philippi.*	Méditerranée.
Fissurella Grœca *Lamk.*	Méditerranée.
Pileopsis Carnoti *Payr.*	Méditerranée.
Calyptrœa sinensis *Desh.*	Méditerranée.
Ancylus fluviatilis *Drap.*	Fontaine de Vaucluse.
— lacustris *Drap.*	
Bulla ampulla *Linn.*	Méditerranée.
— lignaria *Lamk.*	Méditerranée.
— hydatis *Lamk.*	Méditerranée.
— striata *Lamk.*	Manche.
Helix cristallina *Drap.*	Alpes.
— pulchella *Muller.*	Pyrénées.
— costata *Muller.*	Pyrénées.
— Niciensis, var. *Drap.*	
— arbustorum *Drap.*	Grande-Chartreuse.
Idem.	Alpes.
— naticoïdes *Drap.*	Provence.
— incarnata *Drap.*	Valenciennes (Nord).
— olivetorum *Muller.*	Gers.
— strigella *Drap.*	Pyrénés-Orientales.
— apicina *Lamk.*	Narbonne.
— alpina *Ferussac.*	Grande-Chartreuse.
— limbata *Drap.*	France méridionale.
— hispida *Drap.*	Nord.
— elegans *Drap.*	Gers.
— trochilus *Poiret.*	Gers.
— candidissima *Drap.*	France méridionale.
Idem.	Fontaine de Vaucluse.
— variabilis *Drap.*	France méridionale.
— rugosiuscula *Mich.*	Moselle.
— cellaria *Muller.*	Lyon.
— cornea *Lamk.*	Montpellier.
— conspurcata *Drap.*	Narbonne.
— albella *Drap.*	Montpellier.
— muralis *Muller.*	Italie.
— plebeia *Drap.*	Lyon.

Helix conica *Drap.*	France méridionale.
— nitens *Mich.*	Nord.
— intersecta *Mich.*	Landes.
— pyramidata *Drap.*	France méridionale.
— rotundata *Drap.*	Pyrénées.
— personata *Drap.*	Alpes.
— candidula *Mich.*	Lorraine.
— rupestris *Drap.*	Pyrénées.
— lenticulata *Mich.*	Pyrénées-Orientales.
— striata *Drap.*	Nord.
— edentula *Drap.*	Grande-Chartreuse.
— cinctella *Drap.*	Grasse.
— Rangiana *Mich.*	Collioure.
— carthusianella *Drap.*	Partout.
— Fontenillii *Mich.*	Alpes.
— fruticum *Drap.*	Alpes.
— sylvatica *Drap.*	Dauphiné.
— vermiculata *Drap.*	France méridionale.
— aspersa *Drap.*	Partout.
— lapicida *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— algira *Drap.*	France méridionale.
— ericetorum *Drap.*	Nord.
— hortensis *Drap.*	Ariége.
— lactea *Mich.*	Pyrénées.
— pisana *Muller.*	France méridionale.
— splendida *Drap.*	France méridionale.
— cespitum *Drap.*	France méridionale.
— Pyrenaïca *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
Pupa tridens *Drap.*	Moselle.
— umbilicata *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— Boileausiana *Dupuy.*	Pyrénées-Orientales.
— fragilis *Drap.*	Isère.
— quadridens *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— variabilis *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— ringicula *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— Partioti *Dupuy.*	Pyrénées-Orientales.
— avena *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— granum *Drap.*	Pyrénées-Orientales.
— dolium *Drap.*	Lyon.
— doliolum *Drap.*	Nord.
— megacheylos *Jan.*	Pyrénées.
— ringens *Mich.*	Hautes-Pyrénées.
— Goodallii *Mich.*	Moselle.
— frumentum *Drap.*	Lyon.
— secale *Drap.*	Lyon.
— polyodon, type, *Drap.*	Hérault.

Pupa Farinesi *Ch. de Moulins*.	Pyrénées-Orientales.
— Pyrenearia *Mich*.	Pyrénées-Orientales.
— mariginata *Drap*.	Lyon.
— cinerea *Drap*.	France méridionale.
— cylindrica *Mich*.	Pyrénées.
Pagodula *Ch. de Moulins*.	Grasse (Var).
Vertigo pygmea *Mich*.	Lyon.
— antivertigo *Mich*.	Lyon.
— Moulinsii *Dupuy*.	Lyon.
— pusilla *Mich*.	Nord.
Clausilia bidens *Drap*.	Moselle.
— virgata *Jan*.	Italie.
— parvula *Ferussac*.	Ardennes.
— exsculpta *Rousseau*.	Constantinople.
— solida *Drap*.	France méridionale.
— rugosa, type, *Drap*.	Montpellier.
— dubia *Drap*.	Grand-Duché de Bade.
— similis *Charpentier*.	Belgique.
— papillaris *Drap*.	France méridionale.
— cœrulea *Ferussac*.	Constantinople.
— plicatula *Drap*.	Nord.
— lineolata *Helder*.	Nord.
— ventricosa *Drap*.	Grande-Chartreuse.
— syracusana *Philippi*.	Sicile.
Bulimus undatus *Lamk*.	Exotique.
— cuadalupensis *Lamk*.	Guadeloupe.
— montanus *Drap*.	Alpes.
— acutus *Drap*.	France méridionale.
— ventricosus *Drap*.	France méridionale.
— tuberculatus *Turton*.	Levant.
— radiatus *Drap*.	Pyrénées.
— decollatus *Drap*.	Pyrénées.
Achatina folliculus *Lamk*.	Pyrénées-Orientales.
— lubrica *Drap*., *Mich*.	Nord.
— acicula *Mich*.	Agen.
Succinea amphibia *Drap*.	Lyon.
Cyclostoma sulcatum *Drap*.	France méridionale.
— patulum *Drap*.	Gard.
— carthusianum *Dupuy*	Grande-Chartreuse.
— maculatum *Drap*.	Alpes.
— obscurum *Drap*.	Pyrénées.
Melania amarula *Lamk*.	Exotique.
— fasciolata *Lamk*.	Ile Maurice.
— Riqueti *Grat*.	Ile Samarang.
— punctata *Lamk*.	Ile Samarang.
Melanopsis buccinoidea *Lamk*.	Algérie.

Valvata planorbis *Drap.*		Nord.
— piscinalis *Drap.*		Nord.
— minuta *Drap.*		Islande.
Paludina acuta *Drap.*		Hérault.
— abbreviata *Mich.*		Jura.
— Ferussina *Ch. de Moul.*		Gers.
— anatina *Drap.*	*Paludina muriatica* Lamk	Bretagne.
— viridis *Drap.*		Partout.
Littorina littorea *Lamk.*		Manche.
— angulata *Lamk.*		Méditerranée.
— cœrulescens *Lamk.*		Méditerranée.
— lineolata *Lamk.*		
Idem.		Exotique.
— neritoïdes *Lamk.*		Manche.
— rudis *Lamk.*		Manche.
Planorbis albus *Muller.*		Agen.
— compressus *Mich.*		Meuse.
— contortus *Drap.*		Meuse.
— imbricatus *Drap.*		
— leucostoma *Millet.*		Lyon.
Physa hypnorum *Drap.*		Nord.
— acuta *Drap.*		Landes.
— mediana *Ferussac.*		Lima (Pérou).
Lymnœa leucostoma *Lamk.*		Vendée.
— intermedia *Mich.*		Lyon.
— palustris *Drap.*		Lyon.
— ovata *Drap.*		Lyon.
Rissoa ventricosa *Desmarest.*		Méditerranée.
— costata *Desmarest.*		Méditerranée.
— acuta *Desmarest.*		Méditerranée.
— violacea *Desmarest.*		Méditerranée.
— Brugnieri *Peyrandaud.*		Méditerranée.
— scabra *Mich.*		Java.
— Riquieti *Mich.*		Java.
— oblonga *Desmarest.*		Méditerranée.
— cancellata *Lamk.*		Méditerranée.
— striolata *Risso.*		Méditerranée.
— Montagnii *Payr.*		Méditerranée.
— lactea *Mich.*		Méditerranée.
— subcrenulata *Mich.*		Java.
— exigua *Mich.*		Méditerranée.
— parvula *Mich.*		Méditerranée.
— minutissima *Mich.*		Méditerranée.
Navicella elliptica *Lamk.*		Ile Bourbon.
Neritina virginea *Lamk.*		Exotique.
— Prevostina *Ziegler.*		Algérie.

Neritina fluviatilis *Drap.*		Gers.
— viridis *Lamk.*		Exotique.
Natica millepunctata *Lamk.*		Méditerranée.
— monilifera *Lamk.*		Méditerranée.
— cruentata *Lamk.*		Méditerranée.
— Josephinia *Risso.*		Méditerranée.
— mamilla *Lamk.*		Exotique.
— Valenciennesii *Payrand.*		Méditerranée.
— castanea *Lamk.*		Méditerranée.
— Guilleminii *Payr.*		Méditerranée.
— pallidula (auteurs anglais)		Manche.
Janthina prolongata *Blainv.*		Méditerranée.
Haliotis tuberculata *Lamk.*		Méditerranée.
— striata *Lamk.*		Méditerranée.
Tornatella fasciata *Lamk.*		Méditerranée.
— sulcata *Lamk.*		Java.
Pyramidella maculosa *Lamk.*		
Scalaria lamellosa *Lamk.*		Méditerranée.
— communis *Lamk.*		Méditerranée.
— tenuicosta *Mich.*		Méditerranée.
Solarium variegatum *Lamk.*		Méditerranée.
Trochus Richardi affinis *Payr.*		Méditerranée.
— cinerarius *Lamk.*		Méditerranée.
— pyramidatus *Lamk.*	*Trochus Matonii* Payr.	Méditerranée.
— conulus *Lamk.*		Méditerranée.
— Richardi *Payr.*		Méditerranée.
— rarilineatus *Mich.*		Méditerranée.
— magus *Lamk.*		Méditerranée.
— Lessonii *Payr.*		Méditerranée.
— fannulum *Gmélin.*		Méditerranée.
— umbilicaris *Lamk.*		Méditerranée.
— Fermonii *Payr.*		Méditerranée.
— Laugieri *Payr.*		Méditerranée.
— conuloïdes *Lamk.*		Manche.
— Ziziphinus *Lamk.*		Méditerranée.
— Adansonii *Payr.*		Méditerranée.
— granulatus *Lamk.*		Méditerranée.
— obesus *Mich.*		Méditerranée.
Monodonta fragarioïdes *Lamk.*		Méditerranée.
— Pharaonis *Lamk.*		Mer-Rouge.
— Jussiœi *Payr.*		Méditerranée.
— corallina *Gmélin.*	*Monodonta Couturii* Payr.	Méditerranée.
— Vieillotii *Payr.*		Méditerranée.
Turbo rugosus *Lamk.*		Méditerranée.
— Adelæ *Mich.*		Ile Banca.
— Bellicœi *Mich.*		Méditerranée.

Planaxis sulcata *Lamk*.		Les Hébrides.
Phasianella Tesselata *Beck*.		Martinique.
— pulla *Lamk*.		Méditerranée.
— Vieuxii *Payr*.		Méditerranée.
Turritella Linnœi *Desh*.		Méditerranée.
idem.		Méditerranée.
Cerithium radula *Lamk*.		Exotique.
— asperum *Lamk*.		Exotique.
— vertagus *Lamk*.		Exotique.
— vulgatum *Lamk*.		Méditerranée.
— eriense *Valenciennes*.		Antilles.
— lividum *Risso*.		Méditerranée.
— Latreissii *Payr*.		Méditerranée.
— perversum *Lamk*.		Méditerranée.
Pleurotoma purpura *Montagne*.		Manche.
Cancellaria cancellata *Lamk*.		Méditerranée.
Fusus minimus *Fléming*.		Méditerranée.
— Syracusanus *Lamk*.		Méditerranée.
— reticulatus *Blainville*.		Méditerranée.
— lignarius *Lamk*.		Méditerranée.
Pyrula vespertilio *Lamk*.		
— ficus *Lamk*.		
Ranella gigantea *Lamk*.		Méditerranée.
— subgranosa *Beck*.		
— spinosa *Lamk*.		
— granifera *Lamk*.		
Murex trunculus *Lamk*.		Méditerranée.
— erinaceus *Lamk*.		Méditerranée.
— brandaris *Lamk*.		Méditerranée.
— haustellum *Lamk*.		
— cristatus *Brocch*.	*Murex Blainvillii* Payr.	Méditerranée.
— tetrapterus *Bronn*.		
Triton corrugatum *Lamk*.		Méditerranée.
— cutaceum *Lamk*.		Méditerranée.
Strombus lintiginosus *Lamk*.		
— pugilis *Lamk*.		
— canarium *Lamk*.		
— mauritianus *Lamk*.		
— gibberulus *Lamk*.		
— floridus *Lamk*.		
— plicatus *Lamk*.		
Tassidaria echinophora *Lamk*.		Méditerranée.
Cassis glauca *Lamk*.		
Purpura lapillus *Lamk*.		Méditerranée.
— Edwarsii *Payr*.		Méditerranée.
— hœmerstoma *Lamk*.		Méditerranée.

Harpa ventricosa ***Lamk.***		Exotique.
— **articularis** ***Lamk.***		Exotique.
— **minor** ***Lamk.***		Exotique.
Buccinum Lacepedii ***Payr.***		Méditerranée.
— corniculum ***Olivi.***	***Buccinum fasciatum*** Lk.	Méditerranée.
— Calmellii ***Payr.***		Méditerranée.
— corniculatum ***Lamk.***	***Buccinum linnæi*** Payr.	Méditerranée.
— Ferussaci ***Payr.***		Méditerranée.
— mutabile ***Lamk.***		Méditerranée.
— reticulatum ***Lamk.***		Méditerranée.
— arcularia ***Lamk.***		
— aciculatum ***Lamk.***		Méditerranée.
— conoïdale ***Desh.***		Mer de la Sonde.
— pediculare ***Lamk.***		Méditerranée.
— Gervilii ***Payr.***		Méditerranée.
— d'Orbignyi ***Payr.***		Méditerranée.
— grana ***Lamk.***		Méditerranée
— undosum ***Quoy.***		Ile-de-France.
— Cuvieri ***Payr.***		Méditerranée.
— maculosum ***Lamk.***		Méditerranée.
— nova species.		Nouvelle-Hollande.
Cyclopes neriteum ***Mich.***	***Buccinum neriteum*** Lk.	Méditerranée.
— asterisans ***Risso.***		Méditerranée.
Terebra maculata ***Lamk.***		
— dimidiata ***Lamk.***		
— cœrulescens ***Lamk.***		
— subulata ***Lamk.***		
Colombella rustica ***Lamk.***		Méditerranée.
— Mercatoria ***Lamk.***		Méditerranée.
Mitra Francii ***Payr.***		Méditerranée.
— episcopalis ***Lamk.***		Exotique.
— Sawignyi ***Payr.***		Méditerranée.
— cornea ***Lamk.***		Méditerranée.
Marginella miliacea ***Lamk.***		Méditerranée.
— monilis ***Lamk.***		Méditerranée.
Ovula spelta ***Lamk.***		Méditerranée.
Cypræa coccinella ***Lamk.***		Méditerranée.
— tigris ***Lamk.***		Exotique.
— tigrina ***Lamk.***		Exotique.
— arabica ***Lamk.***		Exotique.
— histrio ***Lamk.***		Exotique.
— vitellus ***Lamk.***		Exotique.
— lynx ***Lamk.***		Exotique.
— erosa ***Lamk.***		Exotique.
— caurica ***Lamk.***		Exotique.
— carneola ***Lamk.***		Exotique.

Cyprœa Isabella *Lamk.*		Exotique.
— caput serpentis *Lamk.*		Exotique.
— annulus *Lamk.*		Exotique.
— moneta *Lamk.*		Exotique.
— helvola *Lamk.*		Exotique.
— asellus *Lamk.*		Exotique.
— pediculus *Lamk.*		Méditerranée.
— poraria *Lamk.*		
— latyrus *Blainville.*		Méditerranée.
— clandestina *Huin.*	*Cypræa moniliaris* Lk.	
Oliva erythrostoma *Lamk.*		Exotique.
— sanguinolenta *Lamk.*		
— inflata *Lamk.*		
— tremulina *Lamk.*		
— textilina *Lamk.*		
— bicincta *Lamk.*		
— undata *Lamk.*		
— utriculus *Lamk.*		
— maura *Lamk.*		
— episcopalis *Lamk.*		
— hispidula *Lamk.*		
— hiatula *Lamk.*		
— nana *Lamk.*		Chine.
Conus striatus *Lamk.*		Exotique.
— textile *Lamk.*		
— virgo *Lamk.*		
— tulipa *Lamk.*		
Spirula Peyronii *Lamk.*		Exotique.
Miliola.		Java.
Rotalia.		Java.

GENRES A INTERCALER.

Chenopus pes pelicani *Lamk.*		Méditerranée.
Thracia phasœolina *Kiener.*		Méditerranée.
Truncatella truncatula *Risso.*		Méditerranée.
Ringicula auriculata *Desh.*		Java.
Eulima polita *Desh.*		Méditerranée.
Operculina		Java
Litiopia. . . . *Rang.*		Tropiques.

Coquilles fossiles.

MOLLUSQUES ACÉPHALES.

Dentalium sexangulare *Lamk. Desh.*		Bordeaux.
— pseudo-entalis *Lamk*		Roussillon.
— coarctatum *Lamk.*		Dax (Landes).
— déforme *Lam.*, *Des.*		Le Mans (Sarthe).
Serpula intorta *Lamk.*		Bordeaux.
Teredina personata *Lamk.*		Champagne.
Mactra triangula *Brooch.*		Bordeaux.
Crassatella compressa *Lamk.*		Laon.
— dissita *Lichw.*		Hongrie.
Eriicina pusilla *Philippy.*		Autriche.
Ungulina unguiformis *Bast.*	*Clotho.*	Bordeaux.
Corbula rostrata *Lamk.*		Champagne.
— deltoïdea *Lamk.*		Champagne.
— pisum *Sowerby.*		Roussillon.
— revoluta *Brocc.*		Bordeaux.
— gibba *Oliv.*	*Corbula nucleus* Lamk.	Bordeaux.
Petricola ochroleuca *Lamk.*		Roussillon.
Lucina colombella *Lamk.*		Bordeaux.
— divaricata *Lamk.*		Bordeaux.
— scopulorum *Lamk.*		Bordeaux.
— lactea *Poli in Lamk.*		Roussillon.
— dentata *Baster.*		Bordeaux.
— uncinata *Gooldf.*		Allemagne.
Donax Burdigalensis. *Defr.*		Bordeaux.
— elongata *Lamk.*		Bordeaux.
Astarte Omalii *Lajonkaire.*		Belgique.
Pisidium antiquum *Bronn.*		Allemagne.
Cyrena cuneïformis *Desh.*		Soissons.
— subarata *Bronn.*		Allemagne.
Cyprina Islandica *Lamk.*		Allemagne.
Cytherœa nitidula *Lamk.*		Bordeaux.
— undata *Bast.*		Bordeaux.
— splendens *Mérian.*		Allemagne.
Venus casinoïdes *Lamk.*		Bordeaux.
— radiata *Brocc.*		Bordeaux.
— incrassata *Bronn.*		Allemagne.
Venericardia imbricata *Lamk.*		Champagne.
— scalaris *Sowerb.*		Autriche.
Cardium serrigerum *Lamk.*		Bordeaux.
— Burdigalinum *Lamk.*		Landes.
— cingulatum *Goldfuss.*		Allemagne.

Cardita affinis *Dujardin*.	Haute-Rives (Drôme).
Arca cardiiformis *Bast*.	Bordeaux.
— diluvii *Lamk*.	Haute-Rives (Drôme).
— antiquata *Brocc*.	Autriche.
— Noë *Lamk*.	Allemagne.
Pectunculus inflatus *Brocc*.	Roussillon.
— pulvinatus *Lamk*.	Champagne.
— granulosus *Lamk*.	Champagne.
— dispar *Defr*.	Champagne.
— cor *Lamk*.	Bordeaux.
— crassus *Philippi*.	Allemagne.
— arcatus *Bronn*.	Allemagne.
Nucula Deshayesiana *Duchastel*.	Belgique.
— emarginata *Lamk*.	Bordeaux.
Chama gryphoides *Lamk*.	Bordeaux.
Pecten scabrellus *Lamk*.	Bordeaux.
Ostrea flabellula *Lamk*.	Bordeaux.
— cymbula *Lamk*.	Bordeaux.
— undata *Goldfuss*.	Drôme.
Terebratula rigida *Schol*.	Belgique.
— phaseolina *Lamk*.	Le Mans (Sarthe).
Cleodora strangulata *Desh*.	Bordeaux.

MOLLUSQUES GASTÉROPODES.

Fissurella grœca *Lamk*.	Haute-Rives (Drôme).
Calyptræa deformis *Lamk*.	Bordeaux.
Bulla semistriata *Desh*.	Laon.
— cylindrica *Lamk*.	Laon.
— Fortisii minor *Al. Brong*.	Bordeaux.
— convoluta *Brocc*.	Bordeaux.
— Tarbeliana *Grat*.	Dax (Landes).
Testacella Deshayesii *Mich*.	Haute-Rives (Drôme).
Helix Colongeoni *Mich*.	Haute-Rives (Drôme).
— Chaixii *Mich*.	Haute-Rives (Drôme).
— hispida *Drap*.	Ariége, Sainte-Foy.
— labyrinthicula *Mich*.	Haute-Rives (Drôme).
Pupa marginata *Drap*.	Sainte-Foy.
Vertigo myrmido *Mich*.	Haute-Rives (Drôme).
Succinea oblonga *Drap*.	Sainte-Foy.
Carychium myosote *Mich*.	Hérault.
— minimum *Mich*.	Partout.
Melania lactea *Lamk*.	Champagne.
— marginata *Lamk*.	Laon.
Paludina impura *Drap*.	Haute-Rives.
— acuta *Drap*.	Le Mans (Sarthe).

Paludina globulus *Desh.*		Allemagne.
— multiformis *Bronn.*		Allemagne.
Littorina Prevostina *Baster.*		Bordeaux.
Ampullaria conica *Lamk.*		Champagne.
Planorbis corneus *Basterot.*		Bordeaux.
— Thiollieri *Mich.*		Haute-Rives.
— lens *Al. Brong.*		Haute-Rives.
— ?		Le Mans.
Lymnæa palutris *Basterot.*		Bordeaux.
Rissoa decussata *Mont.*		Autriche.
— pusilla *Brocc.*		Autriche.
— Montagni *Payr.*		Autriche.
— ventricosa *Desmarest.*		Roussillon.
— lincolata *Mich.*		Marseille.
— cochlearella *Lamk.*		Roussillon.
— cimex *Brocc.*		Bordeaux
— varicosa *Bast.*		Bordeaux.
— Lachessis *Brocc.*		Bordeaux.
Neritina globulus *Desh.*		Soissons.
— picta *Ferrussac.*		Bordeaux.
— virginea *Lamk.*		Landes.
— concava *Ferrussac.*		Autriche.
Natica helicina *Brocc.*		Autriche.
— Josephina *Risso.*	*Natica olla* Mel de Serres.	Autriche.
— gigantea *Hoërnes.*		Allemagne.
— glaucinoïdes *Deshayes.*		Bordeaux.
— caurena *Lamk.*		Bordeaux.
— tigrina *Defr.*		Roussillon.
— epiglottina *Lamk.*		Champagne.
— mutabilis *Desh.*		Champagne.
— turbinoïdes *Grat.*		Bordeaux.
— Calypso *d'Orbigny.*		Maine-et-Loire.
— redempta *Michelli.*		Autriche.
— Guilleminii *Payr.*		Allemagne.
Sigaretus canaliculatus *Bast.*		Bordeaux.
Tornatella semistriata *Defr.*		Bordeaux.
— punctulata *Ferrussac.*		Bordeaux.
Pyramidella mitrula *Ferrussac.*		Bordeaux.
Delphinula striata *Lamk.*		Laon.
— conica *Lamk.*		Champagne.
Trochus patulus *Brocc.*		Bordeaux.
— conchylisphorus *de Bor.*		Bordeaux.
— Hoërnsii *Mich.*		Haute-Rives.
— incrassatus *Dujardin.*		Haute-Rives.
— Davoustinus *d'Orbigny.*		Maine-et-Loire.
— poppelati *Patrch.*		Hongrie.

Trochus pictus *Eichw.*	Hongrie.
— Rhenanus *Mérian.*	Allemagne.
Monodonta Pharaonis *Baster.*	Bordeaux.
— ungulata *Eichw.*	Autriche.
Turbo tuberculatus *Mel de Serr.*	Roussillon.
Phasianella turbinoïdes *Lamk.*	Laon.
— pulla *Lamk.*	Bordeaux.
— Lichwaldi *Hoernes.*	Autriche.
Turritella terebra *Lamk.*	Bordeaux.
— vermicularis *Brocc.*	Roussillon.
— imbricataria *Lamk.*	Champagne.
— sulcata *Lamk.*	Champagne.
— tricarinata *Brocc.*	Roussillon.
— spirata *Brocc.*	Haute-Rives.
— Archimedis? *Al. Br.*	Bordeaux.
— multisulcata *Grat.*	Bordeaux.
— cingulata *Grat.*	Bordeaux.
— bicarinata *Eichwald.*	Autriche.
— turris *Baster.*	Autriche.
Cerithium plicatum? *Lamk.*	Allemagne.
— idem *variétés.*	Allemagne.
— subrostellatum *Schl.*	Allemagne.
— papaveraceum *Baster.*	Autriche.
— pictum *Baster.*	Hongrie.
— minutum *Mel de Ser.*	Transylvanie.
— scabrum *Desh.*	Autriche.
— lœvissimum *Schloth.*	Autriche.
— margaritaccum *A. Br.*	Allemagne.
— incrustatum *Mérian.*	Allemagne.
— subvaricosum *Méri.*	Allemagne.
— bidentatum *Grat.*	Bordeaux.
— plicatum *Lamk.*	Bordeaux.
— calculosum *Defr.*	Bordeaux.
— baccatum *Dubois.*	Bordeaux.
— multigranulatum *Mel de Serres.*	Roussillon.
— acutum? *Desh.*	Champagne.
— thiara *Lamk.*	Champagne.
— mutabile *Lamk.*	Champagne.
— semicoronatum *Lamk.*	Champagne.
— serratum *Lamk.*	Champagne.
— multigranum *Lamk.*	Champagne.
— denticulatum *Desh.*	Champagne.
— vulgatum *Lamk.*	Port-Vendres (Rouss).
— lima *Lamk.*	Marseille.
— elegans *Desh.*	Bordeaux.

Pleurotoma pustulata *Brocc.*		Transylvanie.
— spiralis *Mel de Serr.*		Autriche
— turricula *Brocc.*		Autriche.
— obeliscus *Ch. de Moulins.*		Autriche.
— canaliferum *Mérian.*		Allemagne.
— Borsoni *Baster.*		Bordeaux.
— filosa *Lamk.*		Champagne.
— lineolata *Lamk.*		Champagne.
— Selysii *de Konn.*		Belgique.
— pannus *Baster.*		Bordeaux.
— concatenata *Grat.*		Bordeaux.
— vulgatissima *Grat.*		Dax (Landes).
Cancellaria acutangula *Fayes.*		Bordeaux.
— cancellata *Lamk.*		Autriche.
Fasciolaria Burdigalensis *Defr.*		Bordeaux.
Fusus buccinoïdes *Baster.*		Bordeaux.
— bulbiformis *Lamk.*		Champagne.
— Noë *Lamk.*		Champagne.
— multisulcatus *Nyst.*		Belgique.
— lavatus *Baster.*		Bordeaux.
— Valencienni *Grat.*		Autriche.
Pyrula rusticula *Baster.*		Bordeaux.
— clava *Baster.*		Bordeaux.
— Lainci *Baster.*		Bordeaux.
— melongena *Lamk.*		Bordeaux.
Murex crispus *Lamk.*		Champagne.
— pyraster *Lamk.*		Champagne.
— decussatus *Lamk.*		Bordeaux.
— sublavatus *Baster.*		Autriche.
Triton tuberculiferum *Bronn.*	*Triton argutum* Sowerb.	Allemagne.
Stombus fissurella *Lamk.*		Champagne.
— decussatus *Grat.*		Dax (Landes).
Cassis Saburon *Baster.*		Bordeaux.
Buccinum baccatum *Baster.*		Bordeaux.
— prismaticum *Brocc.*		Roussillon.
— mutabile *Lamk.*		Roussillon.
— stromboïdes *Lamk.*		Champagne.
— reticulatum *Lamk.*		Roussillon.
— colombelloïdes *Lamk.*		Roussillon.
— semistriatum *Brocc.*		Roussillon.
— politum *Baster.*		Bordeaux.
— asperulum var. minor *Baster.*		Bordeaux.
— terebrale *Grat*		Bordeaux.
— Burdigalensis *Defr.*		Dax (Landes).

bra plicaria *Lamk.*	Bordeaux.
— striata *Bast.*	Bordeaux.
— pertusa *Lamk.*	Bordeaux.
— cinerea *Baster.*	Bordeaux.
›mbella nassoïdes *Bellardi.*	Autriche.
— subulata *Bellardi.*	Autriche.
:a striatula *Brocc.*	Roussillon.
- labratula *Lamk.*	Champagne.
uta spinosa *Lamk.*	Champagne.
— musicalis *Lamk.*	Champagne.
— cythara *Lamk.*	Champagne.
— torulosa *Desh.*	Champagne.
— rarispina *Lamk.*	Landes.
— tuberosa *Mérian.*	Allemagne.
›rginella ovulata *Lamk.*	Champagne.
— cyprœola *Brocc.*	Bordeaux.
prœa amygdalum *Brocchi.*	Bordeaux.
›cillaria olivula *Lamk.*	Champagne.
— buccinoïdes *Lamk.*	Champagne.
— glandiformis *Lamk.*	Autriche.
liva Basterotina *Defrance.*	Bordeaux.
— clavula *Basterot.*	Bordeaux.
— Laumontiana *Lamk.*	Bordeaux.
— Dufresnii *Baster.*	Bordeaux.
;onus mediterraneus *Lamk.*	Roussillon.
— betulinus *Brocc.*	Bordeaux.
— striatulus *Brocc.*	Bordeaux.
— Dujardini *Desh.*	Dax.
Lenticulites planulata *Lamk.*	Champagne.
Nummulites lœvigata *Lamk.*	Laon.
— scabra *Lamk.*	Laon.
— ?	Landes.

Polypiers.

Caryophyllia.	Allemague.
Stepanophyllia Italica *Michelotti*	Italie.
Dendrophyllia Collongeoni *Thiollière.*	Drôme.

GENRES A INTERCALER.

Chenopus pes carbonis *A. Brong.*	Roussillon.
— pes pelicani *Philippi.*	Autriche.
Thecidœa radiata *Defr.*	Ciply (Belgique).
— pumila *Sowerby.*	Ciply (Belgique).
Ringicula ringens *Desh.*	Bordeaux.
— buccinea *Desh.*	Landes.
Bulina Lajonkaireana *Basterot.*	Bordeaux.

Ce ne sont pas là toutes les acquisitions malacologiques à enregistrer dans les *Annales de la Société d'Émulation* : nous venons de recevoir un envoi considérable de coquilles terrestres et fluviatiles de l'Amérique du Nord, de la part de nos amis, MM. Lesquereux père et fils, résidant à Colombus. Déjà vous avez pu admirer, Messieurs, dans nos verrières, les tets de ces belles coquilles, si remarquables par l'épaisseur des valves et la beauté de la nacre. Nous sommes heureux de pouvoir partager avec le musée vosgien, mais nous n'avons pu cette fois choisir encore que des échantillons de Mulettes et d'Anodontus; plus tard nous puiserons à pleines mains parmi les gastéropodes.

Dix-neuf espèces d'*Unio* de l'Amérique ornent déjà notre galerie d'histoire naturelle; nous y ajoutons aujourd'hui un nombre égal d'autres espèces, dont voici la nomenclature :

Unio alatus *Say*. Rivière de l'Ohio.
— camptodon *Say*. Lac supérieur.
— complanetus *Lea*. Canal de l'Ohio.
— cornutus *Lea*. Rivière de l'Ohio.
— cylindricus *Say*. Rivière de Scioto.
— dromas *Lea*. Rivière de Cumberland.
— ebenus *Lea*. Rivière de l'Ohio.
— elegans *Lea*. Rivière de Cumberland.
— ellipsis *Lea*. Rivière de l'Ohio.
— gracilis *Barn*. Lac supérieur.
— graniferus *Lea*. Rivière de Cumberland.
— irrorcatus *Lea*. Rivière de Cumberland.
— lacrymosus *Lea*. Rivière de l'Ohio.
— luteolus *Lam*. Rivière de Scioto.
— parvus *Barn*. Rivière de l'Ohio.
— radiatus *Lam*. Rivière de l'Hudson.
— rectus *Lem*. Rivière du Mississipi.
— securis *Hill*. Rivière de l'Ohio.
— suborvatus *Lea*. Rivière de Scioto.

Nous n'avions qu'une espèce d'Anodonte, en voici quatre autres :

Anodonta fluvialis *Lea*. New-York.
— imbecillis *Say*. Rivière de l'Ohio.
— Lewisiana *Lea*. New-York.
— plana *Lea*. Ohio.

La Mulette du Nil (Unio niloticus) nous avait aussi été envoyée d'Égypte, avec les reptiles dont il est parlé plus haut. Nous l'ajoutons ici, et nous espérons bien pouvoir encore augmenter les espèces de ce genre. Lors de la première édition de l'*Histoire des animaux sans vertèbres*, par de Lamark (en 1819), ce nombre ne s'élevait qu'à 48; aujourd'hui il a triplé.

Nous n'avons pas fini l'inventaire des dons faits au musée et nous vous demandons, Messieurs, encore un instant d'attention.

MM. Puton frères, de Remiremont, suivant les traces de leur père, ont encore songé en 1857 à ce musée : ils y ont fait déposer pour les *Echinodermes* les espèces suivantes :

1. Oursin comestible (Echinus esculentus).
2. — livide (Echinus lividus).
3. — mamelonné (Echinus mamillatus), avec des baguettes isolées.
4. — melon de mer (Echinus melo).
5. Clypeastre rosacé (Clypeaster rosaceus).
6. Spatangue cœur de mer (Spatangus purpureus).
7. — carené (Spatangus carinatus).
8. — à gouttière (Spantagus canaliferus).
9. Echinorée semilunaire (Echinus semilunaris).
10. Lobophore noire (Lobophora atrata).
11. Amphidete arquée (Amphidetus arenarius), var. minor.
12. Echinomètre lobé (Echinometra lobata).
13. — artichaud (Echinometra atra).

En outre, plusieurs autres espèces des genres mentionnés plus haut, des Cidaris et Agarites, non déterminées, qui exigeront une étude approfondie.

A ces Echinodermes, MM. Puton avaient ajouté une série de polypiers flexibles et solides, que les marins appellent

poétiquement *fleurs de la mer*, et que quelquefois ils redoutent, quand ces polypiers forment, par leurs masses, des récifs dangereux. On y voit des échantillons des genres Flustra, Corallina, Pennatula, Madrepora Retepora, Eschara, Millepora Tubipora (T. musica) Oculina, Cellepora, etc., etc., avec plusieurs espèces d'éponges marines, particulièrement le Spongia oculata, et deux échantillons d'éponge d'eau douce, *Spongilla friabilis*, recueillies à Bussang.

Enfin, mentionnons un souvenir de M. l'abbé Ranfaing, de Bruyères, missionnaire de la Propagation de la Foi à Chatabon, royaume de Siam, qui nous a fait parvenir un des coléoptères les plus remarquables par sa belle couleur verte à reflet métallique, connu des entomologues sous le nom de Sternocera Chrysomma.

EXTRAIT DU RAPPORT

à M. le Préfet, sur le Musée départemental.

ACCROISSEMENT DES COLLECTIONS

dans le courant de 1857.

Par M. Jules LAURENT, directeur du Musée,

Membre titulaire.

Les objets d'arts, d'antiquités, acquis dans le courant du dernier exercice, sont à peu près aussi nombreux que dans les précédents. Plusieurs sont importants : ainsi j'ai acheté un portrait d'homme bien peint et surtout savamment dessiné, de l'école d'Holbein. Je possédais deux grandes miniatures sur vélin, peintes dans le courant du XVe siècle, représentant, l'une Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, auquel Isabelle de Portugal, sa troisième femme, est présentée; l'autre, Persée qui, monté sur Pégase et armé d'une faux d'or, abat les pommes d'or du jardin des Hespérides; j'ai pensé que ces belles miniatures, entourées de charmantes arabesques, seraient mieux placées dans la galerie du musée que chez moi, et j'en ai fait don à l'établissement.

Quatre-vingt-cinq monnaies et médailles gauloises, romaines, françaises, lorraines et étrangères ont enrichi notre médaillier; sur ce nombre, huit seulement, dont une en or, deux en argent et cinq en bronze, nous ont été données

par MM. V. Collin, fabricant à Thiéfosse, Collin, fondeur à Crainvilliers, François et Grosjean, de Grand, Lassauce, de Vittel, Mattenet et Meltré, de Plombières.

Les monnaies romaines en argent et en bronze sont d'Ælius Vérus, Lucille, Antonin, Faustine-la-jeune, Caraçalla, Geta et Constantin-le-Grand. Les monnaies gauloises, en or, électrum, argent, potin et bronze, sont d'Aquitaine et de Belgique; les monnaies royales françaises, en or, argent et cuivre, appartiennent aux règnes de Charlemagne, Charles-le-Chauve, Eudes, Arnoul, Charles-le-Simple, Jean II, Henri III, Henri IV, Louis XV, la République de 1792, Napoléon Ier et Louis-Philippe; à cette suite il faut ajouter la médaille du baptême du Prince impérial, donnée par M. le Maire de la ville d'Épinal. Les monnaies provinciales, en argent et billon, ont été frappées par les comtes de Sens, Poitiers, Roussillon, Provence, Rhodez, Vermandois, Brabant, les papes à Avignon, les archevêques de Vienne, les villes de Haguenau et de Wissembourg.

Les monnaies lorraines sont des deniers des ducs Mathieu II et Thiébaut II, des plaques, gros et demi-gros de Jean Ier, un gros de René II, une plaque d'Antoine, un teston de Charles III, des testons, gros et demi-gros de Henri, des demi-testons de Charles IV et de Léopold, le demi-gros au chevalier combattant à pied, frappé à Neufchâteau par Gaucher de Châtillon, connétable de France, des testons, bugnes et liards de la cité de Metz, un denier de Roger de Marcey, évêque de Toul, et un jeton d'Erric de Lorraine, évêque de Verdun. Enfin les quelques monnaies étrangères sont des archevêques de Trèves, Baudoin, Boémond II et Cunon, de la ville impériale de Kauffenburg, et un sequin d'or du doge de Venise, Leonardo Dandolo.

J'ai recueilli à Soulosse, l'ancienne ville gauloise de Solimariaca, près de Neufchâteau, un fragment d'autel dédié aux dieux mânes et à Rosmerta, divinité gauloise qui paraît avoir été adorée particulièrement à Soulosse et dans tous les environs. J'ai trouvé chez M. le curé de Lignéville une seconde

inscription dédiée encore à Rosmerta, et cet ecclésiastique qui l'avait apportée d'Houéville, où elle avait été trouvée, s'est empressé, sur ma demande, d'en faire don au musée, pour lequel MM. Rabi et Robert, de Grand, m'ont remis, le premier, une intaille sur jaspe sanguin, et le second, un vase antique en terre cuite. M. Courtier, négociant à Vittel, m'a aussi envoyé un fer de lance franque trouvé dans les environs de Crainvilliers.

J'ai acheté deux haches celtiques en pierre, deux fibules en bronze, des épingles de cheveux, en bronze et en ivoire, et trois de ces petits bronzes exécutés en si grand nombre par les Romains, un bouc, un bélier et un coq, d'un charmant travail.

Nous devons à M. Clément, d'Isches, membre du Conseil général, les statues malheureusement mutilées de Hüe du Chatelet et de Jeanne de Cicon, sa seconde femme, ainsi que quelques autres fragments de sculpture provenant aussi des tombeaux des seigneurs du Chatelet enterrés dans l'église des cordeliers des Thons, près de Monthureux-sur-Saône; et M. de Tadini, oculiste à Lunéville, a donné au musée une cornaline sur laquelle le républiçain Pétion avait fait graver son chiffre tracé sur un écu d'azur, timbré d'un bonnet de la liberté, et supporté par un lion, un chien et un coq.

Depuis le commencement de cette année, j'ai eu occasion d'acheter, à Metz, un beau portrait d'homme, peint par Rigaud; à Nancy, de rarissimes monnaies de Lorraine et de Bar, ainsi que des pièces de divers seigneurs français, et, à Épinal, des colporteurs qui parcourent le département m'ont apporté quelques objets anciens intéressants, entre autres une Romaine antique en bronze, une intaille aussi antique, d'un très-joli travail, et deux petits bas-reliefs en albâtre, du XV[e] siècle.

L'année prochaine, Monsieur le Préfet, en vous rendant compte de l'emploi des fonds de l'exercice 1858, je décrirai avec soin ces divers objets.

RAPPORT

SUR LA

MÉTHODE DE CALCUL

de M. Grandsard,

PAR CH. LEBRUNT,

Professeur de mathématiques, Membre titulaire.

Dans sa séance du 28 mars dernier, la Société d'Émulation, sur la proposition de MM. Maud'heux et Malgras, m'a chargé d'aller visiter l'école de M. Journet, du Souche, dirigée par M. Gœtt, et celle de M. Antoine, instituteur public à Celles. Cette mission avait pour but d'étudier l'application de la Méthode de M. Grandsard pour le calcul, et de voir les résultats de cet enseignement dans une école. M. Gœtt instruit les petits garçons, M[me] Gœtt les petites filles des ouvriers de M. Journet. Les enfants des deux sexes calculent sans se tromper avec une rapidité presque incroyable. Les services que d'habiles calculateurs rendent dans une maison aussi importante que celle de M. Journet, expliquent la large part qui est faite à l'enseignement du calcul. M. l'instituteur de Celles n'est pas placé dans de pareilles conditions. Aussi, pour lui, l'affaire importante de l'école c'est l'étude des principes de la langue française; et M. Antoine a raison, car c'est ainsi qu'il faut instruire la masse des enfants qui fréquentent nos

écoles. La Méthode Grandsard n'y est pas négligée pourtant, et M. Antoine y tient de plus en plus à mesure qu'il l'enseigne et qu'il est frappé de ses bons résultats. Les élèves de Celles ne calculent pas avec la rapidité étonnante de ceux de M. Gœtt; mais il ne le céderaient pas à des calculateurs beaucoup plus âgés et plus exercés qu'eux. En passant à Saint-Dié, j'ai profité de l'occasion pour visiter aussi l'établissement des frères de Marie, où M. Gœtt, qui m'accompagnait, m'avait dit qu'on employait la Méthode Grandsard. J'ai vu là des enfants de quatre ou cinq ans à peine, qui récitaient déjà en se jouant le tableau fondamental, sans fatigue et sans routine. Ce résultat m'a frappé, et je crois que c'est ainsi qu'on doit commencer à appliquer la Méthode. Je dois remercier M. le Directeur de cet établissement de l'empressement avec lequel il a mis sa petite classe à ma disposition pour l'examiner. Je remercie aussi M. Antoine et M. Gœtt de la complaisance inépuisable avec laquelle ils ont bien voulu répondre à toutes mes questions, et me donner tous les renseignements que je demandais. Je remercierais encore surtout M. Journet du bon accueil que j'ai reçu de lui, si notre Société ne l'avait déjà fait en lui ouvrant une place dans son sein.

La Société a prié M. Grandsard de vouloir bien former encore quelques élèves, afin que je pusse voir non-seulement les résultats, mais encore les commencements, le point de départ. M. Grandsard s'est empressé d'accéder à cette demande. J'ai suivi avec intérêt les progrès de ces jeunes enfants, qui pourront bientôt vous être présentés.

C'est avec tous ces renseignements, mis par vous, Messieurs, à ma disposition, que j'ai rédigé le rapport dont vous m'avez chargé.

MESSIEURS,

En 1851 a paru une première édition, et en 1853, une deuxième, d'un ouvrage intitulé : *Méthode nouvelle pour apprendre et enseigner à calculer aussi vite que la pensée et avec la plus grande exactitude*, par M. Grandsard, receveur municipal de la ville d'Épinal.

Ce livre a fait au début beaucoup de bruit dans notre ville; les résultats obtenus parlaient éloquemment; ils étaient tels que beaucoup de témoins les ont sans hésitation proclamés miraculeux; d'autres, ne se les expliquant pas, ont prononcé le mot de charlatanisme. Et pourtant, bien que les élèves présentés par M. Grandsard et formés par lui en très-peu de temps, eussent exécuté les quatre opérations fondamentales de l'arithmétique avec une rapidité qui déroutait les plus habiles calculateurs et les meilleurs comptables, la Méthode ne tarda pas, comme cela arrive souvent à des livres écrits ou imprimés en province, à tomber dans l'oubli. Aujourd'hui un petit nombre de personnes en sont enthousiastes; d'autres la maltraitent impitoyablement; mais le plus grand nombre ne la connaissent pas ou y sont indifférents. La recherche des causes qui ont motivé tant d'opinions rentre dans le sujet même que la Société d'Émulation m'a chargé de traiter. Après avoir examiné attentivement sur quoi elles reposent, les conclusions se déduiront avec la plus grande facilité.

La première édition du livre de M. Grandsard a paru avec un peu trop de prétention. Le format dépassait le format habituel des ouvrages destinés à l'enseignement primaire; le nombre surabondant des pages en faisait un assez fort volume, et le prix en était un peu élevé pour nos instituteurs. Le titre surtout était trop pompeux pour une œuvre que l'auteur lui-même déclare n'être pas une œuvre de science. Pourquoi M. Grandsard appelle-t-il sa méthode : *Méthode nouvelle?* Beaucoup de calculateurs avant M. Grandsard

ont, à leur insu, il est vrai, appliqué plus ou moins les principes et les combinaisons de cette méthode. Seulement, j'en conviens, M. Grandsard, le premier, a eu l'idée de renfermer ces combinaisons en un tableau simple, qu'on peut faire apprendre à un enfant, et dont l'étude est la condition de son habileté future à calculer. Cette idée, tout heureuse qu'elle est, ne me semble pas suffisante pour justifier le titre de *Méthode nouvelle*, non plus que le secret dont l'auteur s'est enveloppé longtemps, même en présentant à votre examen, au mois d'août 1851, des élèves formés par lui, et en sollicitant de la Commission que vous aviez nommée à cet effet un rapport favorable.

Le titre dit encore : *Méthode nouvelle pour apprendre et enseigner à calculer*, etc. — Ces mots : *pour apprendre*, sont contestables. Les personnes d'un certain âge, et même les élèves assez jeunes, qui ont déjà quelque habitude du calcul, apprendront peu à calculer par cette méthode : j'en ferai voir la raison tout à l'heure. Beaucoup se sont imaginé qu'en achetant et en lisant le livre avec attention, ils allaient devenir d'habiles calculateurs. Les expériences qu'on a tentées sur soi-même ont eu peu de succès ; de là l'espèce de discrédit dans lequel la méthode est tombée. — Sans entrer dans de plus longs détails, j'aurais voulu que M. Grandsard mît simplement sur son livre : Méthode pour enseigner aux enfants à calculer avec rapidité et exactitude.

M. Grandsard a compris lui-même plusieurs de ces inconvénients que je viens de signaler dans sa première édition ; aussi la deuxième est moins volumineuse et beaucoup simplifiée quant au texte et aux tableaux. Le texte laisse encore pourtant à désirer en beaucoup d'endroits ; je n'en prendrai pour exemple que le chapitre de la division. J'avoue que je n'aime pas ces expressions de *facteurs bases*, *indicateur*, etc. Je ne vois pas la raison de ces dénominations. Ce sont de grands mots qui m'ont épouvanté à première lecture ; et pourtant l'idée est toute simple. C'est là surtout qu'on s'aperçoit que deux minutes d'explications verbales données par

le maître, en font plus que la lecture attentive de plusieurs pages. Malgré les simplifications de la deuxième édition, elle n'est pas encore, comme cela viendra nécessairement, la petite brochure à l'usage des enfants des écoles.

On me trouvera sans doute jusqu'alors sévère envers M. Grandsard; mais pour être impartial, je me suis cru obligé de dire ce que j'ai dit. J'ai mieux aimé le faire, du reste, en commençant, afin de n'avoir plus à y revenir. Ma tâche sera rendue ainsi plus facile, puisque je n'aurai plus qu'à louer. Maintenant, je dis franchement que je suis partisan de la méthode; je le dis parce que j'en suis convaincu, et parce j'ai été plus à même que personne, par position, d'en apprécier les bons résultats; je le dis, parce que du moment où elle serait enseignée dans les écoles, il y aurait économie sensible de temps dans l'enseignement primaire. C'est cette conviction que je vais tâcher de vous faire partager aussi, Messieurs, heureux si je puis, en vous intéressant, vous faire contribuer et contribuer moi-même à la propagation de cette méthode.

Je vais d'abord, Messieurs, vous dire, le plus succinctement que je pourrai, en quoi consiste la méthode de M. Grandsard. Vous savez tous comment les enfants apprennent à compter. La première idée des nombres leur est donnée par les premiers objets qu'ils comptent, leurs joujous. Lorsque, à l'école, l'instituteur veut leur apprendre l'addition, la plupart d'entre eux savent déjà combiner les nombres les plus simples. Ils savent que 6 et 1 font 7, que 3 et 2 font 5, que 4 et 2 font 6, etc.; mais quand les nombres surpassent 5 ou 6, *comme ils* ont eu peu souvent, et peut-être pas encore, l'*occasion de* se servir de ces nombres, ils ne savent plus les résultats par cœur. Tel petit enfant qui répond hardiment et sans hésiter que 4 et 3 font 7 est embarrassé pour répondre ce que donne 6 et 7, et à plus forte raison 9 et 7, ou bien 8 et 6, etc... Ils le trouvent en comptant sur leurs doigts ou mentalement, et la plupart du temps ils se trompent. Quand le maître leur

donne les premières additions à faire, quel travail pour eux, et comme ils les font péniblement! Quelquefois ils veulent s'attacher instinctivement à retenir dans leur mémoire la somme des nombres d'un seul chiffre, comme 8 et 7, 9 et 6, 7 et 9; mais comme ils n'ont pas de guide et qu'on ne les a pas à ce sujet soumis à des exercices suivis et journaliers, ils confondent, et les erreurs deviennent très-nombreuses.

M. Grandsard, frappé de ces inconvénients, a imaginé, et c'est là la clef de sa méthode, de faire apprendre à l'enfant le plus jeune possible les sommes des neuf premiers chiffres deux à deux; et toutes ces combinaisons, au nombre de 45, M. Grandsard les a réunies en un assez petit tableau, qu'il fait apprendre à l'enfant aussitôt qu'il connaît les chiffres. La mémoire d'un enfant de 5 ans retient tout ce qu'on lui a répété un petit nombre de fois. Qui de nous n'a pas souvent été étonné d'en entendre de cet âge, et de bien plus jeunes encore, réciter exactement des pièces de vers, telles que de petites fables dont, assurément, ils ne comprenaient pas le sens? Bien plus, n'apprennent-ils pas très-aisément leurs prières en latin, et ne parviennent-ils pas, au bout de très-peu de temps, à les dire imperturbablement? Beaucoup, après avoir lu seulement trois ou quatre fois les noms d'une série de villes où passe tel fleuve, les répètent sans erreur. Ces noms de villes ou autres ne sont pour eux qu'une succession de sons que leur mémoire redit dans le même ordre.

Le tableau d'addition de M. Grandsard se fixe aisément dans l'esprit de l'enfant. A force de voir les chiffres combinés, l'aspect de deux d'entr'eux lui rappelle immédiatement leur somme. Ainsi, quand il voit 5, 9, il a immédiatement l'idée de 14, absolument comme la réunion de deux lettres *a* et *u* forme pour lui le son *au* qu'il prononce sans hésiter.

Voilà tout le secret de la méthode : c'est d'habituer de très-bonne heure le jeune élève, par des exercices fréquents, aux aspects de ces groupes de chiffres. C'est en le familiarisant

tous les jours avec cette sorte d'épellation de chiffres qu'on lui donne cette rapidité et cette sûreté de coup d'œil qui étonnent par leurs résultats.

Lorsque, ainsi formé, il atteint l'âge de onze ou douze ans, additionner plusieurs chiffres se fait en lui par un travail analogue à celui par lequel il lit les différentes lettres qui forment une syllabe ou un mot. Si vous lui montrez pendant une seconde, en les cachant immédiatement après, cinq ou six chiffres en colonne, par exemple

3
9
6
7
4
5

il vous répondra 34 pour leur somme avec autant de sûreté et de rapidité que s'il voyait pendant le même temps les différentes lettres *É, p, i, n, a, l,* mises à la suite l'une de l'autre, il dira Épinal.

Voilà en quoi consiste la méthode pour l'addition; telle en est la base, car bien additionner est une condition nécessaire pour bien faire les autres opérations. La soustraction, en effet, étant l'opération inverse de l'addition, si l'aspect des deux chiffres 8 et 7 donne immédiatement à l'enfant l'idée de 15, ces trois nombres seront liés entr'eux dans sa mémoire d'une manière inséparable, et quand il verra les deux nombres 15 et 8, leur différence 7 se présentera immédiatement aussi à son esprit. Pour la multiplication, il faut que les enfants sachent par cœur les produits des neuf premiers nombres, deux à deux, contenus dans le même tableau fondamental; ce sont les mêmes combinaisons que pour l'addition, au nombre de 45. De même qu'on leur a appris que la réuion des deux nombres 7 et 5 donne 12 par addition, et qu'on les a exercés là dessus jusqu'à ce qu'ils ne se trompent plus, de même aussi on leur apprend que la combinaison de ces deux nombres donne 35 par multiplication, et on leur fait

apprendre le tableau jusqu'à ce qu'ils le sachent très-bien. Les trois nombres 7, 5 et 35 sont encore inséparables dans l'esprit de l'élève, et quand on le fera diviser, la vue des deux nombres 35 et 7 lui rappellera immédiatement le nombre 5, et la vue des deux nombres 35 et 5, le nombre 7.

Outre ces combinaisons des nombres deux à deux sues de mémoire, il y a encore dans les opérations le travail des retenues. Le petit élève est longtemps embarrassé à ce sujet. Ainsi, très-souvent, des enfants qui commencent à additionner diront par exemple 67 et 8 font 45 ou 55, au lieu de 75. Le son final 5 que leur rappelle la vue des deux chiffres d'unités 7 et 8, est toujours là parfaitement donné; mais ce n'est qu'après plusieurs mois d'exercices que les retenues se font exactement. C'est un inconvénient très-léger qu'il est, je crois, impossible de faire disparaître. Au reste, il disparaît lui-même naturellement, quand, en grandissant et en calculant, on se familiarise de plus en plus avec la série des nombres.

Maintenant que j'ai indiqué sommairement l'esprit de la méthode, il importe de voir quel sera l'âge le plus favorable pour initier l'élève à ce calcul. Tous les instituteurs que j'ai vus et qui ont fait l'expérience de la méthode, sont d'avis qu'il faut commencer dès l'âge le plus tendre. On doit faire apprendre aux enfants leurs chiffres en même temps que leurs lettres, et étudier le tableau fondamental en même temps qu'on leur fait assembler les lettres deux par deux pour épeler. A 7 ou 8 ans on apprend encore très-bien par la méthode de M. Grandsard. Passé cet âge, surtout lorsqu'on a déjà calculé beaucoup, abandonné à soi-même pour les détails du calcul, il faut déjà un temps plus long. A 15 ans et au delà, âge où la mémoire est moins souple et plus rebelle, l'étude des procédés de la méthode deviendra beaucoup plus longue, et le jeune homme ne pourra jamais acquérir cette rapidité et cette aisance qu'on rencontre chez tous ceux qui ont été pris de bonne heure. C'est ainsi que s'explique tout naturellement un fait curieux. Tous les instituteurs qui, sans avoir été dès leur bas âge formés à cette méthode, ont

voulu en faire l'application, ont fini par être dépassés par leurs élèves, des enfants mêmes, et par ne plus pouvoir les suivre, au bout de quelque temps, lorsqu'ils leur faisaient faire une opération.

On a reproché à la méthode de M. Grandsard de nuire au développement de l'intelligence. On a dit qu'elle faisait d'un enfant une espèce de machine à calculer. J'ai surtout cherché à examiner cette influence dans les écoles que la Société d'Émulation m'a chargé d'examiner. Dans l'une de ces écoles, il n'y a pas d'enfants au delà de onze ans; par conséquent, je n'ai pu rien conclure. Vous savez tous en effet, Messieurs, que des élèves de neuf ou dix ans déjouent souvent plus tard les prévisions qu'on a faites sur leur portée intellectuelle. Dans l'autre, j'ai trouvé des élèves plus âgés, et j'ai été heureux de saisir l'occasion pour les pousser sur des questions de théorie. Je leur ai donné à résoudre au tableau des questions qu'ils n'avaient pas pu trouver dans leurs livres, et qui exigeaient de la réflexion et une certaine habitude du raisonnement; des problèmes numériques assez difficiles sur certains théorêmes de géométrie. Les calculs divers et compliqués, non-seulement multiplications et divisions, mais extractions de racines carrées et cubiques, auxquels conduisait la question, n'étaient pas faits, il est vrai, avec cette rapidité qui tient du prestige, et qu'on remarque chez les élèves formés par M. Grandsard, lorsqu'ils additionnent une longue suite de nombres, ou qu'ils multiplient deux nombres de beaucoup de chiffres; mais ils étaient faits encore avec à peu près autant de rapidité et de sûreté que par un homme qui, depuis bien des années, calcule tous les jours. J'ai souvent remarqué que les élèves ordinaires ont peur au tableau des grands nombres; ils sont absorbés et fatigués par une opération qui leur fait perdre le fil du raisonnement; c'est avec beaucoup de peine qu'ils se résoudront à prendre le nombre des chiffres décimaux nécessaire pour avoir un résultat avec une approximation demandée; ils négligent des chiffres pour n'avoir pas des opérations si longues. Chez les

élèves formés par la méthode Grandsard, cet inconvénient n'existe pas. Il semble que le calcul soit pour eux sans fatigue, et pendant le temps très-court qu'ils y emploient, ils ne peuvent pas perdre la trace de leur raisonnement. Leur chemin se fait si rapidement, il est si court et si bien en ligne droite, qu'en un point quelconque de ce chemin ils voient où ils en sont, d'où ils sont partis, les opérations qu'ils ont encore à faire pour arriver. Je puis donc affirmer que cette méthode, tant qu'on n'en abusera pas, n'aura aucune influence fâcheuse sur le développement de l'intelligence. Une chose me rassurerait complétement encore à ce sujet, si je pouvais avoir conservé des doutes : c'est le plaisir qu'éprouvent à calculer les enfants auxquels M. Grandsard veut bien donner ses soins. Il est vraiment remarquable de voir avec quelle impatience ces petits élèves attendent leur tour pour calculer. Il me semble impossible qu'ils courent au jeu avec plus d'entrain.

La conclusion que je viens d'en tirer pouvait, jusqu'à un certain point, s'expliquer a priori. J'ai dit plus haut, en effet, que l'apprentissage du calcul par la méthode Grandsard consiste dans l'habitude de grouper les chiffres qu'on voit ou dont on entend le son. Les procédés ne sont autre chose que les procédés d'épellation. Eh bien! Quelqu'un a-t-il jamais remarqué qu'on s'opposât au développement de l'intelligence de l'enfant en lui apprenant à lire? La mémoire à cet âge est une faculté merveilleuse. Combien de centaines de mots ne retient-elle pas sans le moindre effort! L'enfant sait de très-bonne heure que tel objet s'appelle une table; il le sait d'une manière imperturbable; et chaque fois que l'objet frappe ses yeux, le mot table revient à son esprit. Qu'importent quelques combinaisons de chiffres de plus? On comprend ainsi qu'on peut l'habituer à appeler 9 l'aspect des deux nombres 5 et 4, et à ne pas se tromper plus souvent qu'il ne se trompe sur l'objet table, en l'appelant par exemple chaise ou fourneau. Je dirai même que l'étude de ces assemblages de chiffres l'intéresse et exerce plus son intelligence

que l'épellation, que le souvenir des noms des objets. Qu'on dise à l'enfant que ceci s'appelle table, ou bien que la réunion des deux lettres *a* et *i* forme un son qui se prononce *ai*, cela n'a pas pour lui sa raison d'être : tandis que lorsqu'on lui a appris que 4 et 5 font 9, c'est une vérité dont il peut toujours s'assurer. D'ailleurs plusieurs instituteurs affirment que les enfants apprennent à lire plus vite, lorsqu'en même temps on leur enseigne à calculer par la méthode Grandsard. Un de ces Messieurs m'a même dit que, depuis l'emploi de cette méthode dans son école, il économise deux années sur le temps d'études, c'est-à-dire que ses élèves savent à 10 ans ce qu'ils ne savaient auparavant qu'à 12. Je ne voudrais pas affirmer qu'il n'y a pas là un peu d'exagération. — Un autre fait que je vous signale en passant, et qui a été généralement constaté, c'est que les petites filles apprennent plus vite à calculer que les petits garçons par la méthode de M. Grandsard. A quoi cela tient-il ? Est-ce aux tendances plus pratiques de l'esprit de la femme ? Est-ce à la faculté innée en elle et par laquelle elle s'occupe de détails dont l'homme souvent n'a pas l'idée ? Je ne veux pas chercher à expliquer le fait ; je me borne à le constater.

La méthode de M. Grandsard, sagement employée dans une école, ne s'oppose donc pas au développement de l'intelligence, et on ne peut pas l'accuser de ne faire que des machines à calculer. Je dis sagement employée, et à dessein, car je crois qu'ici l'abus est facile. J'ai vu des enfants en effet qui calculaient réellement comme de véritables machines. Les opérations une fois posées, les nombres sur lesquels ils avaient à opérer une fois écrits à la place habituelle, ils allaient, et en un clin d'œil c'était fait. Mais ils étaient embarrassés pour savoir quelle était l'opération qu'il y avait à faire dans la plus simple des questions d'arithmétique. C'est qu'ils avaient reçu de mauvaises habitudes ; on leur avait écrit une longue suite de nombres, et on leur avait dit : additionnez ; ou bien on leur avait disposé deux nombres, en leur disant : multipliez, soustrayez, divisez, et rien de

plus. Il ne faut pas que l'emploi de la méthode soit exclusif; il ne faut pas seulement que l'enfant calcule, mais qu'il se rende raison aussi de tout ce qui est à sa portée; il ne faut pas en définitive que l'enseignement de l'arithmétique se borne à l'enseignement du calcul par la méthode. L'instituteur ne doit pas oublier que la méthode de M. Grandsard est à l'arithmétique ce qu'une méthode de lecture est à la grammaire.

Sans doute, si l'emploi de la méthode se généralise, il y aura encore bien des inconvénients signalés, l'instituteur devra s'habituer d'abord à cet enseignement nouveau; ce n'est qu'au bout de deux ou trois années d'application qu'il verra lui-même la meilleure manière d'en faire usage; et durant ces deux ou trois années, il éprouvera bien des découragements, s'il n'y met pas de persistance, et s'il n'est pas persuadé qu'il arrivera à des résultats. Les inconvénients qu'on pourra signaler tiendront moins à la méthode elle-même qu'aux détails et à la manière dont on l'enseignera. Vous savez, Messieurs, que pour bien instruire les enfants, il faut une aptitude particulière que malheureusement quelques-uns n'ont pas. Vous savez que tel maître, souvent avec des connaissances limitées, fait de bons élèves, et que tel autre, qui est beaucoup plus savant, n'y peut réussir. Le premier possède ce talent difficile à acquérir, ce talent naturel et inné d'être clair pour les enfants, de les intéresser, de demeurer constamment à leur portée, de les faire avancer pas à pas, mais sûrement et en ligne droite, dans la voie de l'instruction; l'autre est obscur dans ses explications, impatient des lenteurs de l'enfance; il les mène d'un pas inégal et en zig-zag dans cette voie, qu'ils parcourent péniblement et avec fatigue sous un tel guide. Le premier, avec la plus mauvaise méthode et avec les plus mauvais livres élémentaires, fera faire à ses élèves plus de progrès que le second, fût-il aidé des livres les mieux rédigés. Il pourra donc se faire qu'un bon maître, sans le secours de la méthode de M. Grandsard, fasse des élèves plus forts en calcul, qu'un mauvais,

qui ne saura pas s'en servir, qui ne saura pas tirer parti de toutes les ressources qu'elle offre. Il faut aussi pour l'enseigner une certaine vivacité d'esprit que tout le monde n'a pas, et il faut savoir surtout communiquer à l'enfant un peu de cette vivacité, qui lui donnera un coup d'œil rapide et sûr.

On pourrait demander si la fréquentation irrégulière de l'école ne s'opposerait pas à la mise en pratique de la méthode. Il est vrai que les absences des élèves sont préjudiciables, mais qu'on me dise quelle partie de l'enseignement ne souffre pas d'un pareil état de choses. Il est évidemment impossible de trouver une méthode au moyen de laquelle les enfants qui fréquentent irrégulièrement l'école, apprennent aussi bien quoi que ce soit, que ceux qui viennent régulièrement. Je me hasarderai même à dire que cet inconvénient existe pour la méthode Grandsard moins que pour toute autre. Car par cette méthode on marche lentement; l'enfant doit y être appliqué pendant plusieurs années depuis l'âge de cinq ans. On apprend peu à la fois, et, comme il y a peu à apprendre, on répète, on répète longtemps, jusqu'à ce que l'élève sache parfaitement. Comme on ne l'exerce que peu d'instants par jour, les progrès d'un jour à l'autre, ou même d'une semaine à l'autre, sont, pour ainsi dire, insensibles. Les différentes aptitudes des enfants causeraient souvent dans leurs progrès des différences beaucoup plus grandes que ces absences de l'école.

Ainsi, il est à peu près démontré que l'introduction de la méthode Grandsard dans les écoles primaires, *et même* dans les salles d'asile, doit avoir de bons effets. *Il me reste* à indiquer maintenant les moyens de la vulgariser. Par un livre, on n'y arrivera pas, ou plutôt on y arrivera lentement, péniblement, et on rencontrera mille obstacles. Quelques tableaux au contraire, en nombre très-limité, feront beaucoup plus. Mais il importe que celui qui veut appliquer cette méthode, la voie mettre en œuvre par un maître habile et ayant obtenu déjà des résultats. Un instituteur apprendra mal

cet enseignement en lisant les moyens de le pratiquer, tandis qu'un petit nombre de leçons orales ne lui laisseront plus aucun doute sur l'esprit de la méthode. Il aura beau voir sur un livre, dans les colonnes d'un journal, avec quelle rapidité on peut amener les enfants à calculer; il y sera indifférent, il croira à du charlatanisme. Mais s'il est convaincu par ses propres yeux, s'il voit des enfants calculer deux ou trois fois plus vite que lui, qui en a l'habitude, il est impossible, pour peu qu'il ait d'intelligence et de cœur, de zèle, de dévouement à son état et aux progrès des enfants qui lui sont confiés, il est impossible qu'il ne se dise pas : je veux que mes élèves en viennent là.

Nous ne devons pas nous attendre, Messieurs, à ce que l'emploi de la méthode Grandsard, partie d'un coin de petite ville, soit d'abord prôné et recommandé officiellement dans les écoles publiques. Il faut auparavant qu'on l'ait éprouvée; il faut que ses bons résultats soient incontestables. Il est à désirer pour nous qu'elle soit appliquée d'abord dans notre département, puisqu'elle y a pris naissance, et pour cela, il faut qu'elle se propage de proche en proche. On l'enseigne déjà, vous le savez, dans plusieurs écoles voisines de notre arrondissement; bientôt elle sera connue dans un plus grand nombre. Le département des Vosges, vous le savez aussi, Messieurs, tient un bon rang sous le rapport de l'instruction. C'est une raison de plus pour lui de chercher à s'améliorer encore, et de ne laisser échapper aucune occasion de le faire. Si quelques instituteurs disséminés dans les différents arrondissements, et pris parmi les plus intelligents, pouvaient venir visiter une des écoles où la méthode est bien appliquée, et avoir avec le maître quelques entretiens, ils s'en retourneraient dans leurs localités, bien décidés à faire leur profit de ce qu'ils auraient vu et appris. Les instituteurs ainsi formés pourraient propager la méthode chez leurs voisins, sans pour ainsi dire aucun déplacement, et au bout de quelques années, cet enseignement serait général. Si M. l'Inspecteur d'Académie pouvait obtenir du Conseil général quelques

fonds pour envoyer certains instituteurs visiter les écoles désignées, peut-être ne serait-il pas inutile pour eux de les retenir un jour ou deux à Épinal. Je me mettrais entièrement à la disposition de M. l'Inspecteur pour faire à ces Messieurs deux ou trois conférences sur quelques questions d'arithmétique élémentaire, entre autres sur la théorie de la multiplication et de la division. On pourrait encore propager la méthode par l'école normale ; mais je dois me borner à cette indication ; M. l'Inspecteur d'Académie verra mieux que nous le parti qu'on peut tirer de cette idée.

Si la méthode Grandsard se propage, il est un écueil contre lequel il est important de prémunir les instituteurs, surtout dans les premières années qu'ils commenceront à l'appliquer : c'est l'enthousiasme. Un instituteur intelligent, en effet, qui aura vu *ex abrupto* les presque incroyables résultats auxquels on arrive, s'en retournera dans son école émerveillé, et rien ne lui tiendra plus à cœur que d'arriver au même but. Cette intention n'a rien que de très-louable, sans doute, mais en l'outrant, elle peut devenir funeste. D'un autre côté l'instituteur pourra s'impatienter, se décourager même, en voyant le résultat venir lentement ; il pourra faire tenir à la méthode de calcul la première place dans son enseignement, peut-être au détriment des théories de l'arithmétique et des autres exercices de l'école. Qu'il y prenne garde, il ferait fausse route ; qu'il laisse chaque chose à sa place, qu'il ne prenne pas sur le temps des autres exercices le temps nécessaire aux exercices du calcul ; que surtout pour lui l'enseignement de l'arithmétique ne se borne pas à l'enseignement du calcul par la méthode Grandsard. Cet enseignement doit prendre tous les jours une demi heure, rien de plus. C'est aussitôt que l'enfant commence à apprendre ses lettres, je le répète ici en résumant et en terminant, qu'il doit apprendre ses chiffres ; aussitôt qu'il commence à épeler qu'on doit lui faire apprendre le premier tableau de la méthode, sur lequel on le tiendra tout le temps nécessaire pour qu'il lui soit familier dans tous les sens, et qu'il puisse dire

sans hésiter et sans se tromper la somme de deux nombres quelconques d'un seul chiffre. Après cela, on passera successivement aux autres tableaux, et au bout de quatre ou cinq ans de ces exercices continus, l'enfant calculera rapidement et sans erreur. C'est seulement alors que le maître pourra apprécier les avantages de la méthode, et indiquer les améliorations dont elle pourrait être susceptible (1).

(1) M. Gœtt prétend avoir trouvé déjà des améliorations et des simplifications dans l'enseignement du calcul par la méthode de M. Grandsard. Elles consistent dans la suppression de certains tableaux que M. Gœtt regarde comme inutiles. Il n'entre pas dans les idées de M. Grandsard que l'instituteur se borne aux tableaux de sa brochure : beaucoup de ces tableaux ne sont là que pour guider le maître dans les exercices variés qu'il doit faire exécuter. En se bornant là, on tomberait dans la routine, et c'est ce qu'il faut éviter.

DOCUMENTS

SUR LES

TREMBLEMENTS DE TERRE

ET LES

PHÉNOMÈNES VOLCANIQUES

aux Moluques,

PAR M. ALEXIS PERREY,

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE DIJON,
Membre correspondant.

La Société d'Émulation des Vosges a bien voulu encourager les recherches que je poursuis depuis plus de quinze ans sur l'un des phénomènes les plus intéressants et les moins connus de la physique terrestre. Elle m'a déjà fait l'honneur d'admettre dans ses *Annales* trois (1) de mes compilations laborieuses dont l'ensemble doit embrasser le globe entier.

(1) *Documents sur les tremblements de terre au Mexique et dans l'Amérique centrale. Annales*, t. VI, 2e cahier, 1847.

Sur les tremblements de terre dans le nord de l'Europe et de l'Asie. — *Ibid*, 3e cahier 1848.

Sur les tremblements de terre aux Etats-Unis et dans le Canada. — *Ibid.*, t. VII, 2e cahier 1850.

Je viens aujourd'hui soumettre à son examen un nouveau travail du même genre. Il est relatif à l'archipel des Moluques. La plupart de ces documents sont empruntés à des auteurs hollandais (1) dont la langue est peu connue en France; ils sont en grande partie ignorés des personnes qui s'occupent de la physique du globe. Je crois donc rendre un service à la science en en demandant la publication à la Société, qui a accueilli avec tant de bienveillance les résultats de quelques-unes de mes recherches antérieures.

Conformément à l'usage ordinaire des géographes, je divise l'archipel des Moluques en quatre groupes. Mais dans cette division, un peu arbitraire, mon principal but est de faciliter la publication de mon travail. Comme toutes les Sociétés scientifiques de province, celle des Vosges a des devoirs spéciaux à remplir et doit surtout ouvrir ses *Annales* aux travaux d'un intérêt particulier pour le département ou la province. La Société pourra donc obéir aux exigences de son mode de publication et scinder à son gré le travail que j'ai l'honneur de lui présenter.

Première partie.

GROUPE D'AMBOINE.

Ce premier groupe comprend les îles d'Amboine, Harouko, Manipa, Saparoua, Nussa-Laut, Ceram, Bourou ou Boeroe (suivant l'orthographe hollandaise), etc.

Quoique le gouvernement d'Amboine s'étende sur les établissements des Célèbes, je rattache cette grande île à Ternate, avec laquelle elle paraît en relation plus directe au point de vue qui m'occupe.

(1) Valentyn, *Oud en nieuw Oost Indien* (1724-1726), 5 vol. in-f°. Junghohn, *Java deszelfs gedaante*... 1850—54, ouvrage de 140f. *Natuurkundig Tijdschrift voor Neerlandsch Indie*..... *Journal d'histoire naturelle* qui se publie à Java, etc., etc.

Dans ce groupe, on ne signale qu'un volcan encore actif, c'est le Wawani (ou Ateti, suivant M. Junghuhn) à l'ouest du village de Feit, ou Ceyt, sur la péninsule d'Hitoe. C'est une haute montagne abrupte qui s'élève à deux milles de la côte septentrionale par 3° 40' de lat. S. et 126° environ de long. E. de Paris.

Valentyn mentionne encore la petite île de Tewer comme renfermant un volcan qui n'a pas été signalé depuis 1659. Il est situé par 4° 33' lat. S. et 132° 39' long. E.

Ce groupe est peu connu au point de vue géologique; je passe aux documents.

1644, 12 mai, à Amboine, un des plus violents tremblements de terre dont on ait conservé le souvenir dans le pays. Les secousses commencèrent le matin et conservèrent toute leur violence aux environs du fort jusqu'à huit heures du soir. Elles furent accompagnées de pluie, de tonnerre et d'éclairs. Le tremblement et l'orage durèrent toute la nuit, on eût dit que le ciel et la terre se réunissaient pour détruire la ville.

Personne n'osa rentrer dans les maisons; tous les murs du fort Victoria, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, furent plus ou moins endommagés; la plupart furent lézardés du haut en bas, et plusieurs entièrement renversés. La façade occidentale, déviée de son aplomb, penchait bien d'un pied et demi, et les contreforts en furent renversés sur un tiers de la longueur. Celle de l'est resta debout sur sa base, mais il s'y fit une large brèche de 2 ou 3 toises, au milieu du grand angle, en dehors de la pointe ouest appelée Orange. Les dégâts furent tels que les murailles n'auraient pas pu résister longtemps aux coups de l'artillerie. Les murs de l'hôtel de ville situé sur le rivage n'étaient pas en meilleur état, ils menaçaient à chaque instant de s'écrouler.

Le 17, les secousses redevinrent si fortes que les deux façades de l'hôtel du gouvernement furent renversées. Pendant 8 à 10 jours, la terre n'éprouva aucun repos. Du quartier

Chinois jusqu'au quartier des Mardhykers, et surtout dans la partie montueuse de Leytimor jusqu'à la pointe de Noessanivels le sol fut partout crevassé; des blocs énormes de rochers roulèrent dans la plaine. Les redoutes de Baguala, Hila et Oma souffrirent beaucoup, mais on n'a pas appris qu'il y eût péri quelqu'un.

A Hoewamahel, on ressentit aussi ce tremblement, qui pourtant paraît avoir été local et n'avoir pas étendu très-loin ses ravages.

Le gouverneur Demmer s'empressa de donner tous ses soins à faire disparaître les traces des dégâts et surtout à la réparation des murs de la forteresse (1).

Valentyn fait observer que le phénomène y est très-fréquent, surtout dans les mois d'octobre et de novembre ou dans les mois de janvier et de février, c'est-à-dire pendant la mousson sèche ou d'ouest. C'est en effet en novembre et décembre que commencent les vents d'ouest et de nord-ouest qui durent jusqu'en mars ou en avril : ce dernier mois s'appelle le mois des femmes, parce qu'il n'y a pas de vent constant....

Les tremblements de terre, dit-il, arrivent surtout quand, après de fortes chaleurs, des pluies longtemps soutenues ont resserré les pores de la terre : les vapeurs et les feux souterrains ne trouvant pas d'issue agitent le sol.

Les plus violents tremblements de terre connus dans le pays sont ceux de 1644, d'octobre 1671, du 17 février 1674 et du 17 février 1687 (2).

1648. Le dernier jour de février, au fort d'Amboine, tremblement violent qui ne fit cependant aucun mal, quoiqu'il fût accompagné d'un bruit intense (3).

1659. En décembre, aux îles de Bouro (Bourou), d'Amboine

(1) Valentyn, *Oud en Nieuw Oost-Indien*, t. II, part. 2, p. 145-146.

(2) *Oud en Nieuw Oost-Indien*, t. II, part. 1, p. 137. Plus loin l'auteur donne la date du 19 janvier pour 1687.

(3) Valentyn, l. c., t. I, part. 2, p. 155.

et en plusieurs endroits de l'Orient, les montagnes croulèrent et les vaisseaux qui étaient à l'ancre, sur 30 et 40 brasses, se tourmentèrent comme s'ils se fussent donné des culées sur le rivage, sur des roches ou sur des bancs (1).

— La même année, une haute montagne brûlante de la petite île de Tewer (au S.-E. de Koerekofe, archipel linéaire au S.-E. de Ceram), creva avec un grand fracas (2). M. Junghuhn place à tort, il nous semble, ce volcan dans l'île de Koerekose. Il le fixe par 4° 33' lat. S. et 132° 39' long. E. dans le S.-E. des Moluques (3).

1671. Les 13, 14, 15, 16 et 17 octobre, à l'île d'Uliasser, appelée encore Hominoa, Honima et Honionoa, secousses ressenties aussi par la flotte hollandaise, partie d'Amboine pour visiter Ceram. Mais les secousses les plus désastreuses eurent lieu dans la nuit du 17 au 18. Les dommages furent considérables; non-seulement les murs de la redoute de Volzen, à Hatoewana, furent ruinés et le fort Hallandais resta sans défense, mais des montagnes s'écroulèrent, le sol s'entr'ouvrit dans plusieurs endroits et les crevasses furent si profondes que des arbres (des trembles) y disparurent jusqu'à la cîme. A Hatoewana, le rivage *s'affaissa d'un pied*, et au rescif (ou banc de sable) devant la Négrerie de Papero, l'affaissement fut plus considérable encore. La côte fut tellement bouleversée que les indigènes ne purent plus y pêcher et que beaucoup y périrent.

Les secousses se sont renouvelées pendant plus d'un mois et la terre n'a pas été en repos un seul jour. Les plus fortes de ces secousses ont été ressenties, mais légèrement, à l'île d'Oma, à Pas Bagnwala (isthme qui réunit les parties nord, Hitoe, et sud, Leytimor, de l'île d'Amboine), et au fort

(1) Argensola, *Hist. de la conquête des Moluques*, trad. de J. Desbordes, t. III, p. 333. *Coll. Acad.*

(2) Valentyn, l. c., t. III, part. 2, p. 58.

(3) Java, p. 1270.

Victoria situé sur la côte septentrionale de cette dernière partie (1).

En 1672, il y eut un si terrible tremblement de terre tant à Amboine que dans les îles voisines, que plusieurs montagnes et quantité de rochers se fendirent. Des villages entiers furent engloutis dans les entrailles de la terre, et l'on voit encore, dans les lieux où ils étaient, des eaux qui ont de vingt à trente brasses de profondeur. Mais particulièrement tous les gros bâtiments furent renversés. L'an 1673, il en fit un semblable dans l'île de Gilolo (2).

Je lis encore dans Langlois : 1672, éruption du volcan de l'île d'Amboine, aux Moluques, dans laquelle plusieurs montagnes s'ouvrirent et engloutirent des villages. On voit encore ces cratères qui ont jusqu'à 150 pieds de profondeur (3).

1673, 12 juillet, vers six heures du soir, au fort Victoria, violentes secousses qui endommagèrent les murs intérieurs et d'autres bâtiments en pierre.

On a remarqué que le matin il y avait eu un orage épouvantable, la foudre était tombée et plusieurs personnes avaient été tuées, des arbres avaient été frappés à l'est du fort, deux vaisseaux en rade avaient été incendiés. Les vents avaient été tellement variables tout le jour, qu'il était impossible d'y reconnaître les alizés de la mousson d'ouest. Les bâtiments au large éprouvèrent des avaries (4).

(1) Waerachtigh verhael van de schricklyke Aerdbevinge voorgevallen in en ontrent de Eylanden van Amboina, 17 february des Jaers 1674. Gedruckt naer de Copye van Batavia. In *et Jaer Onses Heeren*, 1675, 16 p. in-4°, et Valentyn, *Op. cit.*, t. 2, part. II, p. 230-237.

(2) *Histoire de la conquête des îles Moluques*, trad. de l'espagnol d'Argensola, Paris, 1706, 3 vol. in-12, t. III, p. 381.

(3) *Dict. de Géogr. moderne*, t. I, p. lxj.

(4) Valentyn, l. c. pour octobre 1671. La relation anonyme ci-dessus mentionnée, donne la date du 12 juillet et signale l'île d'Oma et Pas Baguala (isthme de Baguala) comme ayant ressenti ces secousses.

1674. Le 17 février, entre 7 heures 1/2 et 8 heures du soir, par un beau clair de lune et un temps calme, toutes les provinces des Indes néerlandaises, notamment Leytimor (presqu'île d'Amboine), Hitoe (partie nord de l'île), Noessatelo (ou Nissatello), Ceram, Boero, Manipa, Amblaw, Kelang, Bonoa, Honimoa, Noessalaet (ou Nussalaut), Oma et autres localités, mais principalement les deux premières, éprouvèrent des secousses désastreuses qui se renouvelèrent toute la nuit et la journée du lendemain. Au fort Victoria (sur Leytimor), les cloches sonnèrent; la terre oscillait comme les flots de la mer, tout y fut renversé.

A la première secousse, qui fut la plus violente, le quartier Chinois fut ruiné et sous les décombres furent ensevelies 79 personnes. La femme du *Koopman* G. Ev. Rumphius périt avec sa petite fille, ainsi que la veuve du secrétaire J. Basting et 4 autres européens, sans compter 35 personnes qui eurent les bras et les jambes brisés. C'était l'époque de la nouvelle année des Chinois, qui célèbrent cette fête par de grandes réunions et des réjouissances extraordinaires.

L'eau s'éleva à 4 ou 5 pieds dans les puits, et dans quelques-uns on put l'y puiser à la main; la terre s'entr'ouvrit sur le bord oriental de la rivière Waytomo, et l'eau fut lancée jusqu'à 18 ou 20 pieds de hauteur avec une quantité incroyable de sable ou boue bleuâtre; les trous avaient de 2 à 3 brasses de profondeur. Aussi chacun s'empressa de fuir le rivage et de chercher les hauteurs; on se sauva sur le chemin d'Olifant, du côté de l'hôtel du gouverneur qui s'y trouvait déjà avec beaucoup de monde, et chacun adressa au ciel ses prières en plein air.

On entendit des détonations comme des coups de canon, qui venaient la plupart du N. et du N.-O. On était porté à supposer que plusieurs montagnes étaient en éruption ou sautaient en l'air; on attendait le jour avec impatience pour pouvoir reconnaître, d'Hitoe, les montagnes de Wawani et de Ceyt. Cette nuit se passa tout entière au milieu de secousses violentes et verticales; il n'y eut pas une demi-heure de

repos ; c'étaient des chocs comme si on eut frappé le sol en dessous, il oscillait fortement sous les pieds. Avec un peu d'attention on entendait distinctement bouillonner l'eau sous terre.

Au milieu de la désolation générale, nous eûmes cependant des preuves évidentes de la grâce et de la bonté divines. Un enfant chinois, âgé d'un mois environ, fut retrouvé sous les décombres, trois jours après le tremblement; il était encore vivant et couché sur le sein de sa mère sans vie; il fut recueilli par mon prédécesseur (M. Leidekker), qui le prit chez lui; il y est mort 7 ans après. Plusieurs autres personnes ont été ainsi déterrées vivantes de dessous les décombres le soir même du tremblement ou un peu plus tard, entre autres David Eversdyk qui me l'a raconté lui-même. On cite encore un jeune Papou qui fut retiré sans avoir éprouvé aucune lésion, mais très-effrayé des détonations.

Les bâtiments en pierre restés debout étaient tellement lézardés que leurs propriétaires n'osaient y demeurer ; tous s'enfuirent et passèrent la nuit en plein air ou sous des tentes. L'église malaise entièrement délabrée eut besoin d'être étayée de tous les côtés ; les piliers du côté sud avaient perdu leur aplomb ; la chaire, son couronnement et son escalier furent à peu près renversés... Plusieurs tombeaux à la porte du cimetière se sont affaissés... Le service divin n'a pu être célébré dans cette église pendant tout le temps qu'a duré le tremblement. Cependant on entendait les indigènes, réunis comme à l'ordinaire, chanter des psaumes pendant toute la nuit.

Les bâtiments de la compagnie offrirent le lendemain, à l'examen qu'on en fit, des dégâts très-considérables. Les murs tant intérieurs qu'extérieurs étaient crevassés du haut en bas, ou renversés en partie... Le fort avait beaucoup souffert.... Cependant personne n'y avait péri que la petite fille de son Excellence le Gouverneur.

Parmi les faits curieux signalés dans les maisons, nous ne citerons que celui-ci : un vase plein de liqueur fut changé

de place et lancé par la secousse à une distance de 3 ou 4 pieds sans être brisé, ni renversé.

Dans toutes les montagnes de Leytimor, le tremblement fut très-violent; des rochers se détachèrent de leurs flancs et roulèrent jusqu'au bas. A Nako, 7 maisons furent renversées et leurs débris lancés au loin. Un arbre tomba au milieu d'une famille qui prenait son repas à son pied, dispersa les mets et blessa seulement la mère à la hanche. Le père et les enfants n'eurent aucun mal.

A Oma, deux collines s'écroulèrent dans la mer, laissant à leur place le sol aussi uni que s'il eut été déblayé par des ouvriers. Un rocher de grosseur telle que sept hommes n'eussent pu le remuer à bras, changea de place, laissant un trou en forme de puits; le chemin entre Oma et Soya se crevassa sur une longueur de 23 brasses et sur une largeur de 2 ou 3 pieds en quelques endroits. A la négrerie d'Hœtmoeri, non loin du rivage, il s'est formé un trou par lequel l'eau de la mer a jailli à une grande hauteur. Les agrès des bâtiments en rade, devant le fort, étaient fortement agités et faisaient un bruit extraordinaire; les canons oscillaient sur leurs affuts. Le pilote prit la chaloupe du Flessingues, et suivi d'autres hommes de l'équipage, doubla la pointe de Noessanivel (pointe O. de Leytimor) et se porta au sud de la presqu'île; mais il n'y découvrit rien de particulier; les vagues battaient si fortement la chaloupe, qu'elle tremblait et frémissait comme s'ils eussent touché contre un écueil.

Sur la côte d'Hitoe, on aperçut, un peu avant le tremblement, deux colonnes lumineuses, d'une demi aune de large, qui, comme les poutres d'une maison, s'élançaient l'une contre l'autre, de Lochoe à Ceyt ou du sud au nord; c'est alors qu'on éprouva sur cette côte, en même temps qu'au fort, une secousse violente, suivie aussitôt d'un soulèvement effrayant des eaux de la mer. Des personnes dignes de foi ont assuré avoir vu s'élever du sol, aux environs du vieux Lebelehoe, une immense nappe d'eau, une espèce de montagne, qui en s'approchant de la mer se partagea en

trois parties, dont deux se répandirent sur la terre et la troisième courut à la mer, entraînant tout, arbres, maisons et hommes sur son passage. Avant de décrire les ravages éprouvés sur chaque point des côtes, disons d'abord qu'il y périt 2,243 personnes qui, avec les 79 retirées des décombres à Amboine, portent à 2,322 le nombre des victimes (une autre version donne 2,465, mais il fut certainement plus considérable). Dans ce nombre, on ne comptait que 31 européens. Voici maintenant ce qui eut lieu le long des côtes, en commençant par l'ouest et revenant par le nord d'Hitoe.

A Larike, l'eau s'éleva de deux pieds autour de la redoute après le tremblement. Quoique ce mouvement se répétât trois fois, il fit peu de dommage.

A Noessatelo ou Nussatelo (la carte porte Assalocloe), l'eau s'éleva d'abord dans un instant et se porta si loin du côté d'Orien (à l'est), qu'on ne vit plus que le fond et qu'on put à peine reconnaître le rivage; puis elle revint aussitôt et couvrit ainsi trois fois d'un côté à l'autre les parties basses de l'île, entraînant avec elle et roulant au milieu de ses flots impétueux les maisons et tout ce qui s'opposait à son passage.

A Orien et dans d'autres localités d'Hitoe, on entendit, dans l'air, un grand bruit qu'on a comparé à celui de plusieurs charriots. L'eau se souleva et laissa à sec une grande partie du rivage du côté de Noessatelo. Dans ces mouvements extraordinaires de la mer, de petites maisons et des palissades furent enlevées. Un soldat qui allait de Ceyt à Hila raconte qu'une femme de Hoewamohel, nommée Mima, entraînée à la mer avec son petit garçon âgé d'environ quatre mois, s'était attachée fortement à un morceau de bois, lorsque vers minuit vint un serpent qui l'enveloppa elle et son enfant; elle le repoussa plusieurs fois, mais le serpent ne s'enroula pas moins autour de la poutre auquel il était encore attaché lorsque la mère et l'enfant furent sauvés.

Près de la négrerie de Lima, sur le chemin de Lebelehœ, en avant de la redoute, on vit jaillir l'eau, entraînant avec

elle du sable, de la boue et des pierres que 2 ou 3 hommes auraient eu de la peine à remuer. Ces pierres lancées ainsi forment encore des amas considérables au pied de la redoute. La femme du sergent du poste, entraînée par l'eau, à une distance d'environ 20 brasses derrière la redoute, saisit fortement un citronnier, s'y attacha et fut sauvée. Tous les soldats (à l'exception d'un seul qui se trouvait sur un arbre), épouvantés par le tremblement, s'enfuirent dans la redoute, l'un monta sur un arbre, l'autre sur une maison, et les autres gagnèrent des endroits non inondés d'où ils se sauvèrent ensuite sur les hauteurs. Quant au sergent lui-même, entraîné par la première vague, il se rattacha au premeir objet qui se rencontra sous sa main; un soldat s'empressa de voler à son secours et le retint par les jambes; pendant que ce malheureux sergent luttait ainsi contre le courant, sa petite fille était entraînée à la mer sous ses yeux, la malheureuse enfant appelait son père pour la secourir, mais avant qu'il eût pu vaincre les flots, elle était noyée. L'enfant d'une esclave, âgé d'environ six mois, fut également emporté par les vagues, mais on le retrouva ensuite pleurant sur le rivage; il fut sauvé. Une partie de la négrerie de Binau fut aussi emportée par les eaux; il y périt 86 personnes; 39 hommes qui étaient allés à Hila pour secourir un *Baleoe* devant *Intsjeb-Tay* eurent le même sort. De la garnison de Lima, forte de 12 hommes, 2 périrent, ainsi que la domestique du sergent dont nous venons de parler, 4 s'échappèrent sains et saufs, les autres furent grièvement blessés.

A Ceyt, l'eau s'éleva jusqu'aux fenêtres ou meurtrières de la redoute, avec une telle violence qu'elle en fit sauter la monture. Le sergent et les autres employés de la compagnie éprouvèrent de grandes pertes; mais les indigènes furent encore plus maltraités; les négreries de Ceyt, de Lebelehoe et de Wassela eurent toutes leurs maisons renversées par les eaux; dans celle de Layn, 619 hommes perdirent la vie; placée plus haut, celle de Hahoetoena n'éprouva pas de pertes, à l'exception de 29 personnes qui se trouvaient avec leurs

chefs et quelques vieillards dans les négreries envahies par les eaux; elles y étaient venues pour une partie de plaisir, elles y trouvèrent la mort. On dit que ces malheureux, épouvantés par le tremblement et croyant que c'était leur dernier jour, se réfugièrent dans les temples (Massigit), qu'ils s'y mirent à prier et que surpris par les eaux, ils y furent noyés.

Quatre jours après, le tremblement se renouvela avec une force épouvantable vers 11 heures du soir; il fut accompagné d'un sifflement horrible et tel que personne n'avait jamais rien entendu de semblable. On a prétendu que c'étaient des vapeurs souterraines qui cherchaient à s'échapper du sol, et ne trouvant pas une ouverture suffisante avaient produit ce bruit effrayant. Un enfant de la négrerie de Wassela, âgé de 7 jours seulement, fut retrouvé encore vivant sur une branche d'arbre 3 jours après le tremblement : sa mère était morte.

A Hila, la garnison sortit au moment du tremblement qui paraît y avoir été plus fort qu'ailleurs, et se retira sur l'esplanade où descendirent aussi ceux qui occupaient les parties supérieures de la redoute; ils croyaient fuir le danger; mais hélas! la mer se souleva tout à coup et l'eau envahit toute la redoute d'Amsterdam; elle vint battre jusque sous les toits; 28 hommes, le sergent avec les 2 caporaux qui les commandaient, furent noyés; les murs qui avaient 8 pieds d'épaisseur et 10 de hauteur furent rasés. Les petites maisons qui se trouvaient sur l'esplanade et les négreries qui environnaient la forteresse eurent le même sort, deux maisonnettes seulement échappèrent au désastre; 1,461 personnes périrent... On retrouva, à une portée de mousquet derrière le fort, des cadavres que le flot y avait emportés et abandonnés; des canons avaient aussi été entraînés avec leurs affûts, ainsi que d'autres objets : un bloc de pierre de 2 pieds 1/2 de long sur autant de large et 8 pouces d'épaisseur fut porté à une distance de 11 toises.

A Wakal, une personne a péri, une partie des maisons a été renversée.

A Hitoelama, l'eau s'est élevée à 10 pieds au-dessus de son niveau ordinaire. Le sergent qui a montré un grand courage, a été retrouvé suspendu à un arbre. Un soldat et 35 indigènes ont péri. Le toit de la redoute a été renversé par le tremblement.

A Mamalo (presqu'à la pointe N. d'Hitoe), une quarantaine de maisons ont été renversées, cependant personne n'y a péri.

En redescendant vers le N.-E. à Lien, Tolehoe, Way, Thiel et jusqu'à Soeli (non loin de l'isthme de Baguwala), il y a eu aussi des dégâts, mais beaucoup moindres; quoique le tremblement y eût été ressenti et que l'eau s'y fût élevée au-dessus de sa hauteur ordinaire, les maisons n'ont pas eu de mal, des palissades en bois ont seules été entraînées. A Pasir Coetet (pointe est d'Hitoe), où se trouve le Masigit (temple) des prêtres, une maison seulement a été emportée par les vagues.

Ainsi, c'est la partie N.-O. d'Hitoe qui a le plus souffert, et particulièrement du côté de Ceyt, entre Negrilima (négrerie de Lima) et Hila. Là, les eaux sont montées jusqu'au sommet des collines voisines, ou en moyenne jusqu'à 40 ou 50 toises de hauteur; entre Negrilima, Ceyt et Hila, les arbres ont été arrachés et tous les rochers qui forment le rivage ont été tellement bouleversés que tout le pays est devenu méconnaissable. Les jeunes et nombreux girofliers qui avaient tant coûté entre Hila et Negrilima, et qui commençaient à rapporter depuis 2 ou 3 ans, ont été détruits. Il en est de même de ceux qui couvraient les rivages calcaires de Mamalo, Eli, Sinalo, Caytello, Ceyt, Lebelehoe et jusqu'à Negrilima; ils étaient en rapport depuis un an et demi et en état de fournir annuellement la charge des Corracoras (navires indigènes) de l'Hon. Compagnie; il n'y a que ceux de Nausichol, Wakal et Hitoelama qui, situés à une plus grande hauteur, aient échappé à la destruction. Sur le territoire du vieux

Lebelehoe, place autrefois célèbre, où se tenaient les assemblées des Maures, le rivage s'est affaissé sur une largeur d'une portée de mousquet; le bord est maintenant abrupte et très-escarpé. Entre Ceyt et Hila, comme sur la plage d'Hila même, jusqu'à l'ouest du fort, ou à l'habitation de Intsjeh Tay, le terrain a glissé dans la mer, entraînant avec lui les négreries de Noekoehali, Jehalaa et de Wawani.

Il faut croire que cette masse d'eau s'est soulevée comme une montagne, au-dessous même du vieux Lebelehoe, ou au moins qu'elle est sortie du sol dans l'intérieur d'Hitoe, puisque des hommes en barque, à une petite distance du rivage, n'ont rien remarqué d'extraordinaire dans le mouvement des eaux de la mer dont les oscillations étaient aussi faibles et aussi légères que de coutume. Après s'être un peu avancée dans la mer, cette montagne aqueuse s'est divisée en trois parties; la première s'est portée à l'est du côté de Ceyt, la seconde à l'ouest vers Negrilima et Oerien, pendant que la troisième poursuivait sa marche vers le Cap Ryst sur la côte de Ceram. Cette eau avait eu une odeur si mauvaise que les hommes qui se trouvaient en mer, à une petite distance du rivage, faillirent en être asphyxiés ou du moins s'en trouver mal; elle était d'ailleurs tellement sale qu'on eût dit de la vase ou de la boue. La partie supérieure paraissait étinceler comme du feu, le bas au contraire était noir comme de la poix : elle faisait un très-grand bruit. Elle avait une force extraordinaire et telle qu'on ne pouvait l'attribuer à l'eau seule. En effet, les hommes les plus robustes qu'elle atteignit à mi-jambes ou même aux pieds seulement furent entraînés à la mer, et plusieurs de ceux qui ont eu le bonheur d'être rejetés à terre, ont raconté que plusieurs fois ils avaient été culbutés.

Toutes les maisons autour du fort Amsterdam, à Hila, furent emportées d'une manière extraordinaire; il y en avait une qui était en dehors et à une assez grande distance, le flot poussa une vague qui s'étendit jusqu'à elle et l'embrassa toute entière, puis, sans faire un pas de plus, comme

satisfaite, pour ainsi dire, d'avoir rempli sa mission dévastatrice, cette vague se retira en l'entraînant avec elle. C'est ainsi que l'eau emporta toutes les maisons des négreries à l'ouest et au sud du fort et en dispersa les décombres.

A Sinola (à l'est du fort d'Amsterdam déjà cité), il y avait de nombreuses plantations, beaucoup d'arbres et de broussailles; l'eau vint les couvrir deux ou trois fois dans quelques endroits et plusieurs fois dans d'autres; elle s'avança avec une rapidité si grande que l'œil avait peine à la suivre : la première vague les inonda et les recouvrit assez doucement, la seconde les arracha et en dispersa les débris, la troisième les emporta en se retirant et laissa le sol tellement nu et nivelé qu'il était impossible de reconnaître la place où s'élevait auparavant la négrerie avec ses maisons et ses arbres (1).

La plupart des bâtiments, sinon tous, tels que chaloupes, Tsjampans et praauws furent entraînés et brisés. On a même dit qu'on avait entendu crier les poissons comme des hommes, mais ceci n'est guère croyable que des caymans ou des crocodiles qui se trouvent en grand nombre dans ces parages. Une quantité considérable de poissons fut lancée à terre, et dans quelques endroits, comme à Hila, il y en eut de jetés jusque dans les magasins. Ceux qui voulurent en manger les trouvèrent tout à fait insipides; il fallut les abandonner.

Les bestiaux et beaucoup de sangliers furent entraînés à la mer.

Les indigènes, notamment ceux de la côte d'Hitoe, furent si effrayés (et cela n'a rien qui doive étonner), qu'ils s'enfuirent dans les montagnes. Ceux, en grand nombre, qui habitaient aux environs du fort d'Amsterdam, déjà tant de fois mentionné, étaient si dénués de tout, qu'ils ramassaient le riz mouillé et avarié que la compagnie avait fait jeter à la mer; c'était la seule nourriture qu'ils pussent trouver. Ce fait étant parvenu à la connaissance de Son Ex. le gouverneur

(1) Il faut reconnaître dans cette description assez mauvaise les effets de ce qu'on appelle aujourd'hui la *grande vague*.

(Ant. Hurdt), des ordres furent donnés pour qu'on distribuât du riz de bonne qualité aux indigents, des riches mêmes en reçurent jusqu'à ce qu'ils eussent pu rentrer en possession de leurs biens et se passer de ces secours.

Dans les montagnes au-dessus de Ceyt, il y eut des éboulements considérables, produits par les commotions du sol; les eaux de la rivière étaient épaisses et troubles, elles avaient une odeur mauvaise; on ne pouvait en boire; toutes les familles, privées d'une partie de leurs membres, étaient dans la désolation.

Les deux hautes montagnes de Wawani et de Manisau ou Manusa, derrière Ceyt, s'écroulèrent en partie et couvrirent de leurs débris les vallées voisines, dans lesquelles elles arrêtèrent le cours des eaux, nouveau danger dont aujourd'hui ou demain les habitants seront victimes quand ces digues accidentelles viendront à se rompre.

Suivons maintenant le phénomène sur les îles voisines.

A la Petite-Ceram ou Terre d'Hoewamohel (Houamoel), le cap Ryst, qui est toujours à sec, fut inondé et éprouva de grands dommages. Le bord occidental du golfe fut changé en un banc de sable, et la pointe de Way (ou Way Paeti), à l'est, s'affaissa. La petite Négrerie, habitée par les Maures, près du fort Overburg, à Lochoe, fut envahie par les eaux qui s'y élevèrent à la hauteur de trois brasses au-dessus de leur niveau ordinaire; elle fut complétement détruite avec tous ses praauws; cependant personne n'y périt; la plaine qui forme la pointe de Kahoela fut dépouillée de tous ses arbres; les maisons des employés de la Compagnie furent entraînées dans le bois de *Sagoe*, où les employés restèrent, avec leurs meubles et leurs armes, jusqu'à ce que les eaux se fussent retirées. A la baie de Tanoeno, l'église chrétienne et la moitié des maisons de la Négrerie furent inondées sans que personne pérît; on raconte, d'après plusieurs personnes qui en furent témoins, que la mer était calme entre la côte et celle d'Hitoe, tandis que près du rivage, jusqu'à une portée de mousquet,

elle était très-agitée et que les vagues y faisaient un grand bruit.

Le tremblement s'est fait sentir aussi dans les îles de Boeroe, d'Amblauw (au S.-E. de Boeroe) et de Manipa Kelang et Bonoa (trois petites îles entre Boeroe et Ceram). A Manipa, l'eau s'est élevée tout à coup et s'est élancée jusqu'au fossé de la redoute, entraînant avec elle une quarantaine de maisons. Malgré la violence du tremblement, personne n'y a péri. A l'île de Kelang, l'eau s'est élevée d'environ 16 pieds dans le corps-de-garde de la Compagnie, sans étendre plus loin ses ravages.

Dans les îles d'Oma, Honimoa et Noessalaoet (à l'est d'Amboine), les secousses ont été très-violentes. Au fort Hollando, où le sol ne resta presque pas un seul moment en repos pendant toute la nuit, comme à Oma, la première secousse fut très-forte; elles continuèrent ensuite pendant 24 heures avec moins d'intensité. L'eau s'éleva dans ces trois îles à 6 pieds environ au-dessus de son niveau ordinaire. Les murs furent lézardés en plusieurs endroits.

A l'isthme de Baguwala, la redoute de Middelburg s'est affaissée en bloc et est restée ainsi, pendant une quinzaine de jours, enfoncée de 2 ou 3 pieds dans la terre. On y avait réuni, à cause de la sécheresse des caves, une grande quantité de poudre qui a couru de grands dangers, mais qui cependant a été sauvée. L'eau s'est arrêtée aux premières habitations de la redoute, ce qui a été fort heureux, car si elle eût traversé l'isthme, il est probable qu'elle eût entraîné la redoute elle-même. Dans l'intérieur des terres, les négreries de Baguwala et de la petite Hoetoemoeri ont eu leurs murailles fortement lézardées.

On a appris de Banda que le même jour et à la même heure, par un beau clair de lune et un temps calme, comme à Amboine, on y avait ressenti un tremblement assez faible accompagné d'un léger mouvement des eaux de la mer. Il y a pas eu de dégâts.

Enfin, dans toute la province les secousses furent accom-

pagnées de phénomènes ignés dans l'atmosphère, et de détonations souterraines qu'on a comparées au bruit du canon, des voitures, des chevaux courant au galop.

Le 6 mai, après un ralentissement assez marqué dans la fréquence des secousses depuis 14 jours, on en ressentit encore deux violentes, et vers 7 heures du soir il y eut une grosse pluie qui cessait aussitôt qu'un grand feu brillait dans l'Est, et recommençait dès qu'il avait disparu.

Le jeudi suivant, 10 mai, vers 9 heures du soir, nouvel orage pendant lequel 5 ou 6 soldats furent tués par la foudre au fort Victoria (1).

On écrivait de Batavia le 17 octobre 1674 (2) que jamais Amboine n'avait éprouvé autant de tremblements de terre que depuis 3 ans, ou depuis les 13, 14, 15, 16 et 17 octobre 1671. Il est dit dans la même lettre qu'il y avait eu aussi de fortes secousses à Ternate dans le commencement de 1674. Valentyn n'en fait pas mention; mais il parle ailleurs (t. II, part. 1, p. 104) de l'éruption du Wawani. J'emprunte la traduction de ce passage à de Buch :

« Le Wawani, situé sur Hitoe à deux milles du rivage, est une montagne très-élevée et fort rapide. Le bouillonnement des matières dans l'intérieur, semblable à celui qui est produit par l'ébullition d'un liquide dans une immense chaudière, avait très-souvent fait appréhender de voir le sommet du volcan livrer passage à des éruptions : en effet, il s'entrouvrit en deux différents endroits, pendant l'année 1674, après un tremblement de terre très-violent qui ébranla toute l'île d'Amboine : des courants de laves se précipitèrent jusque dans la mer et couvrirent une étendue considérable de pays. Le roi d'un village intérieur avait tenté, fort peu de temps auparavant, une attaque contre les villages de Wawani et d'Essen, situés plus bas, et avait été repoussé avec beaucoup de peine. L'éruption volcanique détruisit le village supérieur,

(1) Mêmes sources que pour octobre 1671.

(2) Même relation anonyme, pages 15 et 16.

et fit périr tous ses habitants ; ce désastre, qu'on apercevait des parties inférieures par une sorte d'échancrure de la montagne, vint délivrer les habitants de Wawani de la crainte de voir se renouveler les attaques de leurs ennemis » (1).

On a attribué la cause de ces changements dans le niveau des eaux de la mer et des inondations qui en furent la suite à l'affaissement de l'île Itelam, non loin d'Amboine. A la place où elle avait été, la sonde trouvait à peine fond par 60 brasses (2).

Le même auteur, traduisant Happelius (3), ajoute que pendant les six premières semaines, les secousses étaient si fréquentes qu'on pouvait à peine dire un *Pater noster* sans en ressentir ; que dans les quatre semaines suivantes, elles n'avaient plus guère lieu que de demi-heure en demi-heure, puis d'heure en heure ; qu'ensuite on ne ressentit plus que quelques secousses chaque jour, et qu'à la fin il y en avait encore au moins une chaque jour.

D'après Drapiez (4), un tremblement de terre qui ébranla toutes les Moluques rouvrit le volcan de Gounong Api, qui, pendant plusieurs jours, vomit une quantité de flammes, de pierres et de cendres.

Keferstein signale encore une éruption à Ternate pour cette année.

1683. A Amboine, tremblement signalé par Von Hoff et Keferstein. Suivant le premier, les secousses se seraient répétées pendant plusieurs semaines. Voy. au groupe de Banda.

1687. 19 janvier, à Amboine, le plus fort tremblement qu'on y eut ressenti depuis 1674 : en voici la description par un témoin oculaire, pasteur de la Compagnie :

« Il commença à 5 heures 1/2 du soir, au moment où

(1) *Can. Ins.*, trad. franç., p. 410.

(2) *Philosophische Ergoetzungen..... nebst einer deutlichen Erklaerung der Erdbeben....* Bremen, 1765, in-12, p. 177.

(3) *Relat. Curios.*, t. 1.

(4) *Ann. gén. des sc. phys.*, t. 7, p. 317.

M. le gouverneur Padbrugge entrait chez moi pour me faire une visite avec Mad. son épouse (jusqu'alors on n'avait pas vu de dame à Amboine). C'était la plus aimable, la plus douce, la plus vertueuse, en un mot la dame la plus parfaite que j'aie jamais rencontrée.

» On n'avait rien remarqué dans le jour qui pût faire craindre un tremblement de terre : mais au moment où son Excellence entrait avec son épouse dans mon cabinet, survint une violente secousse, suivie d'un épouvantable mouvement du sol; je n'avais jamais rien éprouvé de semblable; je ressentis un mal de cœur, c'était comme le mal de mer; je vis le sol s'abaisser et s'élever sous mes pieds, comme des vagues; le mouvement était si violent que les branches des arbres plantés dans ma cour s'abaissaient jusqu'à terre. C'était affreux à voir, personne ne pouvait se tenir debout, nous dûmes nous jeter à terre pour ne pas être renversés.

» Dans cette occasion, je pus voir que M. le gouverneur n'avait pas moins de courage que de prudence. Jusqu'alors, il avait eu ses appartements hors du fort, mais le soir même, malgré la violence des secousses, il alla coucher dans le fort dont les murs étaient fortement lézardés; il y passa encore les nuits suivantes afin de prévenir, par sa présence, les séditions dont on avait eu des exemples dans des circonstances semblables, ou au moins d'être prêt à rétablir l'ordre s'il venait à être troublé.

» La première secousse et les mouvements du sol qui la suivirent durèrent à peu près un quart d'heure : vers 8 heures et demie, nouvelle secousse et mouvement vertical très-fort. Nous n'osâmes pas rester la nuit dans la maison, nous la passâmes sous une tente faite de planches et de toiles à voile.

» On éprouva ensuite des secousses quotidiennes, mais légères, jusqu'à l'arrivée de M. Dirk de Haas (qui arriva ici le 4 avril sur le vaisseau de Sumatra). Jusqu'à cette époque, il ne se passa pas un seul jour sans secousses, et, pendant tout ce temps, j'ai passé les nuits sous ma tente. Pendant plus de deux mois que se renouvelèrent ces secousses, il n'y

eut que 4 ou 5 maisons renversées dans les montagnes ; les murs du fort furent tout au plus lézardés.

» Avant ce tremblement, la lune était pâle et livide, l'air offrait un calme parfait, c'était le silence de la mort; on entendit ensuite, de temps en temps, des détonations pareilles à celles du canon » (1).

1687. Valentyn revient encore sur ce tremblement, t. II, part. 3, p. 113 : il donne la date du 19 février. La première secousse eut lieu vers 6 heures et demie du soir. Elles continuèrent jusqu'à vers 9 heures et demie. C'est le plus fort tremblement que l'auteur ait jamais éprouvé : les branches des arbres, fortement agitées, étaient pliées jusqu'à terre, le sol oscillait comme les vagues de la mer : on ne pouvait se tenir debout. En un mot, ce nouveau récit diffère très-peu du précédent. Les secousses se renouvelèrent chaque jour, mais en diminuant d'intensité jusqu'au 4 avril.

M. Junghuhn, p. 1385, donne la date 19 janvier 1689 et cite Valentyn.

1694. *Éruption du Wawani à Amboine.* De Buch, *l. c.* p. 410, cite les *Phil. Trans.,* t. XIX, p, 49. Kefertein donne la date de 1695, et de Hoff celle de 1704.

1704. Éruption du Wawani dans l'île d'Amboine (2).

1705. En octobre, à Amboine, surtout à Hœwamohel et Hitœ, divers tremblements, les plus forts qu'on eût sentis depuis longtemps (3).

1708. 27 mars, 5 heures et demie du soir, à Amboine, tremblement fort, mais sans dommages (4).

(1) Valentyn, *l. c.*, t. II, part. 2, p. 248. A la p. 137 de la 1re partie du même volume, l'auteur donne la date du 19 février.

(2) Von Hoff cite les *Phil. Trans.,* t. 19, p. 49.

(3) Valentyn, *l. c.*, t. 2, part 2, p. 261.

(4) Valentyn, *l. c.*, t. 2, part. 268.

Le 28 novembre de la même année, entre 10 et 11 heures du soir, fort raz de marée qui inonda les maisons, fit refluer les rivières et rompre les ponts : il dura jusqu'à 3 heures du matin le lendemain, et ne fut pas remarqué

1710. Le 15 février, le matin, à Amboine, trois secousses violentes.

Le 16, 4 heures du matin, nouveau tremblement.

Le 17, à midi, deux tremblements et deux autres ensuite.

A Harœko, le sol trembla aussi le 16 (1).

1711. 16 juin, 10 heures et demie du soir, à Amboine, tremblement léger, consistant en faibles oscillations du sol, suivi d'une forte averse; le tout ne dura pas plus d'un quart d'heure (2).

1711. Le 5 septembre, entre 10 et 11 heures du soir, à Amboine, raz de marée violent et tel qu'on n'en avait pas vu depuis mon arrivée dans le pays. Il dura jusqu'à 8 heures et demie du lendemain. La mer montait et descendait trois fois dans une demi-heure. Elle s'élevait très-rapidement jusqu'à quatre pieds de hauteur; deux maisons furent renversées et deux enfants noyés sur le chemin de Hative. A Mardheika tous les puits tarirent. Le phénomène se manifesta principalement du côté du sud; on ne remarqua rien à Poka.

Le même jour, et à l'heure même où avait commencé ce raz de marée, on avait éprouvé un violent tremblement à Oma, ainsi que dans les deux îles d'Honimoa et de Nœssalaœt. Les secousses se renouvelèrent 13 ou 14 fois à Oma, comme les vagues du raz de marée à Pas Baguwala.

On apprit eusuite qu'il y avait eu à Banda, dans le même temps, un tremblement de terre très-violent, et que c'était à ce tremblement qu'était dû bien certainement le raz de marée (3).

1754. 18 août, vers 4 heures du soir, à Amboine, première secousse qui causa une agitation verticale aussi considérable

ailleurs. On pouvait compter jusqu'à 100 ou 150 pendant la durée de chaque vague et pendant le temps qui séparait deux vagues consécutives. (*Ibid.*, p. 271).

(1) Valentyn, *l. c.*, t. 2, part. 2, p. 275.

(2) *Ibid.*, p. 280.

(3) Valentyn, *l. c.*, t. 2, part. 2, p. 280-281.

dans le sol que dans les eaux de la mer. Les plus hautes montagnes de l'île oscillèrent d'une manière remarquable. Survint ensuite une secousse plus forte qui renversa bon nombre d'édifices et endommagea les autres. Dans un endroit, la terre se crevassa et vomit une eau blanchâtre. Le bazar fut renversé; mais ce ne fut que le lendemain à midi que le fléau atteignit sa plus grande force, fit périr beaucoup de personnes et lézarda les plus forts édifices, comme le palais du gouverneur, les églises. Les secousses furent ensuite quotidiennes pendant cinq semaines, mais avec des degrés divers de violence. On les ressentit dans les différentes îles de cet archipel. Suivant d'autres, Batavia (Sava) éprouva aussi quelques secousses à la même époque (Walther, *die Erdbeben*, p. 110).

1755. A Amboine, tremblement désastreux qui renversa le fort construit par les Portugais. C'est celui que les Hollandais firent reconstruire sous le nom de fort Victoria (1).

1768. 7 juin, tremblement à Boëro.

12 juillet, nouvelles secousses.

Le 22, en mer, près de la nouvelle Bretagne, plusieurs seousses.

Le 27, à Boëro, nouvelles secousses encore. Quelquefois, ajoute le comte de Bougainville, ces tremblements anéantissent des îles et des bancs de sable connus; quelquefois aussi *ils en* créent où il n'y en avait pas, et il n'y a rien à gagner à ce marché. Il serait bien moins dangereux aux navigateurs que les choses restassent comme elles sont (2).

1775. Nuit du 18 au 19 avril, à Amboine, tremblement dont la commotion dura plus de cinq minutes; le *bruit sourd* dont il était accompagné et le mouvement ondulant paraissaient aller du S.-O. au N.-E. Les thermomètres ne marquèrent aucun changement, ni avant, ni après la commotion : le ciel était serein avec un calme parfait. Il y eut aussi une grande agitation dans l'eau de la baie. Un vaisseau qui se trouvait

(1) Stavorinus, *voy. à Batavia*, t. 1, p. 287, de la trad. franç.
(2) *Voy. de la Boudeuse*, p. 281 et 317.

alors amarré au môle fut jeté avec violence en avant et en arrière. Le mur de la façade du magasin à riz, dans l'intérieur du fort nouvellement rebâti, reçut au-dessous de l'endroit où reposent les poutres une gerçure de quarante pieds de long, et un petit pavillon, construit en bambous et fortement couvert d'arbustes et de végétaux, fut totalement renversé : mais ce furent là les deux seuls accidents qu'on essuya (1).

1780. Tremblement à Amboine, pendant une violente tempête (2).

1783. Mi-février, à Amboine, secousses qui ébranlèrent toute l'île (3).

1797. Le capitaine Tukey remarqua, cette année, une certaine activité dans le volcan de Wawani. Il se plaint beaucoup de l'excessive chaleur et des vapeurs étouffantes, provenant d'un volcan brûlant, auxquelles il avait été exposé pendant dix mois entiers dans la rade d'Amboine (4).

1802. Une lettre d'Amboine, en date du 25 août, porte qu'un violent tremblement de terre s'est fait sentir dans presque toutes les îles de l'est. Il avait pris la direction du sud, les eaux de la mer se sont prodigieusement gonflées et ont causé de grands dommages sur les côtes voisines (5).

1815. Avril, pendant l'éruption du Tombora, à Sœmbawa, on éprouva des secousses dans tout l'archipel; la terre s'ouvrit en plusieurs endroits à l'île d'Amboine; il en sortit de l'eau. Ce phénomène se manifesta-t-il au Wawani ou dans le Solfatare, aux environs (6)?

(1) Stavorinus, voy. cité, t. 1, 297.

(2) Kries, *de nexu inter terræ motus*, p. 29.

(3) Labillardière, t. 1, p. 324. Junghuhn, p. 1387, ne cite que l'année 1781.

(4) *Narrative of the Congo; expedition*, XLIX, cité par von Hoff.

(5) *Moniteur*, 7 nivôse, et *J. des Débats*, 8 nivôse an XI.

(6) Junghuhn, p. 1277, cite Raffles, *Hist. of Java*, t. 1, p. 25.

1816. Formation d'un nouveau cratère au Wawani (1).

1820. Dans le courant de l'année, le Wawani était en pleine activité (2).

1824. 18 avril, à Amboine, probablement dans le voisinage du Wawani, ouverture d'un nouveau cratère qui brûlait encore le 14 mai (2).

1830. 28 mars, 10 heures du matin, à Amboine, violente secousse de l'E. à l'O.; elle ébranla l'île entière et dura 20 secondes. Nombreux bâtiments endommagés. Jusqu'au 7 avril, on éprouva encore de légères secousses (3).

1835. 1er novembre, 3 heures du matin, à Amboine, tremblement violent qui causa des dommages dans l'île entière. A la première secousse, la plus grande partie de la ville s'écroula. Au Fort Victoria, 58 personnes perdirent la vie; le port souffrit considérablement. Les habitants furent forcés de quitter leurs maisons et bivouaquèrent en plein air. Pendant *trois semaines après ce tremblement, l'atmosphère fut obscurcie par un brouillard épais qui était mêlé de vapeurs sulfureuses et qui causa une épidémie*, espèce de typhus gastro-bilieux dont beaucoup de monde fut victime (4).

1836. Depuis le 1er novembre, à Amboine et à Ternate, on éprouva beaucoup de secousses qui, chaque fois, ébranlaient les deux îles. Il y en eut une assez forte qui endommagea beaucoup de maisons et fit tomber une crête de montagne (4). Cette forme de rédaction indique que les secousses se renouvelaient encore fréquemment en 1836.

Suivant le *Journal des Débats* du 20 avril 1836, le tremblement du 1er novembre 1835 aurait été supérieur à ceux de 1781 et de 1830. Le Kampong chinois fut détruit en grande partie; la nouvelle jetée de mer a été mise en pièces. A un

(1) Von Hoff, *Verænderungen* . . ., t. 3, p. 445; de Buch, p. 411; Landgrebe, t. 1, p. 258.

(2) Mêmes sources.

(3) Junghuhn, *Java*, p. 1395.

(4) Junghuhn, p. 1399.

premier aperçu, on avait évalué les dommages à plus de 300,000 florins.

On rapportait la cause de cette catastrophe à une éruption du volcan de Banda et on attendait de nouveaux détails. Je n'ai pas connaissance d'autres renseignements et je ne sache pas que le volcan de Banda ait eu d'éruption à cette époque.

1837. 21 janvier, tremblement aux Moluques. — M. Buys-Ballot, auquel je dois cette communication, ne donne pas d'autres détails.

1838. A Amboine, tremblement désastreux dont je ne puis citer la date mensuelle, et dont l'année même n'est indiquée qu'incidemment par M. Roquemaurel.

Du 5 au 18 février 1839, Dumont d'Urville relâcha à Amboine. Tout y portait encore les traces d'un affreux tremblement de terre qui, récemment, avait ébranlé ces îles :

« Des parties entières de montagnes, dit ce voyageur, ont été brisées, au dire des habitants du pays, et leurs débris sont allés combler les profondes ravines creusées par les eaux de pluie.... Ce tremblement, qui a laissé des traces de bouleversement jusque sur les sommets des montagnes, a laissé aussi de tristes souvenirs dans la ville ; une cruelle épidémie fit invasion à cette époque au milieu de la population d'Amboine et n'épargna personne. Européens, Malais ou Chinois, chacun eut des amis à pleurer, et lorsque la fête du dimanche appelle les chrétiens à l'église, on ne voit que des toilettes de deuil ; l'on dirait une scène de mort, ou plutôt un cortége funèbre dont la population entière conduirait le convoi (1). »

« Récemment une épidémie très-violente, dit M. Desgraz, membre de l'expédition, a exercé d'affreux ravages à Amboine ; un grand nombre de victimes appartenant à toutes les classes de la société, ont succombé à la suite de cette maladie diversement appelée dyssenterie, fièvre, typhus ou choléra ; elle a, assure-t-on, enlevé le cinquième de la population de l'île. Il est peu de familles qui n'aient à déplorer la perte de quelque

(1) *Voyage au Pôle Sud*, t. 5, p. 264.

personne, et l'œil est attristé dans les rues par la vue des costumes noirs des habitants. Le deuil est général, même chez les Malais qui ont emprunté à leurs maîtres cette coutume, ainsi que plusieurs autres usages qui ôtent à ce peuple son cachet primitif.

» Un violent tremblement de terre a précédé l'invasion de la maladie. On voit encore sur presque toutes les maisons les traces des secousses du sol; on en remarque surtout les terribles effets, dans une des rues qui aboutissent auprès de la demeure du Résident; des maisons en ruine, des murs lézardés et crevassés, attestent la violence des oscillations terrestres. Les tremblements de terre, quoique très-fréquents à Amboine, en raison du voisinage de nombreux volcans en activité, sont rarement aussi désastreux; de mémoire d'homme on n'en avait vu d'aussi terrible que celui-ci (1). »

M. le docteur Hombron, médecin de l'expédition, a parcouru l'île pendant cette relâche; plus d'une fois il a rencontré des terrains horriblement tourmentés : « L'aspect de la rade, dit-il, est celui d'un lac entouré des montagnes qui l'alimentent. Comme un grand nombre de lacs, elle doit son existence à l'affaissement d'un cratère de soulèvement qui s'est abîmé, en laissant tout autour de ses bords les preuves indubitables de ses puissants efforts. Cette baie rappelle, en effet, l'idée des cratères de M. de Buch. Je crois que jamais il n'exista de cratère d'éruption à Amboine, et que cette île doit entièrement son existence au soulèvement basaltique. Quelque ancienne que soit cette formation volcanique, elle est encore le foyer de violentes convulsions. Après un long intervalle de repos, les tremblements de terre y sont devenus fréquents depuis cinquante à soixante ans. Une des récentes perturbations fut très-désastreuse; les montagnes que je viens de parcourir en furent horriblement bouleversées, ce dont témoignent encore et des éboulements nombreux et de nombreuses crevasses. Il ne serait point

(1) *Ibid.*, p. 392.

surprenant qu'un cratère d'éruption y apparût avant peu d'années (1).

Il est bien regrettable qu'aucun des membres instruits de cette expédition scientifique n'ait cherché à se procurer le *Journal des Secousses*. Aucun ne donne même la date du phénomène, à l'exception de M. Roquemaurel qui dit incidemment, en décrivant la côte d'Hitou : « on aperçoit là deux petits villages en grande partie ruinés par le tremblement de terre qui a désolé *l'an passé cette belle île* (2). »

Un autre officier, M. Dubouzet, décrit la ville : « les maisons, dit-il, ont généralement un jardin et une grande cour plantée derrière elles... On voit s'élever au milieu de chacun de ces jardins ou de ces cours, d'élégants pavillons en bambou, destinés à servir de refuge dans les tremblements de terre, et où beaucoup de personnes, craignant d'être surprises la nuit, ont l'habitude de coucher (3). »

Après de grands tremblements de terre, on éprouve ordinairement de légères secousses pendant un temps plus ou moins long. C'est ce que nous venons de voir après le tremblement du 1er novembre 1835. Les officiers de l'expédition de Dumont d'Urville n'en signalent aucune pendant leur relâche.

1839. Le 16 mai, de Ceram à Bourou, d'Urville remarqua que des raz de marée agitaient les eaux en produisant un clapotis considérable dont le bruit simulait, à s'y méprendre, celui de la mer brisant sur des récifs (4).

1841. 10 décembre, aux îles d'Amboine, Bœro et Amlaw, plusieurs secousses.

Le 21, secousses nouvelles (5).

1843. 18 janvier, 11 heures trois quarts du matin, à l'île

(1) *Ibid.*, p. 421.
(2) *Ibid.*, p. 375.
(3) *Ibid.*, p. 273.
(4) *Ibid.*, t. 6, p. 176.
(5) A. Colla, *Notizie meteorologiche*, 1841-42; Quételet, *Annuaire*, 1843.

d'Amboine, une violente secousse ; à 8 heures du matin, on y avait entendu un bruit souterrain.

Le 18 février, 2 heures du soir, une nouvelle secousse violente dirigée suivant le grand axe de l'île, c'est-à-dire, du N.-E. au S.-O.

Le 15 mars, 9 heures 3/4 du matin, dans l'île d'Amboine, deux secousses consécutives, fortes et horizontales.

Le 14 avril, 5 heures du matin, à Amboine, une secousse.

Le 15 mai, 8 heures 1/2 du soir, nouveau tremblement d'une force remarquable, mais qui ne dura que quelques secondes.

Le 3 août, 9 heures 1/2 du soir, toute l'île fut ébranlée par une secousse de quelques secondes, qui fit craquer les maisons ; le même phénomène se renouvela dans la nuit, à 11 heures 1/2.

Le 4, 2 heures du matin, phénomène semblable.

Le 8, 7 heures 1/2 du soir, nouvelle secousse, légère.

Le 18 septembre, 1 heure 1/2 du soir, l'île ressentit une secousse accompagnée d'un bruit dirigé du N.-E. au S.-O. (1).

1843. « Dans ces dernières années, dit ailleurs Junghuhn, p. 1278, notamment depuis le 1er novembre 1835, les secousses se sont fréquemment répétées et sont devenues plus violentes, de manière qu'en 1843, l'activité volcanique (du Wawani) s'est révélée dans les profondeurs des entrailles de la terre, par des mouvements faibles, il est vrai, mais souvent renouvelés, qui se sont manifestés à la surface de l'île. Depuis longtemps, Amboine, qu'on citait pour son climat sain et salubre, est désolée par une épidémie (fièvre pernicieuse, gastrico-bilieuse). Cependant la constitution météorologique et climatographique de l'île n'a pas changé. Toutefois, on se rappelle involontairement qu'au-dessous du

(1) *Java*, p. 1405 et 1406, d'après une communication faite à M. Junghuhn, par M. F.-H. Kuppers, 1er lieutenant d'artillerie. Plus loin, p. 1430, M. Junghuhn dit qu'on éprouva 13 secousses du 18 janvier au 16 septembre.

sol (sous la voûte qui supporte Amboine), s'opèrent des réactions chimiques qui, dans les profondeurs du foyer volcanique, donnent naissance à diverses espèces de gaz; quoique invisibles, ils se dégagent dans l'atmosphère, réagissent sur la vie organique et font beaucoup de victimes...

« Ces maladies paraissent n'avoir cessé qu'au commencement de 1845. Un rapport, en date du 4 mars de cette année, annonçait qu'elles avaient enfin disparu, après avoir régné pendant 10 ans. »

1845. 20 juillet, de 1 heure 1/2 à 2 heures du soir, à Amboine, violentes secousses verticales avec bruit; elles se renouvelèrent dans la soirée et dans la nuit avec moins de force.

Le 21, 6 heures 1/2 du soir, deux violentes secousses encore : nouvelles secousses plus faibles la nuit suivante et le lendemain. Des murs furent lézardés. — On écrivait d'Amboine, le 4 mars 1845, que l'épidémie qui y avait sévi depuis 1835 avait perdu de son intensité au commencement de cette année. Mais elle a repris depuis les derniers tremblements de terre (1).

1848. Les 8, 9, 14, 16, 17 et 18 août, à l'île Boeroe (Bourou), légères et nombreuses secousses, parmi lesquelles il y en eut sept formidables dont la dernière, d'une violence tout à fait remarquable, dura quatre minutes (*sic*). M. Junghuhn fait observer que les secousses avaient cessé le 7 à Tjiringin (Java), dont Bourou est éloignée de 315 milles à l'est en ligne droite; que le 18, à 11 heures du matin, on éprouva deux secousses à Kediri, dans l'île de Java (2).

1849. 28 mai, 7 heures 1/2 du soir, à Saparoea, sur l'île Honimoa, à l'est d'Amboine, plusieurs secousses dont la première qui fut la plus forte dura de 10 à 12 secondes; elles se renouvelèrent à des intervalles de 8 à 10 minutes, jusqu'à 1 heure 1/2 de la nuit.

Jusqu'au 2 juin, le sol fut dans un état de frémissement

(1) Junghuhn, Java, p. 1278 et 1411.

(2) Java, p. 1425.

à peu près continuel, cependant des secousses proprement dites plus faibles et plus rares se faisaient sentir de temps en temps, toutes étaient dirigées de l'est à l'ouest. Les murs des églises à Saporoea, Trouw et Oelat, ainsi que ceux du fort Dourstede ont été lézardés en plusieurs endroits : le sol s'est fendu sur le bord de la rivière de Taraka, près d'Oelat; cette crevasse avait une longueur de 276 pieds, 2 pieds de largeur et 8 de profondeur. Dans le même temps on a aussi ressenti de légers mouvements du sol à Amboine (1).

Du 14 au 17 septembre, on ressentit de nombreuses et fortes secousses, dans les districts de Bagelen et de Banjoemas (Java), à Timor et dans les Moluques (2). On ne cite aucune île du dernier archipel.

1850. 18 et 20 mars, à l'île d'Amboine, nouvelles secousses. Quelques jours après, surtout depuis le 27 mars, l'épidémie reprit pour la troisième fois, avec plus de force encore qu'auparavant (3).

Dans le mois de mai, l'île d'Amboine paraît avoir éprouvé un tremblement très-fort. Je ne trouve pas de secousse indiquée dans mes notes. M. Junghuhn ne signale pas cette date.

— Nuit du 7 au 8 octobre, à Amboine, secousses avec bruit souterrain.

Le 8, vers 11 heures ou 11 heures 1/2 du matin, nouvelle secousse violente qui fit fuir tout le monde.

Le 9 et le 10, nouvelles secousses. On ne dit pas si l'épidémie reparut une quatrième fois après ces nouveaux tremblements (4). Cependant je lis dans la *Presse* du 23 août 1851 : « dans le groupe d'Amboine, au choléra a succédé la fièvre typhoïde. Les naturels attribuent ces maladies aux éruptions volcaniques qui se renouvellent fréquemment, cette

(1) Junghuhn, Java, p. 1427.

(2) *Le Constitutionnel* du 25 novembre. MM. Meister et Pistolesi m'ont aussi signalé ce fait, mais sans autre détail.

(3) Junghuhn, Java, p. 1429.

(4) *Ibid.*, p. 1430, et *Natuurkundig Tijdschrift*, t. I, p. 463.

année, dans cet archipel, avec un formidable accompagnement d'éclairs, de tonnerres, de bruits souterrains et de tremblement de terre. L'île de Ternate semble être le point où s'est particulièrement concentrée l'action du feu terrible qui s'est frayé tant d'issues depuis Sumatra jusqu'aux rochers de la Polynésie » (*Javasch. Cour.* 25 juin).

1852. 19 novembre, à Amboine, légère secousse (1); suivant quelques journaux anglais, il y en aurait eu une première le 10.

Le 26, 7 heures 1/2 du matin, dans l'archipel des Moluques, très-violentes secousses, du N.-O. au S.-E., précédées d'un bruit souterrain; elles furent accompagnées et suivies, dans le bassin des îles Banda, d'un violent mouvement de la mer qui s'éleva très-haut et descendit très-bas, surtout dans les baies dont les embouchures se trouvaient dans la direction du mouvement des eaux.

Banda a été à peu près dévastée. A 7 heures 40 minutes, il y eut à Neira une première secousse verticale, suivie pendant 5 minutes de secousses horizontales si violentes qu'il était impossible de se tenir debout. La plus grande partie des habitations de Banda furent renversées ou rendues inhabitables. Le sol s'entr'ouvrit dans plusieurs endroits et une portion du Papenberg s'écroula. Désastres immenses à la Grande-Banda et à Louthoir.

Un quart d'heure après ces secousses, l'eau commença à monter et à descendre dans la baie avec une vélocité étonnante; en 20 minutes elle monta et tomba de 26 pieds, ce mouvement se renouvela quatre fois de suite, après quoi il diminua et finit à 1 heure de l'après-midi.

Dans les premières ascensions, l'eau monta jusque sur le toit des magasins et fit sombrer une quantité de petits bâtiments (*praauwen*) qui s'y trouvaient à l'ancre; 60 hommes environ perdirent la vie.

Après ce tremblement, on ressentit une odeur dégoûtante

(1) *Galignani's Messenger,* 2 avril 1853.

qui persista plusieurs jours, même après qu'on e et brûlé tout ce qui avait été rejeté par la mer.

A la Grande-Céram, les vagues s'élevèrent si ha toutes les maisons dans le voisinage de la plage furent inon la plupart des praws se perdirent.

A Amboine, ce tremblement ne causa aucun dommage important et le mouvement des eaux ne fut que léger dans la baie; mais dans les baies de Saparoea et de Tiouw, le mouvement fut si considérable que l'eau s'éleva de 10 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux et baissa tellement que des endroits, où il y avait ordinairement 5 à 6 brasses, restèrent à sec.

D'après des nouvelles du 24 janvier suivant, le sol à Banda n'était pas encore en repos (1).

A ces documents, j'ajouterai quelques détails empruntés aux journaux français.

Pendant ces commotions qui ne se firent pas sentir au delà de Neira, le volcan de Gunong-Api fut tranquille et la fumée qui en sortait ne fut pas plus intense.

A Ternate et à Bachian, deux secousses peu dangereuses le 26, même heure. Le temps était beau; le volcan de Ternate resta calme, mais on entendit quelques explosions souterraines. Les secousses se renouvelèrent pendant plusieurs jours, mais sans dommages.

Le *Singapore free Press*, du 4 février 1853, traduit par les journaux français, emprunte ces détails au *Java-Bode* et donne la date du 16 novembre pour le commencement des secousses terminées au 22 décembre. La *Gazette de Gênes* dit même expressément qu'elles ont duré ainsi *un mois et six jours*. Le *Singapore free Press* dit encore, en parlant des îles Banda, qu'il s'est à peine passé une heure sans que le sol ait été plus ou moins violemment agité.

De plus, M. Mornand dit, dans l'*Illustration*, n° 526

(1) *Natuurkundig Tijdschrift voor Neederlandsch Indie*, t. IV. p. 201—202.

(mars 1853), que le même tremblement de terre s'est fait sentir à Batjan dans les journées des 25, 26, 27 et 28 novembre.

Le 25, trois secousses, le 26 cinq, le 27 trois et le 28 une.

Voici maintenant un extrait du rapport du capitaine Van Roemer, commandant le brick le *Haai* :

« A 7 heures du matin, le 27 novembre, nous eûmes un grain du S.-O. A 7 heures 1/2 le temps s'éclaircit, mais de légers nuages étaient poussés par une brise de l'ouest. Le bâtiment était sur 6 brasses d'eau, là chaîne de l'ancre de 35 brasses, et la proue dans la direction de l'E.-S.-E. Nous sentîmes un choc vertical avec un mouvement ondulatoire du S.-E. au N.-O., comme si le navire eut touché : le pont sembla se dérober sous nos pieds; cette sensation dura deux minutes (à terre, cinq minutes). En jetant les yeux sur les îles qui nous entouraient (Banda-Neira et Louthoir), nous vîmes les colonnes de poussière qui s'élevaient des édifices croulants. Au commencement du tremblement de terre, le baromètre marquait 7° 62' (?) et le thermomètre 85°; à 8 heures, j'envoyai une embarcation à terre avec un midshipman, pour me mettre aux ordres du consul. A 8 heures 10 minutes, les eaux se gonflèrent, puis se retirèrent immédiatement dans la direction du S.-E. avec une rapidité incroyable. Le navire vira au N.-O., et en se retirant, les eaux laissèrent la chaîne de notre ancre à 19 brasses, et au moment des plus basses eaux nous trouvâmes seulement 3 brasses 3/4. Tous les récifs étaient à découvert à une courte distance autour de nous. A ce moment, les eaux se gonflèrent de nouveau avec une rapidité plus grande encore que celle avec laquelle elles s'étaient retirées, et entraînèrent sur la plage 65 *prahus* qu'elles avaient laissés à sec quelques instants auparavant. Entre le commencement du retrait des eaux et le moment de leur plus grande hauteur, où nous sondâmes 7 brasses 1/4, il y eut un intervalle de 20 minutes, après lesquelles elles

se retirèrent encore avec une rapidité effrayante, entraînant et détruisant toutes choses : le bâtiment s'enfonça de nouveau d'une manière effrayante et rapide; 20 minutes après, les eaux avaient repris leur plus grande hauteur, et nous sondions 8 brasses. Cette fois la vague fut d'autant plus violente et plus terrible qu'elle était plus haute : elle atteignit le pied du quai sous lequel s'étaient réfugiés en grande partie les équipages, les prahus, et les entraîna en se retirant. Nombre de prahus, grands et petits, furent jetés sur le quai et détruits; les maisons du quai furent balayées et entraînées. L'eau, cette fois, s'abaissa de 26 pieds. Quatre fois la vague se renouvela ainsi, toujours aussi terrible, suivant la même direction et dans le même intervalle de temps. A 10 heures 1/2 le mouvement se ralentit, et pendant plus d'une heure, il n'eut plus lieu qu'à des intervalles de plus en plus longs. » (*Galignani's Messenger*, 13 avril 1853.)

Dans la nuit du 20 au 21 décembre, il y eut à Java de nombreuses et fortes secousses qui s'étendirent dans les divers groupes des Moluques. Les journaux français ont un peu fait confusion en les rapportant avec celles de novembre. Je vais toutefois en reproduire quelques détails (1) :

« On lit dans une lettre du 25 décembre (le lieu n'est pas indiqué) :

» Le 23, à 8 heures 1/2 du soir, nouvelles secousses aux mêmes lieux que le 26.

» Le *samedi* 24, 2 heures 1/2, deux nouvelles secousses; elles ont renversé les quelques maisons encore debout dans la ville. Les plantations d'épices de Kesie et de Norwegen, les seules qui n'eussent pas souffert, sont entièrement bouleversées. Le volcan (?) a aussi lancé à ce moment quelques fragments de laves ou de roches.

» Un grand nombre de *praws* en rade et sur la côte de Ceram, ainsi que plusieurs autres mouillés devant Goram,

(1) *Galignani's Messenger*, 2 et 3 avril 1853; *Estafette*, 16 février; *J. des Débats*, du 17; l'*Illustration*, n° cité.

ont été engloutis ou brisés avec les habitations de la côte. Nombre de personnes ont perdu la vie dans ce sinistre ; le nombre des praws naufragés est évalué à 400. »

Sauf quelques différences de détail, les mêmes effets ont été essuyés à Amboine, Saparoua, Harpukou, Tiow, Houtalio, Oma, Wasson, ainsi qu'à Ameth, Akoan et Lenitou, localités de l'île de Nissau-Laut.

Le *Singapore free Press* du 17 février, cité par le *Galignani's Messenger* du 13 avril, ajoute le passage suivant du journal du bâtiment A. J. *Kerr,* capitaine Gardner, allant de Lombak à Singapore :

« Nous étions par 9° 48' lat. S. et 104° 15' long. E. ; le 21 décembre, à 1 heure du matin, je fus réveillé par une grande secousse du bâtiment. Ma première impression fut que nous touchions. Le bâtiment trembla pendant trois minutes. J'attribuai cette secousse à un tremblement de terre. »

Je dois faire remarquer, en terminant ces détails, que, comme je l'ai déjà dit, les journaux français ont un peu confondu les deux phénomènes de novembre et de décembre. Mais on doit avoir toute confiance dans les relations du *Natuurkundig Tijdschrift,* recueil scientifique qui se publie à Batavia. Aussi ai-je eu soin de ne rien y mêler de ce que j'ai trouvé dans nos feuilles périodiques.

1853. Le 12 avril, 4 heures 10 minutes du matin, à Amboine, très-fort tremblement de l'est à l'ouest et d'une demi minute de durée.

Le même jour, vers 4 heures 1/2 du matin, à Hila et Larique ou Larieke (même groupe), tremblement du sud au nord. Durée, 15 secondes. Dans cette dernière localité, la secousse fut tellement forte qu'une mosquée éprouva de graves dommages.

Le 13, 4 heures du matin, à Amboine, encore un tremblement violent de l'est à l'ouest.

Pendant les 5 ou 6 jours suivants, 7 ou 8 secousses de moindre intensité.

Le 16, on compta plusieurs secousses. Pas de dommages (1).

— Nuit du 30 au 31 décembre, à Amboine, une légère secousse (2).

1854. Les 2, 3, 4 et 5 janvier, dans les districts de Saparoea et de Haoreko, secousses très-fortes du S.-E. au N.-O. avec fort bruit souterrain.

La mer, pendant la première secousse du 4, était dans une agitation violente et déferlait sur la plage du détroit. Ces secousses, sans dommages, n'ont pas été ressenties à l'île d'Amboine (3).

Le 18 novembre, à Amboine, une forte secousse du N. au S.

Le 24, nouvelle secousse semblable (4).

1855. Le 12 mai, dans la matinée, à Amboine, fort tremblement (5).

1856. Le 10 mai, à Amboine, deux violentes secousses (6).

(1) *Nat. Tijds.*, t. IV, p. 416 et 635.
(2) *Ibid.*, t. VI, p. 161.
(3) *Ibid.*, t. VI, p. 162.
(4) *Ibid.*, t. VIII, p. 189.
(5) *Ibid.*, t. IX, p. 334.
(6) *Ibid*, t. XI, p. 482.

TABLEAU

DES

MEMBRES COMPOSANT LE BUREAU

ET LES COMMISSIONS ANNUELLES

POUR 1858.

BUREAU.

PRÉSIDENT D'HONNEUR, M. *Ch. de la Guéronnière* ✠, Préfet des Vosges.
PRÉSIDENT HONORAIRE, M. le comte *Siméon* (C. ✠), sénateur.
PRÉSIDENT ANNUEL, M. *Maud'heux* ✠, avocat.
VICE-PRÉSIDENT, M. *Claudel*, ancien notaire, ancien maire d'Épinal.
SECRÉTAIRE PERPÉTUEL, M. *Laurent*, directeur du musée départemental.
SECRÉTAIRES ADJOINTS, MM. *Chapellier*, instituteur, et *Lebrunt*, professeur au collége.
TRÉSORIER, M. *Schoël-Dolfus*.

COMMISSIONS ANNUELLES.

1° COMMISSION DE COMPTABILITÉ.

MM. *Claudel*, président, *Vadet*, *Berher*, *Grillot*, *Guery*, *Delétang*.

2° COMMISSION D'ADMISSION.

MM. *Claudel*, président, *Berher*, *Baudrillard*, *Mansuy*, *Gley*, *Malgras*.

3° COMMISSION DES ANTIQUITÉS.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Gahon*, *Réveilliez*, *Sabourin*,

4° COMMISSION DE RÉDACTION ET DE PUBLICATION.

MM. *Malgras*, président, *Chapellier*, *Sabourin*, *Gley*, *Maud'heux* fils, *Küss*, *Petit*, *Lebrunt*.

5° COMMISSION D'AGRICULTURE.

MM. *Claudel*, président, *Schoël-Dolfus*, *Gahon*, *Baudrillart*, *Berher*, *Deblaye*, *Ferry*, *Drappier*, *Chapellier*, *Marchal*, *Pentecôte*.

6° COMMISSION D'HORTICULTURE.

MM. *Vadet*, président, *Berher*, *Guery*, *Crousse*, *Laurent*, *Deblaye*, *Schoël-Dolfus*.

7° COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DES INVENTIONS ET PERFECTIONNEMENTS DANS LES ARTS MÉCANIQUES.

MM. *Laurent*, président, *Grillot*, *Gahon*, *Réveilliez*, *Küss*, *Marchal*, *Delétang*.

Membres titulaires.

1854. BAUDRILLART, inspecteur des forêts à Épinal.
1836. BERHER, entomologiste.
1850. CHAPELLIER, instituteur public.
1840. CLAUDEL, ancien notaire.
1847. CROUSSE, docteur en médecine.
1853. DEBLAYE, propriétaire.
1856. DELÉTANG, ingénieur du chemin de fer.
1829. DRAPPIER ✻, docteur en médecine.
1853. FERRY, avocat, maire de la ville d'Épinal.
1849. GAHON, architecte.
1825. GARNIER ✻, docteur en médecine.

1853. Gley, professeur au collége d'Épinal.

1825. Grillot, architecte du département.

1857. Guéronnière (Ch. de la) ✠, préfet des Vosges.

1832. Guery, botaniste, archiviste de la préfecture.

1855. Kuss, ingénieur des ponts et chaussées.

1836. Laurent, statuaire, directeur du musée des Vosges.

1856. Lebrunt, professeur de mathématiques au collége d'Épinal.

1858. Louis, professeur au collége d'Épinal.

1854. Malgras, inspecteur d'Académie.

1853. Mansuy ✠, docteur en médecine.

1856. Marchal, agent-voyer chef.

1858. Marotel, horticulteur à Épinal.

1836. Maud'heux ✠, avocat, président de la Société.

1854. Maud'heux fils, avocat, docteur en droit.

1857. Pentecôte, pharmacien.

1856. Petit, professeur de rhétorique au collége d'Épinal.

1851. Réveilliez, ingénieur civil, architecte de la ville d'Épinal.

1853. Sabourin de Nanton, directeur des postes.

1852. Schoel-Dolfus, ancien directeur de la fabrique de produits chimiques d'Épinal.

1853. Vadet ✠, propriétaire, ancien officier.

Membres associés libres *(résidant dans le département).*

1844. Blondin, avoué à Saint-Dié, président du comice agricole.

1850. Buffet, Louis ✠, avocat à Mirecourt, ancien ministre du Commerce et de l'Agriculture.

1849. Carrière, docteur en médecine, géologue à Saint-Dié.

1843. Chevreuse, docteur en médecine à Charmes.

1855. D'ajot, praticulteur à Thaon.

1853. Danis, architecte à Remiremont.

1832. De l'Espée, propriétaire à Charmes.

1825. Derazey, juge à Épinal.

1839. Gaudel, pharmacien à Bruyères.

1839. Gaulard, ancien professeur à Mirecourt.

1842. Grandgeorges, notaire à Dompaire.

1825. HENNEZEL (D'), membre du Conseil général, maire à Bettoncourt.

1829. HOUEL, ancien principal du collége de Saint-Dié.

1858. JOURNET, maire et industriel au Souche d'Anould.

1855. KOECHLIN, praticulteur à Thaon.

1858. LAHACHE, pharmacien à Bruyères.

1858. LEGRAND du Saulle, docteur en médecine à Contrexéville.

1858. LEPAGE (Charles), pharmacien à Contrexéville.

1843. LENFANT ✻, ancien président du Comice agricole de Mirecourt, juge de paix.

1842. LEQUIN, propriétaire à Lahayevaux, directeur de la ferme-école des Vosges.

1849. LIÉGEY, docteur en médecine à Rambervillers.

1855. MARTIN-HACHETTE, cultivateur à Saint-Dié.

1836. MERLIN ✻, ancien chef d'escadron d'artillerie à Bruyères.

1825. MOUGEOT ✻, naturaliste, docteur en médecine à Bruyères.

1839. MOUGEOT fils, docteur en médecine à Bruyères.

1856. MOUROT, curé à Beaufremont.

1842. NOEL, président du Comice agricole de Remiremont.

1852. PÉCHIN ✻, sous-préfet de Remiremont.

1845. PIÉROT, curé à Trémonzey.

1842. PRUINES (DE), maître de forges à Sémouze.

1836. RESAL, avocat à Dompaire, ancien représentant.

1856. SCHLUMBERGER, industriel au Val-d'Ajol.

1858. THOMAS, agriculteur à Thuillières.

1825. TURCK, Léopold, docteur médecin à Plombières, ancien représentant.

1855. VILLAUME, professeur de rhétorique au séminaire de Châtel.

Membres correspondants *(résidant hors du département)*.

1829. ALBERT-MONTÉMONT ✻, de Remiremont, homme de lettres à Paris.

1829. ALLONVILLE (comte D') (O. ✻), conseiller d'État, ancien préfet de la Meurthe.

1843. ALTMAYER, propriétaire à Saint-Avold.

1845. Aubry, Félix, négociant à Paris.

1853. Baud, inspecteur des eaux thermales de Contrexéville.

1855. Baudrillart, professeur suppléant d'économie politique au collége de France.

1842. Beaulieu (de), membre de la Société des antiquaires de France.

1843. Beaupré, juge au tribunal civil à Nancy.

1832. Bégin, docteur en médecine, homme de lettres à Metz.

1829. Billy (de) ✻, ingénieur en chef des mines à Paris.

1842. Blaise, des Vosges ✻, professeur d'économie politique à Paris.

1836. Boulay, de la Meurthe ✻, sénateur.

1853. Bourlon de Rouvre (O. ✻), ancien préfet des Vosges, préfet de Maine-et-Loire.

1845. Charlier, inspecteur des forêts à Caudebec.

1853. Chérest, professeur à l'école industrielle de Mulhouse.

1829. Cherrière ✻ (O. ✻), ancien sous-préfet de Neufchâteau, à Bazoilles.

1845. Claudel, d'Épinal, ingénieur civil à Paris.

1847. Collomb, Édouard, chimiste à Paris.

1836. Cressant, directeur de la ferme expérimentale d'Artfeuille.

1856. Daubrée ✻, ingénieur en chef des mines, doyen de la faculté des sciences de Strasbourg.

1836. Defranoux, inspecteur des contributions indirectes à Lons-le-Saulnier, président de la société d'Émulation du Jura.

1847. Delesse ✻, ingénieur des mines, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1839. Demidoff, Anatole, propriétaire de mines aux monts Ourals (Russie), à Florence.

1839. Denis, médecin à Toul.

1847. Desbœufs ✻, statuaire à Paris.

1847. D'Estocquois, professeur à la faculté des sciences de Besançon.

1825. Didion, de Charmes, ingénieur à Niort.

1844. Digot, avocat à Nancy.

1843. Dompmartin, docteur en médecine à Dijon.

1850. Drahein, docteur en médecine à Besançon.

1845. Dumont, juge à Saint-Mihiel.

1844. Gaillardot fils, docteur en médecine à Saïda (Syrie).

1856. Garnier, Paul, d'Épinal, horloger à Paris.

1840. Géhin (dit Vérusmaur), homme de lettres à Cherbourg.

1844. Gigault-D'Olincourt, ingénieur civil, architecte à Bar-le-Duc.

1852. Gilbert d'Hercourt, directeur de l'institut orthopédique de Lyon.

1845. Gilet, juge d'instruction à Nancy.

1845. Gley ✻, officier principal d'administration des subsistances militaires à Paris.

1844. Glœsner, professeur à Liége.

1842. Gobron, ancien élève de Roville.

1842. Gode de Liancourt, fondateur de la Société des naufrages à Paris.

1844. Godron ✻, ancien recteur, doyen de la faculté des sciences à Nancy.

1857. Grandemange, d'Épinal, calculateur à Orléans.

1839. Guibal père, juge de paix à Nancy.

1844. Guillaume, aumônier de la chapelle ducale à Nancy.

1836. Hausmann ✻, ancien sous-intendant militaire, à Paris.

1829. Hubert, homme de lettres et naturaliste à Iverdun.

1848. Husson, pharmacien à Toul.

1842. Joly ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Auch.

1858. Jutier, ingénieur des mines à Colmar.

1839. Kirschleger, professeur de botanique à Strasbourg.

1829. Languet de Sivry, propriétaire à Arnay-le-Duc (Côte-d'Or).

1851. Laurent, Paul, ancien professeur à l'école forestière de Nancy.

1836. Lebesque, ancien professeur au collége d'Épinal, professeur à la faculté des sciences de Bordeaux.

1849. Lebrun, architecte à Lunéville.

1850. Lecoq, géologue à Clermont-Ferrant, professeur à la faculté des sciences.

1844. Lepage (Henri), archiviste du département de la Meurthe, président de la Société d'archéologie lorraine.

1836. Lemarquis ✻, ancien juge à Nancy.

1853. Lemoyne ✻, ingénieur en chef en retraite, à Paris.

1825. Levaillant de Bovent ✻, ingénieur en chef à Besançon.

1847. Levallois ✻, inspecteur général des mines à Paris.

1849. Lher, Paul, ancien fabricant à Strasbourg, ancien membre du Conseil général des Vosges.
1853. L'Héritier ✻, inspecteur des eaux de Plombières.
1844. Lionnet ✻, professeur de mathématiques à Louis-le-Grand, à Paris.
1829. Malgaigne ✻, docteur en médecine à Paris.
1840. Mansion, directeur de l'école normale primaire de Villefranche.
1847. Martins ✻, professeur à la faculté de médecine de Montpellier.
1825. Masson ✻, président de chambre à Nancy.
1854. Matheron, ingénieur civil à Toulon.
1836. Maulbon d'Arbaumont ✻, ingénieur en chef, en retraite.
1847. Mauléon (de), directeur-fondateur du *Recueil industriel et des beaux-arts* à Paris.
1852. Meaume, professeur à l'école forestière de Nancy.
1857. Michaud, naturaliste à Sainte-Foy-lès-Lyon.
1841. Monnier, propriétaire à Nancy.
1841. Naville (Alfred), praticulteur à Genève (Suisse).
1843. Ottmann père ✻, ancien capitaine d'artillerie à Strasbourg.
1845. Oulmont, d'Épinal, docteur en médecine à Paris.
1829. Pensée, Charles, d'Épinal, professeur de dessin à Orléans.
1836. Péricault de Gravillon ✻, lieutenant-colonel d'état-major à Paris.
1847. Perrey ✻, professeur à la faculté des sciences de Dijon.
1825. Petot ✻, d'Épinal, ingénieur en chef à Napoléon-Vendée.
1841. Pierrard, ancien officier du génie à Verdun.
1839. Pinet, avocat à la cour impériale de Paris.
1829. Piroux, d'Épinal, directeur de l'institution des sourds-muets à Nancy.
1844. Poirel ✻, président de chambre à la cour impériale d'Amiens.
1829. Riant (l'abbé), aumônier du lycée de Strasbourg.
1841. Riquet ✻, médecin vétérinaire principal à Paris.
1856. Risler, rédacteur du *Journal d'agriculture pratique* à Paris.
1842. Salmon ✻, ancien représentant du peuple, avocat général à Metz.
1829. Saucerotte, docteur en médecine à Lunéville.


Widener Library
3 2044 105 529 648
Digitized by Google